GERFLINT

Numéro 7 / Année 2024

Synergies Tunisie

Revue du GERFLINT

Les unités linguistiques en question(s) ?

Coordonné par Dhouha Lajmi
et Salah Mejri

Synergies Tunisie

Numéro 7 / Année 2024

Les unités linguistiques en question(s) ?

Coordonné par Dhouha Lajmi
et Salah Mejri

REVUE DU GERFLINT
2024

POLITIQUE ÉDITORIALE

Synergies Tunisie est une revue francophone de recherches en sciences humaines particulièrement ouverte aux thématiques culturelles et linguistiques, à la lexicologie, aux champs de la terminologie et de la traduction.

Sa vocation est de mettre en œuvre, en Tunisie, le *Programme Mondial de Diffusion Scientifique Francophone en Réseau* du GERFLINT, *Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale.* C'est pourquoi elle publie des articles dans cette langue, mais sans exclusive linguistique et accueille, de façon majoritaire, les travaux issus de la pensée scientifique des chercheurs francophones de son espace géographique dont le français n'est pas la langue première. Comme toutes les revues du GERFLINT, elle poursuit les objectifs suivants : défense de la recherche scientifique francophone dans l'ensemble des sciences humaines, promotion du dialogue entre les disciplines, les langues et les cultures, ouverture sur l'ensemble de la communauté scientifique, adoption d'une large couverture disciplinaire, aide aux jeunes chercheurs, formation à l'écriture scientifique francophone, veille sur la qualité scientifique des travaux.

Libre Accès et Copyright : © ***Synergies Tunisie*** est une revue française éditée par le GERFLINT qui se situe dans le cadre du libre accès à l'information scientifique et technique. Sa commercialisation est interdite. Sa politique éditoriale et ses articles peuvent être directement consultés et étudiés dans leur intégralité en ligne. Le mode de citation doit être conforme au *Code français de la Propriété Intellectuelle*. La rédaction de *Synergies Tunisie,* partenaire de coopération scientifique du GERFLINT, travaille selon les dispositions de la Charte éthique, éditoriale et de confidentialité du Groupe et de ses normes les plus strictes. Les propos tenus dans ses articles sont conformes au débat scientifique et n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Conformément aux règles déontologiques et éthiques du domaine de la Recherche, toute fraude scientifique (plagiat, auto-plagiat, soumission de texte artificiellement créé, retrait inopiné de proposition d'article sans en informer dûment la Rédaction) sera communiquée à l'entourage universitaire et professionnel du signataire de la proposition d'article. Toute procédure irrégulière entraîne refus systématique du texte et annulation de la collaboration.

Périodicité : annuelle
ISSN 2105-1054 / ISSN en ligne 2257-8390

Directeur de publication
Jacques Cortès, Professeur honoraire,
Université de Rouen Normandie, France

Coordination éditoriale générale des publications
Révision de ce numéro
Sophie Aubin, Universitat de València, Espagne ;
GERFLINT, France

Rédacteur en chef
Salah Mejri, Professeur émérite
Université de la Manouba, Tunisie/Sorbonne Paris Nord, France

Rédacteurs en chef adjoints
Thouraya Ben Amor, Université de la Manouba, Tunisie
Béchir Ouerhani, Université de Sousse, Tunisie
Inès Sfar, Sorbonne Université, France

Titulaire et Éditeur : GERFLINT
Siège en France
GERFLINT
10, rue Chartraine
27 000 Évreux, France

www.gerflint.fr
gerflint.edition@gmail.com

Siège de la Rédaction en Tunisie
Contact : synergies.tunisie.redaction@gmail.com

Comité scientifique
Hassan Annabi (Université de Tunis, Tunisie), Taieb Baccouche (Université de Carthage, Tunisie), Xavier Blanco Escoda (Université Autonome de Barcelone, Espagne), Jean-Pierre Colson (Université Catholique de Louvain, Belgique), Gaston Gross (Sorbonne Paris Nord, France), Fredj Lahouar (Université de Sousse, Tunisie), Sonia Mehiri (Université de Tunis, Tunisie), Soumaya Mejri (Université de Tunis, Tunisie), Igor Mel'cuk (Université de Montréal, Canada), Abdellatif Mrabet (Université de Sousse, Tunisie), Franck Neveu (Sorbonne Université, France), Antonio Pamies Bertrán (Université de Grenade, Espagne), Jean Pruvost (Université de Cergy-Pontoise, France).

Comité de lecture
Monia Bouali (Université de Gafsa, Tunisie), Pierre-André Buvet (Sorbonne Paris Nord, France), Abdellatif Chekir (Université de Carthage, Tunisie), Pierre-Patrick Haillet (Université de Cergy-Pontoise, France), Néji Kouki (Sorbonne Paris Nord, France), Dhouha Lajmi (Université de Sfax, Tunisie), Luis Meneses Lerin (Université d'Artois, France), Lichao Zhu (Sorbonne Paris Nord, France).

Patronages et partenariats
Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (FMSH, *Projets soutenus*), Sciences Po Lyon (Partenariat institutionnel pour Mir@bel), EBSCO Publishing (EDS), ProQuest-Clarivate, Zenodo (CERN, OpenAIRE), HAL science ouverte / auréHAL : Gerflint, Structure de recherche 1083465 (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, CNRS, Inria, Inrae).

Numéro financé par le GERFLINT.

PROGRAMME MONDIAL DE DIFFUSION SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE EN RÉSEAU

Synergies Tunisie nº 7 - 2024
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

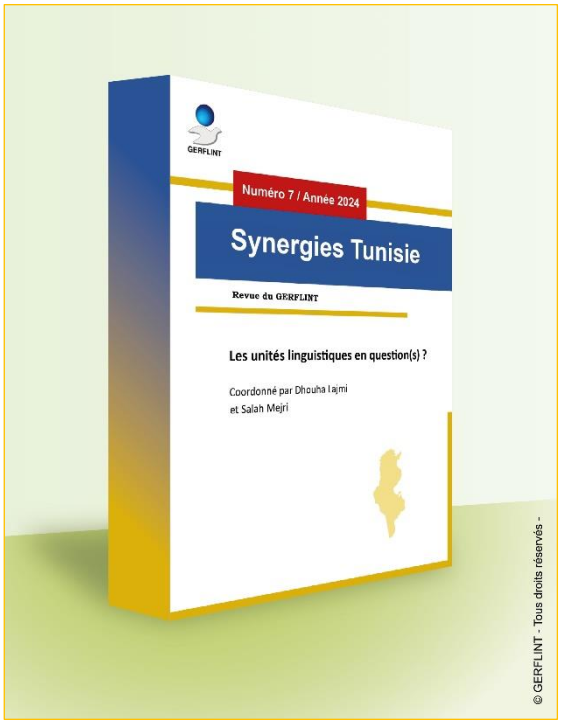

Indexations et référencements

ABES (SUDOC)
Data.bnf.fr
EBSCOhost :
. Humanities International Index
. Humanities Source Ultimate
Ent'revues
EZB
Index Islamicus
ISSN Portal / ROAD
HAL Science ouverte
JournalSeek
Linguistic Bibliography
LISEO (France éducation internationale)
MIAR
Mir@bel
Open policy finder
Ulrichsweb
Zenodo

Disciplines couvertes par la revue

- Ensemble des Sciences Humaines et Sociales
- Culture et communication internationales
- Sciences du langage
- Littératures francophones
- Didactologie-didactique de la langue-culture française et des langues-cultures
- Éthique et théorie de la complexité

© GERFLINT- 2024 - Pôle Éditorial International

GERFLINT

Synergies Tunisie nº 7 - Année 2024
ISSN 2105-1054 / ISSN en ligne 2257-8390

Les unités linguistiques en question(s) ?

Coordonné par Dhouha Lajmi
et Salah Mejri

Sommaire

Salah Mejri, Dhouha Lajmi **9**
Présentation du numéro

Recherches thématiques

Sonia Bouchareb **21**
Les jurons : garant de l'authenticité du discours ? Cas de *Foutre !*

Imen Mizouri **41**
Les unités polylexicales phrastiques : quel type d'unités ?

Ali Jaouedi **57**
La dualité de l'usage de la terminologie linguistique :
entre le général et le spécialisé

Lassaad Oueslati **75**
L'unité adverbiale : l'invariant prédicatif dans les paraphrases
intra-linguales et inter-linguales

Claudine Salinas-Kahloul **97**
L'item prédicat : une notion revisitée ?

Monia Bouali **123**
La fonction modalisatrice : le prédicat cadratif

Dhouha Lajmi **139**
La phrase, unité de l'interface langagière

Néji Kouki **161**
Pour une analyse linguistique textuelle de la « Maqāma »
(Les « Séances »)

Thouraya Ben Amor **179**
La bande dessinée : quel énoncé unitaire ?

Varia

Achref Ben Arbia **203**
« La présupposition factive » dans les textes du XVII^{e} siècle :
entre la modalité épistémique et la modalité affective

Yosra Frikha , Nahla Ajili **223**
Les subordonnées circonstancielles entre l'intraphrastique
et l'extraphrastique

Béchir Ouerhani **247**
Contenus prédicatifs, paraphrase et reformulation

Présentations de thèses doctorales

Dhouha Lajmi **269**
Thèse de Soumaya Mejri. *Développement durable et entreprise. Démarches onomasiologique/sémasiologique*

Imen Ifaoui **275**
Thèse de Rabeb Ben Ammar. *Structuration sémantique des proverbes : traduction et approche contrastive (français-arabe)*

Ali Jaouedi **279**
Thèse de doctorat en linguistique arabe*. Le discours métalinguistique arabe moderne : les fondements intellectuels et théoriques*

Rabeb Ben Ammar **285**
Thèse de Imen Ifaoui*. Le lexique médical de la covid-19 dans le discours médiatique*

Comptes rendus de lecture

Sounayhawaned Moalla **291**
Les Cahiers du dictionnaire, Numéro 15-2023, dirigé par Giovanni Dotoli, Salah Mejri, Béchir Ouerhani, Jia Zhao et Lichao Zhu.

Leila Hosni **301**
Les Cahiers du dictionnaire, Numéro 14-2022, dirigé par Giovanni Dotoli, Salah Mejri, Lassâad Oueslati et Éric Turcat.

Safa Krifi **311**
La phraséologie française. La phraséologie française en questions, sous la direction de Salah Mejri, Luis Meneses-Lerin et Brigitte Buffard-Moret.

Lassaad Oueslati **319**
Parties du discours en arabe et en français, Ezzedine Bouhlel.

Imen Mizouri **327**
Le calque linguistique en arabe moderne, Abdellatif Chekir.

Monia Bouali **333**
La combinatoire lexicale : théories, langues et productions langagières. Luis Meneses-Lerin, Salah Mejri, Jan Goes (éds).

Thouraya Ben Amor **339**
Repenser la classe, sous la direction de Radhouan Briki et Anissa Zrigue.

Anissa Zrigue **347**
Revue tunisienne des langues vivantes, Numéro 26-2022, *La ville dans les sciences du langage, dans la littérature et dans les arts*.

Annexes

Profils des auteurs **353**

Projet pour le nº 8 - Année 2025 ..... **357**

Consignes aux auteurs **363**

Publications du GERFLINT **367**

© *Synergies Tunisie*, n° 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 9-17

Présentation du numéro

Salah Mejri
Université de la Manouba, Tunisie/Sorbonne Paris Nord, France
ssalah.mejri@gmail.com
https://orcid.org/0000-0003-0094-6181

Dhouha Lajmi
FLSHS, Université de SFAX
dhouhalajmi@yahoo.fr
https://orcid.org/0000-0001-8428-8344

À l'origine de ce numéro le constat que la linguistique en tant que discipline a atteint un âge de maturité (plus d'un siècle) qui favoriserait un retour sur les fondamentaux épistémologiques, et en particulier les unités linguistiques de base, si nécessaires à toute analyse des phénomènes langagiers. De telles unités représentent la porte d'accès à l'ensemble des manifestations de la langue. Or l'on sait par ailleurs que la discipline a cumulé pendant le siècle écoulé une littérature abondante sur la question sans qu'il y ait pour autant un consensus sur une typologie des unités linguistiques qui soit à la fois distinctive et opératoire émanant des faits analysés, délestée des carcans théoriques qui en limitent la portée et qui les rendent inopérantes en dehors de la théorie considérée. L'appel à contributions à ce numéro, on l'a conçu de façon à ce que les réponses traduisent les préoccupations des contributeurs, indépendamment de leurs objets de recherches spécifiques et de leurs choix méthodologiques ; l'objectif étant de dégager une cohérence globale du numéro sous l'angle de la problématique des unités linguistiques. Cette démarche traduit une investigation « à l'aveugle » pour vérifier si, à partir des données empiriques, émergent les faits recherchés. Cette démarche expérimentale part de l'hypothèse que la linguistique dans la diversité de ses approches, avec l'abondance des faits analysés et à la suite des controverses sur la pertinence des analyses et des théories, est en mesure de faire émerger à

partir de n'importe quelle analyse de faits linguistiques l'ensemble des éléments de la charpente globale des *unités linguistiques*.

C'est pourquoi nous présentons les contributions de ce numéro regroupées selon les centres d'intérêts choisis pour aboutir à la configuration globale de la typologie des unités traitées, censées rendre compte de l'ensemble des mécanismes généraux du système langagier.

Commençons par rappeler que tous les articles portent sur l'analyse de phénomènes repérés dans la production langagière, qu'il s'agisse de textes entiers, de phrases ou tout simplement de formules toutes faites. L'assise première ou le socle commun implique la triple caractéristique d'être des réalisations effectives dans l'usage langagier, de révéler des mécanismes prévus par le système de la langue, et d'être le fruit d'une actualisation des virtualités du système par l'énonciateur qui prend en charge le contenu de son énoncé. Le point de départ des investigations étant les réalisations discursives, reprenons les contributions en les regroupant selon les types d'unités choisies.

Évidemment tout l'enjeu des phénomènes retenus est leur actualisation dans des énoncés qui peuvent avoir tout simplement le cadre de l'unité lexicale, du syntagme, de la phrase ou du texte. Peut-être faudrait-il rappeler ce qu'on entend par actualisation. Cette opération renvoie à l'ensemble des transformations subies par les unités lexicales (unités de la troisième articulation du langage) lors du passage de la virtualité de la langue telle qu'elle est intériorisée par le locuteur avant toute élaboration de l'énoncé. Ces transformations consistent à réaliser des énoncés qui soient ancrés dans une situation d'énonciation bien précise renvoyant à des données ontologiques intrinsèques (le *je*, l'*ici* et le *maintenant*) au moyen de l'arsenal grammatical prévu en langue associé aux unités lexicales constitutives de l'énoncé : ordre des mots, fonctions syntaxiques, marques morphologiques, catégories diverses comme le genre, le nombre, etc.

La partie thématique

À la question de savoir quels sont les points retenus par les contributeurs, nous commençons par les deux premières qui privilégient deux types d'unités synthétiques, à savoir les jurons (Sonia Bouchareb) et

les unités phrastiques figées (Imen Mizouri). Le point commun de ces unités, c'est qu'elles sont de nature synthétique : elles se prêtent à un emploi global qui ne s'inscrit pas dans une unité construite plus large. Chacune se distingue par une autonomie d'emploi ; elles n'ont pas de combinatoire syntaxique leur permettant de participer à la formation d'une construction quelconque. Le juron *Foutre !*, analysé par Bouchareb, « n'asserte pas [des] émotions, ne les décrit pas : il les joue ». Ce type d'unité est fixé en tant que telle dans la langue. Il fait partie des préconstruits du stock lexical. Son ancrage énonciatif n'est nullement lexical, il est plutôt pragmatique. Le rapprochement avec les unités phrastiques figées, comme les unités sentencieuses, pourrait se faire sur cette base fonctionnelle : un proverbe par exemple se justifie quand il est adapté à une situation bien déterminée, c'est-à-dire quand il a un ancrage pragmatique adapté. Ce qui distingue le juron de l'énoncé parémique, c'est le degré d'analyse interne : si le juron est une interjection qui signifie par son signifiant (lexical et prosodique), l'énoncé sentencieux se prête à une double analyse : un contenu littéral et un contenu formulaire (Tamba, 2000). Cela signifie que sa globalité relève de son emploi formulaire – cette double analyse s'oppose au juron (interjection) par la nature émotionnelle qui laisse supposer que l'interjection est une sorte de primitif linguistique.

S'opposent à ces unités synthétiques (autonomes syntaxiquement) l'ensemble des unités de la troisième articulation non synthétiques, donc non autonomes, à savoir toutes celles qui sont rangées, selon la tradition grammaticale, dans les huit parties du discours dans une langue comme le français. Si ces unités ne sont pas autonomes, c'est parce qu'elles ont une incomplétude syntaxique (combinatoire, connective) qui fait qu'elles ne peuvent être employées qu'en s'associant à d'autres unités appartenant aux diverses catégories grammaticales selon leurs règles d'agencement syntaxique. Les parties du discours privilégiées par les contributeurs de ce numéro sont respectivement le nom, le verbe et l'adverbe. Le nom est abordé par Ali Jaouadi sous l'angle de la dualité langue générale / langue de spécialité, avec tout ce que cela comporte comme risque de confusion. Comme il s'intéresse à la terminologie linguistique, il privilégie la dimension dénominative telle qu'elle s'élabore dans l'appareil métalinguistique arabe, qui puise ses paradigmes directement dans la tradition grammaticale et

dans la linguistique moderne, le plus souvent à travers la traduction d'ouvrages linguistiques. Si le nom implique la dénomination, le verbe engage la structuration phrastique. L'adverbe fait l'objet du texte de Lassâad Oueslati qui cherche à montrer que l'extrême diversité des formes adverbiales (forme basique, forme dérivée, forme polylexicale, syntagme prépositionnel, proposition subordonnée circonstancielle) ne doit pas ignorer l'existence d'un invariant prédicatif commun, délimitable par son contenu sémantique et par sa dimension catégorielle : le contenu sémantique renvoie au sémantisme spécifique à chaque item adverbial ; le contenu catégoriel délimite le champ d'action syntaxique que couvre l'adverbe. C'est par le biais de la paraphrase intra- et interlinguale que Oueslati vérifie son hypothèse. La paraphrase étant un type de traduction (reformulation), il essaie d'établir des équivalences entre différentes formulations : ce qui est conservé lors de la reformulation est considéré comme l'invariant prédicatif.

L'unité phrastique est choisie par Claudine Salinas-Kahloul, Monia Bouali et Dhouha Lajmi. La première s'en sert comme cadre pour la réalisation de la relation prédicative ; les deux autres y voient un espace où se réalisent les opérations de modalisation et d'actualisation. Traitant du prédicat, qui peut avoir différentes formes catégorielles (verbe, nom, adjectif), Salinas émet l'hypothèse d'une « convergence syntactico-sémantique de l'unité prédicative » indépendamment des formes verbale, nominale ou adjectivale que cette unité peut avoir. En d'autres termes, l'invariant partagé par ces formes prédicatives réside dans des similitudes sémantiques et syntaxiques. Les prédicats de sentiment servent d'illustration à son analyse. Monia Bouali, inscrivant sa réflexion dans le cadre des trois fonctions primaires, essaie de montrer que la modalisation intervient comme prédicat cadratif qui transcende la prédication de base, et ce, quelle qu'en soit la forme d'expression. Dhouha Lajmi fait de la phrase l'unité de l'interface langagière qui est à la fois une construction syntaxique à partir de la combinatoire des différentes parties du discours, et un espace où s'effectuent toutes les opérations d'actualisation. Étant considérée, une fois réalisée dans un énoncé, comme une unité de discours, elle est néanmoins prévue en langue en tant que construction (structure) émergeant de la combinaison des huit parties du discours (en français) : déterminant, nom,

pronom, adjectif, verbe, adverbe, préposition et conjonction. Le passage de la virtualité en langue à l'actualité du discours présuppose des opérations d'ancrage référentielles et des cadres ontologiques (la modalité, le temps, l'espace). D'autres cadres sont susceptibles de s'y joindre comme les transferts conceptuels (la métaphore par exemple).

Dès qu'on sort de la phrase, la syntaxe n'a plus de prise sur l'organisation de la combinatoire lexicale. C'est la concaténation des phrases qui occupe l'espace interphrastique et conséquemment textuel. Le texte, en tant qu'unité discursive, fait l'objet des contributions de Néji Kouki et Thouraya Ben Amor. Néji Kouki traite d'un type particulier de texte littéraire arabe la « maqāma ». Il en dégage les spécificités formelles et narratives. Pour lui, ce qui fait texte dans ce genre littéraire, c'est l'ensemble des invariants normés qui la caractérisent : le personnage qui raconte l'histoire, les péripéties des événements, le décrochage référentiel, la morale conclusive, etc. Avec Thouraya Ben Amor, la problématique de l'unité textuelle se pose en d'autres termes : comme elle analyse des bandes dessinées, elle met l'accent sur le caractère hybride de la forme de l'expression du récit de la bande dessinée, qui est « à la fois iconique et linguistique ». Elle montre comment ce qui fait « l'énoncé unitaire » dans ce type de support est en fin de compte la « congruence globale » qui découle de l'enchaînement prédicatif véhiculé à la fois par l'image et par le texte. Cette démonstration est la preuve incontestable que ce qui prime dans le texte et ce qui fait son unité résident dans les enchaînements prédicatifs dont les contenus convergent, dans un mouvement cyclique, vers des points de convergence (des attracteurs prédicatifs) qui finissent, par le biais d'opérations cumulatives, par faire émerger la trame du récit global.

La partie *Varia*

Les contributions de cette partie se rattachent d'une manière ou d'une autre aux différents axes dégagés dans la partie thématique :

- Achraf Ben Arbia analyse le fonctionnement de verbes comme *savoir, comprendre, regretter, être content* et *se réjouir* dans le français du XVII^{e} siècle. Se servant de la notion d'implicite, il fait la

distinction entre le sous-entendu et le présupposé, ce dernier étant inscrit en langue. Il montre que l'emploi de ces verbes implique une double dimension : la subjectivité et la présupposition de contenus dont la vérité échappe à la négation. Son analyse le conduit à opposer les verbes factifs non émotifs (*savoir* et *découvrir*) aux verbes factifs émotifs (*être content / triste / chagriné / heureux*, etc.). Ainsi l'auteur illustre-t-il les mécanismes de la structuration sémantique de ces verbes au moyen d'opérations inférentielles.

- Se rattachent à la catégorie adverbiale les subordonnées conjonctives circonstancielles traitées par Yosra Frikha et Nahla Ajili : se servant de l'opposition établie par Claude Guimier (1996) entre les adverbes intraprédicatifs portant sur le prédicat verbal, et les adverbes extraprédicatifs portant sur la totalité de la phrase, elles procèdent à une série de tests (clivage, négation, interrogation) pour départager ces deux types de circonstancielles.
- Béchir Ouerhani met en évidence le lien que peut établir la paraphrase, au moyen des différentes formulations discursives, entre les contenus prédicatifs indépendamment de la forme de leur expression.

Maintenant que nous avons passé en revue les unités de la production langagière qui prennent forme dans des énoncés ayant la configuration de l'unité lexicale, de la phrase et du texte, nous pouvons remonter vers le système linguistique pour voir comment les virtualités prévues en langue s'actualisent en passant par l'interface langagière :

- La *production langagière* analysée dans ce numéro prend les configurations suivantes :
    - L'unité lexicale mono- ou polylexicale (les jurons et les phrases figées) ;
    - La phrase (les transformations d'actualisation et la réalisation de la relation prédicative de base) ;
    - Les parties du discours (le nom, le verbe, l'adverbe et ses variantes) ;

  - Les textes (bande dessinée, maqāma).
- L'*interface langagière* comme espace où s'opèrent les opérations d'ancrage référentiel :
  - L'ancrage pragmatique direct des unités autonomes de la troisième articulation (interjection et énoncés sentencieux) : ces unités, autonomes syntaxiquement, n'ont pas besoin d'être intégrées dans des constructions syntaxiques plus grandes. C'est pourquoi elles passent directement de la virtualité de la langue à l'actualité du discours. Leur ancrage référentiel se fait par le biais de leur intégration, par le biais du locuteur, dans la situation d'énonciation ;
  - L'ancrage référentiel opéré dans le cadre de la phrase : il concerne les unités non autonomes syntaxiquement qui, pour être actualisées, ont besoin d'être connectées avec d'autres unités en fonction des règles combinatoires propres à chaque partie du discours. C'est lors de l'élaboration de la phrase dans cette interface qu'interviennent toutes les catégories grammaticales (détermination, temps, mode, aspect, genre, nombre…) et les fonctions syntaxiques traduisant la position de chaque composant dans la hiérarchie des constructions syntaxiques. Comme on le constate, l'actualisation des unités non autonomes est fondamentalement de nature syntaxique et grammaticale : c'est par ce biais que s'effectue la relation au monde extralinguistique. Si l'actualisation des unités synthétiques (le premier groupe) est de nature pragmatique, celle des unités analytiques (second groupe) s'effectue sur le plan grammatical.
- *L'espace de la langue*, celui sans lequel il n'y a ni actualisation ni production langagière : il comporte deux sous-espaces :
  - Celui des relations prédicatives, base logico-sémantique de tout contenu à exprimer (*cf.* R. Martin, 2021) ;

- Celui des formes sémiotiques propres au système linguistique qui se distingue par son caractère triplement articulé ayant des relations d'intégration (*cf.* E. Benveniste, 1960) : les phonèmes donnent lieu à des morphèmes qui peuvent s'associer pour former les unités de la troisième articulation (unités lexicales). Ces dernières, comme on l'a vu, peuvent être autonomes (comme les interjections, les formules de toutes sortes, les phrases figées, sentencieuses ou non) ou non autonomes. Ces dernières, de nature combinable, se rangent dans des catégories, les parties du discours, dont la concaténation finale aboutit à des constructions phrastiques. En schéma :

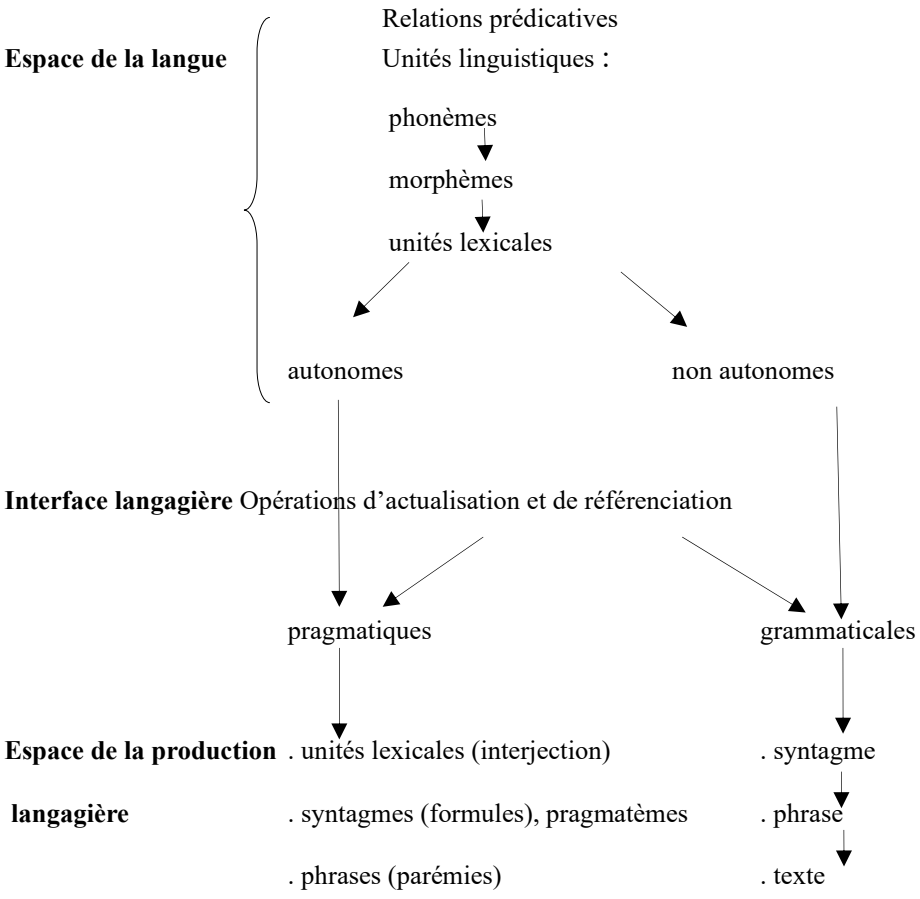

Bibliographie

Benveniste, E. 1966. *Problèmes de linguistique générale* I. Paris : Gallimard.

Guimier, C. 1996. *Les adverbes du français : le cas des adverbes en -ment*. Paris : Ophrys.

Martin, R. 2021. *Linguistique de l'universel. Réflexions sur les universaux du langage, les concepts universels, la notion de langue universelle*. Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres.

Mejri, S. 1999. « Unité lexicale et polylexicalité ». *Linx,* 40. [En ligne] : http://journals.openedition.org/linx/752 ; DOI : 10.4000/linx.752 [consulté le 15 octobre 2024].

Mejri, S. 2016. Le prédicat et les trois fonctions primaires. *Nos caminhos do léxico*. Souza Silva Costa, D. de & D. R. Bençal (eds.). Campo Grande : Editora UFMS, p. 313-337.

Mejri, S. 2018. « Les pragmatèmes et la troisième articulation du langage ». *Verbum* XL, n°1, p. 7-19.

Mejri, S. 2023a. « Néologie polylexicale et contenus prédicatifs ». *Synergies Tunisie,* nº 6, p. 109- 153. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/mejri1.pdf [consulté le 15 octobre 2024].

Mejri, S. 2023b. « Prédicats, sens, polylexicalité et figement : un parcours heuristique ». *Neophilologica* T. 35, p. 1 – 40.

Tamba, I. 2000. « Formule et dire proverbial ». *Langages,* n° 139, p. 110-118.

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

Recherches thématiques

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 21-39

Les jurons : garant de l'authenticité du discours ? Cas de *Foutre !*

Sonia Bouchareb
Université de Sousse, Tunisie
sonia.bouchareb@flsh.u-sousse.fr
https://orcid.org/0009-0001-5362-6280

Reçu le19-08-2024 / Évalué le 27-09-2024 / Accepté le 20-11-2024

Résumé
Il s'agit de confirmer le postulat de Anscombre (2009a : 4) selon lequel il existe un lien entre la catégorie des marqueurs d'attitude énonciative qui englobe les adverbes d'énonciation du type *franchement*, *sincèrement* et *honnêtement,* les adverbes d'intensité tels *vachement, diablement* et *foutrement* et une catégorie en apparence fort éloignée, celle des exclamatives, et en particulier des interjections. Pour ce faire, nous étudierons les caractéristiques sémantiques et syntaxiques de l'interjection juron *Foutre !.* Nous verrons que ce juron constitue non seulement un marqueur d'attitude énonciative mais aussi un garant de l'authenticité du discours.

Mots-clés : marqueur d'attitude énonciative, interjection, juron

Swearing: a guarantee of speech authenticity?
The case of *Foutre!*

Abstract
The aim is to confirm Anscombre's (2009a : 4) postulate that there is a link between the category of enunciative attitude markers, which includes enunciative adverbs such as *franchement, sincèrement* and *honnêtement*, adverbs of intensity such as *vachement, diablement* and *foutrement,* and an apparently very distant category, that of exclamatives, and in particular interjections. To this end, we'll examine the semantic and syntactic features of the swear word *Foutre !.* We'll see that this swearword constitutes not only a marker of enunciative attitude, but also a guarantor of discourse authenticity.

Keywords: enunciative attitude marker, interjection, swearword

Ils veulent rester ? Eh bien ! Foutre, qu'ils restent !
Louis XVI (1754-1793), le soir du 23 juin 1789

Introduction

Les jurons qui nous échappent (*Merde ! Putain ! Foutre !….*) lorsque nous ratons le train ou que l'attitude d'une personne nous exaspère à un plus haut point ou que la beauté d'une femme ou d'un homme suscite notre grande admiration ou encore lorsque nous sommes à bout d'arguments, etc. sont la manifestation prototypique de la fonction émotive du langage (Drescher, 2004 : 20). Ils permettent au locuteur d'extérioriser une émotion vive, violente et incontrôlable. Son emploi choque souvent, notamment lorsqu'il est proféré en public, par des gens « bien éduqués », par les « élites » d'une société ou par des femmes car les jurons relèvent du « « bas-langage » : langage défini par contraste avec le langage relevé des gens bien élevés » (Chastaing, Abdi, 1980 : 36). Ils sont aussi provocation car, en les employant, on s'oppose consciemment ou inconsciemment à une société qui nous contraint à bien se tenir (respect des codes de la morale établie) et à respecter l'autre. Ils effraient aussi car celui qui les profère a perdu tout contrôle verbal et pourrait même perdre tout contrôle physique.

Nous verrons, dans le cadre de cet article, que le juron a aussi une fonction discursive que nous expliciterons moyennant deux concepts clés issus de la pragmatique intégrée, et plus précisément de la linguistique de l'énonciation : celui de « modalisateur » et de « marqueur d'attitude énonciative ». Nous montrerons, entre autres, que le juron *Foutre !* constitue un modalisateur qui relève de la catégorie générale des marqueurs d'attitude énonciative. Cette catégorie générale, identifiée sur la base d'une valeur sémantico-pragmatique particulière, caractérise prototypiquement une classe particulière d'adverbes du type *sincèrement, franchement, honnêtement,* etc. Peut-on alors affirmer qu'il existe un lien, d'ordre sémantique et/ou syntaxique, entre ces deux classes de mots en apparence fort différentes (celle des adverbes d'énonciation et celle des interjections, notamment les « interjections – jurons » (terminologie de Rouayrenc (1996 : 97)) ?

Nous nous sommes basée, dans le cadre de ce travail, sur des exemples attestés issus majoritairement de *Frantext* et de *Google livres*.

1. Il était une fois, le juron

Les dictionnaires de langue, notamment le *Trésor de la langue Française informatisé* (désormais *TLFi*), le *Grand Larousse de la Langue Française* (désormais *GLLF*) et le *Nouveau Petit Robert* (désormais *NPR*) s'accordent sur le fait que le juron est une exclamation, une interjection grossière ou familière. Les termes « exclamation » et « interjection » employés pour définir le terme « juron » désignent deux expressions de la subjectivité, employées l'une pour l'autre. Cette identification s'explique, selon les dictionnaires de langue consultés, notamment le T*LFi* et le *NPR*, par le fait que l'exclamation et l'interjection sont avant tout des cris. L'exclamation est un « cri exprimant une émotion vive » (article *exclamation*). Elle est un cri de joie, de surprise, d'indignation, etc. et c'est en ce sens que ce terme est présenté comme l'équivalent du terme « interjection ». L'interjection est, elle aussi, un cri. Elle est « une sorte de cri qu'on jette dans le discours pour exprimer un mouvement de l'âme, un état de pensée, un ordre, un avertissement, un appel. » (Grevisse, 1964 : 1002 (§987)) L'interjection est exclamation car elle est également manifestation d'une émotion vive, spontanée et irrépressible (sens large). La rencontre de ces deux termes est donc liée à leur mode d'articulation, à leur rapidité de manifestation, le terme « cri » étant lié à l'articulation spontanée du son (Świątkowska, 2000 : 36). D'ailleurs, souvent, dans les dictionnaires de langue (cas du *NPR*, notamment), un terme est classé comme interjection puis défini comme exclamation :

Merde : interjection familière
Exclamation de colère, d'impatience, de mépris, de refus.
Diantre : interjection
Exclamation qui marque l'affirmation, l'imprécation, l'admiration, l'étonnement.

En grammaire, l'interjection désigne une classe grammaticale qui regroupe des éléments assez hétérogènes allant des cris ou onomatopées

(*Aïe ! Oh ! Boum !* etc.) à la phrase (*Vive les vacances* !). Rouayrenc précise, en effet, que : « […], si toutes les interjections ne sont pas des jurons, tous les jurons sont des interjections » (1996 : 95). De ce classement grammatical, nous pouvons déduire certaines propriétés générales de nature morphologique et syntaxique du juron (nous verrons ultérieurement, dans le cadre de notre étude syntaxique, si ces propriétés sont vérifiées pour *Foutre !*). Ceux-ci sont invariables. Ils peuvent constituer à eux-seuls un énoncé (ce sont alors des mots phrases) ou s'insérer dans une phrase à différentes positions (généralement en début ou en fin de phrase) sans s'intégrer à sa structure. Ils n'assument aucune fonction syntaxique dans la phrase.

L'adjectif « familier » employé pour définir le juron désigne, quant à lui, un registre de langue. Il s'agit d'une marque d'usage, c'est-à-dire « d'une étiquette que le lexicographe attribue à une lexie pour signaler une contrainte sur l'emploi de cette dernière » (Polguère, 2020). Il précise ainsi que les jurons s'emploient dans certaines situations de communication et pas dans d'autres. Ils sont généralement réservés à des situations de communication sans contrainte sociale ou institutionnelle et impliquent « un degré d'intimité entre les interlocuteurs » (Dubois et *al.,* 1973 : 206, article *familier*). L'adjectif « familier » a donc trait à la situation de communication. L'adjectif « grossier », lui, constitue un jugement de politesse : dire du juron qu'il est une exclamation grossière, c'est dire qu'il est « contraire à la bienséance, ou à la décence » (*TLF*i, article *grossier*). D'ailleurs, dans un souci de bienséance, celui-ci s'écrit « f » et se prononce « fé » :

> **1.** *Les B, les F voltigeaient sur son bec ; Les jeunes sœurs crurent qu'il parlait grec.*, Gresset, *Vert-Vert*, IV. (*Littré*, article *bougre*)

Les adjectifs « trivial » et « vulgaire » donnés comme synonymes de l'adjectif « grossier » par les dictionnaires de langue susmentionnés constituent, eux aussi, des marques d'usage que l'on retrouve dans les dictionnaires pour qualifier certains mots vedettes dont certains jurons tels que *Foutre !*, *Merde !* (selon le *Dictionnaire de l'Académie Française,* 9e édition). Ils impliquent un « jugement moral sur le contenu des termes » employés (Dubois *et al.* 1973 : 206). Il s'agit généralement d'une

appréciation axiologique péjorative, évaluation que l'on retrouve d'ailleurs dans le suffixe à valeur péjorative – *on* du mot « juron », dérivé du verbe « jurer ». Si l'emploi des jurons est condamnable, c'est parce que ces épithètes (« vulgaire » et « trivial ») qui font intervenir la notion de grossièreté « sont souvent en relation avec les parties du corps que la décence ordonne de couvrir et avec leurs fonctions » (Grevisse, Goosse, 2016 : 24 (§13 (b))).

Les différents termes employés dans cette définition dictionnairique commune du terme « juron » mettent en évidence différents aspects du juron : son mode d'articulation (cri), son caractère affectif (expression d'une émotion vive) et son caractère social (interjection contraire à la bienséance, réservée à une situation de communication informelle). Nous nous proposons, dans le travail qui suit, de nous focaliser sur le juron *Foutre !,* objet du présent article.

2. Le juron *Foutre !*

Foutre appartient à la classe grammaticale du verbe[1] : il s'agit du verbe transitif *foutre*, à l'infinitif. Il est issu du latin *futuere* « avoir des rapports avec (une femme) », en parlant d'un homme (*Dictionnaire Historique de la Langue Française*, article *foutre*). Il peut être employé intransitivement avec le sens de « faire l'amour » (ex. 2) ou transitivement, avec le sens de « posséder sexuellement » (ex.3) :

> **2.** *M. de Lameth, qui avait conservé dans un âge très avancé la puissance ithyphallique, disait que, dans sa jeunesse, il bandait tous les jours, mais ne foutait que le dimanche.*
> Mérimée, *Lettres F. Michel,* 1870, p. 46. (cité par *TLFi*, article *foutre*[1])

> **3.** *Je suis ce soir, au chemin de fer, à côté d'un ouvrier complètement saoul, qui répète à tout moment : « Non, je ne la foutrais pas, quand on me donnerait tout Paris… oui, tout Paris, non, je ne la foutrais pas !* » (Goncourt, *Journal,* 1872, p. 900). (cité par *TLFi*, article *foutre*[1]).

[1] Selon le TLFi (article foutre3), l'interjection foutre constitue l'emploi exclamatif de foutre1, c'est-à-dire du verbe foutre, idée que nous retrouvons également en ces termes chez Rouayrenc : « Le nom n'est pas la seule catégorie grammaticale à pouvoir être interjection. Il y a aussi l'adjectif : Mince ! variante de merde ; le verbe : foutre ! » (1996 : 96).

En tant que juron, *foutre !* est une interjection à fonction expressive, employée généralement dans le cadre du discours direct par un locuteur qui manifeste ses émotions *hic* et *nunc*[2]. Selon la tonalité qui l'anime ou qui la nuance et selon les circonstances de son émission, l'interjection *Foutre !* peut exprimer aussi bien la colère que la joie, le soulagement que l'affliction, l'admiration que la consternation, etc.

> **4.** — *Tenez, dit Callinan. Il sortit de sa poche un grand mouchoir vert orné de harpes d'or placées aux quatre coins.*
> — *Foutre ! s'écria Caffrey. Quelle élégance !* (admiration)
> — *Un cadeau de ma fiancée, expliqua Callinan.*
> Queneau pseudonyme Sally Mara Raymond, *Les Œuvres complètes de Sally Mara*, 1962, p.236 (*Frantext*)

> **5.** *La nuit était tombée et Jean-Baptiste avançait le long de la rue du Caire. S'immobilisant après un énième demi-tour, son visage se raidit et ses yeux exprimèrent un réel désespoir. En fait, l'homme enrageait. Ce soir, Marie était introuvable !*
> *Foutre ! jura-t-il tout haut, reprenant sa marche en une allure un peu lourde.* (violent dépit)
> Prenay-Declercq, *Le complot du Bazar français*, 2022, p. 146.

En effet, employé dans une phrase exclamative ou seul suivi d'un point d'exclamation, il peut exprimer une variété d'états affectifs (étonnement, surprise, joie, indignation, colère, etc.) même si, en tant que juron, il est conventionnellement associé à un état dysphorique, à des sentiments négatifs (colère, haine, mépris, etc.) car, selon Guiraud, les jurons « sont des jurements dévalorisateurs et péjoratifs » (1975 : 103). Il exprime un jugement de valeur négative. Il s'agit alors d'un modalisateur appréciatif axiologiquement négatif. Cette coloration sémantique négative qui le caractérise (décelable, comme nous l'avons déjà souligné *supra*, dans sa forme même en tant que mot dérivé constitué du suffixe péjoratif – *on* !) est liée à son origine verbale triviale relevant du domaine tabou de la sexualité. Cette interjection-juron, qui oscille entre grossièreté et vulgarité,

[2] Les interjections en général et les jurons en particulier sont « des expressions déictiques, dont la signification s'actualise en situation » (Riegel *et al.*, 2014 : 772). En effet, le contenu sémantique de l'interjection est partiellement déterminé par les éléments déictiques comme moi, toi, ici, maintenant, etc. qui acquièrent leur valeur référentielle par renvoi obligatoire à la situation d'énonciation. Quand, par exemple, du fait que j'ai raté mon train, je m'exclame « Foutre ! », je m'indique à moi-même, à mon /mes interlocuteur/s que quelque chose ici, maintenant m'agace.

se rapporte à l'acte de copuler, acte tabou dont il est « interdit » de parler en public.

Ce terme encanaillé par son origine grossière, en emploi interjectif, pourrait être qualifié de « interjection éjaculatoire[3] », c'est-à-dire interjection proférée avec force et violence sans délicatesse et sans aucun respect (non-respect du ou des interlocuteur (s), notamment de leur âge, sexe, culture, religion, etc.), de la situation de communication formelle, des conventions sociales, etc.). La philosophe britannique, Rebecca Roache, spécialiste de la question, souligne sur ce point que :

> *[…] l'un des aspects scandaleux du juron consiste à évoquer des sujets dont on sait que les autres ne les [sic] aiment pas, et dont ils savent que nous savons qu'ils ne les aiment pas. Cela signale donc un manque de respect et de considération*[4].

Il s'agit alors d'« agressivité verbale », « d'explosion verbale non contrôlée », de « rot linguistique », etc. Voilà autant d'expressions utilisées pour souligner l'emploi inapproprié et inconvenant de cette interjection.

Prononcer *Foutre !* dans un contexte inapproprié (par exemple, dans un train bondé de personnes d'âge et de sexe différents) et surtout, en compagnie féminine, donne une image négative de soi (ex. 6), ce qui nécessite généralement des excuses (ex.7) :

6. *- Le train repart, dit Jacques.*
- Il fait froid, dit Garamuche.
- On joue aux cartes ? dit Raymond.
- Foutre non ! dit Brice.
- Vous n'êtes pas galant, dit Corinne.
Vian Boris, *Les fourmis,* 1949, p.40 (*Frantext*)

7. *M. de Calonne, voulant introduire des femmes dans son cabinet, trouva que la clé n'entrait pas dans la serrure. Il lâcha un f… d'impatience ; et, sentant sa faute : « Pardon, Mesdames ! dit-il, j'ai fait bien des affaires dans ma vie, et j'ai vu qu'il n'y a qu'un mot qui serve. » En effet, la clé entra tout de suite. (Chamfort 1740- 1794).*

[3] Huston, par exemple, parle des mots tabous, dont relève les jurons, en termes d'« éjaculations » (1996 : 126). Damourette et Pichon définissent les interjections (et par voie de conséquence, les jurons) comme des éjaculations émotives (1968).

[4] Citation issue d'un entretien avec la philosophe Rebecca Roache, spécialiste de la question des jurons, disponible via le lien : https://www.philonomist.com/fr/entretien/ce-que-nos-jurons-disent-de-nous [consulté le 24 juillet 2024].

> Boudet, *Les mots de l'histoire : dictionnaire historique universel des mots, des mœurs et des mentalités*, 1990, p. 440 (*Google livres*)

Foutre ! garde sa valeur sexuelle tabou jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle. Rey (2010) précise que « le sens non sexuel est assuré à partir de la Révolution française, en particulier avec les textes d'Hébert (dans son journal le Père Duchesne). » (*Dictionnaire Historique de la Langue Française*, article *Foutre*). Les *foutres* (de même que les *bougres*) offusquent toujours autant à cette période révolutionnaire parce qu'ils caractérisent le parler des Sans-culottes (révolutionnaires populaires), partant le parler populaire des gens de bas étage. En effet, Hébert, auteur de l'un des journaux les plus célèbres de la Révolution française (publié de 1790 à 1794), disait : « Moi aussi je sais parler latin mais ma langue naturelle est celle de la sans-culotterie. Il faut jurer avec ceux qui jurent, foutre ! » (Biard, 2009 : 15). D'ailleurs, ce journal est présenté par les historiens comme « une feuille placée sous le sceau de la grossièreté » (*op.cit*.) pour usage abusif du juron *Foutre !,* entre autres. Aujourd'hui, ce juron n'est plus qu'un juron délesté de son sens grossier, peu usité, voire désuet. Jurer *Foutre !* de nos jours pourrait susciter la surprise voire même le rire !

3. *Foutre !* marqueur d'attitude énonciative

En tant qu'interjection-juron, *Foutre !* permet au locuteur de manifester ses sentiments. Il sert, plus précisément, à montrer un état affectif et non à le décrire (Ducrot, 1984, Anscombre, 2009a, 2009b). Selon Anscombre, « c'est toute la différence entre *Je suis soulagé* (description) et *Quel soulagement !* ou encore *Ouf !* (monstration). » (2009a : 4). Le locuteur de *Foutre ! Quelle élégance !* par exemple, ne décrit pas sa grande admiration, il en fait montre à travers l'énonciation. Ducrot (1984 : 200), dans le cadre de sa théorie polyphonique de l'énonciation, a lui aussi souligné le fait que l'interjection situe l'émotion vive dans l'énonciation même puisqu'elle est l'effet immédiat du sentiment positif ou négatif qui la déclenche. Il affirme, en effet, que « [e] n disant *Hélas !* ou *Chic !,* on colore sa propre parole de tristesse ou de joie : si la parole fait connaitre ces sentiments, c'est dans la mesure où elle est elle-même triste ou joyeuse » (*op.cit*.).

De ce fait, le juron *foutre !* appartient à la catégorie sémantique des marqueurs d'attitude énonciative, classe nettement représentée par les adverbes d'énonciation, notamment *franchement, sincèrement* et *honnêtement* identifiés par leur valeur sémantique particulière à savoir celle de manifester l'attitude du locuteur vis-à-vis de l'énonciation. Ainsi, « en disant *Sincèrement, ça ne casse pas des briques*, on ne se décrit ni ne se présente comme sincère, on parle depuis sa sincérité. » (Anscombre, 2009a : 3).

Jurer *Foutre !,* c'est se montrer authentique, tel qu'on est, loin de toute hypocrisie sociale. Dire *Foutre ! Quelle beauté ! (*en parlant de Marie, par exemple), c'est trahir un sentiment d'admiration si vif que le locuteur perd tout contrôle. Cette admiration n'est pas assertée, ce que l'on ferait dans un énoncé comme *Je suis admiratif de sa beauté* mais « jouée » (Ducrot, Anscombre, 1983 : 95) et (je dirai même) « jurée ». En jurant, le locuteur augmente la force de sa parole. Il lui donne une valeur affective particulière (la sincérité) et, par là même, une valeur modale de vérité : ce qu'il dit est sincère, donc vrai (du moins pour le locuteur lui-même). L'interlocuteur ne peut que reconnaître la véridicité de ce qui est énoncé. En effet, si le locuteur est sincère au point de faire fi des convenances sociales, je ne peux refuser de reconnaître que Marie est belle et même, qu'elle est belle au point susciter de dire/de s'exclamer « Foutre ! ». Le Père Duchesne, personnage éponyme du journal révolutionnaire d'Hébert (1790-1794), dont les *foutres* pullulent dans ses discours, confirme cette fonction discursive des jurons :

> *Tous ceux qui aiment la franchise et la probité ne s'effarouchent pas des bougres et des foutres dont je larde par-ci, par-là, mes joies et mes colères ; les oreilles si délicates qui sont déchirées de mes expressions les trouveraient délicieuses si je voulais être l'apôtre de l'aristocratie […] Il est donc clair que ceux qui s'offusquent tant de mon langage n'aiment pas la vérité, et, comme je n'ai cessé de la dire, ceux à qui je déplais si fort sont à coup sûr des aristocrates.* (*Père Duchesne*, n°257, juillet 1793) cité par Biard (2009 : 15).

Jurer permet donc au locuteur d'appuyer avec insistance son affirmation et donc de donner de la crédibilité à ses propos. En douter peut entraîner une réaction physique violente du locuteur comme l'illustre l'exemple ci-dessous :

8. (Le locuteur est un prisonnier. Il est accusé d'avoir cherché querelle à un officier et gardien du corps du Roi :
— ça aurait pu être possible, mais je ne connais pas ce porc d'ultra. Foutre ! Tu peux me croire, jura-t-il avec une animation de main montrant son agacement. Présente-le-moi ! Nous verrons qui dit la vérité. Y a pas plus menteur que ces Polichinelles !
Preney-Declercq, *Traquenards : Paris et Colmar- 1822*, 2019, p.240, (*Google livres*)

Cette valeur modale de vérité a pour fondement l'origine juratoire du juron. En fait, en tant que jurement, c'est-à-dire « serment fait sans nécessité ni obligation » (*TLF*i, article *jurement*), le juron est « une caution de vérité » (Huston, 2002 : 136) qui exerce une contrainte sur le discours, obligeant celui-ci à être « vrai ». Par la présence du juron, « n'importe quelle affirmation peut prétendre être une description véridique du réel ; jurer, c'est essayer de *garantir* cette véridicité » (*Ibid.* : 133). Dans l'exemple 8, l'interlocuteur est appelé à croire sans hésitation l'information suivante : *je ne connais pas ce porc d'ultra*. Ce que dit le locuteur est sans conteste vrai car il a juré : *Foutre ! Tu peux me croire.* « Vrai » est la valeur de fiabilité attribuée par le locuteur à son énoncé. En jurant *Foutre !* celui-ci affirme son degré de certitude à l'égard de l'information donnée (il en est certain) et en même temps exprime de manière accentuée son engagement[5] (le mouvement de la main accroît la force du juron) sur la fiabilité de ladite information. Il se porte garant de la fiabilité de son énoncé et est prêt à faire face à celui qui remet en question ses propos (*Présente-le-moi ! Nous verrons qui dit la vérité.*). *Foutre !* est donc un modalisateur logique, plus précisément un modalisateur épistémique. Ce juron constitue aussi un modalisateur affectif car en l'employant, le locuteur énonce aussi son engagement émotionnel dans sa propre énonciation. Celui-ci manifeste, en effet, un sentiment généralement négatif à identifier en fonction du cotexte ou de la situation d'énonciation. Il s'agit généralement, comme nous l'avons déjà souligné ci-dessus, de sentiments négatifs : la colère, le dégoût, l'agacement, etc. L'image que le dire du locuteur montre de lui n'est pas avantageuse, surtout si le locuteur est une femme. Celui-ci se montre comme un être mal éduqué et impulsif qui se laisse submerger par ses

[5] Desclès (2009) associe l'engagement d'un locuteur au fait que celui-ci se porte garant de la fiabilité de son énoncé et inversement pour le désengagement. Engagement et désengagement du locuteur représentent le degré de responsabilité énonciative du locuteur. Ce degré de responsabilité énonciative est rendu manifeste par le moyen des modalisateurs épistémiques.

émotions violentes au point de perdre tout contrôle verbal, voire tout contrôle physique. D'ailleurs, l'interlocuteur peut le rappeler à l'ordre par des répliques réprobatrices telles : *Quelle galanterie ! Surveille ton langage* ! *Ton langage !* etc. comme dans l'exemple suivant :

> En entrant dans le bureau du Cardinal, Conrad ne s'attendait pas à trouver autant de monde.
> **9.** « Foutre ! Jura-t-elle entre ses dents.
> — Langage, Conrad.
> — Éminence. Dit-elle en s'inclinant. J'ignorais qu'il s'agissait d'une réunion.
> Vauballan Alain, *Catacombes*, 2012, p. 23 (*Google livres*)

Nous retrouvons également ce lien juron-manifestation d'attitudes dans la notion de *performativité* inhérente aux serments et aux jurons. En effet, les serments et les jurons sont des performatifs. Tous deux réfèrent à l'acte de *jurer* qui, dans le cas du serment signifie « prononcer un serment » et dans le cas du juron, « proférer un juron ». Cette distinction d'ordre pragmatique est soulignée par la syntaxe : « le verbe *jurer* employé seul (« *il jura* », par exemple), renvoie pour ainsi dire indubitablement au juron, et non au serment » (Larguèche, 1992 : 235). Le verbe *jurer* a alors un emploi intransitif et a pour sujet une personne.

Les jurons appartiennent, plus précisément, à la classe des comportatifs, groupe très disparate de verbes performatifs qui renvoient aux attitudes et aux comportements sociaux tels « les excuses, les félicitations, les recommandations, les condoléances, jurons, défis » (Austin, 1970 : 154). Selon Austin, un comportatif tel « se dire offensé », « ne pas attacher d'importance », « rendre hommage », « critiquer », « grogner », etc. (*ibid*. : 161) inclut « l'idée d'attitudes et de manifestation d'attitudes à l'égard de la conduite antérieure ou imminente de quelqu'un » (*op.cit*.). Les jurons peuvent, en effet, manifester de telles attitudes notamment dans le cas où ils constituent une réponse exclamative à une question, une attitude ou un comportement d'un ou des interlocuteur (s) même si le but d'un juron n'est pas de communiquer un message à quelqu'un (celui-ci n'ayant aucune « valeur communicative », selon Benveniste (1974)). Toutefois, ces émotions violentes peuvent avoir été déclenchées par « la conduite antérieure ou imminente de quelqu'un » mais pas seulement ! Elles peuvent également avoir pour origine une voiture qui ne démarre pas,

un cheval rebelle qui refuse de pénétrer dans son enclos ou encore une douleur si vive qu'elle nous pousse à jurer *Foutre !* C'est à l'interlocuteur (ou aux interlocuteurs) présent (s) de faire un calcul interprétatif fondé sur différents paramètres (les circonstances de l'énonciation du juron, la situation d'énonciation ou le contexte linguistique, les indices extralinguistiques (gestes, mimiques et intonation)) pour identifier l'intention du locuteur, le sens et la cause de l'interjection proférée.

Les différentes valeurs sémantico-pragmatiques identifiées confirment bien l'appartenance sémantique de *Foutre !* à la catégorie énonciative des modalisateurs mais aussi à la catégorie plus générale des marqueurs d'attitude énonciative. Nous nous proposons de vérifier, dans le travail qui suit, si cette interjection-juron vérifie les propriétés syntaxiques inhérentes à cette catégorie générale.

4. Caractéristiques syntaxiques du juron *Foutre !*

Les marqueurs d'attitude énonciative, nous le rappelons pour mémoire, désignent, selon Anscombre (2009a, 2009b), les adverbes d'énonciation tels *sincèrement, franchement, honnêtement*, etc. qui, comme nous l'avons déjà précisé *supra*, reflètent l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce. Cette catégorie d'adverbes se distingue par des critères syntaxiques précis, recensés par Anscombre (2009b : 73) :

> a) ils ne peuvent figurer dans la portée d'une question oui-non ;
> b) ils ne peuvent être niés par une négation descriptive ;
> c) ils n'entrent que difficilement dans des relatives descriptives (i.e. relatives non essentielles à l'identification référentielle de son antécédent) ;
> d) ils n'admettent pas la coordination avec d'autres adverbes.

Nous avons déjà démontré ci-dessus que le juron *Foutre !* véhicule lui aussi cette valeur sémantique particulière mais celui-ci vérifie-t-il les caractéristiques syntaxiques propres à cette classe d'adverbes ?

Il est à noter qu'adverbes d'énonciation et interjections partagent un critère syntaxique commun : leur invariabilité. Ceux-ci ne varient ni en genre

ni en nombre. Toutefois, pour avoir la valeur sémantique particulière identifiée, ces adverbes d'énonciation ont une position particulière au sein de la phrase : ils sont détachés en tête de phrase. L'interjection *Foutre !* quant à elle, a généralement une position initiale ou finale (ex.10). Elle est alors généralement suivie d'un point d'exclamation :

> **10.** *Ah ! Cré nom de Dieu ! Foutre ! Qu'est-ce que c'est ? Jacques, encore un manquement de service ! Foutre* ! (Goncourt, *Journal*, 1853, p. 111) (*Frantext*)

En fin d'une phrase exclamative ou interrogative, le juron incite à agir ou à répondre. En jurant, le locuteur adjure son interlocuteur ou ses interlocuteurs à donner suite à sa demande et montre surtout son impatience, son énervement ou sa colère :

> **11.** (Erilien menace une jeune fille d'une matraque. Son amie intervient et la saisit.)
> - *Lâche ça, foutre ! jura Erilien.*
> (La jeune fille finit par lâcher la matraque. Erilien, rejeté violemment en arrière, s'écroule alors dans les bras d'une paysanne.)
> - *Qui a ri, foutre ?*
> *Personne ne pipa.*
> Charlier, *La saison des tueurs*, 2013, p.23 (*Google livres*)

Qu'il soit en position initiale ou finale, *Foutre !* constitue toujours une « décharge expressive » (Drescher, 2004 : 20) mais a une valeur pragmatique différente. Lorsqu'il précède l'énoncé, le juron *Foutre !* crée un certain effet d'attente. L'interjection est généralement suivie d'une phrase d'explicitation qui en explique la cause :

> **12.** (Callinan tend un grand mouchoir vert orné de harpes d'or placées aux quatre coins à Caffrey)
> — *Foutre ! s'écria Caffrey. Quelle élégance* ! (admiration)
> Queneau pseudonyme Sally Mara Raymond, *Les Œuvres complètes de Sally Mara*, 1962, p.236 (*Frantext*)

> **13**. (Jean-Baptiste et Marie se disputent)
>
> *— Espèce de fille de joie, vas-tu cesser de m'insulter ! Veux-tu que je te rappelle d'où tu viens ? La garce… Tu vas y retourner à la rue.*
> *— Foutre ! Tu me dégoûtes, saloperie de daim huppé*. (dégoût et haine)
> Preney-Declercq, *Le complot du Bazar français*, 2022, p. 386 (*Google livres*).

Selon Bres, le « chaperonnage de l'interjection par une phrase d'explicitation » (1995 : 83) notamment « lorsque le locuteur calcule que son interlocuteur ne dispose pas, pour l'interprétation, de certains éléments du contexte » (*op.cit*.) est une contrainte. Placée après l'énoncé, elle achève généralement la parole et souligne le paroxysme de l'émotion, source du juron. Elle a une valeur conclusive surtout lorsqu'elle est précédée de *Et puis* :

> **14.** *Et puis foutre, conclut-il ! Tout bien réfléchi, il était arrivé à la conclusion qu'il n'y avait aucune injustice là-dedans.*
> Carcusse, *La vindication de Guillaume,* 2024, p. XI (*Google livres*)

Le juron *Foutre !* peut aussi être suivi d'une virgule, en position intercalée comme dans :

> **15.** *Et puis, foutre, est-ce un journal intime, oui ou non ? Oui. Eh bien… doivent avoir un rapport plus ou moins lointain avec la… nuptialité. Je rougis d'avoir écrit ce vocable.*
> Queneau, pseudonyme Sally Mara Raymond, *Les Œuvres complètes de Sally Mara* (1962) 1934 - *Journal intime*, p. 59 (*Frantext*)

Ces pauses (ou ces doubles pauses[6]) soulignent l'autonomie syntaxique de cette interjection. En effet, comme toute interjection, *foutre* n'a aucune fonction syntaxique dans la phrase : elle n'a pas de relation avec les autres éléments de la phrase. Elle peut donc être supprimée sans porter atteinte à la structure de la phrase mais le sens de l'énoncé perd en intensité et en expressivité :

> **16.** *Elle surveille du coin de l'œil l'invité […]. Foutre ! Quelle distinction !*
> Queneau, *Pierrot mon ami,* 1943, p. 36 (*Frantext*)
>
> **16'.** *Elle surveille du coin de l'œil l'invité […] Quelle distinction* !

Lorsque ces pauses manquent, *foutre* renforce la négation en portant sur les adverbes de négation *rien* ou *pas* :

[6] En position finale, l'interjection-juron *foutre !* est généralement précédée d'une virgule et suivie d'un point d'exclamation et en position intercalée, elle est encadrée par deux virgules.

17. *Je n'en sais foutre rien, bon Dieu ! Je vous jure ! Elle voulait peut-être nous faire chanter, je ne sais pas.*
Bright, *Torpeur intense*, 2007, p.145 (*Google livres*)

18. *Les jours de bataille, j'ai toujours été volontaire pour aller à l'abordage et ce n'était foutre pas pour les beaux yeux du roi.*
Aymé, *Vogue la galère*, 1947, p. 167 (*Google livres*)

Il peut également renforcer les mots phrases *oui/non,* réponses positive ou négative à une question :

19. […] *Et toi, Frantz, toi qui t'es battu jusqu'au bout ? (Frantz rit grossièrement.) Tu es nazi ?*
FRANTZ
Foutre non !
Sartre, *Les Séquestrés d'Altona*, 1960, p.65 (*Frantext*)

20. *Octave, un peu ému*
Ah ! c'est vous l'ass… l'auteur de… ce qui s'est passé rue Molitor ?
TUPIN
Foutre oui, j'm'en vante.
Velloni della Ponte, *La massue : drame en un acte*, 1899, p.18 (*Google livres*)

L'interjection juron, en tant que pulsion, ne peut pas être l'objet d'une question *oui/non* (non rhétorique) dans la mesure où elle ne constitue pas une information que le locuteur veut communiquer. Elle n'est que raptus verbal.

21. *Foutre ! qu'elle était haute la Seine en janvier 1910.*
Benoziglio, *La boîte noire*, 1974, p. 97 (*Frantext*)

21'. **Est-ce que Foutre ! la Seine était haute en janvier 1910 ?*

La question totale susceptible d'être posée porte sur le degré d'intensité de l'adjectif « haute » et non sur l'interjection elle-même. La profération de l'interjection (de même que la modalité exclamative) est, en effet, un marqueur de haut degré de la propriété évaluée (ici, la hauteur) :

21''. *Est-ce que la Seine était haute en janvier 1910 au point de dire « Foutre ! » ?*

De même, elle ne peut être niée par une négation descriptive car elle n'a pas pour fonction de décrire un état psychologique, une émotion mais de

le/la montrer, de le/la trahir, mais elle peut entrer dans une relative descriptive :

> **22.** *C'est vous qui l'avez recueilli à la porte de Buloz- ce chien à trois gueules, mais qui, foutre ! n'a pas trois têtes !*
> Boulenger, *Les Dandys*, 1907, p. 418 (*Google livres*)

Foutre ! ne peut être coordonnée à une autre interjection mais elle s'ajoute souvent à une autre interjection, notamment *Ah !* :

> **23.** *— Ta vie doit être triste ici maintenant que Joël et Mary ne sont plus là.*
> *— Ah là là, monsieur Presle, ne m'en parlez pas. Ce que je m'emmerde ! Ce que je m'emmerde ! Ah, foutre !*
> Queneau, pseudonyme Sally Mara Raymond, *Les Œuvres complètes de Sally Mara*, 1962, p. 184 (*Frantext*).

Les différentes caractéristiques syntaxiques inhérentes à *Foutre !* (l'impossibilité de se combiner avec la négation descriptive, l'impossibilité de figurer dans la portée d'une question *oui-non* et l'impossibilité d'être coordonnée à une autre interjection) confirment le lien de parenté qui existe entre cette interjection-juron et les adverbes d'énonciation, éléments prototypiques de la classe générale des marqueurs d'attitude énonciative.

Conclusion

L'interjection-juron *Foutre !*, bien qu'encanaillée par son sens étymologique obscène, est d'un point de vue linguistique, un objet d'étude fort intéressant. Nous avons montré qu'elle n'est pas un simple cri de joie, de colère, d'indignation… Elle est à la fois modalisateur épistémique et modalisateur affectivo-axiologique. *Foutre !* trahit, en effet, des émotions violentes généralement négatives du locuteur. Celui-ci n'asserte pas ses émotions, ne les décrit pas : il les joue. Le juron attribue aussi à l'énoncé une valeur de vérité (« vrai ») par son origine « sermentielle » : le locuteur énonce ainsi *sa* vérité.

Nous avons également identifié le statut de marqueur d'attitude énonciative de *Foutre !.* D'un point de vue pragmatique, *Foutre !* marque effectivement une « attitude » énonciative que nous avons identifiée

comme « authentique ». En fait, l'interjection-juron marque un haut degré d'intensité au travers d'une attitude énonciative du locuteur : si celui-ci est franc au point de s'exclamer : *Foutre ! ce que Paul est élégant* !, je ne peux manquer de reconnaître que Paul est élégant, et si j'y suis obligé, c'est qu'il l'est à un point indiscutable (Anscombre, 2009b : 67).

D'un point de vue syntaxique, nous avons montré que ce juron vérifie les propriétés syntaxiques définitoires inhérentes aux adverbes d'énonciation. Nous en avons déduit l'existence d'un lien sémantique et syntaxique entre la classe des adverbes d'énonciation et celle des interjections (en particulier, celle des interjections jurons du type *Foutre* !), systématisé par la classe générale des marqueurs d'attitude énonciative. Il s'agit là d'une classe hétérogène regroupant des éléments qui ont pour point commun fondamental d'impliquer fortement le locuteur.

Bibliographie

Austin, J. L.1970. *Quand dire c'est faire*. Paris : Le Seuil.

Anscombre, J.-Cl. 2009a. « Présentation. Les marqueurs d'attitude énonciative ». *Langue française,* n° 161, p. 3-8.

Anscombre, J.-Cl. 2009b. « Des adverbes d'énonciation aux marqueurs d'attitude énonciative : le cas de la construction *tout* + adjectif ». *Langue française,* n° 161, p. 59-80.

Biard, M. 2009. *Parlez-vous sans culotte ?* Dictionnaire du Père Duchesne, 1790-1794. Paris : Tallandier.

Benveniste, E. 1974. La blasphémie et l'euphémie. In : Benvensite, E. *Problèmes de linguistique générale* II. Paris : Gallimard, p. 254-257.

Bres, J. 1995. « « Hoù ! Haa ! Yrrââ ! » : interjection, exclamation, actualisation ». *Faits de Langue,* n° 6, p. 81-91.

Chastaing, M., Abdi, H. 1980. « Psychologie des injures ». *Journal de Psychologie normale et pathologique,* n°1, p. 31-62.

Desclès, J.-P. 2009. « Prise en charge, engagement et désengagement ». *Langue française,* n° 162, p. 29-53.

Drescher, M. 2004. « Là tu te dis putain c'est souvent chaud. Jurons et hétérogénéité énonciative ». *Travaux de linguistique,* n° 49, p. 19- 37. [En ligne] : https://www.cairn .info/revue-travaux-de-linguistique-2004-2-page-19.htm [consulté le 10 août 2024].

Dubois *et al.* 1973. *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.

Ducrot, O., Anscombre, J.-Cl. 1983. *L'argumentation dans la langue*. Paris : Mardaga.

Ducrot, O. 1984. *Le dire et le dit*. Paris : Minuit.

Guiraud, P. 1975. *Les gros mots*. Paris : PUF.

Grevisse, M. 1964. *Le bon usage*. Gembloux (Belgique) : Duculot.

Grevisse, M., Goosse, A. 2016. *Le bon usage* (16e édition). Louvain-La- Neuve : De Boeck Supérieur.

Huston, N. 2002. *Dire et interdire. Éléments de jurologie*. Paris : Payot & rivages.

Largueche, E. 1992. « Le juron : paroles sans foi ni loi ou : du serment à l'injure ». *Le serment, 2. Théories et devenir,* édité par Raymond Verdier, CNRS Editions, p. 235-244. [En ligne] : https://www.cairn.info/le-serment--9782271114280-page-235.htm [consulté le 10 août 2024].

Polguère, A. 2020. « Vers une approche systémique des marques d'usage. », Gueorgui, A. (dir.). *Marques de registre dans les dictionnaires bilingues*. Paris : Presses d'Inalco, p.7-26.

Riegel, M. *et al.* 2014. *Grammaire méthodique du français* (5e édition). Paris : PUF.

Rouayrenc, C. 1996. *Les gros mots*. Paris : PUF.

Świątkowska, M. 2000. *Entre dire et faire. De l'interjection*. Cracovie : Wydawnictwo UJ.

Dictionnaires consultés

DAF = Dictionnaire de l'Académie Française (9e édition) [En ligne] : https://www.cnrtl.fr/ [consulté le10 août 2024].

DHLF = Rey, A. 2010 [1993, 1995, 2000]. (dir.). *Dictionnaire historique de la langue française*. Nouvelle édition. Paris : Dictionnaires Le Robert.

GLLF = Guilbert, L. *et al.* 1989. *Le Grand Larousse de la Langue Française*, vol.4, Paris : Larousse.

Le Grand Robert de la langue française, Tome IX. Paris : Le Robert.

NPR = Rey-Debove, J, Rey, A. 1993 [1967]. *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.

TLFi = Trésor de la Langue Française informatisé. http://atilf.atilf.fr/tlf.htm [consulté le10 août 2024].

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 41-55

Les unités polylexicales phrastiques : quel type d'unités ?

Imen Mizouri
Université de Sfax, Tunisie
Université Sorbonne Paris Nord, France
mizourimen@yahoo.com
https://orcid.org/0000-0003-0076-4978

Reçu le 01-11-2024 / Évalué le 14-11-2024 / Accepté le 24-11-2024

Résumé
Il est des unités polylexicales phrastiques, tout en étant de nature lexicale - puisqu'elles doivent faire partie du préconstruit lexical du locuteur -, qui n'ont pas de combinatoire comme l'ensemble des unités de la troisième articulation. Alors que celles-ci ont leur propre syntaxe et servent de support à toutes sortes d'actualisateurs, celles-là, vu leur complétude syntaxique, sont autosuffisantes. Les unités polylexicales non autonomes sont intégrées dans des parties du discours leur permettant de s'insérer dans des constructions syntagmatiques supérieures. Les unités phrastiques s'insèrent telles quelles dans le discours ; elles suffisent à former toutes seules des énoncés. Qu'elles soient sentencieuses (*La nuit, tous les chats sont gris*) ou non (*Un ange passe*), elles représentent des prédications toutes faites. L'unique contrainte de leur « bon » usage est l'adéquation avec le co- ou contexte d'insertion. D'où l'ensemble des questionnements suivants : Leur caractère hybride qui en fait des unités à part entière sans être intégrantes, au sens de Benveniste (1966), leur permet-il d'être des unités de langue ou pas ? Qu'est-ce qui les empêche d'appartenir à des parties du discours alors que certains noms polylexicaux ont une configuration phrastique (*Un suivez-moi-jeune-homme*) ? Auraient-elles des combinatoires d'un autre type, de nature interphrastique ? Si c'est le cas lesquelles ? Partant de l'idée qu'elles représentent des prédications préconstruites, nous essaierons d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements pour mieux cerner le vrai statut de ces unités.

Mots-clés : unité lexicale, combinatoire, unité préconstruite, polylexicalité, unité phrastique, enchaînement, interphrastique

Phrastic polylexical units: what type of units?

Abstract
There are phrastical polylexical units, while being lexical in nature - since they must be part of the lexical precstruct of the speaker - have no combinatorial like all the units of the third articulation. While these have their own syntax and serve as support for all kinds of actualists, these, given their syntactic completeness, are self-sufficient. Non -

autonomous polylexical units are integrated into parts of discourse allowing them to fit into higher syntagmatic constructions. Phrastical units are invented as they are in discourse; They are enough to form statements on their own. Whether they are sententious (*At night, all cats are gray*) or not (*An angel passes*), they represent ready - made preaching. The only constraint of their « good » use is the adequacy with the co-or context of insertion. Hence all the following questions: Their hybrid character which makes them units in its own right without being integral, in the sense of Benveniste (1966), allows them to be language units or not? What prevents them from belonging to parts of the speech when some polylexical names have a phrastical configuration (a follow-me- young-man)? Would they have combinatories of another type, of interphrastic nature? If so, which ones? Starting from the idea that they represent preconstructed preaching, we will try to provide elements of answer to these questions to better understand the true status of these units.

Keywords: lexical unit, combinatorial, Preconstructed unit, polylexicality, phrastical unit, chaining, interphrastic

Introduction

Si les parties du discours, pour une langue comme le français, se caractérisent fondamentalement par un contenu sémantique et un contenu grammatical, la catégorie de l'interjection fait exception car elle est dotée d'une autonomie syntaxique qui bloque son intégration dans une unité préconstruite supérieure. Une unité comme *Halte !* fonctionne comme un prédicat synthétique qui forme à lui seul un énoncé complet. Or il existe d'autres unités préconstruites fixées en langue et qui ne s'inscrivent pas dans les parties de discours. Pourtant, leur fonctionnement est similaire à celui des interjections. Tel est le cas des proverbes, des formules et des pragmatèmes qui, bien qu'ils échappent à l'appartenance à une partie du discours, ont une complétude sémantique et une autonomie syntaxique. C'est grâce à ce dernier critère que l'hypothèse de l'existence d'une nouvelle catégorie d'unités lexicales autonomes trouve toute sa pertinence. Si la combinatoire concerne uniquement l'agencement syntaxique des mots ou des unités monolexicales, que faire des unités polylexicales qui font partie du stock lexical préconstruit du locuteur et qu'on utilise pour former des énoncés. Qu'est-ce qui fait leur combinatoire ? Pour répondre à cette question, nous partons de l'exemple suivant :

Je vous demande simplement de le faire à ma place. Ce n'est pas la mer à boire !

Il s'agit d'une formule métaphorique*, ce n'est pas la mer à boire !* qu'on emploie souvent pour renvoyer à l'aspect anodin ou dérisoire d'une tâche. On constate que cette phrase préconstruite s'emploie telle quelle dans le discours. Mais quel statut doit-on lui attribuer ? Est-ce une unité de langue qui peut, tout comme les huit parties du discours (nom, adjectif, verbe, adverbe, préposition, conjonction, déterminant, pronom), participer à la construction de la phrase où se déploient les potentialités combinatoires des unités ? Si elle est dotée d'une autonomie syntaxique, échappe-t-elle ainsi aux parties du discours ? On se demande, dans ce cas, si les parties du discours épuisent la totalité des unités préconstruites en langue.

1. Les unités phrastiques : unités de la troisième articulation ?

Pour savoir si les unités phrastiques sont des unités de la troisième articulation (Mejri, 2017, 2018, 2023), il faut rappeler qu'une unité lexicale[1] (unité de la troisième articulation) se caractérise fondamentalement par deux critères :

- un sens qui correspond à un contenu prédicatif que l'unité véhicule,
- et une catégorie ou un contenu grammatical qui lui attribue une partie du discours.

C'est ce contenu catégoriel qui permet aux unités de la troisième articulation d'avoir une combinatoire lexicale ; ce qui en fait des unités non-autonomes. Selon ce critère, les unités phrastiques ne pourraient pas être considérées comme des unités de la troisième articulation puisqu'elles ne

[1] Pour S. Mejri (2017, 2018), les unités lexicales ou les unités de la troisième articulation se distinguent par des fonctions non assurées par les unités des autres articulations ; ce qui en garantit la pertinence et la plus-value. Cette unité est construite d'au moins deux constituants : un constituant morphémique et un autre grammatical. C'est le constituant grammatical qui encapsule la totalité des autres constituants pouvant participer à cette unité, en lui garantissant l'ensemble de ses virtualités combinatoires ; ce constituant, qu'il soit marqué ou non, est un constituant obligatoire, puisqu'il décide de plusieurs aspects de l'unité lexicale : un contenu catégoriel (la forme du sens) qui range l'unité dans une partie de discours, l'aptitude à l'actualisation dans le discours et le pouvoir d'établir des relations syntactico-sémantiques.

répondent qu'à un seul critère, celui du contenu sémantique. Or, ce sont des unités préconstruites tout comme les unités faisant partie des paradigmes catégoriels. Devant un tel paradoxe, on se demande si la langue ne renferme pas deux types d'unités de la troisième articulation : les unes seraient non autonomes se distinguant par leur incomplétude syntaxique, celles qui appartiennent à des parties du discours combinables ; les autres seraient autonomes ne participant pas à la construction syntaxique des phrases.

C'est le cas des interjections qui sont dotées d'une complétude à la fois sémantique et syntaxique. Quand on dit *Mince !* il s'agit d'une unité qui ne s'intègre pas dans la phrase, tout comme c'est le cas pour un nom ou un verbe par exemple ; elle forme à elle seule un énoncé autonome. Partant de l'interjection, l'on pourrait se demander s'il y a d'autres unités qui partagent cette autonomie.

2. Autres unités préconstruites en langue

Il est des unités qui sont fixées en langue mais qui ne s'inscrivent pas dans les parties du discours. Trois exemples nous serviront d'illustrations. Le premier est celui des pragmatèmes. Ces énoncés se caractérisent par une complétude sémantique avec des contraintes pragmatiques conditionnant leur emploi à l'écrit (*Peinture fraîche* sur un mur, *À qui de droit* sur une lettre officielle) ou à l'oral (*Avec ceci ?* prononcé par une vendeuse dans un petit commerce avant de passer au paiement). Pour S. Mejri (2017 : 15), les pragmatèmes ont la particularité d'« avoir une signification indissociable non de leur intégration dans une séquence linguistique supérieure (comme l'adjectif dans un syntagme nominal, ou un syntagme nominal dans un syntagme verbal, etc.), mais d'une adéquation (une congruence) entre leur emploi et des éléments pertinents de la situation dans laquelle on les emploie ». Ainsi ils ne s'inscrivent pas dans une partie du discours, comme l'expliquent X. Blanco et S. Mejri (2018 : 35) : « un pragmatème ne correspond jamais à une partie du discours, il s'agit toujours d'un énoncé complet même quand il est formé d'une seule unité lexicale ».

Un autre exemple qui, de par son ancrage fortement pragmatique, est à rapprocher du comportement des pragmatèmes, c'est celui des *actes de langage stéréotypés* (ALS) (Kauffer, 2019). Ces expressions se caractérisent

par leur statut d'énoncé à part entière, leur caractère pragmatique d'acte de langage et leur non-compositionnalité ou idiomaticité sémantique. La séquence *La belle affaire !* obéit à un figement morpho-syntaxique qui participe à sa fonction pragmatique ; ce qui bloque les transformations syntaxiques et, par conséquent, sa délimitation paradigmatique (Kauffer, 2013).

Le dernier cas de figure concerne les formules de toutes sortes. Certains parlent de formules de routine (Sosa Mayor, 2006 ; Burger, 2010 ; Bladas, 2012), qui sont des expressions ritualisées liées souvent à la situation d'interaction sociale ; d'autres parlent de formules conversationnelles en montrant qu'elles ne sont pas nécessairement liées à une situation de communication mais plutôt dotées de diverses fonctions dans la communication, qu'elle soit écrite (*Cordialement*) ou orale (*Pas vrai ?*). D'autres encore traitent des formules expressives de la conversation (Krzyżanowska *et al.*, 2021) comme par exemple l'expression *Bon courage !* « assez figée syntaxiquement ». Sans oublier les formules de politesse et de présentation (Mejri, 2017) ayant un spectre plus large : il s'agit de formules et d'unités lexicales associées à la politesse, à la présentation, aux salutations, tant à l'oral (*Bonjour*) qu'à l'écrit (*Bien à vous*).

Qu'elles soient des pragmatèmes, des ALS ou des formules toutes faites, les unités à dimension pragmatique ont un point commun : elles échappent aux parties du discours, d'où leur rapprochement avec la catégorie des interjections.

Les unités phrastiques ne font pas exception. Elles partagent avec ces formules le fait qu'elles soient préconstruites en langue et qu'elles soient dotées d'une autonomie syntaxique. Le meilleur exemple est celui des énoncés proverbiaux. Les proverbes se définissent par une complétude sémantique et conceptuelle et par leur caractère syntaxique ramassé. Pour S. Mejri (2010 : 10), le « caractère bien frappé » du proverbe « découle de sa nature phrastique ». Sa densité sémantique permet son insertion dans le discours. Dans l'extrait suivant,

> *On aura beau lui faire des mamours ; lui promettre monts et merveilles. « Chat échaudé craint l'eau froide », dit un vieux proverbe ; peuple trompé n'écoute plus rien, il enverra promener les faiseurs de promesses, même s'ils sont sincères*. (Séverine, *Notes d'une frondeuse*, H. Simonis Empis, 1894, p. 202),

le proverbe *Chat échaudé craint l'eau froide* comporte des invariants formels, de par sa forme polylexicale, et son contenu générique, auxquels se rattachent les sens spécifiques déterminés par le cotexte de son emploi.

Tous ces exemples montrent que les interjetions ne représentent pas l'unique type d'unités autonomes, se suffisant à elles-mêmes ; ce qui leur permet de constituer des énoncés complets. D'autres unités, fixées en langue, s'y ajoutent (pragmatèmes, formules toutes faites, phrases figées). Ainsi aurions-nous la distinction suivante parmi les unités lexicales :

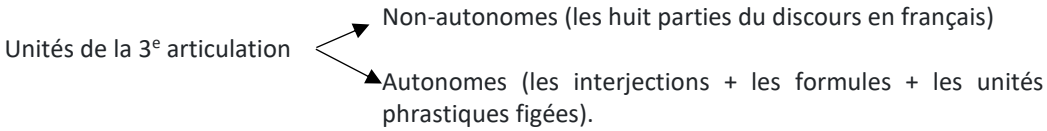

Partant de ces considérations, il serait pertinent de s'interroger sur la manière dont ces unités autonomes, notamment les phrases figées, s'insèrent dans le discours et se combinent avec les autres éléments textuels.

3. Unités phrastiques : quel type de combinatoire ?

En l'absence de combinatoire syntaxique, l'on doit savoir comment les unités phrastiques figées s'insèrent dans le discours, et si elles ont un autre type de contrainte pour s'y intégrer d'une manière congruente. En d'autres termes, il s'agit de savoir comment elles s'insèrent dans le flux discursif et à quel niveau s'effectuent les connexions entre les cotextes droit et gauche. Avant de répondre à ces questions, rappelons ces quelques éléments.

3.1. Fonctionnement des unités phrastiques dans le discours

Si les unités polylexicales phrastiques ont une autonomie syntaxique, elles doivent avoir un autre moyen leur permettant de s'intégrer dans des enchaînements prédicatifs congruents ; l'enchaînement prédicatif (Mizouri, 2021) étant la concaténation de contenus prédicatifs que les unités lexicales véhiculent en vue de former un énoncé. Dans cette perspective, en l'absence de l'intervention de l'élément grammatical (le contenu grammatical), l'intégration des unités phrastiques se fait grâce à

l'enchaînement de leurs contenus prédicatifs participant ainsi à la structuration textuelle ou à la congruence discursive. Dans l'exemple suivant :

> *Clovis, son fils, s'approche de l'établi. Par en dessous, il regarde son père s'agiter. Il trouve que ça n'avance pas vite.*
> *– C'est pas encore prêt, papa ?*
> *– Chut ! lui répond Marius, en faisant les gros yeux. Tu veux qu'on nous surprenne ?*
> *– Mais… mais qui pourrait venir nous embêter jusque dans l'atelier, papa ?*
> *– Les murs ont des oreilles*, Clovis…
> Le garçon de sept ans n'insiste pas. (Christophe Léon, *Le goût de la tomate,* Éditions Petite poche, p. 7-8).

le proverbe *Les murs ont des oreilles* ne fonctionne pas comme une unité intégrable dans une séquence qui lui est hiérarchiquement supérieure et sa signification ne dépend pas de sa combinatoire syntaxique. C'est pourquoi il faut chercher son actualisation du côté des contraintes contextuelles. Les éléments de la situation d'emploi (l'interjection *Chut!*, la séquence figée *faire les gros yeux* pour adresser un regard de réprobation à l'enfant, la question oratoire marquant l'indignation *Tu veux qu'on nous surprenne ?*) participent à la cohésion du sens générique de l'énoncé proverbial qui, grâce aux interactions sémantiques qu'il entretient avec les autres unités lexicales impliquées dans l'énoncé, acquiert des connexions prédicatives spécifiques et participe, par conséquent, à la cohérence de l'enchaînement discursif. La séquence s'emploie pour signifier qu'« on peut être surveillé, épié sans qu'on s'en doute » (*GR*).

Pour combler l'actualisation grammaticale, les unités phrastiques tirent profit de la congruence entre leur emploi et les éléments pertinents de la situation dans laquelle elles sont employées. Les contraintes de leur emploi ne sont pas de nature syntaxique ; elles relèvent de la situation d'énonciation et des connexions co(n)textuelles. Dans cet extrait :

> À peine s'est-il assis que Laporte sort un revolver et en dirige le canon vers sa large poitrine. ***Un ange passe***... « Monsieur Godard, vous êtes un voleur ! » — (Franck Grenier, *Passe-temps*, 2004),

c'est grâce à l'insertion co(n)textuelle que cette unité fait sens. En l'absence d'un marquage grammatical, ce sont les interactions sémantiques que cette

unité entretient avec les autres séquences concaténées qui assurent son actualisation et, par conséquent, son ancrage discursif.

3.2. Rôle structurant des unités phrastiques

Pour étayer notre démonstration, nous focaliserons sur les phrases sentencieuses. Leur contenu générique, leur densité sémantique et leur caractère formel resserré permettent d'illustrer commodément leur mode d'insertion dans le discours. La généricité subsume les contenus sémantiques diffus dans le co(n)texte ; la densité synthétise les éléments analytiques ; le resserrement formel sert de siège aux multiples connexions. Trois cas de figure se présentent :

a. Unité phrastique jouant un rôle cataphorique

Au-delà des moyens grammaticaux marquant la relation cataphorique (anticipation par un élément nominal, pronominal, etc.), certaines unités phrastiques jouent cette fonction dans la mesure où elles servent à annoncer un contenu prédicatif non encore évoqué, comme c'est le cas dans l'exemple suivant :

> *À beau mentir qui vient de loin*, et même, qui n'en vient pas ? Marco Polo, à l'évidence, a « brodé » en certains passages, et n'a pas toujours, quoi qu'il affirmât, départi ce qu'il avait vu et ce qu'il avait seulement entendu raconter. (Luce Boulnois, *La route de la soie : dieux, guerriers et marchands*, Genève, Édition Olizane, 2001).

La formule *À beau mentir qui vient de loin* ne peut pas s'interpréter en dehors du cotexte droit. Cette séquence, qui s'emploie pour signifier que « celui qui vient d'ailleurs a beau jeu de raconter des histoires que personne ne peut vérifier » (*TLFi*), a une combinatoire externe grâce à laquelle elle établit des relations avec son environnement cotextuel lui permettant d'annoncer ce qui suit : le déterminé *Marco Polo*, célèbre marchand vénitien, et les autres prédicats qui lui sont rattachés : *broder, départir*, etc. On peut dire que l'unité phrastique *À beau mentir qui vient de loin* participe ainsi à la congruence discursive en assurant des liens à la fois cohésifs et cohérents avec le cotexte droit. Dans la séquence *La vengeance est un plat qui se mange froid :*

> *La vengeance est un plat qui se mange froid*, en Orient plus encore qu'ailleurs ; sept mois s'écoulèrent sans incidents, durant lesquels Halil bey et un autre de ses parents, le sinistre Essad pacha, chef de la gendarmerie de Janina, préparèrent tout, sans que le maître se mêlât de rien pour l'accomplissement de leur projet; […]. — (Georges Dorys, « Abdul-Hamid II », *Revue politique et littéraire : Revue bleue*, n° 21 du 24 novembre 1900, Paris, p. 643),

le rôle de la cataphore proverbiale permet de structurer le discours. Ainsi sert-elle de prédicat cadratif (Mejri, Mizouri, 2023) qui porte dans sa visée l'enchaînement prédicatif qui suit. Cela est également valable pour les titres d'ouvrages, les titres d'articles, d'œuvres d'art, etc. où le recours fréquent aux unités phrastiques préconstruites témoigne de leur fonction cataphorique cadrative. En voici quelques exemples :

- *Un ange passe*, roman de Laure Péard, Éditions Le lys bleu, 2023.
- *Un ange passe*, pièce de théâtre de Pierre Brasseur, 1943-1970.
- *Un ange passe*, tableau, tirage d'art chez Géraldine. L'image écrite.
- *Les chiens ne font pas des chats*, film de Ariel Zeitoun et Louise Cohard, Allociné 1996.
- *Les chiens ne font pas des chats*, livre d'Eric-Emmanuel Schmitt, Éditions Planches, BookNode, 2021.
- *Petit à petit l'oiseau fait son nid*, roman de Jaume Fuster, Éditions Bleu autour Collection : Éditions Tinta Blava, 2005.
- *L'habit ne fait pas le moine, mais bonifie son chef !* Chronique de Annie Kahn parue dans *Le Monde*, 07 avril 2016.

Ces titres condensent les contenus détaillés dans les œuvres concernés.

b. Unité phrastique ayant un rôle cata- et anaphorique

Il y a dans l'enchaînement une composante d'endophore (de cataphore et d'anaphore) qui émane de renvois réciproques du premier élément au second et du second au premier. Dans une comédie proposée sur les planches en 1668, *Les Plaideurs*, la séquence *Qui veut voyager loin ménage sa monture* apparaît dans le monologue de Petit-Jean, qui ouvre la pièce et en présente le personnage du juge Dandin :

> C'est dommage : il avait le cœur trop au métier ;
> Tous les jours le premier aux plaids, et le dernier ;
> Et bien souvent tout seul, si l'on l'eût voulu croire,
> Il s'y serait couché sans manger et sans boire,
> Je lui disais parfois : *'Monsieur Perrin Dandin,*
> *Tout franc, vous vous levez tous les jours trop matin.*

Qui veut voyager loin ménage sa monture ;
Buvez, mangez, dormez, et faisons feu qui dure.'
Il n'en a tenu compte ; il a si bien veillé,
Et si bien fait, qu'on dit que son timbre est brouillé.
(*Les Plaideurs*, théâtre classique de Racine, 1668).

Ce proverbe fonctionne comme un prédicat complexe qui crée une relation logique, de cause à effet, entre ce qui précède et ce qui suit. La structure binaire de cet énoncé proverbial se prête bien à la structuration du passage : le premier hémistiche reprend ce qui précède (anaphore) ; le second annonce la suite. Prenons le passage suivant :

> Dans cet univers, l'œuvre est alors la chance unique de maintenir sa conscience et d'en fixer les aventures. ***Créer, c'est vivre deux fois*.** La recherche tâtonnante et anxieuse d'un Proust, sa méticuleuse collection de fleurs, de tapisseries et d'angoisses ne signifient rien d'autre. En même temps, elle n'a pas plus de portée que la création continue et inappréciable à quoi se livrent tous les jours de leur vie, le comédien, le conquérant et tous les hommes absurdes. Tous s'essaient à mimer, à répéter et à recréer la réalité qui est la leur. **Nous finissons toujours par avoir le visage de nos vérités.** L'existence tout entière, pour un homme détourné de l'éternel, n'est qu'un mime démesuré sous le masque de l'absurde. ***La création, c'est le grand mime*. (**Albert Camus, *Mythe de Sisyphe*, 1942, p. 88).

L'unité aphoristique *Créer, c'est vivre deux fois* ouvre un espace où s'enchaînent une série de prédicats qui renvoient de manière directe ou implicite à cet aphorisme. Un peu plus loin, l'emploi d'une autre unité phrastique *La création, c'est le grand mime,* à valeur générique, permet de clôturer l'enchaînement congruent de prédicats tout en renvoyant, par reprise de certains contenus prédicatifs (création), à la première unité mentionnée.

c. Unité phrastique ayant un rôle anaphorique

L'anaphore est avant tout une reprise, reprise de ce qui précède qui peut être doublée d'une valeur axiologique. Dans le passage suivant, dans l'occurrence du proverbe *Le chien aboie et la caravane passe***,** il ne s'agit ni de *chien* ni de *caravane,* mais ce choix n'est pas anodin, il cache une polarité négative qui se dégage du cotexte gauche.

> La Côte d'Azur offre de multiples manifestations et un grand nombre de salons, il s'y passe toujours quelque chose de bien et de beau, été comme hiver. N'en déplaise aux esprits chagrins qui ne pensent qu'à nous calomnier… *Le chien aboie et la caravane passe…* — (Robert Verdoïa, « D'un Salon à l'autre… », *Le Petit Niçois*, 14 septembre 2006)

Si l'on cherche, comme pour l'exemple précédent, à vérifier comment les connexions prédicatives s'établissent, l'on constatera que la structuration de ce passage se fait sous une forme chiasmatique : la première phrase du passage est reprise par le second hémistiche, laudatif (*la caravane passe*) ; la deuxième phrase par le premier hémistiche, négatif (*le chien aboie*).

L'altération de la forme proverbiale n'altère pas la fonction structurante de l'énoncé. Deux cas nous serviront d'illustrations : la troncation et le défigement. Dans cet exemple :

> Je sais ce qu'il voulait dire, a hurlé Léon, le cou parcheminé de veines frémissantes. On n'a pas besoin d'un dessin lorsqu'on a été aveugle toute sa vie.
> — J'suis pas de ton avis. Pierre est un pauvre bougre, rustre et un peu barjot, mais c'est pas un faux jeton. Il te fait marcher parce qu'il est jaloux. J'suis certain que tu lui manques déjà et que dans pas longtemps, il se mettra à genoux pour te demander pardon. *Le naturel revient toujours au galop*. Tu le fous à la porte, il rentre par la fenêtre.
> Léon a secoué furieusement la tête. (Y. Khadra, *Coeur d'amande*, 2024, p. 113),

la forme employée est une déformation doublée de la troncation d'une partie du proverbe (*Chassez) le naturel, (il) revient au galop*. Cela n'a pas gêné pour autant la fonction endophorique : *le naturel revient au galop* reprend ce qui précède et annonce ce qui suit. C'est la preuve incontestable que ce genre d'unité phrastique fonctionne comme un préconstruit global qui, même si elle est altérée, elle continue à se comporter comme une globalité. Cela est confirmé par le défigement comme c'est le cas dans cet exemple :

> *Monsieur Grandet entra, jeta son regard clair sur la table, sur Charles, il vit tout. - Ah ! ah ! vous avez fait fête à votre neveu, c'est bien, très bien, c'est fort bien ! dit-il sans bégayer. Quand le chat court sur les toits, les souris dansent sur les planchers. - Fête ?... se dit Charles incapable de soupçonner le régime et les mœurs de cette maison.* (Balzac, *Eugénie Grandet*, p. 62-63).

3.3. Pertinence de la troisième articulation et enchaînement prédicatif

Cette forme globale constitue en réalité un micro-récit qui sert de canevas au récit analytique comme c'est le cas pour cet article[2] intitulé « *« Bien mal acquis ne profite jamais » est-ce bien certain ?* ». Le rôle cataphorique du titre traduit en réalité une sorte d'emboîtement du macro-récit dans le micro-récit proverbial. Un tel emboîtement s'accompagne d'une grande condensation, qui s'explique par le caractère générique du proverbe.

Pour récapituler, trois éléments fondamentaux sont à retenir à propos des unités phrastiques figées :

- La nature synthétique des unités phrastiques les dote d'une grande souplesse d'insertion dans le discours ;
- Leur statut d'unité préconstruite leur assure un fonctionnement global, même quand leur forme est altérée :

> *L'imitation du père par le fils et de la mère par la fille devient souvent flagrante et elle n'est pas qu'extérieure ; c'est désormais avec raison que l'on pourra dire « tel père, tel fils » et « telle mère, telle fille ».* (Paul A. Osterrieth, *Introduction à la psychologie de l'enfant*, Bruxelles : Éditions De Boeck & Larcier, 2004, p. 97).

- leur pouvoir inférentiel permet leur emploi dans des textes spécialisés et dans divers contenus thématiques. Dans une interview scientifique du domaine médical parue dans la revue *Genesis*[3], l'auteur, spécialiste en médecine, opte pour le choix de l'unité phrastique suivante pour intituler sa contribution : *« Qui trop embrasse mal étreint » ou « qui trop étreint mal embrasse ».* Il ne s'agit ni d'embrasser ni d'étreindre, le signifié métaphorique du proverbe introduit autant la digression à laquelle l'auteur a recours pour marquer l'écart entre la progression de la médecine

[2] L'article est consultable sur le site : https://www.justice.gouv.fr/actualites/actualite/bien-mal-acquis-ne-profite-jamais-est-ce-bien-certain.

[3] L'interview du professeur Jean Levêque du dernier numéro (revue *Genesis* N°206-2021) a été réalisée par Madame Cindy Patinote. Jean Levêque, Hospices Civils de Rennes CHU Anne de Bretagne, Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Eugène Marquis, UFR Médecine – Université de Rennes 1. https://www.revuegenesis.fr/evolution-qui-trop-embrasse-mal-etreint-ou-qui-trop-etreint-mal-embrasse/.

et le fait qu'il faut se spécialiser et se « sur-spécialiser à l'intérieur de sa propre spécialité », et le cantonnement excessif dans une surspécialité, d'un côté, et l'impact de cette surspécialisation sur les capacités de progrès et d'innovation, de l'autre. Le jeu lexical par l'inversion de l'ordre des unités constitutives de l'unité phrastique dans la deuxième moitié du titre est au service du détournement conceptuel.

Partant de toutes ces considérations, on peut dire que les unités phrastiques sont dotées d'une combinatoire non pas syntaxique mais prédicative qui assure leur intégration dans des enchaînements congruents.

Conclusion

À la lumière de ce développement, nous dirions que :

- Les unités phrastiques figées sont bel et bien des unités de la troisième articulation du langage de nature autonome ;
- Elles s'opposent, tout comme l'interjection, au huit parties du discours non autonomes par leur complétude syntaxique ;
- Elles se distinguent par une actualisation pragmatique et discursive.

Bibliographie

Anscombre, J.-C. 2000. (dir.) *La parole proverbiale. Langages,* 34e année, n°139.

Anscombre, J.-C. 2015. « Classification(s) et critères de classification dans le domaine parémique ». *Stéréotypie et figement, à l'origine du sens*. V. Beliakov et S. Mejri (dir.), p.15-28.

Benveniste, E. 1966-1974. *Problèmes de linguistique générale* I et II. Paris : Gallimard.

Bladas, O. 2012. « Routines conversationnelles, langage, formule et subjectivisation ». *Journal of pragmatics,* n° 44, p. 929- 957.

Blanco, X., Mejri, S. 2018. *Les pragmatèmes*. Paris : Classiques Garnier.

Burger, H. 2010. *Phraséologie. Une introduction en utilisant l'exemple de l'allemand*, 4e. éd., Berlin, Schmidt.

Gross, G. 1996. *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*. Paris : Ophrys.

Gross, M. 1993. « Les phrases figées en français ». *L'Information grammaticale*, n° 59, p. 36-41.

Kauffer, M. 2013. « Le figement des « actes de langage stéréotypés en français et en allemand ». *Pratiques*, n° 159-160, numéro spécial *Le figement en débat*, p. 42-54.

Kauffer, M. 2019. « Les actes de langage stéréotypés : essai de synthèse critique ». *Cahiers de Lexicologie*, n° spécial : Dostie, G. et Tutin, A. *Les phrases préfabriquées : sens, fonctions, usages*, 1/114, p.149-172.

Krzyżanowska, A., Grossmann, F., Kwapisz-Osadnik, K. (éds). 2021. *Les formules expressives de la conversation. Analyse contrastive : français-polonais-italien*. Epistème : Lublin.

Martin, R. 2021. *Linguistique de l'universel. Réflexions sur les universaux du langage, les concepts universels, la notion de langue universelle*. Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres.

Mejri, S. 1998. « La conceptualisation dans les séquences figées ». *L'Information grammaticale*, numéro spécial Tunisie, mai 1998, p. 41-48.

Mejri, S. 2001. « La structuration sémantique des énoncés proverbiaux ». *L'Information Grammaticale*, n° 88, p. 10-15.

Mejri, S. 2010. « Opacité et idiomaticité des expressions figées : deux repères en traduction ». S. Mejri, A. Desportes. *Rencontres méditerranéennes 3 = Encuentros Mediterraneos 3*, Alicante, Espagne. p. 228-235.

Mejri, S. 2011. « Néologie et unité lexicale : renouvellement théorique, polylexicalité et emploi », *Langages*, 183, p. 25-37. [En ligne] : https://doi.org/10.3917/lang.183.0025 [consulté le 15 septembre 2024].

Mejri, S. 2017. *Les formules de politesse et de présentation*. Les Petits Guides de la langue française, *Le Monde*. Paris : Garnier.

Mejri, S. 2018$_a$. (dir.) « La phraséologie française », numéro du *Français moderne*, n°1(86). Paris : CILF.

Mejri, S. 2018$_b$. « Les pragmatèmes et la troisième articulation du langage ». *Verbum* XL, n°1, p. 7-19.

Mejri, S., Mizouri, I. 2023. « L'analyse prédicative : éléments méthodologiques ». *Synergies Tunisie* n° 6, *Inférence et analyse prédicative*, Gerflint, p. 17-67. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/mejri_mizouri.pdf [consulté le 15 septembre 2024].

Mejri, S. 2023. « Néologie polylexicale et contenus prédicatifs ». *Synergies Tunisie* n° 6, *Inférence et analyse prédicative*, Gerflint, p. 109- 153. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/mejri1.pdf [consulté le 15 septembre 2024].

Mel'čuk, I. 2013. « Tout ce que nous voulions savoir sur les phrasèmes, mais… ». *Cahiers de lexicologie,* n°102, p. 129-149.

Mizouri, I. 2021. *L'enchaînement polylexical. Du prédicat à la polylexicalité*. Thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Nord. https://theses.fr/2021PA131101

Mizouri, I., Lajmi, D. 2023. « Le traitement lexicographique des unités autonomes dans le *Nouveau Dictionnaire Général Bilingue* de Giovanni Dotoli », *Le nouveau dictionnaire général bilingue français-italien / italien-français de Giovanni Dotoli*. C. Boccuzzi, S. Mejri et M. Salvaggio (dir.). Paris : L'Harmattan, p.65-90.

Sosa Mayor, I. 2006. *Formules de routine en espagnol et allemand. Une analyse contrastive pragmalinguistique*. Wien : Praesens.

Tutin, A. 2020. « Tu parles ! Et puis quoi encore ! Phrases préfabriquées à fonction expressive dans les dictionnaires français », HAL Open Science, HAL Id: hal-03250982. [En ligne] : https://hal.science/hal-03250982 [consulté le 15 septembre 2024].

© *Synergies Tunisie*, n° 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 57-73

La dualité de l'usage de la terminologie linguistique : entre le général et le spécialisé

Ali Jaouedi
Université de Sousse, Tunisie
jaouedialli@hotmail.fr
https://orcid.org/0009-0004-8306-7944

Reçu le 19-09-2024 / Évalué le10-10-2024 / Accepté le 18-11-2024

Résumé
Notre travail vise à étudier la dualité « unité lexicale » et « unité terminologique » dans le discours métalinguistique arabe moderne, la plupart des termes qui constituent l'appareil terminologique linguistique arabe étant utilisés initialement dans la langue courante. Nous adoptons l'analyse prédicative comme outil méthodologique susceptible de clarifier la différence entre les deux emplois de la même unité. Nous focaliserons notre attention sur la dualité *virtualité* et *actualisation* pour mieux comprendre la différence de fonctionnement de ces unités dans l'espace de la langue et celui de l'acte langagier.

Mots-clés : unité lexicale, unité terminologique, virtuel, actualisé, univers de croyance

The duality of linguistic terminology's usage: between the general and the specific

Abstract
Our work is aimed at studying the duality of the lexical unit terminological unit in modern Arabic metalinguistic discourse. Most of the Arabic terminological apparatus terms were originally used in the current language. Our proposal is to use predicative analysis as a methodological tool that can clarify the difference between two usages in the same unit. We focus our attention on the duality virtuality and actualization to better understand the difference of functioning of these units in the space of language and the space of the linguistic act.

Keywords: lexical unit, terminological unit, virtual, actualized, universe of belief

Introduction

Chaque discipline dépend d'un système de dénomination pour désigner les phénomènes qu'elle étudie. La linguistique, en tant que science, a pour objectif la description des phénomènes de la langue naturelle, et dépend

aussi de « la métalangue » qui est conçue comme la composante la plus pertinente d'une langue spécialisée, qui renferme des termes « hyperspécialisés » et d'autres puisés dans la langue courante.

Notre travail s'intéresse à l'étude de la problématique de la dualité « le général » et « le spécialisé » de la terminologie linguistique arabe moderne, puisque la plupart des outils métalinguistiques sont polysémiques ; ils réfèrent au monde extralinguistique et sont également utilisés dans le domaine de la linguistique par extension de sens. Cette polysémie est le résultat d'une néologie sémantique :

> *La néologie de sens consiste à employer un signifiant existant déjà dans la langue considérée, en lui conférant un contenu qu'il n'avait pas jusqu'alors - que ce contenu soit conceptuellement nouveau ou qu'il ait été jusque-là exprimé par un autre signifiant* (Dubois, 1994 : 322).

Notre propos s'appuiera sur l'analyse d'exemples précis empruntés au discours métalinguistique arabe moderne.

1. La dualité : langue générale / langue spécialisée entre virtualité et actualisation

1.1. L'unité lexicale : le virtuel et l'actualisé

La dualité « le virtuel » et « l'actualisé » réfère à deux espaces : le premier est l'espace de la langue et le deuxième est celui des productions langagières (l'énoncé, le discours…).

1.1.1. Espace de la langue

L'espace de la langue est l'espace du virtuel ; il existe dans la mémoire et se définit comme une création au niveau cognitif, c'est-à-dire pré-linguistique. L'un de ses composants est l'unité lexicale qui comporte l'ensemble des prédicats virtuels prêts à être investis dans l'acte du langage. Le prédicat virtuel est un composant sémantique du sens d'une unité lexicale non actualisée telle qu'elle est présentée dans le dictionnaire. Selon Mejri S. et Gishti E., les prédicats virtuels sont des :

> *Prédicats qui sont enfermés (rattachés) dans chaque unité lexicale, ils existent virtuellement, ils représentent des potentialités actualisables chaque*

fois que l'unité lexicale sature l'un des espaces des cadres structurants (syntagmes, phrases, etc.) (Mejri, Gishti, 2022 : 35).

Par exemple, l'unité أسد ʔ*asadun* « lion » est définie comme :

حيوان مفترس شديد الضّراوة من فصيلة السّنوريات ورتبة اللّواحم (Ahmad Mokhtar Omar 2008)

ħajawa : nun muftarisun ʃadi : duḍ-ḍara : wati min faṣilati-ssinawrija : ti wa rubati-llawa : ħimi

Animal-sauvage, hautement-dangereux, de-l'espèce-des-félins, rangs-de-viandes.

Animal sauvage, hautement dangereux, carnivore, de la famille des félidés.

Des prédicats tels que « مفترس *muftarisun* sauvage », « شديد الضراوة *ʃadi : du ḍḍara : wati* hautement dangereux » « فصيلة السّنوريات *faṣilati-ssinawrija : ti* la famille des félidés » et « رتبة اللّواحم *rutbati-llawa : ħimi* carnivore » formant la définition dictionnairique sont des prédicats virtuels encapsulés dans l'unité lexicale « lion ».

Les unités virtuelles sont naturellement orientées vers la réalisation effective de la communication verbale. C'est pour cette raison qu'elles ne se limitent pas à des contenus prédicatifs, mais offrent également des possibilités de combinaisons avec les autres unités dans l'énoncé ou le discours. Chaque unité (ou contenu prédicatif) est rattachée aux autres unités lexicales faisant partie du stock lexical de chaque locuteur (voir section 1.1.2), étant donné que chaque énoncé ou discours est une activation des contenus prédicatifs encapsulés dans l'unité lexicale.

1.1.2. Espace de la production langagière

L'espace de la production langagière « constitue le niveau ultime dans lequel se concrétise le discours, autrement dit, le passage du virtuel de la langue à l'actualisation du discours ». (Thouraya Ben Amor, 2023 : 158). En réalité, l'énoncé est actualisé selon le schéma universel postulé par Robert Martin M (PA), (Martin, 2021), qui est à l'origine des trois fonctions primaires dans l'analyse prédicative.

- M : renvoie au modalisateur, dans le sens où le locuteur prend en charge son énoncé, par une opération d'ancrage modale qui consiste

à placer l'unité lexicale dans des situations de communication, et prend en charge, de ce fait, la valeur de vérité de l'énoncé.

- P : renvoie à la fonction prédicative, la relation élaborée entre deux ou plusieurs entités qui sont les arguments.
- A : renvoie à la fonction argumentale assurée par des unités lexicales qui désignent les entités du monde concernées.

Les contenus prédicatifs virtuels encapsulés dans l'unité lexicale peuvent remplir chacune de ces trois fonctions. Examinons l'exemple suivant :

رأيت حيوانا مفترسا.

raʔajtu ħajawa : nan muftarisan

voir-moi-animal-sauvage

J'ai vu un animal sauvage

C'est le prédicat « حيوان مفترس/ *ħajawa : nan muftarisan*/ animal sauvage » l'un des prédicats virtuels de l'unité lexicale أسد *ʔasadun* « lion », qui est actualisé, en tant qu'élément sélectionné par le prédicat « رأى *raʔa :* » comme deuxième argument.

Cela nous conduit à définir l'énonciation comme une opération d'activation de plusieurs prédicats virtuels encapsulés dans l'unité lexicale.

1.2. De l'unité lexicale à l'unité terminologique

Nous débutons notre analyse en rappelant brièvement la distinction entre l'unité lexicale et l'unité terminologique : l'unité lexicale est utilisée dans la langue courante et l'usage de l'unité terminologique s'effectue dans la langue spécialisée. Le passage de la première à la deuxième se fait sur plusieurs niveaux.

Le discours linguistique moderne, en général, représente une langue spécialisée qui dispose d'un appareil métalinguistique spécifique caractérisé, en principe, par une relation de bi-univocité entre les termes et les concepts qu'ils désignent. La situation pour le discours métalinguistique arabe moderne est un peu différente, parce que la plupart des termes employés sont polysémiques, référant au monde extralinguistique et au monde linguistique en même temps. C'est le fruit de l'utilisation du vocabulaire de la langue courante et de sa réutilisation en tant que langue

spécialisée. Ainsi, la langue spécialisée, telle que définie par Pierre Lerat, est « *l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées* » (Lerat, 1995 : 21).

Ce phénomène remonte à la tradition grammaticale arabe où l'on remarque que plusieurs unités terminologiques arabes sont le résultat d'une opération de particularisation : un terme comme « حال *ħa : l* » désigne soit une fonction grammaticale (équivalent de l'adverbe de manière), soit dans la langue courante « l'état[1] ».

De ce fait, leur emploi comme unités lexicales ou comme unités terminologiques est déterminé par le contexte.

Par ailleurs, la traduction des discours métalinguistiques joue un rôle important dans le renouvellement de la terminologie linguistique. Elle ne peut être réalisée sans l'apport de la néologie de forme et la néologie de sens pour créer de nouveaux termes en vue de désigner les nouveaux concepts et les nouveaux phénomènes. La langue arabe, en tant que langue cible, est confortée à une énorme quantité de savoirs à transférer, par conséquent, un nombre important de termes désignant des phénomènes linguistiques inconnus jusqu'alors dans la grammaire arabe devant être transférés. Pour cela, le traducteur recourt entre autres à la néologie sémantique pour combler les cases vides dans l'appareil métalinguistique arabe, et ce au moyen de l'extension des différents emplois de la même unité lexicale. C'est le cas de « وصلة *waṣlatun* », équivalent de *séquence*. Cette unité signifie :

"كلّ ما يصل بين شيئين".

Kullu ma : yaṣilu : bajna ʃajʔajni

Tout-qui-lier-entre-deux-choses.

Tout ce qui relie deux choses.

Le déverbal arabe « وصلة*waṣlatun* » a donc subi une extension de sens pour être utilisé comme équivalent du terme français *« séquence »* qui

[1] Voir à titre d'exemple Ali Jaouedi *Le discours métalinguistique arabe moderne : les antécédents intellectuels et théoriques*, sous la direction de Taoufik Grira à l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Tunis. Soutenance le 31-05-2023 (en arabe).

désigne : « une suite d'unités conventionnellement ordonnées sur l'axe syntagmatique. » (Neveu, 2004).

Pour passer de l'unité lexicale à l'unité terminologique, on ajoute à l'unité de la langue courante un nouveau contenu prédicatif spécialisé. Le mot métalinguistique est donc : « *un mot qui est destiné à parler du langage (ex. adjectif), ou un mot polysémique qui, dans un de ses sens, parle du langage (ex. articuler)*. » (Rey-Debove, 1987 : 29). Par conséquent, la même unité encapsule des contenus prédicatifs utilisés soit dans la langue courante soit dans des langues spécialisées. C'est le cas de « وصلة *waṣlatun* » qui encapsule des prédicats virtuels appartenant à la langue courante et d'autres à des langues spécialisées :

"كلّ ما يصل بين شيئين، (فز) أداة تفصل بين موصّلين كهربائيين، (كم) رمز للقمة الّتي تفصل بين ذرّتين." (Ahmad Mokhtar 2008)

Kullu ma : jaṣilu bajna ʃajʔajni, (fz) ʔada : tun tafṣilu bajna muwaṣṣilajni kahra : ba :ʔijajni, (km) ramzun lilqimmati ʔallati : tafṣilu bajna δarratajni

Tout-ce-qui-lie-entre-deux-choses, (phys) outil-sépare-entre-deux-connecteurs électriques, (ch) symbole-de – sommet- sépare – entre- deux-atomes.

= Tout ce qui relie deux choses, (phys), un outil qui sépare deux connecteurs électriques, (ch), le symbole d'un sommet qui sépare deux atomes.

Cet exemple met en évidence l'emploi initial du terme وصلة*waṣlaun* issu de la langue courante. Toutefois, il peut aussi être utilisé dans les domaines de la physique et de la chimie. La distinction entre ces deux emplois se fait en fonction du contexte.

La levée de ce caractère polysémique dépend du contexte qui oriente le calcul du sens de ces termes. Soit le contexte conceptuel puisque :

> *Il y a derrière l'emploi terminologique un et un seul concept qui se situe dans tout un réseau de relations entre concepts appartenant à la même discipline* (Ouerhani, 2006 : 445).

Soit par le contexte linguistique « qui est constitué par l'énoncé qui entoure le terme (mot situé à proximité du terme, phrase) et qui

conditionne son existence, sa forme, son fonctionnement, son sens, sa valeur, et son emploi » (De Bessé, 1991 : 112), c'est-à-dire l'actualisation des prédicats virtuels dans des énoncés.

1.3. L'univers de croyance : activation, interprétation et univers de croyance

Le discours, en tant qu'espace d'activation des prédicats virtuels, est une entité qui se caractérise par sa complexité et sa muabilité. L'interaction entre le locuteur et le récepteur est à l'origine de cette dynamique. Le discours est une création purement subjective et l'expression de contenus conceptuels ; il est lié à des univers de croyance, étant donné qu'un univers de croyance se définit comme :

> *l'ensemble des propositions qu'au moment où il s'exprime le locuteur tient pour vraies (et conséquemment celles qu'il tient pour fausses) ou qu'il cherche à accréditer comme telles* (Martin, 2021 : 10).

Cette conception du discours s'applique à toute production langagière, y compris le discours métalinguistique qui fait partie des discours spécialisés.

L'interprétation est similaire à celle de la production langagière en général. Elle consiste en une reconstruction sémantique à partir des unités constitutives du discours. En tant que fruit du double emploi d'une même unité lexicale (emploi général et emploi spécialisé), la polysémie pose un problème d'interprétation surtout pour un lecteur non averti n'ayant pas connaissance de l'emploi spécialisé, ce dernier n'appartenant pas à son univers de croyance.

La présence dans la langue spécialisée des mêmes items lexicaux que ceux de la langue générale crée une ambiguïté pour les non-experts. Étant donné que le locuteur interprète les énoncés en fonction de ses compétences générales et des faits mémorisés, les unités empruntées par la langue spécialisée à la langue générale sont investies de nouveaux contenus. (Mejri, Mejri, 2020). C'est le cas par exemple de عبارة *ʕiba : ratun* qui est utilisé dans la langue courante comme équivalent du terme « expression ». Examinons les exemples suivants :

لم أفهم عبارتك

lam ʔafham ʕiba : rataka

Ne-compris-moi- ton-expression

Je n'ai pas compris votre/ton expression

يمكن أن نسمّي عبارة كلَّ مجموعة ليست عناصرها محيَّنة بصفة فرديّة

Jumkinu ʔan nusammia ʕiba : ratun kulla maʒmuʕatin lajsat ʕana : ṣiruha : muhajjanatan bisifatin fardijatin

« On pourrait appeler locution tout groupe dont les éléments ne sont pas actualisés individuellement » (Gross, 1996 : 14).

Le premier exemple nous présente un mot de la langue courante, il est compréhensible par n'importe quel locuteur ou interlocuteur. Cependant, dans le deuxième exemple, on utilise l'unité « عبارة *ʕiba : rataun* » comme équivalent du terme « locution », ce qui fait référence à un concept bien défini dans le domaine linguistique.

Il est nécessaire que l'interlocuteur ait les mêmes connaissances que le locuteur pour comprendre cet emploi, c'est-à-dire qu'il partage avec le locuteur le même univers de croyance. Dans le cas du discours spécialisé, il s'agit donc de partager les mêmes connaissances, étant donné que la langue spécialisée est acquise par le biais de la formation et de la recherche dans le domaine en question.

2. Actualisation dans le discours et combinatoire lexicale

Le discours comme espace de l'acte langagier offre à l'unité lexicale la possibilité de se combiner avec d'autres unités :

> *L'axe syntagmatique offre à toutes les unités engagées dans la formation des associations un espace où interagissent les unités combinées conformément aux règles d'assemblage (les règles syntaxiques) et leurs contenus sémantiques respectifs*. » (Mejri, Mejri, 2020 : 270).

Qu'elle soit dans la langue courante ou dans la langue spécialisée, la combinatoire de l'unité lexicale se caractérise par le degré de la contrainte subie.

2.1. La combinatoire lexicale

Pour commencer, il est essentiel de rappeler que le statut d'unité terminologique ou d'unité lexicale de la langue courante est déterminé par le contexte. En d'autres termes, c'est son insertion dans un énoncé qui détermine l'emploi général ou spécialisé d'une unité lexicale. Pour cette raison, nous nous appuyons sur l'analyse prédicative comme outil méthodologique, en mesure de clarifier la distinction entre les deux emplois d'une même unité donnée.

Rappelons que le prédicat virtuel encapsulé dans l'unité lexicale peut saturer l'une des trois fonctions primaires évoquées plus haut (voir la section 1.).

Par ailleurs, tout acte énonciatif est déterminé par les trois éléments définitoires suivants : le *je* qui prend en charge la valeur de vérité de tout ce que l'énonciateur dit, *maintenant* qui prend en charge la localisation temporelle, et *ici* qui assure la dimension spatiale du *je*.

Dans ce qui suit nous examinons de près certains termes qui oscillent entre l'unité lexicale et l'unité terminologique selon la nature du schéma prédicatif. Prenons à titre d'exemple le terme « توزيع *tawzi :ʕun* distribution ». Ce terme est utilisé en arabe dans le sens de :

- Offrir quelque chose à des individus de manière juste.
- تمّ توزيع الأراضي على الفلاحين

tamma tawzi :ʕu-l- ʔara : ṭi : ʕala-l-falla : ħi : na

A-été-distribution-les-terres-sur-les-agriculteurs.

= Les terrains ont été distribués aux agriculteurs.

Si l'on applique l'analyse selon le schéma d'argument, nous constatons que « توزيع *tawzi :ʕu* » dans cet exemple est un prédicat nominal actualisé par le verbe support « تمّ tamma » ; son premier argument est le nom « الأراضي *ʔal ʔara : ṭi :* », et le deuxième argument est le nom «الفلاحين *ʔal-falla : ħi : na* ».

On remarque que les deux arguments réfèrent à deux entités du monde. Pour cette raison, le mot « توزيع *tawzi :ʕun* », dans cet exemple, appartient à la langue courante.

- La répartition :

يدرس توزيع النباتات جغرافيّا

jadrusu : tawzi :ʕa-n-naba : ta : ti ʒuɣra : fijan

Étudie-distribution-plantes-géographiquement

Il étudie la répartition géographique des plantes

En appliquant l'analyse prédicative, nous constatons que l'unité « توزيع *tawzi :ʕu* » a rempli la position d'argument du prédicat verbal « يدرس *jadrusu :* » et joue le rôle d'un prédicat pour l'expression « توزيع النباتات *tawzi :ʕ-annaba : ta : ti* » : son argument est le nom « النباتات *an-naba : ta : ti* ».

- Les possibilités combinatoires (emploi en linguistique).

"نشترط إذن وجوبَ أن يكون لعبارة فعليّة ما توزيعُ الفعل أو- في حالات تكلّس أضعف-المجموعة الفعليّة." (قاصتون قروص 2008: 81)

naʃtaritu ʔiðan wuʒu : ba ʔan jaku : na liʕiba : ratin fiʕlijjatin ma : tawzi :ʕu-lfiʔli ʔaw – fi : ħa : la : ti takallusin ʔaṭʔafin- ʔal maʒmu :ʕati-lfiʔlijati.

« Nous posons donc la condition qu'une locution verbale ait une distribution de verbe ou, dans le cas de figement moindre, de groupe verbal. » (Gross, 1996 : 70).

Dans cet exemple, l'unité « توزيع*tawzi :ʕu* » est inscrite dans une hiérarchie prédicative : elle remplit la position d'argument pour le prédicat verbal « نشترط *naʃtaritu* » et la position de prédicat pour l'expression « توزيعُ الفعل أو المجموعة الفعليّة t*awzi :ʕu-lfiʔli ʔaw ʔal maʒmu :ʕati-l-fiʔlijati* ». L'argument qu'elle sélectionne ne réfère pas au monde extralinguistique. Elle a un emploi métalinguistique qui nécessite un argument appartenant à l'appareil métalinguistique.

En se basant sur les exemples étudiés, on constate que :

- Les contenus encapsulés dans l'unité lexicale peuvent saturer l'une des trois fonctions primaires au sein de l'énoncé.

- La détermination du sens de ces termes dépend du contexte, c'est-à-dire de la somme des environnements linguistiques où cette unité apparaît.
- Les unités de la langue spécialisée sont empruntées à la langue courante en raison de la traduction. En effet, l'unité terminologique « توزيعُ *tawzi:ʕu* » est une traduction littérale du terme français « distribution » qui a acquis le statut de terme technique par extension de sens.

2.2. Unité phraséologique

Nous voudrions commencer par rappeler le postulat suivant :

> *Les unités lexicales naissent, se transforment et disparaissent dans le discours, cela signifie qu'on ne peut les appréhender que dans le cadre des différentes associations syntagmatiques qu'elles peuvent avoir dans le discours* (Mejri, Mejri, 2020 : 270).

La compréhension des unités de la troisième articulation (unité lexicale ou unité terminologique) ne peut se faire que par le biais du discours, c'est-à-dire en examinant leur combinatoire.

En regardant de près le corpus métalinguistique arabe moderne, on constate que les associations syntagmatiques oscillent entre combinatoire libre et combinatoire contrainte. C'est pourquoi la description de la terminologie linguistique nécessite la prise en compte des unités phraséologiques. Il s'agit de « l'ensemble des unités complexes du lexique, qui présentent des degrés variables de figement, qui sont construites dans des contextes spécifiques, et qui sont tenues à cet égard pour caractéristiques d'un type de discours. » (Neveu, 2004).

Ce qui nous intéresse dans cette section, c'est l'unité terminologique complexe empruntée à la langue commune. Le passage de l'unité lexicale à l'unité terminologique se fait en l'incorporant dans des combinatoires non libres, comme les collocations, où la base est une unité lexicale qui fait partie de la langue commune, et le collocatif un signe linguistique[2].

Prenons les deux exemples suivants :

[2] Nous empruntons ici la terminologie à I. Mel'čuk (voir par exemple Mel'čuk, 2003).

- الأفعال الناقلة فارغة دلاليا.

al ʔafʕa : lu- nnaqilatu fa : riɣatun dala : lijan

Verbes-supports-vides-sémantiquement

Les verbes supports sont sémantiquement vides

L'unité « فراغ *fara :ɣun* vide) signifie dans la langue arabe courante « مكان خال *maka : nun ʁa : lin* » = espace (place) vide. C'est son association avec l'adverbial « دلاليّا *dala : lijan* » qui crée une unité terminologique qui sert à caractériser la principale propriété sémantique des verbes supports, et qui indique que cette unité terminologique complexe appartient au domaine des descriptions syntatico-sémantiques des phénomènes de la langue.

- تعطّل الخصائص التّحويليّة / الجريدات التّرادفيّة.

taʕaṭṭulu ʔalʁaṣa : ʔisi ʔattahwilijjati/ ʔalʒari : da : t ʔattara : dufijjati

Blocage-propriétés-transformationnelles/paradigmes-synonymiques

Blocage des propriétés transformationnelles / des paradigmes synonymiques.

Sur le plan sémantique, cette unité phraséologique interprétée comme entité continue désigne un concept linguistique : « تعطّل الخصائص التّحويليّة *taʕattulu ʔalʁasa : ʔisi ʔattahwilijjati* Blocage des propriétés transformationnelles » désigne un trait définitoire du figement qui est le blocage de l'application des modifications sur les séquences figées. La structure syntaxique ne peut faire l'objet de modifications/restructurations. Sur le plan syntaxique, nous pouvons distinguer deux types de syntaxe :

- La syntaxe interne qui désigne l'organisation interne de l'unité phraséologique, c'est-à-dire les propriétés syntaxiques de ses constituants, étant donné qu'elle est une unité polylexicale. Elle est formée par un enchaînement de prédications qui part du niveau cognitif par la mise en relation entre un concept et un signe linguistique - ce qu'on appelle *la prédication dénominative* -, et qui se termine au niveau de l'énoncé qui est analysable selon le schéma de prédication.

- La syntaxe externe qui « couvre l'ensemble des contraintes syntaxiques gouvernant l'emploi de la séquence polylexicale, tout comme n'importe quelle unité lexicale. » (Mejri, 2023 : 198.) ; en d'autres termes, les propriétés combinatoires de l'unité en tant que bloc uni au sein de la phrase. L'unité phraséologique est une unité continue du point de vue de ses composantes internes puisqu'elle sert de cadre pour les composantes en question, et discontinue pour le discours. C'est pour cette raison que l'unité phraséologique peut remplir l'une des trois fonctions primaires :

تُشير أغلب الدّراسات إلى أنّ الافعال الناقلة فارغة دلاليّا (Ouerhani, 2008 : 53)

tuʃi : ru ʔɣlabu-ddiras : ti ʔila : ʔanna-lʔafʕa : la-nnaqilata fariɣatun dala : lijan

indique-la-plupart-des-études-vers-les-verbes-supports-vide-sémantiquement

La plupart des études montrent que les verbes supports sont sémantiquement vides.

Dans cet exemple, la séquence « فارغة دلاليّا *fariɣatun dala : lijjan* » sature la position d'argument pour le prédicat principal de la phrase « تشير *tuʃi : ru* ».

L'idée principale qu'il faut retenir après cette analyse est que le passage de l'unité lexicale à l'unité terminologique dépend de l'environnement où l'unité apparaît (le contexte). C'est pour cette raison que nous insistons sur l'importance de la prise en compte du contexte, aussi bien dans les sens large (le discours) que dans le sens étroit (combinatoire libre et combinatoire contrainte) du terme.

3. Une approche contrastive français-arabe

Dans ce paragraphe, nous examinons la dualité unité lexicale/ unité terminologique en adoptant une approche contrastive entre la langue française et la langue arabe.

3.1. Auxiliaire et aspect

- *On appelle **auxiliaires** en grammaire les verbes qui servent à construire les formes verbales composées (ex. en français, les auxiliaires être et avoir) ou les formes verbales périphrastiques (les semi-auxiliaires de mode ou d'**aspect** : ex. en français, devoir, pouvoir, venir, aller, faire, laisser, etc.), dont ils constituent, sauf au mode nominal, l'élément conjugué. Les auxiliaires sont fréquemment présentés comme des mots matériellement incomplets, ayant subi une opération de subduction* (ou désémantisation).* (Neveu, 2004).

- "نُسمّي في النّحو **مساعدات** الأفعال الّتي تُستعمل لبناء أشكال فعليّة مركّبة (مثال ذلك في الفرنسيّة المساعدان avoir وêtre) أو أشكال التّعابير الفعليّة المركّبة (أشباه المساعدات الّتي تُفيد الّصيغة أو **المظهر** مثال ذلك في الفرنسيّة devoir [وجب] pouvoir [استطاع]، venir[أتى]، aller [ذهب]، faire[قام]، laisser [ترك] ...إلخ) الّتي تشكّل، باستثناء الصّيغة الاسميّة، العُنصر المصرّف. غالبا ما تقدم المساعدات على أساس أنّها كلمات غير تامّة ماديّا لأنّها موضوع أسفلة (أو إفراغ دلالي)." (فرانك نوفو 2012).

En examinant de près ces passages nous observons que :

- Les deux unités lexicales sont utilisées dans le domaine de la grammaire pour renvoyer à deux concepts spécifiques. Cela est renforcé par la présence de l'expression « en grammaire » qui indique le domaine dans lequel cette définition est inscrite. Nous sommes donc en présence de termes référant à des concepts dans le domaine de la linguistique.
- Les termes « مساعدات *musa :ʕida : t* » et « المظهر *ʔalmadharu* » dans le passage en arabe ne sont pas utilisés dans la tradition grammaticale arabe, mais ils étaient disponibles dans les dictionnaires et reconnus comme unités lexicales appartenant à la langue commune. Le terme « مساعد » est défini dans les dictionnaires arabes comme « *celui qui aide quelqu'un à faire quelque chose* ». En tant que nom d'agent dérivé du verbe « ساعد *sa :ʕada* » (aider), il est employé dans le corpus linguistique arabe comme unité terminologique empruntée à la langue commune. On est dans le même cas de figure pour le terme « المظهر *ʔalmaḍhar* » utilisé initialement dans la langue courante dans le sens suivant :

الصّورة الّتي يبدو عليها الشيّء" (المعجم الوسيط)

ʔassuratu-ʔallati : jabdu : ʕalajha-ʔaʃʃajʔu

= L'image selon laquelle apparait la chose.

Dans le discours métalinguistique arabe moderne, ces deux termes sont utilisés pour décrire de nouveaux phénomènes linguistiques.

3.2. Détermination

- *La **détermination** comprend un ensemble de moyens morphologiques dont le rôle est d'actualiser les substantifs, que ces derniers soient des arguments ou des prédicats. Selon qu'il s'agit de l'une ou de l'autre fonction, la détermination sera bien entendu de nature différente. En général, elle est caractérisée par des restrictions plus fortes avec les prédicats nominaux qu'avec les arguments*. (Gross, 1996 : 61)

- "يحتوي التّحديد على مجموعة من الوسائل الصّرفيّة يتمثّل دورُها في تحديد الأسماء سواء أكانت معمولات أم مسانيدَ. ويختلف التّحديد بالطّبع بحسب هذه الوظيفة أو تلك. يتّسم التّحديد، بصفة عامّة، بحصْر يكون أقوى مع المسانيد الاسميّة ممّا يكون مع المعمولات". (قاصتون قروص 2008 ص 71)

Il s'agit là d'une unité lexicale employée comme terme dans un domaine spécifique, celui d'un type de relation caractérisé par une implication unilatérale entre les unités linguistiques. Ceci est renforcé par la présence du prédicat « يحتوي *jahtawi :* comprend » dont le premier argument est « التّحديد *ʔattaħdi : du* / la détermination » et le second argument est « مجموعة من الوسائل الصّرفيّة *maʒmu :ʕatan mina- lwasa :ʔili-ʔassarfijjati* / un ensemble de moyens morphologiques ». D'après ce schéma d'arguments, nous sommes en présence d'un terme renvoyant à un concept dans le domaine de la syntaxe.

Le déverbal تحديد *ʔattaħdi : du,* employé comme équivalent de détermination, issu de la racine *(ħ, d, d)* qui a donné le verbe (حدّد *ħaddada*) qui signifie la séparation entre deux choses. Ce déverbal a subi une extension de sens pour désigner une opération d'actualisation du nom par un ensemble de moyens morphologiques.

Pour conclure sur ce point, nous nous permettons d'insister sur le fait que la traduction est à l'origine du flottement observé actuellement dans la terminologie linguistique arabe. Pour remplir une case vide dans la terminologie arabe, le traducteur a souvent recours soit à des unités lexicales de la langue courante, soit à des unités terminologiques issues de la tradition grammaticale arabe, elles-mêmes puisées dans la langue courante.

Conclusion

Nous avons essayé dans cette contribution de montrer la pertinence de l'étude du double usage de la même unité lexicale dans le cadre de l'analyse prédicative. La terminologie linguistique arabe moderne est caractérisée par la dualité *général/spécialisé*. Elle est souvent polysémique parce que la plupart des unités terminologiques sont puisées dans l'usage commun pour acquérir une acception technique en rapport avec la fonction métalinguistique. Dans la métalangue arabe moderne, la dualité *virtuel/actualisé* revêt une grande importance, parce que le passage de l'unité lexicale à l'unité terminologique se fait par l'ajout d'un contenu prédicatif spécialisé à une unité déjà disponible dans la langue courante. Pour cela, nous insistons sur l'importance du contexte dans le sens étroit du terme, c'est-à-dire l'énoncé où l'unité apparait. Nous estimons que l'analyse prédicative est à même de distinguer ces différents emplois.

Bibliographie

Al-muʕ3am al-waṣit, 2008.

De Besse, B. 1991. « Le contexte terminographique ». *Meta*, Volume 36, numéro 1, p. 111-120

Dubois, J. 1994. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris : Larousse.

Gross, G. 1996. *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions* ; Ophrys.

Ibn fa : ris, *muʕ3amu maqa : isi-lluɣati.*

Jaouedi, A. *Le discours métalinguistique arabe moderne : origines intellectuelles et théoriques*, sous la direction de Taoufik Grira à l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Tunis. Soutenue le 31-05-2023 (en arabe).

Lerat, P. 1995. *Les langues spécialisées*. Paris : PUF.

Martin, R. 1987. *Langage et croyance : les univers de croyance dans la théorie sémantique,* Mardaga.

Martin, R. 2021. *Linguistique de l'universel. Réflexions sur les universaux du langage, les concepts universels, la notion de langue universelle*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Mejri, S. 2012. Traduction arabe du Dictionnaire des sciences du langages, F Neveu, arabe قاموس علوم اللّغة, Beyrouth : organisation arabe de la traduction.

Mejri, S. 2016. Le prédicat et les trois fonctions primaires. In: *Nos caminhos*, Editora UFMGS. Brésil : Campo Grande do Sul, p. 313-337.

Mejri, S. 2023. « La terminologie linguistique : enjeux théoriques et conceptuels. Le cas de la phraséologie (en hommage à Franck Neveu) », *Synergies Tunisie,* n°6, 189-207. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/mejri2.pdf [consulté le 15 septembre 2024].

Mejri, S., Gishti. E. 2022. « Énoncés et phrases : variation et fixité ». *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, n° 74, p. 27-48.

Mejri. S., Mejri S. 2020. « La phraséologie spécialisée : concept, opacité, culture ». *Phrasis*, nº 4, p. 249-276.

Mejri. S., Ouerhani. B. 2008. Traduction arabe de *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*, التّعابير المتكلّسة : الأسماء المركّبة وعبارات أخرى, Tunisie, Centre d'études et de recherches économiques et sociales.

Mel'čuk I. 2003. Collocations dans le dictionnaire. In : *Th. Szende (réd.), Les écarts culturels dans les Dictionnaires bilingues*, Paris : Honoré Champion, p.19-64.

Mokhtar, A.- O. 2008. *muʕʒamu-lluɣati-lʕarabijjati-lmuʕaṣirati.*

Neveu, F. 2004. *Dictionnaire des sciences de langage*. Paris : Armand Colin.

Ouerhani, B. 2006. « La traduction de la métalangue : la problématique *terme/mot* en contexte », *Actes des 7èmes Journées scientifiques du réseau LTT,* Bruxelles 8-9-10 septembre 2005. p. 441-451.

Ouerhani, B. 2008. ʔal ʔafʕa : lu-nnaqilatu fi-lʕarabijati-lmuʕaṣirati : (en arabe). Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse.

Ouerhani, B. 2023. « Les « équivalents » arabes de l'adverbe : contenus conceptuels et problématique de traduction / équivalence » *Synergie Tunisie* n°6, p. 237 -251. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/ouerhani.pdf [consulté le 15 septembre 2024].

Rey-Debove, J. 1986. *Le Métalangage, étude linguistique du discours sur le langage*. Paris : le Robert.

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 75-96

L'unité adverbiale : l'invariant prédicatif dans les paraphrases intra-linguales et inter-linguales

Lassâad Oueslati
Faculté des sciences Humaines et Sociales de Tunis,
Université de Tunis, Tunisie
Lassaadoueslati2020@gmail.com
orcid.org/0000-0001-9226-5687

Reçu le 09-09-2024 / Évalué le 03-10-2024 / Accepté le 13-11-2014

Résumé
La catégorie adverbiale est protéiforme : la valeur adverbiale peut être exprimée par une forme basique (*Jadis*, *déjà*, etc.), une forme dérivée (*actuellement, sagement,* etc.), un adverbe figé (*peut-être, à tire-larigot,* etc.), une forme adjectivale invariée (*salé* dans *manger salé),* un syntagme prépositionnel (*avec intérêt, à la folie, à titre d'exemple,* etc.), ou par des propositions subordonnées circonstancielles, dites adverbiales. Que ces unités lexicales, syntagmatiques ou phrastiques soient regroupées dans la classe adverbiale doit s'expliquer par une certaine équivalence. Au-delà de la diversité formelle, il existe un invariant prédicatif de nature à justifier cette appartenance. L'identification de cet invariant peut se faire par une paraphrase intra-linguale ou inter-linguale (c'est-à-dire par le biais de la traduction). Nous mettrons l'accent en premier lieu sur les différentes fonctions prédicatives de l'adverbial, en deuxième lieu, sur le contenu prédicatif partagé par l'adverbe et sa paraphrase et en dernier lieu sur l'invariant prédicatif dans la traduction d'un adverbe.

Mots-clés : contenu prédicatif, invariant, adverbe, contenu catégoriel

The adverbial unit: the predicative invariant in intralingual and interlingual paraphrases

Abstract
The adverbial category proteiform : the adverbial value can be expressed by a basic form (Jadis, déjà, etc.), a derived form (*actuellement, sagement,* etc.), a fixed adverb (*peut-être*, à tire-larigot, etc.), an invariant adjectival form (*salé* in *manger salé*), a prepositional phrase (*avec intérêt, à la folie, à titre d'exemple,* etc.), or by circumstantial subordinate propositions, known as adverbials. Whether these lexical, syntagmatic or phrastic units are grouped together in the adverbial class must be explained by a certain equivalence. Beyond formal diversity, there is a predicative invariant that justifies this belonging. The identification of this invariant can be done by an intraligual or interlingual paraphrase. We will emphasize in the first place the different predicative functions of the adverbial, secondly, on the predicative content shared by the adverb and its paraphrase, and finally on the predicative invariant in the translation of an adverb.

Keywords: predicative content, invariant, adverb, categorical content

Introduction

L'une des propriétés relevées dans la quasi majorité des travaux consacrés à la catégorie adverbiale est son caractère insaisissable. Cette propriété concerne non seulement sa forme, mais aussi sa combinatoire et son contenu sémantique. La même forme adverbiale peut déterminer dans un emploi un verbe, un adjectif ou même un autre adverbe et dans un autre emploi toute une phrase (*Il part doucement ≠ Doucement, il part*). Les linguistes, toutes approches confondues, essaient de trouver un fil conducteur leur permettant de confirmer une quelconque cohérence d'ensemble. C'est pour cette raison qu'ils partent souvent d'une classe homogène sur le plan morphologique afin d'y trouver d'autres types de cohérence (syntaxiques, sémantiques, pragmatiques, etc.), ce qui aboutit souvent à des sous-classes dont la cohérence interne est très tangible (Cf. les classes d'adverbes selon S. Schlyter (1977), C. Guimier (1996), M. Gross (1990), C. Molinier et F. Levrier (2000), L. Oueslati (2006), G. Gross (2012), etc. Nous avons par exemple parmi les classifications en morphologie, des adverbes en *-ment* et des adverbes polylexicaux figés ; en syntaxe, des adverbes intra-prédicatifs et des adverbes extra-prédicatifs ; en sémantique, des adverbes de manière, des adverbes d'intensité, des adverbes de domaines, etc.

Cependant, il existe nécessairement un invariant, souvent de nature prédicative, qui confère à toutes les expressions, mono- ou polylexicales, le statut d'adverbial. En d'autres termes, il existe un contenu prédicatif qui fait l'« adverbialité » de l'unité lexicale. Ce même contenu prédicatif peut être coulé dans de nombreuses formes dans la même langue ou dans plusieurs langues.

Pour mettre l'accent sur cet invariant prédicatif que comportent les formes adverbiales, nous nous proposons d'étudier les trois axes suivants :

- La théorie des trois fonctions primaires comme cadre d'étude ;
- La catégorie adverbiale et l'invariant prédicatif dans la paraphrase intra-linguale
- L'invariant prédicatif dans la paraphrase inter-linguale

1. La théorie des trois fonctions primaires

Héritière de la grammaire de Harris, du lexique-grammaire de M. Gross et des classes d'objet de G. Gross, la théorie des trois fonctions primaires (désormais TFP) se veut intégrative dans la mesure où elle intègre dans sa description du lexique tout élément théorique appartenant à une autre approche et jugé pertinent pour son analyse des phénomènes linguistiques. S'inspirant des sciences cognitives et de la théorie logico-sémantique de R. Martin (2021), elle retient, dans son appareillage conceptuel, trois notions fondamentales : l'unité de la troisième articulation, les parties du discours et le cadre énoncif[1].

1.1. L'unité de la troisième articulation

Si la théorie de la double articulation se situe du point de vue du décodeur, la théorie des TFP se situe, au contraire, du point de vue de l'encodeur. Ces deux positions ont des conséquences épistémologiques très importantes. La double articulation bannit la notion de mot en la remplaçant par celle de monème, unité minimale de sens. Considéré comme première articulation, le monème est susceptible d'être segmenté en phonèmes qui constituent des unités minimales distinctives. L'ensemble des phonèmes forme la deuxième articulation. Dépourvus de contenu sémantique, ces phonèmes servent à distinguer les monèmes les uns des autres. La théorie des TFP remonte, au contraire, à l'origine de l'émergence du signe dans le système sémiotique, qu'est la langue. Les recherches actuelles (S. Mejri (2009, 2018, 2022, 2023, 2024), Th. Ben Amor (2022, 2024), P.A. Buvet, Meneses-Lerin (2020), I. Mizouri (2021, 2022, 2024), L. Zhu (2020, 2022), postulent l'existence d'une unité de la troisième articulation.

Comme son nom l'indique, cette unité s'ajoute aux deux autres articulations. La première, centrée sur le phonème, est d'un intérêt phonologique. La deuxième concerne le morphème. Avec cette deuxième articulation, le sens fait son émergence ; un morphème, contrairement au phonème, étant nécessairement pourvu d'un contenu sémantique. Avec la

[1] S. Mejri (2023 : 6) précise en note que « *Énoncif* » signifie « relatif à l'énoncé » et s'oppose à *énonciatif* qui signifie relatif à l'énonciation. Ainsi obtiendrait-on le paradigme suivant : *énoncé/énonciation ; énoncif/énonciatif* ».

troisième articulation, on aboutit à l'unité lexicale, celle que G. Guillaume désigne par « forme conclusive ». Pourvue d'un contenu catégoriel, marqué ou pas, cette unité de la troisième articulation devient insérable dans le discours, ce qui revient à dire qu'elle peut être concaténée à d'autres unités lexicales. Tout concourt par conséquent à confirmer l'intérêt lexical, syntaxique et pragmatique de l'unité de la troisième articulation dans la mesure où, à elle seule, elle peut constituer un énoncé, comme c'est le cas pour des pragmatèmes du type *Stop ! Police !* ou comme c'est le cas pour l'adverbe *où ?*, formant à lui seul, un énoncé interrogatif[2].

L'unité lexicale constitue ainsi un espace où logent deux types de contenu prédicatif : l'un, lexical, concerne tous les prédicats virtuels encapsulés dans cette forme regroupant en elle toutes les définitions relevées par le dictionnaire, c'est-à-dire des prédicats virtuels qui attendent d'être actualisés dans un acte langagier. L'autre, de nature grammaticale, pourvoit l'unité de la troisième articulation de ses propriétés catégorielles et combinatoires. Il correspond à ce que les psychomécaniciens appellent formes vectrices. Ce contenu grammatical n'est pas en rupture avec la sémantique dont se charge le lexique. Bien au contraire, il établit une relation de complémentarité avec la sémantique, étant donné que la syntaxe est, non seulement porteuse de sens, mais bien plus, elle est à son service. Grâce à ces deux contenus prédicatifs, l'unité lexicale peut intégrer les cadres énoncifs, qui lui sont par définition supérieurs.

1.2. Les parties du discours

Un cadre énoncif résulte de la concaténation des unités de la troisième articulation. Comme cette concaténation obéit aux règles de la bonne formation, intégrées consciemment ou non dans l'esprit des usagers de la langue, il est nécessaire de respecter le contenu prédicatif grammatical qui assure la congruence syntaxique. Ainsi, parler du cadre énoncif, c'est présupposer le respect d'un ordre rigide, représentant la fixité dans la langue, tout en laissant une marge de liberté aux emplois discursifs. Par conséquent, le contenu catégoriel régissant la concaténation des unités dans un énoncé est d'une grande utilité dans tous les cadres énoncifs. Sans ce contenu, la concaténation donnerait lieu à des structures

[2] Maurice Pergnier 1986, *Le mot*, Paris, Puf, p.30.

paratactiques ne contenant pas de hiérarchie, ce qui empêcherait probablement les locuteurs de se faire comprendre entre eux. S. Mejri et I. Mizouri (2024 : 6) affirment à ce propos qu'« il serait erroné de voir dans le grammatical une pure forme dépourvue de contenu sémantique (ou prédicatif) ». Les parties du discours participent ainsi, non seulement, à la cohésion du discours mais aussi à la construction du sens qui constitue l'enjeu de tout acte langagier.

Les parties de discours ont fait l'objet de nombreuses descriptions dont les plus connues sont celles de G. Guillaume (1971) et d'A. Lemaréchal (1989). Guillaume, basant sa description des catégories prédicatives sur le principe psychomécanique « d'incidence », distingue les noms, définis par leur auto-incidence, les verbes et les adjectifs par leur incidence externe de premier degré et les adverbes par leur incidence externe de second degré. A. Lemaréchal les identifie par la fonction syntaxique prototypique de chacune d'elles. Par exemple la fonction épithète est définitoire de la catégorie adjectivale. La fonction circonstancielle fait l'identité de l'adverbe (cf. Lamaréchal, 1989, chapitre 2).

Dans la théorie des TFP, S. Mejri définit les parties du discours à travers le parcours interprétatif où chacune de ces parties trouve naturellement sa position à travers la relation binaire Déterminé/ Déterminant (Dé/Da). Examinons l'exemple suivant pour bien saisir la démarche :

Cet enfant, intelligent, s'en sortira délicatement

Le nom *enfant*, adossé à l'univers, réfère directement au monde extralinguistique. Il sert ainsi à déterminer l'extralinguistique. Comme il est à l'origine de la dénomination, il peut être auto-déterminé (*Cf.* les travaux sur l'apposition F. Neveu et B. Combettes). Par conséquent, le nom est, en langue, toujours déterminé. Il est dans ce cas triplement déterminé : par le démonstratif *cet*, par l'adjectif apposé (*intelligent*) et par le verbe *s'en sortira*. Cela conduit à dire que l'adjectif et le verbe appartiennent au même plan de la hiérarchie dans ce sens où ils servent tous les deux de Da du nom. Par contre, avec l'adverbe, on se trouve à la limite de la détermination. Il sert en effet de Da à d'autres Da puisqu'il détermine le verbe, déterminant du substantif. C'est pour cette raison qu'il ne peut déterminer le nom qu'indirectement, par l'intermédiaire du verbe ou de l'adjectif.

À travers ce que nous venons de dire apparaît la supériorité hiérarchique de l'adverbe à travers sa morphologie, sa syntaxe et sa sémantique. Sur le plan morphologique, l'adverbe clôt le système dérivationnel suffixal. Le suffixe *-ment* intervient sur une base adjectivale pour la fixer définitivement. Si la dérivation nominale à partir d'une base verbale autorise une autre dérivation adjectivale qui vient se greffer sur la première, la dérivation adverbiale n'autorise aucune autre dérivation suffixale :

*Constitu**er/** constitu**tion/** constitu**tion + nel/** constitu**tion + nelle + ment***

Clôturant le processus dérivationnel, le processus de l'adverbialisation débouche sur une forme invariable. Son invariance montre qu'il ne dépend d'aucun élément. Il ne porte aucune marque morphologique de dépendance syntaxique. Son comportement combinatoire confirme, lui aussi, cette supériorité hiérarchique[3]. Il transcende toutes les parties du discours. Cela lui confère, contrairement à ces dernières, une grande mobilité participant, avec l'invariance, à son identité. Sur le plan sémantique, les propriétés morphosyntaxiques lui permettent de qualifier des noms, des adjectifs, des verbes, des phrases, etc. Les différents contenus sémantiques en font le meilleur moyen pour la structuration de tout énoncé, phrastique ou textuel. De nombreux adverbiaux fonctionnent comme des cadratifs (de modalisation, d'espace et de temps).

1.3. Les cadres énoncifs

Étant donné ces propriétés, l'adverbe se présente comme une catégorie qui peut intégrer tous les cadres énoncifs, en l'occurrence, la phrase, l'inter-phrastique et le texte. Dans la phrase, les adverbes peuvent exprimer deux contenus prédicatifs : un contenu grammatical et un contenu lexical. Ce dernier, à l'intérieur de la phrase, se charge de l'expression de nombreuses valeurs sémantiques de nature grammaticale et sémantique.

[3] Selon S. Mejri dans (« Figement et relation concessive : une prédication complexe », 2019 : 113), « le prédicat est une catégorie logico-sémantique de nature relationnelle, une sorte de fonction sur la base de laquelle se calcule le sens de tout énoncé. » Il ajoute également que « le prédicat apporte avec lui des positions, en détermine le nombre et l'ordre ». Ainsi, le prédicat serait un contenu logico-sémantique qui détermine des positions saturées par des arguments qui, étant sélectionnés par le prédicat, sont considérés comme inférieurs. L'adverbe, créant une position saturée par un argument prédicatif, est par conséquent supérieur aux éléments qu'il sélectionne.

S'agissant du contenu grammatical, il peut exprimer une panoplie de valeurs aspectuelles telles que l'accompli et l'itératif :

*Pierre a **déjà** fini la lecture de ce livre*

*Pierre joue **quotidiennement** au foot.*

Quant au contenu sémantique, l'adverbe peut exprimer de nombreuses valeurs. Nous nous contentons d'en rappeler la manière exprimée dans les phrases suivantes :

Les travaux avancent rapidement.

Pierre parle calmement.

Il traverse la cour à grandes enjambées

Toujours dans le cadre phrastique, les adverbes peuvent fonctionner comme des cadratifs conditionnant l'interprétation du contenu prédicatif de la phrase. Ainsi peut-il servir de cadratif modalisateur ou spatio-temporel comme on peut le voir dans les phrases suivantes :

Médicalement, cette opération n'est pas possible.

Hier, tous les ouvriers ont quitté l'usine.

En Chine, les ouvriers sont mal payés.

Dans ces trois phrases, le contenu asserté par les différents prédicats, respectivement *opération, quitter* et *mal payé*, est validé par les prédicats cadratifs. Le cadratif *médicalement* modalise l'assertion et limite sa validation dans le cadre médical. Le cadratif temporel *hier* situe le prédicat principal dans le temps, tout comme le cadratif spatial *en chine* qui situe le prédicat dans l'espace.

Dans l'inter-phrastique, de nombreux adverbiaux structurent les relations établies entre les phrases liées. Ces relations codées par l'adverbe peuvent exprimer certaines relations logiques, temporelles, d'addition, etc. Par exemple, dans les phrases suivantes :

Les étudiants ont bien répondu à l'examen. Pourtant, ils n'ont pas bien révisé

L'enfant a été très gentil. De plus, il a été serviable

les adverbiaux *pourtant* et *par contre* participent à la structuration de la relation inter-phrastique. Les deux fonctionnent comme deux prédicats

hiérarchiquement supérieurs. Le premier, ayant dans son champ prédicatif deux phrases, code une relation d'opposition entre les deux. Le second sert à additionner deux prédications, l'une à l'autre, établissant entre les deux un parallélisme syntaxique et sémantique.

Le texte, considéré comme un espace prédicatif plus large, englobe toutes les relations prédicatives qui en font un corps cohérent. La texture du texte renvoie de par son étymologie au tissu, et donc à une structure réticulaire. Ce réseau de relations prend la forme entre autres de prédicats cadratifs. La particularité de ces derniers, c'est qu'ils peuvent englober dans leur champ prédicatif un seul prédicat avec ses arguments (comme nous l'avons vu dans la phrase) comme il peut avoir un champ prédicatif très large englobant des espaces textuels très grands. Ils assurent ainsi la cohérence globale des prédicats faisant partie de son champ. Font partie de ces prédicats cadratifs des adverbes du type *ainsi, en effet, par conséquent, dans le même ordre d'idées, tout compte fait, de toutes les façons,* etc.

2. La catégorie adverbiale et l'invariant prédicatif dans la paraphrase intra-linguale

Avant de développer cette idée d'invariant prédicatif, précisons que dans la théorie des TFP, le système sémiotique qu'est la langue correspond à trois ordres : l'ordre cognitif, celui de la langue et celui de la production langagière. Le premier est lié aux représentations mentales. À cet ordre cognitif peuvent correspondre différents systèmes sémiotiques. Ce qui nous intéresse, c'est l'ordre de la langue conçu comme ensemble de signes linguistiques, en l'occurrence des unités de la troisième articulation qui portent en elles des prédicats virtuels, ces prédicats pouvant être de nature grammaticale ou lexicale comme nous l'avons montré *supra*. Le troisième ordre, celui de la production langagière, constitue l'espace de liberté où l'on actualise les prédicats virtuels. Les deux derniers ordres sont séparés par une interface langagière qui tient à la fois de la langue et de la production langagière, la phrase étant l'espace prototypique de cette interface[4]. Comme cette dernière est le lieu d'une tension entre deux forces : d'un côté,

[4] Cf. S. Mejri et I. Mizouri, 2023 : p.17-67

la langue comme système qui tire vers la fixité et la stabilité et, de l'autre, le discours, qui tire vers la liberté, et par conséquent vers toute forme de créativité discursive, il existe un équilibre instable caractérisant la production discursive. Ainsi fixité et liberté assurent, non seulement l'intercompréhension, mais aussi l'évolution de la langue, étant donné que toute création se fait dans le discours et peut finir par se fixer dans la langue.

L'adverbe illustre bien cette tension entre les deux forces. Pour cette raison, on trouve des adverbes, toutes formes confondues, qui, tout en respectant le moule de formation, ne sont pas lexicalisés. Les dictionnaires ne les mentionnent pas. C'est le cas des adverbes du type *absconsément, alimentairement, dysharmoniquement, électronucléairement*[5], etc., pour ne citer que ceux-là.

Outre l'invariant morphologique qui correspond à des moules précis, il y a un invariant prédicatif que la paraphrase permet de voir clairement. Or la paraphrase ne repose pas seulement sur le contenu sémantique virtuel de l'adverbe. Elle repose également sur le contenu sémantique actualisé tout en tenant compte du cadre énoncif dans lequel il est employé. Nous nous proposons ainsi de voir différentes paraphrases des adverbes appartenant aux cadres énoncifs de la phrase, de l'inter-phrastique et textuel.

2.1. La paraphrase des adverbiaux à emploi intra-phrastique

Dans le cadre phrastique, les adverbiaux, considérés comme Da, peuvent déterminer les verbes aussi bien que les adjectifs. La nature de la détermination, c'est-à-dire le sens qui émerge de la concaténation entre un adverbe et un verbe ou entre un adverbe et un adjectif, varie selon le cas. Prenons les trois exemples suivants :

Pierre dit franchement la vérité.

Franchement, Pierre dit la vérité.

Maintenant, tout le monde est libre.

Ces trois phrases comportent trois adverbes différents. Les deux premiers sont des homonymes[6] : ils ont la même forme mais ils ont deux

[5] Ces adverbes sont cités dans C. Molinier et F. Levrier (2000) et ne sont retenus par aucun dictionnaire.

[6] Nous adoptons la même conception d'homonymie que R. Martin (1983 : 63), et G. Gross (1994).

paraphrases différentes. La troisième phrase comporte un adverbe qui constitue l'objet d'une grammaticalisation[7]. Sur le plan prédicatif, la première phrase comporte un adverbe de manière. Les deux autres phrases comportent chacune un adverbe prédicat cadratif, l'un (*franchement*) est un modalisateur, le second (*maintenant*) est un cadre temporel.

Les spécificités morphologiques et sémantiques sont de nature à nous faciliter la détermination de la paraphrase adéquate. La première phrase peut avoir les paraphrases suivantes :

Pierre dit la vérité avec franchise

Pierre est franc en disant la vérité

Pierre dit la vérité de façon franche

Si la même phrase admet autant de paraphrases, c'est parce que le contenu sémantique de l'adverbe déterminant le verbe *dire* peut élargir son champ prédicatif pour qualifier l'AGENT de l'acte de *dire*. En effet, la nature sémantique du prédicat *franc* peut qualifier et les humains et, par métonymie, les actes qu'ils accomplissent.

Par contre, les paraphrases *avec franchise* ou *de façon franche* ne sont pas admises dans le cas de *franchement* employé dans la deuxième phrase. Détaché en tête de phrase, cet adverbe constitue la trace lexicale du « je », le sujet parlant, l'énonciateur. Pour cette raison, il est paraphrasable par :

Je suis franc en disant que Pierre dit la vérité

Mon dire que Pierre dit la vérité est franc

Ces deux paraphrases mettent l'accent sur la double qualification assurée par l'adverbe. *Franchement* peut qualifier à la fois le locuteur ou son dire.

La troisième phrase comporte un déictique. *Maintenant* renvoie au présent de l'énonciation. Comme ce présent d'énonciation est polysémique, *maintenant* peut indiquer le présent large aussi bien que le présent étroit qui correspond à celui de la production de l'énoncé. Il résulte de ces données une diversité de paraphrases :

[7] Cf. Bertin Annie, 2001.

À ce moment, tout le monde est libre

À l'instant où je te parle, tout le monde est libre

De nos jours, tout le monde est libre

Ces dernières années, tout le monde est libre

Même si les quatre adverbiaux servent de cadres temporels correspondant à *maintenant*, ils sont loin d'être synonymes. Le cotexte et ses différents éléments participent à la précision de l'intervalle temporel exprimé par cet adverbe. Par exemple, les phrases suivantes :

Je suis maintenant en train de manger

Je suis maintenant préoccupé par la situation politique dans le Proche-Orient

Il est inutile de rappeler que la nature du prédicat (*manger* et *être préoccupé*) et leur temps interne conditionnent la paraphrase.

2.2. La paraphrase des adverbiaux à emploi inter-phrastique

Les adverbiaux structurant les relations inter-phrastiques expriment différentes relations logiques. Prenons les exemples suivants :

Contrairement à ses attentes[8]*, son père lui a permis de voyager seul.*

Il a quitté la maison. Pourtant son père lui a défendu de franchir le seuil.

Il a quitté la maison. Par conséquent, il va subir la colère de son père.

Exprimant sur le plan sémantique respectivement l'opposition, la concession et la conséquence, les trois adverbiaux correspondent aux schémas d'arguments suivants :

A contrairement à B

A pourtant B

A par conséquent B

La spécificité de ces prédicats, c'est qu'ils ont pour arguments des propositions et par conséquent des arguments prédicatifs. Il est à noter que l'un de ces deux arguments propositionnels peut être réduit par

[8] Nous avons dans ce cas un compactage prédicatif. Le prédicat nominal et son déterminant possessif *ses attentes* est un compactage de la proposition : *Il a des attentes*.

compactage à un prédicat nominal correspondant. La paraphrase de chacun de ces exemples varie :

Son père lui a permis de voyager seul, cela est contraire à ses attentes. Même si son père lui a interdit de sortir, il a quitté la maison = > Malgré l'interdiction de son père, il a quitté la maison.

En quittant la maison, il va subir la colère de son père. = > la conséquence de ce qu'il a fait est la colère de son père.

La diversité des paraphrases montre que le même contenu prédicatif peut être logé dans un adverbe, un adjectif, un nom ou une locution prépositive ou conjonctive. Le choix de la forme du sens implique le type de contraintes syntaxiques, la syntaxe de l'adverbe n'étant pas celle du verbe ou celle de l'adjectif.

2.3. La paraphrase des adverbiaux structurant un texte

Le texte constitue un espace linguistique supérieur à tous les autres espaces énoncifs. Les énoncés y sont pluriphrastiques[9]. Par conséquent, le code grammatical, qui « a pour domaine privilégié l'espace de la phrase[10] », se trouve réduit dans l'espace textuel. Face aux limites du rôle de la syntaxe phrastique, le texte favorise la « syntaxe » prédicative. Le contenu prédicatif des unités lexicales se charge de la structuration textuelle. Les différents contenus prédicatifs peuvent orienter les relations entre les différentes parties du texte de façon endophorique. Ils peuvent annoncer la suite comme ils peuvent référer à ce qui précède.

Avec ces relations endophoriques, la partie du discours la plus à même de jouer ce rôle est la catégorie adverbiale. Outre *ainsi, de ce fait, en effet,* etc. et les adverbes polylexicaux discontinus comme *tantôt… tantôt…, premièrement…,* qui sont des adverbiaux lexicalisés et font partie du stock de la langue, on trouve des syntagmes ou même des phrases produites dans le discours pour exprimer le même contenu prédicatif sans qu'ils soient lexicalisés comme adverbiaux. C'est le cas pour *dans cette perspective, dans le même ordre d'idées, qui plus est, en tenant compte de N,* etc. Parmi les spécificités de ces expressions figure le fait qu'elles peuvent introduire un espace textuel composé de plusieurs phrases. Elles ont pour rôle d'ajouter

[9] S. Mejri et I. Mizouri, 2023 : 37.
[10] *Idem*, 38.

une nouvelle idée appartenant au même cadre ou univers de discours. Elles peuvent exprimer différentes valeurs telles que l'opposition, l'addition, la comparaison. De par leur contenu sémantique, elles créent généralement des positions qui peuvent être saturées par de nombreuses phrases.

De ce qui précède, nous retenons donc que les adverbiaux, lexicalisés ou non, peuvent créer des espaces enrichissant le texte. Ils ont une puissance prédicative leur permettant de structurer un texte. C'est pourquoi ils sont paraphrasables par des syntagmes et même par des phrases entières. Cela montre que le même contenu prédicatif peut prendre la forme d'une unité simple, d'un syntagme ou d'une phrase. Par exemple, selon leur emploi, des adverbes du type *sinon* ou *autrement* peuvent être paraphrasés dans certains de leurs emplois par une hypothétique. C'est le cas par exemple dans les deux phrases suivantes :

> En cas d'égalité de voix, le partage se fait *au bénéfice de l'ancienneté* dans l'exercice du mandat, **sinon** […] au bénéfice de l'âge. (*Frantext*) - > (sinon = si ce n'est pas possible, abstraction faite de [Grand Robert])
>
> *Pour abaisser le prix de revient, il faudrait logiquement produire davantage* ***: autrement****, la baisse se porte sur les salaires* (ZOLA, *Germinal,* 1885, p.1311). (Cité par le *TLFI*) - > (autrement = dans le cas contraire [Grand Robert])

Ce contenu prédicatif n'apparaît pas uniquement dans la paraphrase intra-linguale, il apparaît également dans la paraphrase inter-linguale. Rappelons au passage que le contenu prédicatif est un contenu logico-sémantique encapsulé dans une unité lexicale qui peut avoir la forme d'une ou de plusieurs catégories syntaxiques. Par exemple, l'idée de courage peut être véhiculée dans un prédicat nominal (*courage*), un prédicat adjectival (*courageux*) ou un prédicat adverbial (*courageusement, avec courage*). Le contenu catégoriel permet à l'unité lexicale de s'insérer dans le discours selon les règles de concaténation et de sélectionner par conséquent les éléments lexicaux congruents prévus par son contenu prédicatif, lexical et grammatical. (Mejri, 2018, 2019).

3. L'invariant prédicatif dans la paraphrase inter-linguale

La paraphrase inter-linguale apparaît notamment dans la traduction. En effet, le traducteur se trouve face à un texte véhiculant non seulement

un contenu prédicatif certain mais aussi un contenu grammatical précis et un contenu culturel. Les langues n'ont pas la même grammaire, c'est pour cette raison que les traducteurs procèdent par équivalence. Par exemple, toutes les langues n'ont pas nécessairement les mêmes parties du discours. Une catégorie comme l'adverbe, absente dans la langue arabe, a par ailleurs de nombreux équivalents dans cette langue.

Pour mettre en lumière l'invariant prédicatif que l'on trouve dans les deux langues, l'arabe et le français, nous nous proposons de voir la traduction des textes dans les deux sens : du français vers l'arabe avec la traduction des *Misérables* de V. Hugo, *L'automne* et *Le lac* de Lamartine ; de l'arabe vers le français avec la traduction de *Barg Ellil* de Béchir Khraief. L'objectif est de voir l'équivalent de l'adverbe en langue et en discours et comment les traducteurs ont procédé pour trouver l'équivalent d'un adverbial exprimant un contenu prédicatif lexical ou un contenu prédicatif grammatical.

3.1. Les équivalents de l'adverbe en arabe : rappel théorique

De nombreux travaux dans la tradition grammaticale arabe montrent que la langue arabe ne dispose pas de catégorie adverbiale. Autrement dit, cette langue ne dispose pas de mots ayant un contenu catégoriel adverbial. Face à cette difficulté théorique, linguistes et traducteurs ont recours à de nombreux termes pour désigner le contenu conceptuel de l'adverbe. En fait, la pluralité des valeurs sémantiques et fonctions syntaxiques remplies par l'adverbe trouve sa solution en langue arabe par le recours à la grammaire de cette langue pour y puiser les différents mots ou syntagmes correspondant au fonctionnement de l'adverbe. Si cette catégorie exprime en français différents contenus sémantiques tels que la manière, le temps, l'espace, l'intensité, etc., les linguistes arabes utilisent des termes désignant des fonctions grammaticales comme mafçu : l fi : h مفعول فيه ħa : lحال, mafʕu : l mutlaq مفعول مطلق et tamji : zتمييز . Chacun de ces termes désigne une fonction grammaticale supposée être équivalente à certains emplois de l'adverbe. Il est à noter que la grammaire de la phrase verbale arabe distingue deux types de constituants, à savoir çomda, littéralement « la base » et faḍla, littéralement « le supplément[11] »). Pour plus de détails sur

[11] Traductions adoptées par notre équipe.

la catégorie adverbiale et les fonctions de mots en arabe, nous renvoyons à B. Ouerhani 2023.

Compte tenu de ce que nous venons d'énoncer, le même contenu prédicatif propre à l'adverbe peut être versé dans une forme nominale, adjectivale, syntagmatique ou même phrastique. C'est ce contenu prédicatif qui leur permet d'avoir l'une de ces quatre fonctions propres à la catégorie adverbiale. Pour exprimer ainsi un contenu prédicatif correspondant à celui de l'adverbe, le traducteur dispose de quatre options pour exprimer le même contenu. La pluralité de ces options renvoie à la diversité des valeurs prédicatives, grammaticales ou lexicales, exprimées par l'adverbe. Les traducteurs du français vers l'arabe ou de l'arabe vers le français tiennent compte de la spécificité de la langue de départ et de celle d'arrivée pour mieux trouver l'équivalent adéquat. L'examen de différentes traductions nous permet de dégager trois types d'équivalent : le premier type consiste à traduire l'adverbe par une unité lexicale jouant le même rôle syntaxique. Le deuxième type consiste à traduire l'adverbe par un syntagme prépositionnel. Le dernier type est la traduction par un adverbe une valeur grammaticale exprimée dans le texte de départ par un équivalent autre que l'adverbe.

3.2. Les adverbiaux traduits par des unités monolexicales

Pour étudier cette question, nous avons examiné la traduction de trois textes français : *Les misérables* de V. Hugo, les deux poèmes de Lamartine, *L'automne* et *Le lac*. En consultant les différentes traductions, force est de constater que les adverbiaux français peuvent être traduits en arabe par des unités lexicales simples équivalentes de l'adverbe comme c'est le cas dans les traductions suivantes :

1. « Vrai ou faux, ce qu'on dit des hommes tient *souvent* autant de place dans leur vie et surtout dans leur destinée que ce qu'ils font. » V. Hugo.

"وسواء أكان ما يقال عن الرجل صدقا أم كذبا فإنه ***كثيرا*** ما يترك في حيواتهم و في مصائرهم، اثرا أعظم من ذلك الذي تتركه افعالهم"

2. **«** *Ainsi, toujours* poussés vers de nouveaux rivages » Lamartine.

هكذا ! يلقى بنا **دوما** نحو سواحل جديدة

Dans les deux phrases, les adverbiaux monolexicaux *souvent, ainsi* et *toujours* ont des correspondants, eux aussi, monolexicaux, respectivement

كثيرا, **هكذا**, et **دوما**. S'ils sont en français de nature adverbiale, ils ont en arabe diverses natures grammaticales. Dans la première phrase, nous avons un nom ayant la fonction de *tamjiiz*, une fonction servant entre autres à exprimer la quantité. Dans la seconde phrase, nous avons un démonstratif, dit *ism iʃa : ra* (littér. nom démonstratif). Il sert dans les deux langues à exprimer une valeur endophorique. Il relie ce qui précède à ce qui suit. Dans le même vers de Lamartine, nous avons l'adverbe *toujours* traduit par *dawman*, mot monolexical servant de cadre temporel à l'assertion. Outre cette valeur cadrative, cet adverbe fonctionne également comme un indicateur de valeur aspectuelle exprimant l'itératif.

3.3. Les adverbiaux traduits par des syntagmes prépositionnels

En l'absence d'un équivalent exact de l'adverbe dans la langue d'arrivée, les traducteurs ont recours plutôt à des syntagmes. Le recours à un groupe de mots formant un syntagme équivalent à l'adverbe est motivé par une raison sémantique. En effet, les traducteurs cherchent, non pas à trouver un équivalent adéquat sur le plan catégoriel, mais plutôt un équivalent sémantique, l'objectif de la traduction étant de transférer un vouloir-dire d'une langue vers une autre. La pluralité des mots formant le syntagme est de nature à rapprocher les contenus des deux textes, du départ et d'arrivée. C'est pour cela que le recours à des syntagmes et dans certains cas à des propositions équivalentes constitue souvent un choix de prédilection.

Prenons les exemples suivants :

3. On contait que son père, le réservant pour hériter de sa charge, l'avait marié *de fort bonne heure*, *à dix-huit* ou *vingt ans*, *suivant un usage assez répandu dans les familles parlementaires*. (*Les Misérables*)

و إذا أحب الأب أن يخلفه ابنه في منصبه ذاك، فقد عمد الى تزويجه *في سن مبكرة جدا* – في الثامنة عشرة ، أو العشرين – وفقا لعرف سائد عند الأسر البرلمانية

4. Je suis *d'un pas rêveur* le sentier solitaire, (*L'automne*)

أسير *بخطوات حالمة* في طريق مهجور

5. J'aime à revoir *encor, pour la dernière fois*,
Ce soleil pâlissant, dont la faible lumière
Perce *à peine* à mes pieds l'obscurité des bois !

و أريد أن أرى *ثانية* و*لآخر مرة*،

هذه الشمس المتضائلة والشاحبة والتي لا ينفذ نورها الواهنُ

إلى ظلام الغابات عند قدمي **إلا** بجهد

Ces exemples nous montrent qu'il existe une tendance à traduire les séquences adverbiales figées par des séquences figées correspondantes dans la langue d'arrivée, en l'occurrence l'arabe. Dans la phrase 4, la séquence adverbiale *de fort bonne heure* est traduite par un syntagme prépositionnel, في سن مبكرة. La grammaire arabe, tenant compte de la préposition, considère cette construction comme un syntagme prépositionnel fonctionnant comme un adjectif. Pourtant, les deux constructions équivalentes (*de fort bonne heure* et في سن مبكرة (*fi sinin mubakiratan*) fonctionnent dans les deux langues comme des prédicats cadratifs temporels.

Le même moule donne lieu à d'autres constructions ayant une autre fonction grammaticale. Dans les exemples 5 et 6, nous avons le même moule *préposition + Da + Adj + N* : *d'un pas rêveur, pour la dernière fois* et *à peine.* Sur le plan sémantique, la première et la troisième constructions expriment la manière dont se réalise le procès et la deuxième fonctionne comme un cadratif de temps. Elles sont traduites en arabe respectivement parبخطوات حالمة bixutuwɛ : tin ha : limatin, لآخر مرة liʔɛ : xiri maratin, et بجهد bi3uhdin. En dépit de la structure identique de ces syntagmes, ils expriment néanmoins des valeurs sémantiques différentes. L'exemple 5 et les deux exemples de 6 sont désignés dans la grammaire arabe par leur contenu sémantique, en l'occurrence *ha : l* (état) et par conséquent, ils sont liés à la catégorie nominale qui couvre les noms et les adjectifs. Le premier exemple de 6, *pour la dernière fois,* constitue un cadratif temporel inférant la valeur aspectuelle itérative du prédicat modifié par cet adverbial.

Ces exemples montrent que, même si leur moule est identique, ces constructions expriment des valeurs sémantiques aussi bien que des fonctions syntaxiques différentes. Si l'une exprime la manière, l'autre traduit le temps. Cette différence est due essentiellement au contenu sémantique du substantif noyau de la séquence. Par exemple, le substantif *pas* dans *d'un pas rêveur* renvoie à une action de déplacement. Le terme *rêveur* détermine le substantif *pas* et par conséquent le sujet humain, étant donné que le rêve présuppose la conscience, cette faculté qui distingue les humains des autres. Toute la séquence indique de ce fait la manière dont se déplace le

sujet, d'autant plus que cette séquence adverbiale *d'un pas rêveur* comporte un prédicat virtuel lui permettant de qualifier un déplacement humain. Par contre, la séquence *pour la dernière fois* comporte un prédicat virtuel relatif à l'occurrence du prédicat. L'adjectif *dernière* qualifiant le substantif *fois* qui indique selon le *Grand Robert* un « Cas où un fait se produit ; moment du temps où un événement conçu comme identique à d'autres se produit », renvoie à une valeur aspectuelle itérative. Dire *la dernière fois*, c'est présupposer des fois qui précèdent cette dernière fois.

Dans la traduction de l'arabe vers le français, nous avons remarqué que la traductrice passe d'un syntagme dans le texte arabe à un adverbe en -*ment* français. De même, elle a traduit un syntagme équivalent à une phrase par un verbe modifié par un adverbe. Soit la phrase suivante de *Barg Ellil :*

فقد اخذ القوارير *المختلفة الإمتلاء*، و اختبر ما يصدر عنها من أصداء ، و رتبها على الرف *ترتيبا منسجما*.

Cette phrase a été traduite par :

C'est *ainsi* que s'emparant de fioles *inégalement* remplies**,** il entreprit de tester le son qui en émanait, avant de les aligner *soigneusement* sur les étagères.

Dans le texte arabe, la particule *fa*ف , morphème de liaison en arabe lié à *qad* قد, morphème lié au verbe qui le suit et appuyant l'idée d'accompli, forment tous les deux un syntagme traduit par l'adverbe anaphorique simple *ainsi*. De même, le syntagme nominal المختلفة الإمتلاءal muxtalifata al imtilaʔ est analysé en arabe comme un syntagme quasi-prédicatif, formant une phrase elliptique qui serait le substitut de la phrase suivante :

امتلاء القوارير مختلف

imtilaʔu al qawa : ri : r muxtalifun

le remplissage des fioles est différent

Ce syntagme est traduit par un participe à valeur adjectivale « remplies » modifié par un adverbe en – *ment, inégalement*, ce qui laisse entendre que cet adverbe est l'équivalent sur le plan sémantique de l'épithète.

À travers ces deux exemples traduits de l'arabe vers le français, nous remarquons que la tendance est la même : on passe d'un adverbe simple en français vers un syntagme et même vers une phrase entière en arabe et vice versa. Cela montre que si le français exprime un contenu prédicatif par

un adverbe, il a tendance à l'abréviation, à la synthèse en ayant recours à une forme unique. L'arabe, au contraire, a tendance à être plus analytique quant à l'expression de la catégorie adverbiale en ayant recours dans la traduction à l'analyse à travers le choix d'un syntagme équivalent ou une phrase, l'objectif étant de garder le même contenu prédicatif. La forme porte ainsi peu.

Conclusion

Nous avons essayé dans ce travail de montrer que, malgré la différence des langues, il y a nécessairement une équivalence entre les contenus prédicatifs. La conception de l'unité lexicale comme unité de la troisième articulation, une forme de sens encapsulant des prédicats virtuels, permet aux traducteurs de trouver le mot et l'emploi adéquats qui correspondent parfaitement au vouloir-dire. Qu'une catégorie syntaxique n'existe pas dans une langue, cela n'empêche pas d'exprimer le même contenu prédicatif dans une autre forme de sens. La variation morphologique n'empêche pas l'invariance prédicative. C'est une preuve supplémentaire de la souplesse de la production langagière.

Nous n'avons pas épuisé tous les cas que présente la paraphrase intra- ou interlinguale. Il existe différentes formes de nature à exprimer la même valeur sémantique adverbiale. C'est le cas à titre d'exemple des séquences nominales circonstancielles dont l'équivalence sémantique avec une proposition subordonnée circonstancielle relève de l'évidence. C'est pour cela que le traducteur du texte des *Misérables* a traduit la séquence nominale circonstancielle dans la phrase suivante :

L'installation terminée, la ville attendit son évêque à l'œuvre.

par la proposition subordonnée temporelle :

حتى إذا استقر في قصره، غدت المدينة مشوقة إلى أن ترى اسقفها ينصرف إلى العمل

Voilà un programme de recherche de nature à montrer le pont que l'on établit entre les adverbes, mono- et polylexicaux, les propositions subordonnées adverbiales, les séquences nominales circonstancielles et tout autre forme caractérisée par une certaine adverbialité.

Bibliographie

Ammar, H. 2020. Les modalisateurs dans les collocations complexes. In : S. Mejri, L. Meneses-Lerin & B. Buffard-Moret (sous la direction de), *La phraséologie en questions,* Vertiges de la langue, p. 59-71.

Anscombre, J.-C. 2011. Figement, idiomaticité et matrice lexicale. *Le figement linguistique : la parole entravée*. Édité par S. Mejri et Jean-Claude Anscombre, Honoré Champion.

Apotheloz, D., Combettes, B., Neveu, F. (éds) 2009. *Les linguistiques du détachement*. Bern : Peter Lang.

Arjoca-Ieremia, E.**,** Avezard-Roger**,** C., Goes, J., Moline E., Tihu A. (dir.) 2020. *Temps, aspect et classes de mots : études théoriques et didactiques*. Arras : Artois Presses Université, p. 91-116.

Baccouche, T., Mejri, S. 1998. « Le mot dans la tradition grammaticale arabe ». *L'information grammaticale*. Numéro spécial Tunisie. p. 13-16.

Ben Amor, Th., Oueslati, L. 2022. « Syntaxe française : l'extension des emplois adverbiaux ». *Cahiers de l'Association Internationale des études françaises,* n° 74, mai 2022, p. 49-69 dans Belles Lettres.

Bertin, A. 2002. « L'émergence du connecteur en effet en moyen français », *Linx*, 46. [En ligne] : URL : http://journals.openedition.org/linx/90 ; DOI : 10.4000/linx.90 [consulté le 01 mai 2023].

Bertin, A. 2001. « Maintenant : un cas de grammaticalisation ? ». *Langue française*, n°130, *La linguistique diachronique : grammaticalisation et sémantique du prototype*. p. 42-64

Goes, J. 2009 « Attribution et manière ». *Langages,* 3 (n° 175), p. 85-102.
Gross, G. 1994. À quoi sert la notion de partie du discours ?. In : L. Basset et M. Pérennec [dir.] *Les classes de mots*, Lyon : PUL.

Gross, G. 1996. *Les expressions figées en français et autres locutions*. Paris : Ophrys.

Gross, G. 2012. *Manuel d'analyse linguistique.* Septentrion.

Guillaume, G. 1971-1973. *Leçons de linguistique*. Paris : Klincksieck.

Kassab-Charfi, S. 2023. *Barg Ellil, traduit de l'arabe*. Sud éditions.
Mejri, S. 2009. « Le mot : problématique théorique ». La problématique du mot. *Le Français moderne,* Tome LXXVII, numéro 1, p. 68-82.

Mejri, S. 2011. Figement, collocation et combinatoire libre. In : J.-C Anscombre & S. Mejri (Eds.), *Le figement linguistique : la parole entravée* Paris : Honoré Champion, p. 41-62.

Mejri, S. 2013. Fixité et traduction, *De la pensée aux langages, Mélanges offerts à J.-R. Ladmiral*, Michel Houdiard Éditeur, p. 195-207.

Mejri, S. 2014. Congruence linguistique. In : Alain Rey, Pierre Brunel, Philippe Desan, Jean Pruvost, *De l'ordre et de l'aventure. Langue, littérature, francophonie*, Paris, p. 355-361.

Mejri, S. 2015. Les unités polylexicales discontinues structurant les énoncés. In : *Linguistique du discours : de l'intra- à l'inter-phrastique,* Peter Lang Edition Teresa Muryn/Salah Mejri, *Études linguistique, littérature et art*, vol.8, p.75-85.

Mejri, S. 2017a. L'expression du contenu grammatical, entre morphosyntaxe et lexique. In : C. Badiou-Montferrand, S. Bajric & Ph. Monneret (Eds.), *Penser la langue. Sens, texte, histoire*. Paris : Honoré Champion, p. 293-307.

Mejri, S. 2017b. Les trois fonctions primaires. Une approche systématique de la congruence et de la fixité dans le langage. In : *De la langue à l'expression : le parcours de l'expérience discursive : hommage à Marina Aragón Cobo* / coord. par C. Carvalho, M. Planelles Iváñez, E. Sandakova, M. Aragón Cobo (hom.), p. 123-144.

Mejri, S., Meneses-Lerin L., Buffard-Moret B. (dir.) 2020. *La phraséologie française en questions*. Paris : Hermann, Vertige de la langue.

Mizouri, I. 2020. La discontinuité polylexicale : espace d'enchaînement discursif ?. In : *La phraséologie française en questions,* sous la direction de S. Mejri, L. Meneses-Lerin et B. Buffard-Moret, Hermann Éditeurs, p.117-140

Mehiri, A.-K. 1973. *Les théories grammaticales de Ibn Jinni*. Tunis : Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.

Mehiri, A.-K.1998. « La structure de la phrase selon la tradition grammaticale arabe ». *L'information grammaticale*. Numéro spécial Tunisie, p. 9-12.

Mizouri, I., Oueslati, L. 2024. Les séquences figées intégrant un verbe dans *Le Grand Robert* ». In : *Alain Rey, linguiste, lexicographe, écrivain,* sous la direction de G. Dotoli, S. Mejri, M. Selvaggio, l'Harmattan, AGA Janvier 2024, p. 105-142.

Muller, C. 1996. Prédicats et prédication : quelques réflexions sur les bases de l'assertion. In : M. Forsgren, K. Jonasson, H. Kronning (Eds) : *Prédication, assertion, information*, Actes du colloque d'Uppsala, p. 355-366.

Muller, C. 2013. « Le prédicat, entre (méta) catégorie et fonction ». *Cahiers de Lexicologie*, Centre National de la Recherche Scientifique, nº 102, p.51- 65.

Muryn, T., Mejri, S. (éds) 2015. *Linguistique du discours : de l'intra- à l'interphrastique*. Peter Lang.
Neveu F. 2003. « Détachement, adjonction, discontinuité, incidence… ». *Cahiers de praxématique,* 40, p. 7-19.

Ouerhani, B. 2023. « Les « équivalents » arabes de l'adverbe : contenus conceptuels et problématique de traduction/équivalence ». *Synergies Tunisie,* n° 6, p. 237-251. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/ouerhani.pdf [consulté le 5 septembre 2024].

Oueslati, L.2018. « L'interprétation des unités phraséologiques entre combinatoire interne et emploi co-textuel : le cas des unités adverbiales polylexicales ». *Lublins studies in modern languages and literature,* 42 (4), p.60-80.

Oueslati, L. 2022. « Le traitement lexicographique des séquences lexicales figées ambivalentes et le rôle de l'exemple : le cas des adverbiaux et adjectivaux dans *Le Grand Robert* ». *Cahiers des dictionnaires,* n°13, *Dictionnaire et exemple*, *Dictionnaire, Économie, Entreprise,* sous la direction de C. Boccuzzi, G. Dotoli et S. Mejri, Classique Garnier, p. 189-206.

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 97-122

L'item prédicat : une notion revisitée ?

Claudine Salinas-Kahloul
SyPraL UR22ES09 /Université de Gabès, Tunisie
claudinekahloul@gmail.com
https://orcid.org/0009-0005-6280-3321

Reçu le 30-08-2024 / Évalué le 10-09-2024 / Accepté le 20-11-2024

Résumé
S'agissant d'*unité linguistique*, notre intérêt porte sur la phrase. Selon Harris (1970, 1976), le prédicat peut être un verbe, un nom ou un adjectif. En cas de prédicat non-verbal, le verbe de la phrase ne joue que le rôle d'un actualisateur externe. C'est un simple outil grammatical. Nous stipulons que les propriétés syntactico-sémantiques octroyées au prédicat présentent une similitude quelle que soit la catégorie syntaxique de celui-ci. Qu'il s'agisse d'un verbe, d'un nom et/ou d'un adjectif morphologiquement apparenté, la similitude sémantique ne cesse d'être associée à une similitude syntaxique. Nous tenterons de démontrer cette convergence syntactico-sémantique de l'unité prédicative à travers quelques exemples de prédicats de sentiment. Notre observation prendra appui sur un corpus lexicographique, *Les verbes français* (Dubois, Dubois-Charlier, 1994) que l'on confrontera à un corpus textuel tiré de *Frantext.*

Mots-clés : prédicat, sentiment, verbe, nom, adjectif

A predicate item: a revisited notion ?

Abstract
As a linguistic unit, we're interested in the sentence. According to Harris (1970, 1976), the predicate can be a verb, a noun or an adjective. In the case of a non-verbal predicate, the verb in the sentence only plays the role of an external actualizer. It's a simple grammatical tool. We stipulate that the syntactic-semantic properties granted to the predicate present a similarity whatever its syntactic category. Whether it's a morphologically related verb, noun and/or adjective, semantic similarity is always associated with syntactic similarity. We will attempt to demonstrate this syntactic-semantic convergence of the predicative unit through a few examples of feeling predicates. Our observation will be based on a lexicographical corpus, Les verbes français (Dubois and Dubois-Charlier, 1994), which we will compare with a textual corpus drawn from *Frantext.*

Keywords: predicate, sentiment, verb, noun, adjective

Introduction

Cette étude s'inscrit dans la lignée des travaux de Harris (1970) sur la prédication, de M. Gross (1975) qui applique sa théorie au français, de G. Gross (1984, 1994) qui développe des études sur les verbes supports et les classes d'objets et Dubois et Dubois-Charlier (1994) qui la développe en y ajoutant une dimension sémantique à travers plusieurs dictionnaires électroniques dont *Les verbes français* (dorénavant *LVF*) sur lequel nous prendrons appui.

Étudier la prédication suppose montrer le lien existant entre le prédicat et ses arguments (Lauwers *et al.,* 2021), mais aussi entre la sémantique et la syntaxe (Novakova, Guentchéva, 2008). Par exemple, il semble difficile de mettre en exergue la polysémie d'un prédicat en ignorant ses propriétés syntaxiques ou de souligner la polysémie nominale sans insister sur la construction du nom avec le verbe support appropriés (Grezka, 2022).

Nous posons qu'un prédicat forme une unité linguistique, de nature plus sémantique, qui peut être mise en évidence par des catégories syntaxiques différentes. Le plus souvent il prend la forme d'un verbe, mais nous verrons également, que selon Harris (1970), il peut être un nom ou un adjectif. Par conséquent, nous montrerons qu'un ensemble de propriétés, caractéristiques de certains verbes prédicatifs, sont préservées malgré le changement de catégories syntaxiques. Pour cela, nous partirons de deux types de corpus. Le premier est un corpus lexicographique, plus exactement un lexique grammaire traitant de la classification sémantique des verbes français, élaboré par Dubois et Dubois-Charlier qui a permis d'obtenir des classes sémantiques grâce à des schèmes syntaxiques similaires. Une des propriétés retenues par les auteurs est la dérivation. Nous nous focaliserons sur quelques emplois verbaux de la classe P, classe regroupant les verbes psychologiques pour valider notre hypothèse. Le second, constitué essentiellement de textes littéraires, est tiré de la base de données *Frantext*. Nous aurons recours parfois à des phrases attestées tirées d'internet (par l'intermédiaire du moteur de recherche *Google*), lorsque le corpus tiré de *Frantext* présente des insuffisances.

Dans une première partie, nous présenterons la notion de prédicat qui peut former une unité phrastique. Dans une deuxième partie, nous relèverons les propriétés syntactico-sémantiques des deux verbes qui

appartiennent à la même sous-classe de *LVF, agréer* et *désagréer* et nous prolongerons notre étude aux noms morphologiquement apparentés : *agrément* et *désagrément*. Dans une troisième partie, nous étudierons la polysémie du verbe *regretter*, de son dérivé nominal, *regret* et des adjectifs morphologiquement apparentés : *regretté* et *regrettable*. Et pour finir, nous nous interrogerons sur le problème posé par l'identification du prédicat dans une expression comme *rougir de honte* ou son dérivé adjectival *rouge de honte*. Doit-on considérer que le prédicat est verbal, *rougir*, accompagné d'un circonstant causal, *de honte*, ou que le prédicat est nominal, *honte*, actualisé par un verbe support d'intensité, *rougir* ?

1. Le prédicat

Lorsqu'on analyse une phrase, on peut associer à chaque constituant des appellations différentes selon que l'on s'intéresse à leur nature, à leur fonction syntaxique ou à leur rôle sémantique.

(1) Pierre aime passionnément Marie.

De fait, dans (1), si l'on considère la nature des constituants, *Pierre* et *Marie* appartiennent à la catégorie des « noms » alors que *aime* est un « verbe » et *passionnément* un « adverbe ». Si l'on analyse les fonctions syntaxiques, *Pierre* est le « sujet » du verbe *aime*, *Marie* son « complément d'objet » et *passionnément* un « circonstant ». Mais on peut également s'intéresser aux rôles sémantiques de ces constituants et dans ce cas *Pierre* est l'expérienceur, ou l'humain affecté, *Marie* l'objet du sentiment et, *passionnément* un modifieur d'intensité de ce qu'exprime le verbe. Traditionnellement, on n'attribue pas de fonction syntaxique au verbe puisqu'il est le « noyau organisateur » de la structure de la phrase. Sémantiquement, il recevra l'appellation de « prédicat » qui indique « ce que l'on dit à propos du thème ou sujet ». Mais cette définition sémantique reste vague ; il est plus pertinent, selon le principe structuraliste qui associe la forme et le sens, d'associer le prédicat, élément organisateur de la phrase, à son ou ses arguments. De ce fait, on se focalise davantage sur la sous-catégorisation et sur la sélection de son sujet et de ses compléments

éventuels. En somme, le prédicat détermine ses actants (syntaxiques) et ses arguments (sémantiques) :

> *La notion de prédicat sémantique permet de distinguer deux classes de sens lexicaux, ou sémantèmes : 1) les prédicats, qui tous dénotent des faits, au sens le plus large (événements, actions, activités, états, caractéristiques, relations, etc.) et 2) les noms sémantiques, qui dénotent des entités au sens large (êtres vivants, objets physiques, substances, etc.)* (Melčuk, Polguère, 2008 : 99).

Harris, dans sa grammaire distributionnelle et transformationnelle, considère qu'on ne peut étudier une unité sans co(n)texte. En effet, une phrase élémentaire permet d'associer minimalement un opérateur (qui correspond au terme « prédicat » en Europe) et un argument. La structure phrastique met donc en relation le prédicat et son ou ses arguments. Harris (1970) étend le statut de « prédicat » non seulement au verbe mais également à d'autres catégories syntaxiques comme le nom ou l'adjectif :

(2) Pierre rit.

(3) Pierre a éclaté de rire.

(4) Pierre est rieur.

De fait, le prédicat prend des formes différentes dans ces phrases qui sont proches sémantiquement : le verbe *rire* dans (1), le nom *rire* dans (2) et l'adjectif *rieur* dans (3). Ces prédicats sont accompagnés du même argument *Pierre*. D. Le Pesant et M. Mathieu-Colas (1998) l'expliquent :

Harris innove par un autre principe : ce noyau /prédicatif/ ne s'identifie pas à une seule catégorie morphologique, il est au contraire susceptible de réalisations multiples - non seulement sous forme de verbes, mais aussi sous formes d'adjectifs :

MORTEL (x) : x est mortel *CONTENT (x, y) : x est content de y*

*ou de substantifs prédicatifs, que ceux-ci soient associés à des verbes (*rêver */* rêve*) ou des adjectifs (*bon */* bonté*), ou qu'ils soient autonomes (*aversion*) :*

REVE (x) *x fait un rêve* *(= x rêve)*

BONTE (x) *x est d'une grande bonté* *(= x est très bon)*

AVERSION (x, y) x a de l'aversion pour y.

Quelle que soit la catégorie syntaxique du prédicat, la phrase ne peut être acceptable que si elle contient un actualisateur. En d'autres termes, c'est un morphème grammatical qui porte des indications de personne, de temps et d'aspect. Lorsque le prédicat est verbal, l'actualisateur est interne au verbe alors que lorsqu'il est nominal ou adjectival, il est externe et prend la forme d'un verbe qu'on appelle verbe support (Vsup) comme dans la citation de D. Le Pesant et M. Mathieu-Colas (1998) où les verbes supports sont *faire* pour *rêve*, *être* pour *bonté* ou *avoir* pour *aversion*.

2. *Agréer - agrément / désagréer - désagrément* dans *Les verbes français* de Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier (*LVF*)

Notre étude se fonde sur un corpus lexicographique constituant un dictionnaire électronique, intitulé *Les Verbes français*, élaboré par Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier. Ce lexique-grammaire est le résultat d'une classification de 12 310 verbes français, soit 25 610 entrées verbales. Dans la version abrégée de *LVF*, chaque entrée verbale est associée à quatre informations : l'opérateur, le sens (expliqué par un synonyme, un parasynonyme ou une définition selon le cas), une ou plusieurs phrases venant illustrer le sens et la construction syntaxique du verbe et une mention de la dérivation (si dérivation il y a). L'objectif des auteurs est d'obtenir des classes sémantiques à partir de critères syntaxiques dans le cadre d'une théorie de l'objet qui voit l'identité de l'unité linguistique dans l'association entre la forme et le sens : seule la forme est matérialisable, donc observable et manipulable, l'accession au sens se fait par la forme :

> *La classification syntaxique des verbes français repose sur l'hypothèse qu'il y a adéquation entre les schèmes syntaxiques de la langue et l'interprétation sémantique qu'en font les locuteurs de cette langue : à la différence syntaxique entre* venir à Paris *et* venir de Paris *correspond une différence sémantique entre la destination et l'origine.* (Dubois, Dubois-Charlier, 1994 : III).

Les auteurs ont choisi un certain nombre de propriétés syntaxiques, distributionnelles et transformationnelles pour former différentes classes

sémantiques comme celles contenant les verbes de communication, les verbes de don ou privation, les verbes locatifs, les verbes psychologiques, …

Nous centrerons notre démonstration sur les verbes de sentiment (dorénavant Vsent) appartenant à la classe des verbes psychologiques. Pour certaines entrées verbales, un nom morphologiquement apparenté peut lui être associé, mais ce n'est pas toujours le cas. Prenons l'exemple de la sous-classe P2b, que Salinas (2016) a nommé « classe d'agrément ou désagrément ». Cette sous-classe contient 18 emplois dont les verbes *agréer 02* (synonyme de *plaire*), *désagréer 01* (synonyme de *déplaire)*. Ces deux emplois sont transitifs indirects et leur sujet est soit un nom non-animé soit une phrase. Seuls *agréer* et *désagréer* ont, toujours selon les auteurs, un dérivé nominal : *agrément* et *désagrément*.

2.1. Prédicat et argument(s)

La première étape est de montrer l'équivalence entre l'emploi verbal et l'emploi nominal. Pour comprendre le choix des auteurs de mentionner un nom morphologiquement apparenté ou non, il suffit de recourir à un Vsup. Corollairement, il ressort que pour le nom *agrément* se présentent plusieurs possibilités selon l'ordre des arguments. En effet, l'emploi d'*agréer 02* est considéré comme causatif par Dubois et Dubois-Charlier.

(5) Cette proposition agrée au ministre.

Agréer sous-catégorise deux arguments nominaux, comme nous pouvons le voir dans l'exemple (5) tiré de *LVF*. L'argument en position sujet est un nom non-animé, désignant la cause du sentiment, alors que celui en position d'objet indirect est un nom humain et représente l'expérienceur. On peut le schématiser de la manière suivante :

Nnon-animé < cause du sentiment > *agrée* à Nhum < expérienceur >

(5a) Cette proposition cause de l'agrément au ministre. (Vsup *causer*)

(5b) Cette proposition procure de l'agrément au ministre. (Vsup *procurer*)

(5c) Cette proposition suscite de l'agrément au ministre. (Vsup *susciter*)

Lorsqu'on transforme le verbe prédicatif en un nom accompagné d'un verbe support, le choix du verbe support va déterminer l'ordre des arguments. En effet, le verbe *agréer* étant classé dans *LVF* comme un verbe causatif, des verbes supports comme *causer* (en 5a), *procurer* ou *susciter* vont placer l'argument cause du sentiment en position sujet et l'expérienceur reste en position d'objet indirect et est placé après la préposition *à*, comme pour le prédicat verbal :

Nnon-animé < cause du sentiment > *(cause, procure, suscite) de l'agrément* à Nhum < expérienceur >

Les exemples (6) et (7) tirés de *Frantext* le confirment.

(6) L'armistice ne me causa ni surprise, ni agrément. (Sartre, *Carnets de la drôle de guerre : septembre 1939 - mars 1940*, 1983)

(7) Aussi longtemps que j'ai été enfant naturel, j'ai vu assidûment mon inspirateur, et cela m'a procuré trois mois d'agrément. (Ollivier, *L'Orphelin de mer*, 1982)

Quant à *désagrément, le TLFi* donne deux sens : « sentiment désagréable causé par un événement fâcheux » et « chose qui cause du déplaisir, sujet de contrariété ». En d'autres termes, d'un côté nous avons le sentiment synonyme de déplaisir, celui qui correspond à l'emploi qui nous intéresse ici et nous avons d'un autre côté la chose qui va provoquer ce sentiment négatif de déplaisir. Il y aurait probablement deux lexèmes, mais seul celui désignant le sentiment aurait un correspondant verbal. De fait, le choix du déterminant permet de séparer les interprétations de *désagrément* :

(8) Cette proposition cause le désagrément du ministre.

(9) Cette proposition cause du désagrément au ministre.

(10) Cette proposition cause un désagrément au ministre

Dans ces trois énoncés, combinant le verbe support *causer* et le nom *désagrément*, le déterminant s'avère être différent. En effet, lorsque *désagrément* est accompagné d'un article défini (8), l'expérienceur, ici

ministre, est précédé de la préposition *de.* Pour les deux autres cas ((9) et (10)), on utilise la préposition *à*. Le changement de déterminant implique également une différence de sens. En effet, l'article défini et l'article partitif se construisent avec *désagrément* qui désigne un sentiment de déplaisir. En revanche, l'utilisation de l'article indéfini renvoie à *désagrément*, synonyme de « contrariété », d'« ennui » et de « difficulté ».

D'autres manipulations permettent de mettre en exergue cette différence de sens. Il est possible de modifier le nom par l'adjectif *particulier*. Seule la chose qui provoque le sentiment accepte cette expansion (13), le sentiment synonyme de déplaisir le refuse ((11) et (12)).

(11) *Cette proposition cause le désagrément particulier du ministre

(12) *Cette proposition cause du désagrément particulier au ministre

(13) Cette proposition cause un désagrément particulier au ministre.

Le choix des verbes supports permet également de souligner cette polysémie de *désagrément*. De fait, les verbes supports *causer* dans (14a), *susciter* dans (14b), *procurer* ou *donner* dans (14c), *occasionner* ou *valoir* dans (14d) véhiculent le sens causatif et sont compatibles avec le nom *désagrément*. Leur combinaison est équivalente sémantiquement au verbe prédicatif *désagréer* qui nous occupe.

(14) Cette proposition désagrée au ministre.
(14a) Cette proposition cause (du, un) désagrément au ministre. (Vsup *causer*)
(14b) Cette proposition suscite le désagrément du ministre. (Vsup *susciter*)
(14c) Cette proposition (procure, donne) du désagrément au ministre. (Vsup *procurer* ou *donner*)
(14d) Cette proposition occasionne du désagrément au ministre. (Vsup *occasionner*)

En témoignent les exemples attestés :

(15) Le désagrément, la gêne que leur causait la situation se peignait de différentes manières sur les figures des dames, mais davantage sur celles des messieurs […] (Biancotti, *Le Pas si lent de l'amour*, 1995)

(16) **Joli, ie** […] Qui suscite du désagrément ou est cause du mécontentement ou d'insatisfaction (www.cnrtl.fr)

(17) **Joli, ie** […] Dont la vue procure du désagrément ou est difficilement soutenable[1].

(18) Nous restons conscients que cela occasionne du désagrément en termes de déplacement pour certaines d'entre elles et de fait pour les familles[2].

(19) […] les bonheurs que j'espère et qui m'arrivent me donnent cent fois moins de plaisir que de désagrément s'ils ne m'arrivent pas. (Sartre, *Lettres au castor et à quelques autres, vol. II (1940-1963)*, 1983)

Quant à *valoir* et *attirer* suivis de *désagrément*, ils se réfèrent non au sentiment mais davantage à la chose qui provoque ce sentiment de déplaisir. D'ailleurs, dans les exemples qui suivent, ces noms sont au pluriel :

(20) Pendant ce court séjour à l'hôpital de S.1, comme pendant une garde à vue, mon mutisme me valut toutes sortes de désagréments. (Rolin, *L'Organisation*, 1996)

(21) De moi, elle avait fait son page, me forçant à porter un costume d'Eton, ce qui m'attirait quelques désagréments. (Del Castillo, *La Nuit du décret*, 1981)

Les verbes supports vus jusqu'ici respectent l'ordre des arguments du prédicat verbal, mais il y a possibilité d'inverser l'ordre des arguments. Dans le corpus tiré de *Frantext*, plusieurs verbes supports ont été relevés ; toutefois *donner*, *accorder*, *délivrer* ou *attribuer un agrément* relèvent d'un emploi non psychologique *d'agrément* et donc sont exclus de notre champ d'investigation. Deux verbes supports sont retenus : *tirer* et *éprouver*.

(22) Le ministre tire un agrément de cette proposition.
(23) Le ministre éprouve de l'agrément à cette proposition.

Dans (22) et (23), *le ministre*, en position sujet, désigne l'expérienceur, la cause, ici *cette proposition*, est en position de complément prépositionnel, introduit par la préposition *de* pour le Vsup *tirer* et la préposition *à* pour le Vsup *éprouver*. Il est à noter que le verbe *donner* est possible dans un sens psychologique de *agrément,* comme nous le montre cet exemple :

(24) L'amitié de Ninon donnait de l'agrément au séjour chez Valliquierville, mais je m'y trouvais sans cesse gênée dans l'expression de ma passion […] (Chandernagor, *L'Allée du Roi*, 1981)

[1] www.cnrtl.fr
[2] https://www.ouest-france.fr/bretagne/ploermel-56800/ploermel-une-partie-du-pole-culturel-ferme-au-public-pour-raisons-de-securite-cacbb24a-337c-11ed-8dd8-fdb9fa809eb1

Agrément est précédé de l'article partitif. Toutefois, à la différence de l'emploi verbal retenu, le sujet est un nom psychologique.

Pour *tirer*, tous les exemples trouvés dans le corpus se construisent avec la préposition *de* et sélectionnent exclusivement le sens psychologique du prédicat nominal.

(25) Si on peut tirer quelque agrément de cet arbrisseau, ce n'est que de son feuillage[3].
(26) Pourtant, il eut pu légitimement éprouver de l'agrément à cette pensée, car généralement -et je pense qu'assez peu de lecteurs iront à me contredire- une vendeuse ou un vendeur -ne soyons pas partisan, même s'il est vrai que dans notre situation il s'agit bien d'une vendeuse ; quoi que, plus rien ne semble certain en réalité dans notre histoire à cet instant…- qui sent bon, on trouverait cela agréable[4].

Agrément, dans son sens psychologique, est combinable avec les Vsup *tirer* et *éprouver.* Il est alors massif (non-comptable), puisqu'il est accompagné d'un déterminant partitif. Avec ces Vsup, les arguments sont inversés par rapport à l'emploi verbal du prédicat qui lui correspond.

Concernant l'inversion de l'ordre des arguments pour le prédicat nominal *désagrément* dans son sens psychologique, seuls *éprouver* et *ressentir* sont employés en tant que massifs. En effet, après observation du corpus, on remarque que des verbes comme *fuir*, *esquiver*, *éviter*, *s'attirer*, *rencontrer*, *se heurter à* acceptent *désagrément* en tant que « faits désagréables » et non en tant que « sentiment ».

(27) Le ministre (fuit, évite, esquive, s'attire) le désagrément concernant cette proposition.
(28) Le ministre (rencontre, se heurte à) du désagrément concernant / avec cette proposition.
(29) Le ministre (éprouve, ressent) du désagrément en entendant cette proposition.

Dans (27) et (28), les sujets des Vsup ne peuvent être interprétés comme expérienceurs puisque nous ne sommes pas en présence d'un sentiment. Il serait plutôt synonyme de *difficulté*, *ennui*, *aléa* mais non de *déplaisir*.

Quant au verbe *éprouver*, Vsup générique des sentiments et sensations, il attribue à *désagrément* le sens de *déplaisir* :

[3] http://portail.atilf.fr/encyclopedie
[4] https://monde-ecriture.com/forum/index.php?topic=39815.0

(30) Le ressouvenir des mépris du marquis, quand, deux ans plus tôt, j'avais osé lui parler de mariage, et la mémoire des désagréments que j'avais éprouvés dans les commencements de notre commerce me remontèrent au cœur avec violence. (Chandernagor, *L'Allée du Roi*, 1981)

2.2. La nominalisation

(31) L'agrément ressenti (de par) / éprouvé (de par) / (re) tiré (de) ce flirt
(32) L'agrément du ministre à cette proposition

Dans ces deux exemples, *agrément* accepte la nominalisation. Toutefois, la deuxième phrase est ambiguë étant donné que *agrément* peut commuter avec *plaisir* (le sens d'*agréer* que nous avons retenu) dans (32a), mais aussi par *autorisation* qui renvoie aux autres sens d'*agréer* (32b).

(32a) Le plaisir du ministre à cette proposition
(32b) L'autorisation du ministre à cette proposition.

Agrément, dans le sens de *plaisir*, accepterait la nominalisation, mais l'expérienceur, ici *ministre*, devrait être précédé de la préposition *de* tandis que *à* précèderait le deuxième argument : *L'agrément de* Nhum $_{<\text{expérienceur}>}$ à N. Force est de constater que le corpus tiré de *Frantext* ne présente aucun exemple illustrant cette possibilité. En fait, tous les exemples recensés relèvent davantage de l'aspect juridique du verbe *agréer* et non de son acception psychologique. Quant au verbe *tirer*, les constats sont différents :

(33) ?L'agrément tiré par le ministre de cette proposition
(34) L'agrément tiré de cette proposition par le ministre
(35) *L'agrément de cette proposition par le ministre
(36) *L'agrément par le ministre de cette proposition
(37) *L'agrément du ministre de cette proposition
(38) *L'agrément de cette proposition du ministre

Il ressort de ces phrases que l'effacement du Vsup *tirer* semble inacceptable. Seules les nominalisations avec le Vsup au participe passé sont acceptées à condition, toutefois, d'inverser l'ordre des arguments et de mettre l'expérienceur en position finale.

Quant à *désagrément*, la nominalisation avec la présence du Vsup au participe passé est difficilement acceptable sauf pour *rencontré* et *éprouvé*.

(39) Le désagrément rencontré / éprouvé par le ministre face à cette proposition
(40) ?Le désagrément du ministre face à cette personne

Toutefois, *désagrément* combiné à *rencontré* est plutôt synonyme d'*ennui* et non de *déplaisir*.

(41) Bonjour @Littlechipie, nous vous présentons toutes nos excuses pour le désagrément rencontré par vos enfants ce matin sur la ligne 2[5].

En revanche, avec *éprouvé*, seul le sens de *déplaisir* est attribué à *désagrément* :

(42) Malgré le désagrément éprouvé par cette naissance, les parents le nommèrent Samy et lui donnèrent toute leur affection[6].

3. Le prédicat *regretter* - *regret* - *regretté* - *regrettable* dans *LVF*

Notre hypothèse de départ stipule qu'un prédicat peut prendre la forme de catégories syntaxiques différentes, il n'en forme pas moins une unité linguistique, sémantique et peut partager des propriétés communes qui se réalisent sous la forme d'un verbe, d'un nom ou d'un adjectif. Pour vérifier cette hypothèse, notre étude va se focaliser sur la polysémie du verbe *regretter*.

3.1. Le verbe *regretter* dans *LVF*

Dans *LVF*, on retrouve quatre emplois différents du verbe *regretter* où, pour les quatre, Dubois et Dubois-Charlier, dans la colonne opérateur, précisent qu'il s'agit d'un sentiment de regret («sent regret).

(43) On regrette$_{01}$ un ami disparu. On est regretté de tous.

(44) On regrette$_{02}$ notre jeunesse, notre ancien appartement.

[5] https://x.com/Loing_IDFM/status/1786399496206709139
[6] https://www.conte-moi.net/contes/enfant-serpent

(45) On regrette$_{03}$ ta sévérité, que Pierre ne vienne pas, cette erreur.

(46) On regrette$_{04}$ de vous déranger, le dérangement.

Toutefois, le sentiment de regret est ambigu car polysémique, il peut se référer en fait à deux sentiments bien différents : la nostalgie ((43) et (44)) ou la déploration (45) et (46).

Salinas (2016) a montré que lorsque le prédicat *regretter* se réfère à un sentiment de regret-nostalgie, il présente des propriétés syntaxiques et sémantiques bien différentes du regret-déploration. Le prédicat de nostalgie a deux arguments : l'un représente l'expérienceur, en position sujet, tandis que l'autre l'objet du sentiment est en position complément : Nhum < expérienceur > *regrette* (Nhum, Nnon-animé) < objet du sentiment >.

(47) Elle regrette un peu, parfois, le temps où elle était vraiment petite, quand elle venait juste d'arriver à la Cité, et que personne ne savait son nom […] (Le Clézio, *Désert*, 1980)

(48) Et, même si ces rendez-vous matinaux plaisaient à Sartre (« Je vais vous regretter », m'a-t-il dit), ils le dérangeaient un peu. (De Beauvoir, *La cérémonie des adieux*, 1980)

L'objet du sentiment peut être un nom non-animé (*le temps* dans (47)) ou un nom humain (*vous* dans (48)). On ne peut l'effacer car sinon cela nous renvoie à un autre emploi de *regretter*, synonyme de *s'excuser* n'appartenant pas à la classe des prédicats de nostalgie. Il s'agit de *regretter 04*.

On peut souligner d'autres particularités de *regretter* (synonyme d'*être nostalgique*). En effet, Dubois et Dubois-Charlier avancent la possibilité de sous-catégoriser un nom en tant qu'objet du sentiment et attribue le complément phrastique ou l'infinitif aux autres emplois de *regretter,* synonyme de *déplorer* (*regretter 03*) ou de *s'excuser* (*regretter 04*). Pourtant, il semblerait que la transformation puisse s'appliquer à l'énoncé (43) :

(49) On regrette que notre ami (ait, soit) disparu.

(50) *On est nostalgique, a la nostalgie) que notre amie (ait, soit) disparu.

(51) On déplore que notre ami (ait, soit) disparu.

Toutefois (49) n'est en aucun cas la transformation de (43) car lorsque le complément est phrastique, *regretter* véhicule non le sentiment de nostalgie (d'où l'impossibilité de (50)) mais plutôt celui de la déploration, c'est-à-dire le regret d'un fait constaté dans notre présent (et donc équivaut à l'emploi de *regretter 03* dans *LVF*) (51). D'ailleurs, le prédicat de nostalgie exclut le nom d'action en tant qu'objet du sentiment.

(52) Mon ami a disparu, (je le regrette, je regrette sa disparition).

(53) Mon ami a disparu, (*j'en ai la nostalgie, * j'ai la nostalgie de sa disparition)

En fait, dans (43), le sentiment de regret-nostalgie et l'objet du sentiment appartiennent à deux époques différentes : le regret en T_0 et l'objet en T_{-1}. *Un ami disparu* suppose obligatoirement que cet ami est perdu de vue pour l'expérienceur. L'adjectif *disparu* renforce cette nuance, et son effacement ne modifie en rien cette interprétation.

(43a) On regrette cet ami.

(43b) *On regrette cet ami (à côté de moi, présent)

Commuter *disparu* par *à côté de moi* ou *présent* est inacceptable car une contradiction apparaît entre cette appartenance de l'objet au passé, véhiculée par le verbe *regretter,* et le modifieur *à côté de moi* ou *présent* qui supposent que l'ami se situe au moment T_0, c'est-à-dire, au moment de l'énonciation.

Des exemples de *Frantext* confirment cette non-concomitance entre le sentiment et l'objet du sentiment par la présence d'un adjectif épithète (*passée* ou *anciennes* dans (54)), par une subordonnée relative (*où elle était vraiment petite* dans (55)) ou encore par un circonstant (*pendant ces années passées loin d'eux* dans (56) :

(54) Et je ne puis regretter ma vie passée que comme on regrette des époques très anciennes : presque en rêve. (Sartre, *Carnets de la drôle de guerre : septembre 1939-mars 1940*, 1983)

(55) Elle regrette un peu, parfois, le temps où elle était vraiment petite, quand elle venait juste d'arriver à la Cité, et que personne ne savait son nom […] (Le Clézio, *Désert*, 1980)

(56) Pouvais-je, au reste, leur avouer que la maison, le village et la famille, que j'avais si fort regrettés pendant ces années passées loin d'eux, décevaient mon souvenir et mon attente ? (Chandernagor, *L'Allée du Roi*, 1981).

Toutefois, il n'est pas nécessaire d'expliciter cette non-concomitance car elle est tacitement véhiculée au moyen du verbe de nostalgie. De plus *regretter* suppose également que l'expérienceur a pour cette personne disparue, cette personne appartenant au passé, de l'affection, c'est-à-dire que l'objet du sentiment, présente une connotation positive pour l'expérienceur.

(43c) On regrette cette personne tant aimée.

(43d) *On regrette cette personne détestée.

En effet, *ami* étant déjà connoté positivement, on peut le commuter par un terme plus neutre comme personne. On remarque que, pour que le sens nostalgique soit préservé, cette personne doit appartenir au passé de l'expérienceur mais aussi qu'elle doit être appréciée de l'expérienceur. Ce qui nous permet de le commuter avec *tant aimée*, connoté positivement mais non par *détestée*, connotée négativement pour l'expérienceur.

Il en va de même lorsque l'objet n'est pas un nom humain mais un nom non-animé (44) :

(44a) *On regrette notre nouvel appartement.
(44b) *On regrette notre piteux appartement (sauf ironie)

Comme pour *regretter 01*, *regretter 02* exprime un sentiment de regret-nostalgie et cela implique que l'objet, ici *notre jeunesse* ou *notre appartement*, appartienne au passé de l'expérienceur. Ce dernier n'est plus jeune ou il ne vit plus dans cet appartement. Cette époque passée de sa jeunesse ou cet appartement dans lequel il a vécu lui rappellent de bons souvenirs et il est donc connoté positivement pour l'expérienceur.

Si l'on observe les deux autres emplois de *regretter* qui expriment un sentiment de regret-déploration, la non-concomitance du sentiment éprouvé et de l'objet du sentiment n'est pas caractéristique de cette classe de verbes. La connotation positive disparaît également.

(57) Je regrette qu'il soit là.

(58) Je regrette d'avoir échoué à cet examen.

Dans ces exemples, *regretter* n'est ni syntaxiquement ni sémantiquement commutable avec *être nostalgique* ou *avoir de la nostalgie*.

(59) *(Je suis nostalgique, j'ai de la nostalgie) qu'il soit là.
(60) *(Je suis nostalgique, j'ai de la nostalgie) d'avoir échoué à cet examen.

En fait, l'objet du sentiment, *qu'il soit là* en (59) ou *d'avoir échoué à cet examen* en (60), prend une interprétation négative. Le verbe manifeste une sensation de rejet de la part du locuteur, contrairement au verbe de nostalgie. L'objet *qu'il soit là* n'est pas spécialement négatif, mais c'est la combinaison avec le verbe *regretter* qui connote négativement l'objet.

(45) On regrette ta sévérité, que Pierre ne vienne pas, d'avoir commis cette erreur.
(46) On regrette de vous déranger, le dérangement.

Pour l'emploi de *regretter 04*, soit l'exemple (46), l'effacement de l'objet est possible. Il est utilisé dans ce cas comme performatif (Austin, 1970). La formulation elliptique : *je regrette !* constitue illocutoirement la demande d'excuse.

Avec *regretter*, dans le sens de la déploration, l'objet est donc connoté négativement. De plus, contrairement aux prédicats de nostalgie, l'objet de *regretter*, au sens de la déploration, peut se situer dans le présent, le passé ou l'avenir. La non-concomitance sous-tendue pour la nostalgie n'est pas retenue pour la déploration.

(61) On regrette ta sévérité (actuelle, passée)

(62) On regrette que Pierre ne soit pas venu, que Pierre vienne demain.

On remarque que l'objet peut être concomitant au sentiment de regret (*ta sévérité actuelle* dans (61), il peut être situé dans une période antérieure au sentiment (*ta sévérité passée* dans (61), *que Pierre ne soit pas venu* dans (62)) ou postérieure (*que Pierre vienne demain* dans (62)).

En conclusion, les emplois de *regretter* se subdivisent en deux catégories : celle où l'objet du sentiment est connoté positivement pour l'expérienceur, situé obligatoirement dans une période antérieure au sentiment de regret-nostalgie et celle où l'objet du sentiment est connoté négativement pouvant être situé dans une période antérieure, postérieure ou simultanée au sentiment de regret-déploration. L'objet de la déploration est nécessairement connoté négativement.

3.2. Le nom morphologiquement apparenté *regret*

Dubois et Dubois-Charlier associent aux quatre emplois de *regretter* la même dérivation nominale *regret*. On part donc de l'hypothèse que puisque *regretter* est polysémique et peut exprimer des sentiments différents comme la nostalgie et la déploration, nous proposons, analogiquement, que le nom morphologiquement apparenté *regret* utilise le même procédé. Dans la mesure où ils forment une unité prédicative pouvant prendre une forme verbale ou nominale, ils ont pour dénominateur commun un ensemble de propriétés servant les deux catégories syntaxiques. L'hypothèse à vérifier est que l'opposition entre les verbes *regretter* exprimant la nostalgie et ceux exprimant la déploration sert également à opposer les noms morphologiquement apparentés, *regret*.

D'emblée, nous posons que *regret*, au sens nostalgique, possède les mêmes propriétés distributionnelles que les verbes *regretter* appartenant à la classe de nostalgie et répond à la construction : Nhum $_{<\text{expérienceur}>}$ *a le regret de* (Nhum, Nnon-animé) $_{<\text{objet du sentiment}>}$.

(63) On a le regret (de notre jeunesse, de notre ancien appartement)

(64) On a le regret de notre ancien collègue

Comme pour le verbe, il a deux arguments nominaux : un Nhum en sujet qui représente l'expérienceur (*on* dans (63) et (64)) et un nom (soit humain, soit non-animé) qui représente l'objet du sentiment (*de notre jeunesse*, *de notre ancien appartement* en (63) et *de notre ancien collègue* en (64)).

(65) Mon rêve s'est rompu à ce point par la sonnerie du réveil, je l'ai raconté hier soir à T., et j'avais le regret de ce personnage rencontré. (Guilbert, *Le Mausolée des amants : Journal 1976-1991*, 2001)

(66) Je portais en moi la nostalgie du toujours, le regret de la permanence. (Del Castillo, *La Nuit du décret*, 1981)

Toutefois, comme nous l'avons vu *supra* pour *agrément* et *désagrément*, le schéma argumentatif du prédicat nominal *regret* dépend du choix du Vsup. Concernant l'objet du sentiment, comme pour *regretter*, il est antérieur au sentiment de nostalgie :

(67) Ta mort ferait de moi un riche héritier en rillettes et autres cochonnailles : mais tu me laisserais longtemps le regret de tes sourires. (Jardin, *Bille en tête*, 1986)

En effet, l'objet dans (67) sont les sourires d'une personne morte et donc une personne appartenant au passé du locuteur et une personne qu'il aimait. On remarque que, de nouveau, il est connoté positivement pour l'expérienceur.

Pour le prédicat nominal *regret* au sens de la déploration, là encore, il partage les propriétés relevées pour le verbe : la non-concomitance temporelle n'est pas nécessaire et l'objet est connoté négativement.

(68) On a le regret (de ta sévérité, que Pierre ne vienne pas, d'avoir commis cette erreur)
(69) On a le regret (de vous déranger, du dérangement, que ces travaux vous dérangent)

Si l'on combine *regret* avec les verbes supports standards des sentiments comme *éprouver* ou *ressentir*, l'ordre des arguments et leurs rôles sont identiques à ceux du verbe *regretter* exprimant la déploration : l'expérienceur en position sujet et l'objet du sentiment en complément du verbe.

(70) Pour la première fois de sa vie, il éprouva du regret de n'avoir fait que des filles. (L'Hôte, *Le Mécréant ou les preuves de l'existence de Dieu*, 1981)

(71) Quelle tristesse et quels regrets je ressentis en voyant dans le décor que j'ai encore admiré et aimé aujourd'hui, dans ce Vémars […] (Mauriac, *Signes, rencontres et rendez-vous*, 1983)

Comme le montrent ces exemples tirés de *Frantext*, l'objet du sentiment peut être un nom non-animé (72), un verbe à l'infinitif (73) ou une phrase (74) :

(72) Tout à la nostalgie, au regret des études interrompues parce qu'il devait gagner sa vie, il se donnait l'illusion d'être un étudiant. (Sabatier, *Les Fillettes chantantes*, 1980)

(73) Mais le débat m'a laissé le regret d'avoir dû rester aveugle aux séductions d'un autre mien voyage où mon jeune héros eût aussi trouvé, je le crois, une image à lui-même ressemblante […] (Genevoix, *Trente mille voix*, 1980)

(74) Élections régionales 2015 en Nord-Pas-de-Calais-Picardie : « J'aurai toujours le regret que nous ne soyons pas au second tour[7] », Fabien Roussel (PCF).

À l'instar des prédicats de déploration, l'objet est connoté négativement pour l'expérienceur : *les études interrompues* dans (72), *d'avoir dû rester aveugle* […] dans (73) et *nous ne soyons pas au second tour* dans (74).

Quant à la temporalité, on remarque que l'objet du sentiment de *regret*, comme pour le verbe morphologiquement apparenté appartenant à la classe de déploration, peut se placer simultanément au sentiment éprouvé (75), être antérieur à ce sentiment (76) ou même ultérieur au sentiment (77) :

(75) À mon désir de savoir faire des courbettes se mêle un soudain regret de ne pas avoir les cheveux raides. (Weil, *Chez les Weil : André et Simone*, 2009)

(76) […] et parfois je crois surprendre dans les paroles de papa un grand regret de l'abandon de son rêve ancien […] (François, *Joue-nous « España » : roman de mémoire*, 1980)

(77) Messieurs, j'ai le regret de devoir partir en voyage[8].

En conclusion, que le prédicat prenne la forme d'un verbe ou du nom morphologiquement apparenté, certaines propriétés syntaxiques et sémantiques sont préservées malgré le changement de catégories syntaxiques. Ceci est valable également lorsque le prédicat est adjectival.

[7] https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/elections-regionales-2015-en-nord-pas-de-calais-picardie-j-aurai-toujours-le-regret-que-nous-ne-soyons-pas-au-2nd-tour-fabien-roussel-pcf-883789.html

[8] https://context.reverso.net/traduction/francais-turc/le + regret + de + devoir + partir.

L’item prédicat : une notion revisitée ?

3.3. Les adjectifs *regrettable* et *regretté*

Il existe également deux adjectifs morphologiquement apparentés à *regretter* et *regret* : *regretté* et *regrettable*. Mais contrairement au verbe *regretter* et au nom *regret*, ils ne peuvent s'apparenter à tous les emplois de *regretter*.

L'adjectif *regretté* est utilisé généralement avec un nom humain, il s'agit d'une personne décédée et dont on regrette la disparition. La personne ainsi qualifiée a donc une valeur positive :

(78) À la mémoire de notre cher et regretté ami et frère Zied MEDIOUNI[9] (19/05/2014-19/05/2018)

Plus rarement, *regretté* se rapporte à un nom non-animé comme *situations* dans (79) :

(79) Rien ne rappelle à ce point des lieux chéris, des situations regrettées, de ces minutes dont le passage laisse d'aussi profondes traces dans le cœur qu'elles en laissent peu dans la mémoire. (Mauriac, *L'oncle Marcel*, 1988)

Ici *regretté* est associé à des objets du sentiment connotés positivement et situés dans une période antérieure au sentiment. On retrouve donc les mêmes propriétés que pour les emplois de *regretter* en tant que verbe de la classe de nostalgie.

Quant à *regrettable*, il se construit avec deux arguments : l'expérienceur et l'objet du sentiment. Il se réfère à ce dernier. Le rôle syntaxique de ces arguments dépend du Vsup choisi :

Nhum < expérienceur > (*trouve*, *estime*, *croit*) *regrettable* (Nnon-animé, *que* P, *de* Vinf) < objet du sentiment >

(80) Je lui dis aussi combien je trouvais regrettable que l'on s'en tînt à la lettre de ses dernières volontés en ne publiant pas ses inédits […] (Mauriac, *Le Temps accompli*, 1991)

(81) Ce qui est important pour faire progresser la vie politique, c'est précisément de mettre le doigt sur ce qu'on estime regrettable, mauvais, sur ce qu'on veut corriger. (Mendès-France, *Œuvres complètes. 6. Une vision du monde. 1974-1982*, 1990)

(82) À cet égard je ne cache pas que je crois très regrettable d'avoir adopté la loi Debré

[9] https://www.facebook.com/tunisielld/photos/a-la-mémoire-de-notre-cher-et-regretté-ami-et-frèrezied-mediouni19052014-1905201/1521688701275377/

qui a provoqué dans les milieux de gauche un très profond ressentiment. (Mendès-France, *Œuvres complètes. 5. Préparer l'avenir 1963-1973*, 1989)

Si le Vsup est *être*, l'objet du sentiment est en position sujet tandis que l'expérienceur, s'il est précisé, sera placé dans un complément introduit par la préposition *pour* :

(Nnon-animé, que P, Vinf) $_{<\text{objet du sentiment}>}$ *est regrettable* (pour Nhum $_{<\text{expérienceur}>}$, 0)

(83) Un discours politique sur un sujet de cette importance, s'il ne débouche pas sur quelque chose (au moins, sur un commencement de quelque chose) est inutile et donc regrettable. (Mendès-France, *Œuvres complètes. 5. Préparer l'avenir. 1963-1973*, 1989)

Pour l'adjectif *regrettable*, on retrouve la connotation négative de l'objet du sentiment comme pour les prédicats de la classe de déploration.

4. *Rougir-rouge* dans *rougir/rouge de Nsent* : verbe prédicatif ou verbe support ?

Dans les parties précédentes, nous avons pu voir que le prédicat peut prendre la forme d'un verbe ou d'une autre catégorie syntaxique, tout en préservant une partie de ses propriétés sémantiques. Toutefois, les choses ne sont pas toujours aussi évidentes. En effet, on peut être confronté à des énoncés où l'identification du prédicat peut parfois poser problème. Prenons l'exemple de *rougir de Nsent.* Cet emploi du verbe *rougir* correspond à *rougir 02* dans *LVF*, appartenant à la sous-classe P1c glosée « avoir telle manifestation physique du fait de tel sentiment », il s'agit d'un verbe transitif à sujet humain et comprenant une cause. Dubois et Dubois-Charlier (1997) lui associent le dérivé nominal *rougissement*. Il est nécessaire de préciser que les auteurs ne différencient pas les verbes prédicatifs des Vsup. Ils classent donc cet emploi de *rougir* comme un Vsent.

Salinas-Kahloul (2019) conteste cette classification : *rougir* n'entre dans aucune des 3 classes de verbes de sentiment de Ruwet (1994) puisque dans cette construction du verbe de couleur (dorénavant Vcouleur) associé à un *Nsent*, l'expérienceur est en position sujet mais l'argument objet du sentiment est inexistant, contrairement à la classe 1, du type *aimer*. Il ne

présente pas non plus de cause du sentiment en position sujet (pour la classe 2 du type *angoisser* ou la classe 3 du type *plaire*).

(84) Je lève les bras, elle rougit de honte pour moi[10].

De plus, les propriétés énumérées par Vaguer (2004) confortent notre position quant à la classification de Vcouleur en tant que Vsup. En effet, on constate la commutation possible avec un Vsup générique comme *éprouver* ou *ressentir* (86), l'effacement du Vsup lors de la nominalisation (87) :

(85) Pierre rougit de honte

(86) Pierre éprouve/ressent de la honte

(87) La honte de Pierre

Dans (85), on remarque que le sujet syntaxique du Vsup, *Pierre*, et le sujet argumental du prédicat sont coréférents. Toutefois, la nominalisation est possible pour *rougir*, contrairement à la majorité des Vsup.

(88) Le rougissement de honte de Pierre

(89) Darwin observe ainsi que le rougissement de honte humain, signe de la présence du sens moral, correspond chez les primates à la colère[11].

Salinas-Kahloul (2019) pense que *rougir* entrerait dans la classe des verbes « sémantiquement autonomes mais employés secondairement comme supports » (Kryzanowska, Augustyn, 2008). Il serait un actualisateur externe du prédicat de sentiment auquel s'ajoute une nuance intensive. L'impossibilité d'ajouter un modifieur d'intensité au verbe ou au nom plaide dans ce sens :

(90) *Pierre rougit d'une grande honte.

(91) *Pierre rougit beaucoup de honte.

[10] https://www.erudit.org/fr/revues/xyz/2005-n82-xyz1021470/3315ac.pdf
[11] http://pierrehenri.castel.free.fr/Articles/psychomorale.htm

Kleiber et Theissen (2021) pencheraient davantage pour l'hypothèse que *rougir* est un Vcouleur, qu'il actualise une manifestation physique dû au sentiment plutôt que le sentiment lui-même. Cependant, ils y voient également une nuance aspectuelle inchoative équivalente à *se mettre en colère*.

En fait, il nous semble que ces deux hypothèses ne sont pas contradictoires. L'intensité du sentiment, comme l'expliquent Buvet *et al.* (2005), peut se traduire par un certain comportement, une manifestation physique de ce sentiment : un hurlement quand on est en colère (*hurler de rage*), un bond lorsqu'on est joyeux (*bondir de joie*) … Cette manifestation physique peut se traduire par un changement de couleur (Leeman, 1987) : *rougir de confusion/de honte, pâlir d'envie, blêmir d'épouvante*…

Kryzanowska et Augustyn (2008) expliquent que ces verbes qui sont normalement « sémantiquement autonomes » peuvent être employés comme supports. De fait, le sens du verbe ne disparaît pas complètement mais une partie en est préservée.

On pourrait donc conclure que *rougir* est la manifestation physique d'un sentiment, cette manifestation n'apparaît que parce que ce sentiment est intense. Il n'exprime pas lui-même le sentiment mais permet à la fois d'actualiser le sentiment, comme un simple outil grammatical, et de souligner son intensité. D'ailleurs, on remarque que la manifestation physique va se traduire différemment selon le sentiment. On va *bondir de joie*, *chanceler de désespoir*, *griller d'impatience*, *rougir de honte/de colère/de plaisir*… En revanche, on ne pourra **bondir de honte*, **bouillir de joie*, **rougir de tristesse*, **griller de peur*… Ces Vsup d'intensité sont appropriés à certains sentiments bien particuliers, et d'ailleurs s'appliqueront davantage à des Nsent exogènes plutôt qu'à des Nsent endogènes.

(92) Pierre bondit de joie / *gaieté

L'adjectif morphologiquement apparenté *rouge* accepte la construction avec *de* + Nsent, *rouge de honte*. Comme pour le verbe, il véhicule l'intensité à travers une manifestation physique du sentiment qui est le changement de couleur. Il sélectionne les mêmes Nsent que le verbe. Le changement de

catégorie syntaxique ne change pas la saturation sémantique véhiculée par le verbe *rougir*.

Conclusion

Au terme de cette étude et conformément à la problématique annoncée *supra,* nous sommes en mesure de dresser un bilan des résultats auxquels nous pensons être parvenue. Partant du postulat harrissien de départ qui pose que la phrase est l'association d'au moins un prédicat et de son ou ses arguments, et que celui-ci peut prendre des formes différentes : d'un verbe, d'un nom ou d'un adjectif, nous sommes à même de confirmer certains aspects annoncés dans l'introduction.

À partir de *LVF*, nous avons pu vérifier qu'un prédicat possède bel et bien un ensemble de propriétés syntactico-sémantiques qui sont partagées par les différentes formes syntaxiques. En effet, si l'on considère les verbes *agréer* et *désagréer* de la sous-classe P2b de *LVF*, ils partagent le même schéma argumental que les noms morphologiquement apparentés *agrément* et *désagrément,* combinés à certains Vsup, à condition qu'ils soient causatifs, sinon l'ordre des arguments sera inversé.

Quant au verbe *regretter*, *LVF* considère qu'il a quatre emplois différents. Nous avons pu montrer que deux d'entre eux relèvent d'un sentiment de nostalgie où l'objet du sentiment présente plusieurs contraintes : il doit être dans une époque antérieure à celle du sentiment et être connoté positivement. Tandis que pour les deux derniers emplois de *regretter*, l'objet du sentiment est confronté à une seule contrainte : l'objet est connoté négativement et il exprime un sentiment de regret-déploration. Cette propriété se trouve également partagée par le nom morphologiquement apparenté *regret*. Pour les adjectifs, *regretté* se rapporte exclusivement à un nom humain, une personne décédée, appartenant au passé de l'expérienceur et que ce dernier appréciait. Dans ce cas, il relève d'un sentiment de nostalgie alors que *regrettable* se rapporte à un objet qui prend la forme d'un nom non-animé et qui est connoté négativement. Il illustre ainsi exclusivement le sentiment de regret-déploration.

Il existe toutefois des limites à cette démonstration car tous les prédicats n'existent pas sous toutes les formes syntaxiques. Le prédicat *nostalgie*, par exemple, existe sous la forme nominale, sous la forme adjectivale (*nostalgique*). En revanche, il n'existe pas de verbe morphologiquement apparenté.

De plus, la limite entre verbe prédicatif et verbe support est parfois floue. *Rougir* est un Vsup intensif mais ne s'applique qu'à une catégorie de sentiments, plutôt exogènes, qui sont une manifestation d'un sentiment vif. Le sens du verbe prédicatif est en partie maintenu (ici le changement de couleur). En tant que Vsup, il vient nuancer le prédicat de sentiment en lui ajoutant à la fois une nuance intensive et inchoative.

Bibliographie

Anscombre, J.-C. 1995. « Morphologie et représentation événementielle : le cas des noms de sentiment et d'attitude ». *Langue française*, n°105, p. 40-54.

Austin, J.-L. 1970. *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil.

Buvet, P.-A., Girardin, C., Gross, G., Groud, C. 2005. « Les prédicats d'<affect> ». *LIDIL*, n° 32, p 123-143.

Dubois, J., Dubois-Charlier, F. 1994. *Les Verbes français*. Paris : Larousse.

Frantext. [En ligne] : www.frantext.fr [consulté le 20 août 2024].

Grezka, A. 2022. « Étude des prédicats nominaux dans le lexique de la perception visuelle ». *Neophilologica*, T. 34, p. 1-36.

Gross, G. 1984. « Compléments adverbiaux et verbes supports ». *Revue québécoise de linguistique*, vol. 13, n° 2, p. 123-156.

Gross, G. 1994. « Classes d'objets et description des verbes ». *Langages*, n°115, p. 15-30.

Gross, M. 1975. *Méthodes en syntaxe. Régime des constructions complétives*. Paris : Hermann.

Harris, Z. 1970. *Structures mathématiques du langage*. Paris : Duculot

Harris, Z. 1976. *Notes du cours de syntaxe*. Paris : Le Seuil.

Kleiber, G., Theissen, A. 2021. *Rougir* dans *rougir de colère* : un verbe support ?. In : Lauwers, P., Paykin, K., Ilioaia, M., Meulleman, M. et Hadermann, P. (dir.). *Quand le syntagme nominal prend ses marques : du prédicat à l'argument*. Reims : Editions et Presses universitaires de Reims, p.151-172.

Kryzanowska, A., Augustyn, M. 2008. « La combinatoire des noms d'affect avec les verbes supports ». *Roczniki Humanistyczne*, n° 56 (5), p. 5-18.

Lauwers, P., Paykin, K., Ilioaia, M., Meulleman, M., Hadermann, P. 2021. Introduction : du prédicat à l'argument. In : Lauwers, P., Paykin, K., Ilioaia, M., Meulleman, M. et Hadermann, P. (dir.). *Quand le syntagme nominal prend ses marques : du prédicat à l'argument*. Reims : Éditions et Presses universitaires de Reims, p. 9-24.

Leeman, D. 1987. « À ma grande surprise… ». *Revue québécoise de linguistique*, vol.16 n° 22, p. 225-266.

Leeman, D. 1991. « *Hurler de rage*, *rayonner de bonheur* : Remarques sur une construction en *de* ». *Langue française*, n° 91, p. 80-101.

Le Pesant, D., Mathieu-Colas, M. 1998. « Introduction aux classes d'objets ». *Langages*, n°131, p. 6-33.

Melčuk, I., Polguère, A. 2008. « Prédicats et quasi-prédicats sémantiques dans une perspective lexicographique ». *LIDIL*, n° 37, p. 99-114.

Novakova, I., Guentchéva, Z. 2008. « Syntaxe et sémantique des prédicats ». *LIDIL*, n° 37.

Rastier, F. 1994. « L'activité sémantique dans la phrase ». *L'Information grammaticale*, n° 63, p. 3-11.

Ruwet, N. 1994. « Être ou ne pas être un verbe de sentiment ». *Langue française*, n°103, p. 45-55.

Salinas, C. 2016. *Les prédicats de sentiment dans les* Verbes français *de Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier : analyse et prolongement*. Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2.

Salinas-Kahloul, C. 2019. « Pour un traitement syntactico-sémantique des verbes de couleur *rougir*, *bleuir*, *verdir* et *jaunir* ». *Lexique*, n° 24, p. 71-86.

Vaguer, C. 2004. Qu'est-ce qu'un verbe support ?. In : C. Vaguer et B. Lavieu (dir.). *Le verbe dans tous ses états*. Namur : Presses Universitaire de Namur, p. 117-134.

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 123-138

La fonction modalisatrice : le prédicat cadratif

Monia Bouali
Institut Supérieur des Études Appliquées en Humanités
Université de Gafsa, Tunisie
bouali_moni@yahoo.fr
https://orcid.org/0009-0003-8151-4133

Reçu le 01-10-2024 / Évalué le 08-10-2024 / Accepté le 20-11-2024

Résumé
La relation prédicative dans les trois fonctions primaires (prédicat, argument, modalisateur) est représentée par le schéma M (P (A)). La prédication de base qu'elle soit élémentaire ou de second ordre a fait l'objet de plusieurs travaux. Cependant le rapport de M, modalisateur prenant dans sa visée cette dernière, n'est pas toujours clair. Il prête à confusions. Cette ambiguïté est traduite dans la littérature linguistique par la multiplicité des points de vue et la variété des paramètres d'analyse se rapportant à la question de la modalité ou de la modalisation. Dans cette optique, nous essaierons de montrer la pluralité des points de vue quant à la définition et à l'expression de la notion de modalisation. Partant de ce constat et dans le cadre de notre approche, nous comptons présenter un outil d'harmonisation et de désambiguïsation des données linguistiques et extralinguistiques quant à ce sujet. Il s'agit des prédicats cadratifs, un type particulier de prédicats qui subsume la prédication de base et qui permet d'unifier les analyses et de tenir compte de l'ensemble des marqueurs se rapportant à la modalisation. Il peut être considéré comme une entité gradable où l'on part d'une modalisation minimale pour atteindre un degré maximal selon la production langagière en question.

Mots-clés : trois fonctions primaires, modalisation, prédicat cadratif, prédicat gradable, modalisateur

Modalizing function: the cadrative predicate

Abstract
The predicative relation in the three primary functions (predicate, argument, modalizer) is represented by the diagram M (P (A)). Basic preaching, whether elementary or second-order, has been the subject of several works. However, the relationship of M, a modalizer taking the latter in his aim, is not always clear. It leads to confusion. This ambiguity is reflected in the linguistic literature by the multiplicity of points of view and the variety of analysis parameters relating to the question of modality or modalization. With this in mind, we will try to show the plurality of points of view regarding the definition and expression of the notion of modalization. Based on this observation and as part of our approach, we intend to present a tool for harmonizing

and disambiguating linguistic and extra-linguistic data on this subject. These are framing predicates, a particular type of predicate which supports basic predication and which makes it possible to unify the analyzes and take into account all the markers relating to modalization. It can be considered as a gradable entity where we start from a minimal modalization to reach a maximum degree depending on the language production in question.

Keywords: three primary functions, modalization, framing predicate, gradable predicate, modalizer

Introduction

Suite à la grammaire universelle de R. Martin (2016), et dans le cadre de la théorie des trois fonctions primaires de S. Mejri (2016, 2017, 2023, etc.), notre objectif est d'étudier un type particulier d'indices implicites ou inférés qui rendent compte du M, modalisateur dans la forme M (P (A)). Moyennant l'analyse prédicative proposée par S. Mejri (2023), nous partons de l'idée que tout énoncé peut être ramené à ces trois fonctions : prédicat, argument, modalisateur. L'énoncé serait la forme actualisée de P. Le prédicat relève du cognitif et il a besoin d'un cadre pour passer de ce niveau virtuel au niveau actuel dans la production langagière. Le cadre ultime de cette réalisation serait l'énoncé sous ses trois formes : le syntagme, la phrase, ou le texte. De telles formes sont conçues sur la base d'un enchaînement prédicatif et d'un ordonnancement des unités lexicales selon une hiérarchie des relations. Tout cela ne pourrait être envisagé que par un autre type de relation, « celle qui s'établit entre le locuteur qui élabore le contenu prédicatif, c'est-à-dire son point de vue et la relation P (A) » (S. Mejri 2023 : 17). Notre étude se situe à ce niveau, où certains types de prédicats viennent modaliser la prédication de base. Il s'agit des prédicats cadratifs qui « rattachent les énoncés à la référence du réel par le biais des univers de croyance » (*idem*). Dans ce qui suit, nous nous proposons de montrer la pluralité des points de vue quant à cette notion de modalisation qui donne une légitimité à nos questionnements. Cette diversité sera l'occasion d'introduire la notion de prédicat cadratif comme concept unifiant qui permet la levée des confusions et l'harmonisation des données ; son expression peut se lire comme un contenu scalaire qui varie selon une échelle, résultat de la combinatoire des différents modalisateurs.

1. La diversité des points de vue autour de la notion de modalité

Il s'agit d'un concept difficile à définir, rien que par sa dénomination : la modalité ou la modalisation ? Il a fait l'objet de plusieurs travaux lexicographiques et linguistiques. Nombreuses et variées sont les définitions et les expressions qui lui sont attribuées. En tant que phénomène transcendant la langue, la modalisation pose un problème de définition et d'expression.

1.1. La difficulté à la définir

Cherchant à définir la modalité, nous nous trouvons confrontée à une variété de propositions. Du côté de la lexicographie, notre recherche a pris en compte le *Trésor de la langue française*, le *TLFi* et le *Grand Robert* de la langue française, le GR. Le premier présente la modalité comme l'« ensemble des faits linguistiques (mode, forme assertive, interrogative ou injonctive de la phrase, adverbes ou auxiliaires modaux) traduisant l'attitude du sujet parlant par rapport à ce qu'il énonce (rejet dans le possible : *je voudrais que Pierre vienne* ; appartenance ou non appartenance à l'univers de croyance : *le Président de la République serait actuellement au Japon*) ».

Or, et dans le même article, le lexicographe souligne le fait que le terme a plusieurs emplois, oscillant entre un sens général et un sens spécialisé, un sens nouveau et un sens ancien dans les acceptions linguistiques.

> *« Pour conclure provisoirement sur les emplois du terme « modalité (s) »*, on peut dire qu'il hésite fondamentalement entre un sens faible (« manière d'être ») tiré du vocabulaire général, qui en fait un terme passe-partout, et un sens spécialisé de manière relativement arbitraire à partir de la tradition logique, dans les usages linguistiques. Mais il y a de fréquentes interférences entre les deux…
> A. MEUNIER ds *DRLAV*, 1981, n° 25, p. 122.*GRAMM. GÉNÉRATIVE* (en partic. dans les travaux de Ch.-J. Fillmore). Constituant immédiat de la phrase de base s'ajoutant au noyau (d'apr. Ling. 1972). Synon. Récentes complémenteur, complémentiseur. »

Dans la même optique, le deuxième dictionnaire, le *TLFi* ne réserve pas une entrée à part entière au terme *modalisation*, mais, celui-ci est présent sous l'entrée *modalisateur* avec le sens d'« opération qui, mettant en œuvre

des moyens linguistiques (morphologiques, lexicaux, syntaxiques, intonatifs) fait apparaître l'attitude du sujet parlant vis-à-vis de la vérité de ce qu'il énonce. Les verbes d'action sont fréquemment marqués par le futur qui introduit une forme de modalisation ambiguë de l'énoncé dans la mesure où le futur peut être interprété comme contingent (vouloir-pouvoir) ou comme nécessaire (devoir) (G. PROVOST dans *Langages*, Paris, 1969, p.60. Le concept de modalisation sert à l'analyse des moyens utilisés pour traduire le procès d'énonciation (Ling. 1972). — [mɔdalizasjɔ̃]. — 1re attest. 1969 (J. DUBOIS, loc. cit.) ; de modaliser, suff. - (a) tion*. BBG. —KERBRAT-ORECCHIONI (C.). L'Énonciation de la subjectivité ds le lang. Paris, 1980, pp.109-115, 118-120 ».

Dans *Le Grand Robert*, les lexicographes réservent deux entrées pour les termes *modalité* et *modalisation*. Le premier est défini à partir de la notion d'*adverbe de modalité.* « (Fin XIXe) Adverbe de modalité, qui modifie le sens d'une phrase entière et non pas seulement d'un mot isolé (on dit aussi adverbe de phrase, de jugement, d'opinion…). Il semble […] que le terme de « modalité » convienne surtout aux adverbes d'appréciation ou de jugement, tels que *heureusement, vraiment, certainement, assurément, franchement, naturellement, peut-être, sans doute, probablement* […] G. et R. LE BIDOIS, Syntaxe du franç. moderne, p. 975. Log., ling. Expression, construction qui exprime l'attitude prise par l'énonciateur à l'égard de ce qu'il énonce (le dictum, mise en rapport d'un sujet avec un prédicat. syn. : modus. ».

Ce qui rejoint la définition attribuée à la modalisation dans le même dictionnaire : « Ling. Fait de modaliser (un énoncé), de produire une marque (Modalisateur) ou un ensemble de marques formelles par lesquelles le sujet de l'énonciation exprime sa plus ou moins grande adhésion au contenu de l'énoncé. Modalisation et énonciation ».

Par ailleurs, modalité et modalisation se présentent comme deux termes qui diffèrent et qui se valent parfois pour désigner un processus ou le produit de ce processus dans les dictionnaires de langue qui renvoient généralement au domaine de la linguistique.

S'agissant des linguistes, les définitions varient d'une théorie à l'autre pour désigner maints faits de langue : « les modalités de la phrase[1] » ; « les façons selon lesquelles le sujet parlant ou écrivant se situe vis-à-vis de ce qu'il énonce. Ces modalités se répartissent en trois catégories : la modalité affirmative, la modalité interrogative, la modalité exclamative[2] » ; « des éléments qui expriment un certain type d'attitude du locuteur par rapport à son énoncé[3] » ; le « modus » qui indique la position du locuteur par rapport à la réalité du contenu exprimé ou « dictum[4] » ; « la modalité peut donc être définie comme la relation qui s'établit nécessairement entre une proposition et une instance de validation. Dans cette perspective large, tout énoncé affiche une modalité[5] ».

Ce flottement terminologique et cette imprécision définitionnelle font de la modalité une notion dont les contours demeurent fluctuants.

1.2. L'expression analytique de la modalisation

La diversité au sujet de la modalité ne concerne pas seulement la définition de la notion mais aussi son expression plurielle. Ainsi peut-on relever plusieurs paramètres intervenant dans l'expression de la modalité. En fait, préciser la modalité ou la modalisation d'un énoncé revient à tenir compte de l'ensemble des modalisateurs, qui ne sont pas toujours faciles à trouver dans la mesure où la modalisation n'est pas toujours grammaticalisée ou lexicalisée. Elle l'est partiellement le plus souvent. S'y ajoute la dimension inférentielle de la production langagière qui intervient régulièrement dans la modalisation.

L'on peut dire en effet que la modalité a une expression discontinue, c'est-à-dire distribuée. À ce propos, Mejri parle de mode analytique et le définit comme le domaine de l'actualisation par excellence. C'est le *je* qui est mis en valeur en tant que locuteur ou énonciateur : « Quand le mode privilégié est analytique, le *je* est la source de l'actualisation des contenus

[1] La première occurrence de modalité dans *La grande Grammaire renvoie* aux modalités de phrase qui désignent les types de phrase.
[2] Sous la rubrique Modalités de la phrase, l'auteur définit la notion de modalité dans *Grammaire française* de Hervé-D. Béchade.
[3] Il s'agit de *La grammaire méthodique du français* de M. Riegel, J-C. Pellat, René Rioul.
[4] Selon Charles Bally (1932).
[5] La définition de l'item modalité dans le *Dictionnaire des sciences du langage* de F. Neveu, 2004.

prédicatifs, non seulement par l'acte énonciatif mais également et surtout au moyen de l'ensemble des marqueurs de l'ancrage dans la situation d'énonciation. Le *je* qui comporte en lui-même les concepts de personne et d'agent, est une unité linguistique assignée à la fonction sujet » (2023 : 37). Ainsi dit-on que l'expression de la modalisation reste à déterminer selon la production langagière tout en tenant compte des modalisateurs, qu'ils soient grammaticalisés ou lexicalisés.

1.2.1. Modalisateurs grammaticalisés

L'emploi de certains temps est parfois porteur de modalisation. Ainsi, l'imparfait, avec ses valeurs modales, peut servir à l'expression de la modalité. « Il prend une valeur temporelle quand le procès est décalé dans le passé et une valeur modale quand le procès est envisagé comme possible hors de l'univers réel » (Riegel *et al*, 2004 : 540). Dans une phrase comme *Et si on prenait soin de cette plante*, l'imparfait est modal dans la mesure où il s'agit d'une proposition projetée dans l'avenir et sollicitant le point de vue d'un *tu* éventuel. Dans une phrase comme *Il sortait,* l'imparfait marque les limites floues de l'action de *sortir*, ce qui active sa valeur modale.

L'on évoque par la même occasion les emplois modaux du futur qui « sert à accomplir trois types d'actes de langage : injonction, promesse, prédiction » (Riegel *et al*, 2004 : 551). Par exemple, « l'ordre se déduit de l'assertion, à partir de la situation : *tu me copieras cent fois cette phrase – vous ferez le ménage et vous préparerez le déjeuner*) ». L'emploi du futur dans ces exemples traduit des actions à exécuter dans une situation d'énonciation adaptée.

1.2.2. Modalisateurs lexicalisés

Si on prend le cas des verbes modaux, et plus particulièrement celui de *pouvoir* et *devoir*, nous remarquons que « *pouvoir* et *devoir* expriment respectivement deux valeurs modales fondamentales, la possibilité et l'obligation : *elle peut chanter*, *il doit partir*. Chacun comporte des nuances de sens […]. Dans l'expression de la capacité physique ou intellectuelle, *pouvoir* est complété en français par *savoir* : *je sais nager, parler russe*. *Pouvoir* exprime aussi la permission donnée à un tiers […]. Ces deux auxiliaires peuvent aussi exprimer la probabilité plus forte (*il doit pleuvoir*).

Dans ce sens, ils concurrencent le verbe *aller* pour exprimer un procès à venir, en lui donnant leur coloration modale spécifique » (Riegel *et al*., 2004 : 453).

On a aussi certains verbes supports porteurs de valeurs modales comme dans *abreuver de* (*conseils, reproches*) au lieu des constructions à verbes supports neutres ou génériques *donner (des conseils)* et *faire (des reproches)*, *accabler* (*de reproches*) au lieu de *faire (des reproches)*, et *accumuler* (*les bêtises*) au lieu de *faire des bêtises*. Les verbes dans ces constructions véhiculent des valeurs modales. Mais, c'est le choix du locuteur qui compte : choisir une telle construction à la place de l'autre, c'est modaliser son énoncé.

Ainsi l'on peut dire que certains verbes sont lexicalisés dans l'expression de la modalité et l'on parle de leur valeur modale. Quand on parle de modalisation, l'on évoque souvent, les unités dédiées à une telle fonction. Mais il faut rappeler que la modalisation est intégrée dans la combinatoire de l'énoncé, indépendamment de sa forme. Cela peut être véhiculé par des unités lexicales, comme c'est le cas de ces adverbes et adjectifs :

Alors les livres les plus ***platement atroces****, les* ***plus stupidement impies****, les* ***plus monstrueusement obscènes*** *étaient* ***avidement dévorés*** *par* ***une société malade*** *[…]*
Hugo, *Littérature et Philosophie mêlées.*

La jeunesse a de belles vertus ; elle est ***sincère****,* ***fidèle****,* ***honnête****,* ***pure, croyante, dévouée, loyale, généreuse, reconnaissante.***
Hugo, Post-Scriptum de ma vie, Tas de pierres, V.

1.2.3. Les formes synthétiques

Certains énoncés modalisés portent en eux-mêmes leur actualisation. Leur emploi suffit à en faire des unités actualisées. Il s'agit des prédicats synthétiques. Les pragmatèmes par exemple, qui se définissent comme des énoncés autonomes, se suffisent à eux-mêmes. Ils tiennent cette autonomie de leur formation. Blanco & Mejri définissent le pragmatème comme un « énoncé autonome polylexical, sémantiquement compositionnel, qui est restreint dans son signifié par la situation de communication dans laquelle il est produit. Des séquences comme *Danger de mort ; Soyez le bienvenu* ou *A qui de droit* sont des pragmatèmes prototypiques. » (2018 : 25). Aussi pourrait-on évoquer le cas des interjections qui sont aussi considérées

comme des formes synthétiques. Il s'agit d'unités déjà modalisées dans la mesure où elles sont porteuses de contenus affectifs. Elles se sont fixées telles quelles dans le système et fonctionnent selon le mode de communication synthétique. À ce propos Mejri & Mizouri montrent que « la synthèse concentre dans l'unité l'ensemble de ses conditions pragmatiques d'emploi […et que] c'est un mode de communication très économique qui offre à l'énonciateur des énoncés complets, (souvent fortement chargés émotionnellement, quand il s'agit notamment des interjections). Dire *Stop !* ou *Halte !* à quelqu'un, c'est se servir de ces formules d'une manière automatique, sans avoir recours à des actualisateurs. Proférer la formule suffit pour qu'elle soit actualisée » (2023 : 37). Dans les exemples suivants, puisés dans le GR, la simple production de la formule est équivalente à son actualisation.

*(Il) arrêta la nage en criant : « **Stop !** ». Les huit avirons sortirent de l'eau.*

Maupassant, l'Inutile Beauté, « Mouche ».

*Quand on le présentait, il s'inclinait à la fois avec un sourire de scepticisme et un respect exagéré, et si c'était à un homme, disait : **« Enchanté**, Monsieur », d'une voix qui se moquait des mots qu'elle prononçait, mais avait conscience d'appartenir à quelqu'un qui n'était pas un mufle.*

Proust, À la recherche du temps perdu, Pl., t. I, p. 881.

Ainsi on pourrait dire que l'interjection *Stop* et la formule *Enchanté* sont des prédicats synthétiques chargés de contenu modal, de par leur catégorie et leurs significations respectives.

1.3. La dimension énonciative

La modalité est également affaire d'énonciation. C'est pourquoi, il faut tenir compte de l'ensemble des marqueurs de l'énonciation en rapport avec les catégories ontologiques : le *je*, l'*ici* et le *maintenant*. La simple actualisation implique la prise en charge du contenu propositionnel par l'énonciateur. Cette dimension est généralement véhiculée par différents modalisateurs. Nous mentionnons à titre indicatif les déictiques et les verbes et adverbes d'attitudes propositionnelles.

1.3.1. Les déictiques

On définit les déictiques comme des unités servant uniquement à l'ancrage des catégories de personne, d'espace et de temps. Ils sont présents dans la production langagière : les pronoms personnels et les adjectifs possessifs en font partie. Soit l'exemple suivant extrait du *Grand Robert de la langue française* (2024) :

*Rien n'existe ?… **Moi, j**'existe. Il n'y a pas de raison d'agir ?… **Moi, j**'agis. Ceux qui aiment la mort, qu'ils meurent s'ils veulent ! **Moi, je** vis**, je** veux vivre.*

R. Rolland, Jean-Christophe, *Dans la maison,* p. 1010.

Les déictiques sont donc des unités linguistiques prévues dans le système, présents dans la production langagière. Ils permettent le passage de l'espace virtuel (la langue) vers l'espace de l'actuel (la production langagière) grâce à leur fonction actualisatrice. Lors de ce passage, l'implication de la catégorie de la personne engage directement l'énoncé dans la visée de l'énonciateur dont il assume le contenu. Tout est subjectif dans la langue.

1.3.2. Les adverbes et les verbes d'attitude propositionnelle

Ce type de marqueurs est défini comme un « ensemble très diversifié de moyens permettant au locuteur d'exprimer son attitude à l'égard du contenu de son énoncé, en l'affectant d'une certaine modalité. Ainsi, un même contenu propositionnel peut faire l'objet d'une assertion simple, non marquée (*Sa voiture est en panne*), être présentée comme une certitude (*Je suis sûr que sa voiture est en panne*), une croyance (*Je crois que sa voiture est en panne*), une possibilité (*Sa voiture est peut-être en panne*), etc. » (M. Guerry, A. Catelain et J. Caron 1993 : 202). Dans les exemples cités par les auteurs, il est clair que deux prédicats se superposent : (le prédicat de base (*sa voiture est en panne*) et l'attitude de l'énonciateur par rapport à la vérité de ce qu'il énonce (certitude, simple croyance, doute, etc.)

Peu importe la nature de la modalisation, tout converge vers un cadre qui prend dans sa visée la diversité des contenus et de leurs formes d'expression. Il s'agit du prédicat cadratif modal.

2. Le prédicat cadratif

Partant de ce qui précède, la modalisation peut être définie comme un prédicat, c'est-à-dire une relation entre le locuteur et sa production langagière. Ce modalisateur prend forme dans la combinaison de tous les marqueurs de modalisation. Il prend dans sa visée la prédication de base. C'est une catégorie de l'actualisation de l'énoncé qui implique d'autres catégories comme le genre et le nombre. C'est un prédicat cadratif.

Si on donne le statut de prédicat à la modalisation, cela permettrait d'unifier les points de vue relatifs à cette catégorie, de considérer qu'elle est susceptible d'être exprimée par plusieurs types de moyens lexicaux et grammaticaux, et de clarifier le lien entre modalisation et actualisation, la première étant incluse dans la seconde.

2.1. L'unité des points de vue

La notion de prédicat modalisateur permet de définir la modalisation comme un méta-prédicat englobant la prédication de base. Le fait de considérer la modalisation comme une relation revient à rattacher tous ses marqueurs à M, malgré leur extrême diversité. Par ailleurs, au centre de toute modalisation se trouve un *je* qui permet le passage de la langue comme système plus ou moins arrêté à la production langagière dans sa réalisation dynamique. Un tel basculement s'effectue grâce au *je* énonciateur, responsable de l'actualisation de l'énoncé et permettant son ancrage également dans l'espace. D'ailleurs, dans ses derniers travaux (2023, 2024), S. Mejri parle de trois espaces langagiers *langue/ interface/ production langagière* au lieu des deux dichotomies habituelles *langue/parole, langue/discours*. L'interface constitue l'espace langagier du basculement du premier vers le second. S. Mejri fait de la phrase « une unité prototypique de cette interface, avec évidemment un pan qui relève clairement du système linguistique et un autre qui dépend des facteurs énonciatifs et des aléas de la production individuelle et des interactions de la communication courante. » (2023 : 28). Grâce au cadre phrastique, s'ajoute au contenu propositionnel l'ensemble des déictiques qui prennent en charge l'actualisation des virtualités linguistiques ; les déictiques étant selon Mejri et Mizouri (2023 : 33-34) des unités linguistiques différentes de

toutes les autres unités lexicales avec des caractéristiques qui leur sont spécifiques. Ces unités « s'opposent à l'ensemble des autres unités de la langue. Elles se distinguent par trois caractéristiques principales :

- Elles sont de nature énonciative : leur simple présence crée l'énoncé, et un énoncé ne peut pas se concevoir indépendamment d'elles ;
- elles forment une personne unitaire : une personne située dans l'espace et dans le temps ;
- elles ont une extension réduite, qui se limite au renvoi du référent impliqué dans l'énonciation, celui ou celle qui dit *je* en parlant, avec des repères temporels.

Il s'agit donc d'unités dédiées aux trois catégories principales que sont la personne, l'espace et le temps »

Ainsi la modalisation serait une relation hiérarchiquement supérieure à l'ensemble des prédications de base qui s'exprimerait au moyen d'une diversité de moyens, qu'ils soient explicites ou implicites, grammaticalisés ou non, lexicalisés ou non. Elle implique conjointement l'ensemble des autres catégories consubstantielles (espace, temps, nombre, genre, etc.).

2.2. L'harmonisation de l'expression

Défini comme méta-prédicat, le prédicat cadratif tient compte de l'ensemble des marqueurs de modalisation. Il peut prendre différentes formes et impliquer les éléments ontologiques spatio-temporels. Si l'on tient compte de cette dimension subjective dans le langage, on peut en trouver de multiples traces dans d'autres cadres prédicatifs comme ceux de la contrefactualité et de la métaphore.

3. Un prédicat gradable

Si la modalisation est en fin de compte l'inscription de la subjectivité dans les énoncés, le prédicat qui la véhicule ne pourrait pas être conçu d'une manière binaire, opposant ce qui est modal à ce qui ne l'est pas. La nature même de la subjectivité exclut une telle configuration.

C'est pourquoi il serait plus judicieux d'y voir une gradation allant des énoncés minimalement modalisés à des énoncés fortement marqués par la présence d'éléments modalisateurs.

3.1. Modalisation minimale

La modalisation zéro n'existe pas : aucun énoncé n'est exempt de l'expression de la modalisation. Mais, la relation entre le locuteur et son énoncé peut être saisie à différents degrés suivant l'implication du locuteur. La simple relation de cause à effet par exemple peut offrir au locuteur le choix de l'orientation de cette relation : l'expression de la cause ou de la conséquence (*Il est malade, il n'est pas sorti* ou *Il n'est pas sorti parce qu'il est malade*). Il en est de même des pragmatèmes : certains sont moins modalisés que d'autres. Ces prédicats synthétiques ne sont pas modalisés au même degré. Ainsi, des formules telles que *Peinture fraîche ! Ascenseur en panne ! Défense de fumer !* sont moins modalisées que des interjections comme *Aïe !, Hélas !* ou *Halte* !. Il reste à étudier en détail une telle gradation.

3.2. Modalisation intermédiaire

Étant donné que la modalisation est le résultat d'une combinatoire, les éléments combinés peuvent s'accumuler sans atteindre le degré maximal. Certaines prédications sont prises en charge par un modalisateur à deux ou trois composantes par exemple syntaxique, lexical, etc.

(1) *Ce n'est pas seulement les hommes à combattre, c'est des montagnes inaccessibles, c'est des ravins et des précipices d'un côté, c'est partout des forts élevés.*

Bossuet, Oraison funèbre du prince de Condé.

(2) *Ce n'est pas des visages, c'est des masques.*

France, la Rôtisserie de la reine Pédauque, p. 314, *in* Grevisse.

La négation, la topicalisation ou le clivage sont des transformations utilisées par le locuteur pour mettre en valeur quelqu'un ou quelque chose. Ainsi pourrait-on analyser les deux premiers exemples où le présentatif *c'est* est employé en tant que réponse à la négation *ce n'est pas*, comme des procédés de modalisation syntaxique. C'est en quelque sorte une définition

par la négative. Soit le procédé (*Ce n'est pas…, c'est…*) ; à cela s'ajoute la modalisation lexicale à travers le lexique employé respectivement *montagnes inaccessibles, des ravins, des précipices, des forts élevés*, et le contraste *visage, masque*.

Nombreux sont, en effet, les procédés et les mécanismes qu'emploie le locuteur pour modaliser son énoncé. Citons à titre d'exemple l'inversion du sujet, les questions rhétoriques, l'ellipse, le champ lexical, les procédés de style, etc. Tout cela s'ajoute aux autres composantes de la modalisation pour participer à la combinatoire modale de chaque énoncé et pour représenter la valeur de M comme méta-prédicat. Mais, il faut préciser que la modalisation peut atteindre un degré maximal dans certains cas.

3.3. Modalisation maximale

L'expression maximale de la modalisation découle de l'accumulation de marqueurs explicites.

> *Ton œil promet l'amour, ton cœur donne le ciel.*
> *Tu passes dans la vie, humble, sans peur, sans fiel.*
> Hugo, La Légende des siècles, XXXIX, « En Grèce »

Dans cet exemple de Hugo, le lexique, le choix de la deuxième personne, les figures, les doubles hémistiches, les parallélismes syntaxiques, l'accumulation des adjectivaux, les assonances et les allitérations, tout cela surcharge le passage de modalisation ; ce qui participe de la poéticité de cette séquence discursive.

Conclusion

En tant que méta-prédicat, le modalisateur M prend la prédication de base dans sa visée de plusieurs façons. Prévu en langue, il s'actualise dans les productions langagières. De nature analytique, il est assuré par plusieurs marqueurs dont le nombre varie suivant les contraintes grammaticales de la langue et selon la visée communicative. Le concevoir sous forme de relation prédicative présente l'avantage d'intégrer dans l'analyse sa portée et d'en assurer l'unité. Ainsi aurions-nous d'un côté une unité de sens, la

subjectivité du locuteur qui se traduit à travers la manière dont il construit son énoncé et le contenu qu'il cherche à communiquer, et de l'autre une diversité des formes d'expression de ce même contenu.

Il reste à préciser au moins trois points : l'opposition entre marqueurs de modalité morphologiques et marqueurs pragmatiques, la polyphonie consubstantielle à la modalité qui associe le dit et la façon de le dire, et la fonction structurante du texte telle qu'elle est assurée par ce genre de prédicat cadratif.

Bibliographe

Abeillé, A. Delaveau, A., Gautier, A. (dir.). 2012. *La grande grammaire du français*. Paris : Actes Sud.

Bally, Ch. 1932. *Linguistique générale et linguistique française*. Berne : Franck.

Béchade, H-D. 1994. *Grammaire du français*. Paris : Presses Universitaires de France,

Benveniste, E. 1966-1974. *Problèmes de linguistique générale* I et II. Paris : Gallimard.

Bouali, M. (à paraître) « Le prédicat de modalisation », Colloque international en l'honneur du Professeur Salah Mejri, *Langues et productions langagières : unités, combinatoires et énoncés*. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, 15-16 avril 2024. Tunisie.

Guerry, M. Catelain, A. Caron, J. 1993. « La compréhension des marqueurs modaux : verbes d'attitude propositionnelle et adverbes », *L'année psychologique*, vol. 93, 2. p. 201-225.

Charolles, M. Péry-Woodley, M-P. 2005. (éds.), « Les adverbiaux cadratifs ». *Langue française* 148, Larousse.

Frei, H. 1944. « Systèmes de déictiques ». *Acta Lingüística* 4 (1), p. 111-129.

Fuchs, C. Fournier, N. 2003. « Du rôle cadratif des compléments localisants initiaux selon la position du sujet nominal », *Travaux de Linguistique* 2003/2. 47.

Gosselin, L. 2005. *Temporalité et modalité*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur. Champs linguistiques, p. 256.

Gosselin, L. 2010. *Les modalités en français. La validation des représentations*. Amesterdam, New York.

Kleiber, G. 1986. « Déictiques, embrayeurs, "token-réflexives", symboles indexicaux, etc. : comment les définir ? », *L'Information Grammaticale*, N. 30, p. 3-22.

Lequerler, N. 1996. *La typologie des modalités*. Presses universitaires de Caen.

Martin, R. 1976. *Inférence, antonymie et paraphrase*. Paris : Klincksieck.

Martin, R. 1997. *Langage et croyance. Les univers de croyance dans la théorie sémantique*. Bruxelles : Mardaga.

Martin, R. 2001. *Sémantique et automate*. Paris : PUF.

Martin R. 2005. « Définir la modalité ». *Revue de linguistique romane,* nº 69, p. 6-18.

Martin, R. 2017. « Sur la logique des prépositions », *Travaux de linguistique,* nº 75, p. 125-139.

Martin, R. 2021. *Linguistique de l'universel. Réflexions sur les universaux du langage, les concepts universels, la notion de langue universelle*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Mejri, S. (dir.) 2009. « La problématique du mot », *Le français moderne*. Tome LXXVII, 1. Paris.

Mejri, S. 2009. « Figement, défigement et traduction. Problématique théorique », Salah Mejri, Pedro Moggoran Huerta. *Figement, défigement et traduction*.

Mejri, S. 2014. Congruence linguistique. In : Rey, A., Brunel, P., Desan, Ph. & J. Pruvost, *De l'ordre et de l'aventure. Langue, littérature*, francophonie. Paris : Hermann, p. 355-361.

Mejri, S. 2016. Le prédicat et les trois fonctions primaires. In : Souza Silva Costa, D. de & D. R. Bençal, *Nos caminhos do léxico*. Campo Grande, Brésil : Editora UFMS, p. 313-337.

Mejri, S. 2017. « Les trois fonctions primaires. Une approche systématique. De la congruence à la fixité dans le langage », *De la langue à l'expression : le parcours de l'expérience discursive*. Caravalho C., Planelles I. M., & E., Sandakova (éds), Université d'Alicante, p. 123-144.

Mejri, S. 2018. « La phraséologie française : synthèse, acquis théoriques et descriptifs ». *le Français Moderne*. 86e année, 1, CILF, p. 5-32.

Mejri, S. 2023. « Phraséologie et troisième articulation du langage », *Structural fixedness and conceptualidiomaticity.* Hommages à Arsentiva. E., Pamies A., et Ayupova R., (dir.). Publications de l'Université de Grenade.

Mejri, S. 2023. « Néologie polylexicale et contenus prédicatifs ». *Synergies Tunisie,* nº 6, p.109-153. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/mejri1.pdf [consulté le 15 septembre 2024].

Mejri, S. Mizouri, I. 2023. « L'analyse prédicative : éléments méthodologiques ». *Synergies Tunisie,* nº 6, p. 17- 68. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/mejri_mizouri.pdf [consulté le 15 septembre 2024].

Muller, C. 2002. *Les bases de la syntaxe*. Presses Universitaires de Bordeaux.

Muller, C. 2013. « Le prédicat, entre (méta-catégorie et fonction », *Cahiers de lexicologie,* nº 102, p. 51-65. CNRS, Classiques Garnier.

Neveu, F. 2004. *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris : Armand Colin.

Riegel, M. Pellat, J-C. Rioul, R. 2004. *Grammaire méthodique du français*, Paris : Presses Universitaires de France, 3e édition.

Wilmet, M. 2003. *La grammaire critique*, 3e édition. Bruxelles : Duculot.

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 139-160

La phrase, unité de l'interface langagière

Dhouha Lajmi
FLSHS, Université de Sfax, Tunisie
dhouhalajmi@yahoo.fr
https://orcid.org/0000-0001-8428-8344

Reçu le 06-09-2024 / Évalué le 25-09-2024 / Accepté le 24-11-2024

Résumé
Le concept de *phrase* est un concept hautement controversé et très discuté par les linguistes : il y a ceux qui considèrent la phrase comme une unité de langue (une unité préconstruite) et ceux qui l'envisagent comme une unité du discours (E. Benveniste, 1966). Entre ces deux approches, la théorie de l'analyse prédicative et de la triple articulation (S. Mejri 2016, 2017, 2019, 2022) rend compte du statut de la phrase en prenant en considération non seulement la dynamique langagière mais surtout la nature de l'analyse adoptée, qui se fonde soit sur le principe de la constituance, soit sur celui de l'intégration ou sur celui de la double analyse. Pour apporter des éléments de réponse à la problématique de la phrase, nous essayerons de passer en revue, dans un premier temps, le statut de la phrase dans les manuels de grammaire et dans les différentes approches linguistiques, tout en montrant les spécificités de la notion par rapport aux autres notions voisines comme la *proposition* et l'*énoncé*. Nous examinerons, dans un deuxième temps, ses rapports avec l'opération langagière de l'actualisation et par la suite avec le mécanisme de l'émergence. Nous finirons par montrer que la phrase, à partir des parties du discours, catégories inscrites en langue et à partir du recours à un « je », composant emblématique du discours, émerge en tant que structure reflétant ainsi la dynamique langagière au niveau de l'interface.

Mots-clés : phrase, interface, actualisation, structure émergente, prédication syntaxique

The sentence, unit of the language interface

Abstract
The concept of *sentence* is a highly controversial concept that is much discussed by linguists : there are those who consider the sentence as a unit of language (a preconstructed unit) and those who consider it as a unit of discourse (E. Benveniste, 1966). Between these two approaches, the theory of predicative analysis and the triple articulation (S. Mejri 2016, 2017, 2019, 2022) accounts for the status of the sentence by taking into consideration not only the linguistic dynamics but above all the nature of the analysis adopted, which is based either on the principle of constituency, or on that of integration or on that of double analysis. To provide some answers to the problem of the sentence, we will try to review, first, the status of the sentence in grammar textbooks

and in the different linguistic approaches, while showing the specificities of the notion in relation to other related notions such as the clause and the utterance. We will then examine its relationship with the linguistic operation of actualization and subsequently with the mechanism of emergence. We will end by showing that the sentence, from the parts of the discourse, categories inscribed in language and from the use of an "I", an emblematic component of the discourse, emerges as a structure thus reflecting the linguistic dynamics at the level of the interface.

Keywords: sentence, interface, actualization, emergent structure, syntactic predication

Introduction

La notion d'*unité* et plus particulièrement celle d'*unité linguistique* a suscité l'intérêt de plusieurs linguistes et a fait couler beaucoup d'encre. Cette notion, qui renvoie à plusieurs réalités linguistiques, reçoit une assise théorique relative à sa forme et à son sens à partir des travaux de Benveniste (1966 : 126-127) qui la définit comme suit : « la forme d'une unité linguistique se définit comme sa capacité de se dissocier en constituants de niveau inférieur. Le sens d'une unité linguistique se définit comme sa capacité d'intégrer une unité de niveau supérieur ». Cette réflexion théorique s'applique parfaitement à notre objet d'étude qui est la phrase.

La phrase, malgré son statut controversé en linguistique, occupe une place centrale dans le mécanisme de la langue : une centralité due essentiellement à sa position charnière entre la langue et la production langagière d'un côté et à sa dimension heuristique féconde dans l'exploration d'autres domaines de la linguistique. Idée confirmée par Benveniste (1966 : 130) qui souligne que « la phrase, création indéfinie, variété sans limite, est la vie même du langage en action ». Cette contribution[1] vise à explorer la problématique de la phrase en tant qu'unité linguistique charnière entre deux versants du langage, différente d'autres unités linguistiques voisines. Nous focaliserons notre attention sur sa pertinence théorique et nous étudierons ses différents aspects syntactico-sémantiques.

[1] Nous remercions S. Mejri pour ses séminaires de découverte de la recherche où la réflexion sur plusieurs problématiques linguistiques, entre autres sur celle de la phrase, a permis d'élaborer et d'enrichir cette contribution.

1. La notion de phrase entre grammaire et linguistique

Avant de fournir quelques propriétés définitoires de la phrase et sa pertinence théorique en rapport avec les deux notions clés de notre argumentation, à savoir l'interface langagière et la double prédication, nous procédons à un bref tour d'horizon de quelques grammaires et de certaines théories linguistiques où cette unité linguistique représente le pilier incontournable de leur théorisation. Dans ce sens nous présentons un bref aperçu sur la phrase dans certains ouvrages de grammaire. Pour ce qui est de la linguistique, nous retenons trois écoles où l'apport théorique s'avère important, voire indéniable, dans l'examen et la description de cet objet d'étude.

1.1. La phrase dans la tradition grammaticale

Quand nous voulons traiter de la problématique de la phrase dans la tradition grammaticale, nous sommes appelée à identifier son statut, sa description et sa pertinence théorique etc. Pour ce faire encore faut-il aborder les différentes articulations du langage. Outre les trois articulations du langage[2], à savoir les phonèmes, les morphèmes et les unités lexicales, la phrase peut-elle constituer une nouvelle articulation et constitue-t-elle une unité linguistique ? Pour répondre à ces questions, la tradition grammaticale française a accordé beaucoup d'importance à la notion de *phrase*, considérée comme le noyau dur de la syntaxe française.

Dans son article (2003 : 5-16)[3], Léon retrace l'historique de la notion de *phrase* en commençant par une définition étymologique « D'après *le Dictionnaire étymologique de Wartburg* (1971) et *le Dictionnaire historique de la langue française* (1992), phrase est entré dans la langue française au XVI^{e} siècle (1546) avec le sens de « arrangement des mots, façon de parler, tour donné à l'expression » par emprunt au latin phrasis « diction, style, élocution », lui-même emprunté au grec phrasis, phraseôs- « discours, expression, langage, diction » ». Elle montre l'enchevêtrement terminologique et conceptuel entre *proposition* et *phrase* d'un côté et *phrase* et *période* de l'autre en soulignant la non-stabilité des notions et la

[2] Apport théorique de S. Mejri.
[3] *Proposition, phrase, énoncé dans la Grammaire : Parcours historique.*

concurrence entre ces termes. L'auteur passe en revue l'évolution conceptuelle de la notion de phrase de Furetière (1869) jusqu'à son introduction comme unité de base dans l'enseignement de la grammaire au début du XIX^{e} siècle. Parallèlement, elle rappelle les courants linguistiques du structuralisme américain et européen, le générationalisme et le traitement automatique des langues.

Par ailleurs, la phrase représente une problématique centrale dans la tradition et « on ne peut, quand on veut aller plus loin dans l'investigation empirique, que s'en remettre à la linguistique provisoire, c'est-à-dire à la tradition grammaticale : ainsi, on ne sache pas que l'on ait pu se dispenser de notions telles que la notion de phrase, ou des notions syntaxiques usuelles : interrogation, subjonctif, passif, relatives[4], etc. » (Milner, 1989 : 68). Voici quelques définitions glanées dans quelques manuels de grammaire :

- *Le bon usage* de Grevisse (2007 : 12) postule que « si l'on envisage l'acte de communication, la phrase, unité de communication, est composée de monèmes (première articulation), lesquels sont formés de sons (deuxième articulation) » ;

- Dans la *Grammaire du français classique et moderne* de Wagner et Pinchon (1991 : 22), les auteurs parlent de la structuration de la phrase en mentionnant « 1. Les éléments constitutifs de la phrase sont :

a) le thème, c'est-à-dire tout ce à propos de quoi on formule quelque chose ;

b) le prédicat, c'est-à-dire ce que l'on formule à propos du thème ».

- Dans la *Grammaire méthodique du français* de M. Riegel & *al.* (2009 : 203), la phrase « constitue l'unité de niveau supérieur d'un type de construction hiérarchique du discours, susceptible d'être décrite au moyen d'un ensemble de règles morpho-syntaxiques et rectionnelles. Elle est formée de constituants (elle est construite) sans être elle-même un constituant (elle n'entre pas dans une construction syntaxique d'ordre supérieur et n'a donc pas de fonction grammaticale au sens ordinaire du terme). Cette double propriété fait de la phrase le cadre à l'intérieur duquel

[4] Milner, J.-C. (1989 : 68) *Introduction à une science du langage.*

se déploient et se décrivent le réseau de relations (les fonctions grammaticales) et les classes d'unités simples (les parties du discours) et complexes (les groupes de mots) qui constituent l'architecture syntaxique des énoncés. »

- Dans *La grande grammaire du français* de A. Abeillé & D. Godard (2002 : 5) « Une définition plus adéquate de la phrase est celle d'une suite de mots, à l'écrit ou à l'oral, structurée selon les règles de la syntaxe, et combinant le plus souvent un sujet et un verbe ».

Toutes ces définitions posent les principes et les orientations d'une approche descriptive de la phrase en insistant sur ses constituants, ses frontières, sa dimension grammaticale, syntaxique, prédicative et énonciative. Sa description dans la tradition grammaticale est bien résumée par cette citation de F. Neveu et P. Lawers (2007 : 19) : « sur le plan de l'articulation globale de l'analyse de la phrase et des catégories descriptives qu'elle met en œuvre, on constate que la tradition grammaticale française – mais sans doute aussi plus largement européenne – se caractérise par sa bidirectionnalité. Elle tente de concilier une approche ascendante (syntaxe des mots) et une approche descendante (syntaxe de la phrase). On retrouve ici l'esprit de la double analyse (analyse grammaticale et analyse logique), dont l'histoire a été décrite en détail par André Chervel (1977) ».

Notons que même s'il y a un consensus entre les grammairiens sur l'existence et l'importance de la phrase dans l'appareil terminologique et conceptuel de la tradition grammaticale, sa définition demeure instable et objet d'équivoque.

1.2. La notion de *phrase* dans quelques théories linguistiques

Cette partie fournira un aperçu général de la recherche sur la notion de *phrase*, menée par G. Guillaume, E. Benveniste et S. Mejri en mettant en lumière les contributions significatives qu'ils ont apportées à cette question.

Le recours à la théorie de Benveniste dans l'étude de la phrase offre comme l'a bien dit Irène Fenoglio (2019 : 186) « un panorama historigraphique » dans la mesure où le linguiste s'est positionné par rapport aux autres théories (plus particulièrement celle de Saussure), et il a montré leurs limites. Benveniste a fait de la phrase un pilier fondamental dans sa théorisation de l'énonciation. Pour lui, l'étude de cette unité

discursive s'appuie sur une double dualité : d'une part la dualité sémiotique-sémantique, et de l'autre la dichotomie langue-discours. Partant de la première, il postule que le plan sémiotique renvoie au signe comme une unité ayant un sens et que le plan sémantique réfère à toute unité portant un message comme c'est le cas pour l'énoncé, la proposition et la phrase qui constituent en effet les unités de l'actualisation dans la parole. Selon lui, ces deux unités (signe et phrase) requièrent deux modalités de perception comme il l'affirme dans ces propos (1974 : 64-65) : « […] il s'agit bien de deux ordres distincts de notions et de deux univers conceptuels, on peut le montrer encore par la différence dans le critère de validité qui est requis par l'un et par l'autre. Le sémiotique (le signe) doit être reconnue ; le sémantique (le discours) doit être compris. La différence entre reconnaître et comprendre renvoie à deux facultés distinctes de l'esprit : celle de percevoir l'identité entre l'antérieur et l'actuel, d'une part et celle de percevoir la signification d'une énonciation nouvelle, de l'autre ». Pour Benveniste (1966 : 129-130), la phrase est une unité du discours mais elle tient de la langue ; il considère que :

> *La phrase appartient bien au discours. C'est même par là qu'on peut la définir : la phrase est l'unité du discours. Nous en trouvons confirmation dans les modalités dont la phrase est susceptible […] La phrase est une unité, en ce qu'elle est un segment de discours, et non en tant qu'elle pourrait être distinctive par rapport à d'autres unités de même niveau, ce qu'elle n'est pas comme on l'a vu. Mais c'est une unité complète, qui porte à la fois sens et référence parce qu'elle se réfère à une situation donnée. […] […] le signe est l'unité minimale de la phrase susceptible d'être reconnue comme identique dans un environnement différent, ou d'être remplacée par une unité différente dans un environnement identique. […] C'est dans le discours, actualisé en phrases, que la langue se forme et se configure.*

De son côté, Gustave Guillaume aborde la phrase sous différents angles : « du point de vue formel, « mécanique », […], la phrase est l'unité d'effet, ou unité de discours. Elle est le point d'aboutissement de l'acte de langage. Le principe de l'unicité mécanique de la phrase est un « universel » de langage qui n'est jamais enfreint. En cela elle s'oppose au vocable -le mot dans les langues indo-européennes- qui est l'unité de puissance, constituée dès la langue. Le mot est donc une unité de synthèse de langue, la phrase une unité de synthèse de discours. Du point de vue énonciatif, la phrase est

définie comme « une unité d'effet matériellement large en convenance avec un but de pensée particulier[5] » ;

Benveniste comme Guillaume considèrent la phrase comme une unité du discours parce que grâce à l'actualisation et au *je* énonciateur, elle s'inscrit dans l'ici-maintenant et elle met en œuvre le préconstruit de la langue.

Se positionnant dans une nouvelle approche, S. Mejri (2023) manifeste un saut qualitatif important dans l'appréhension de cet objet d'étude ; pour lui la phrase ne relève pas exclusivement de la production langagière (il opte pour ce terme pour renvoyer au discours) mais elle est plutôt du ressort de l'interstice existant entre langue et production langagière et il considère que cet espace où la phrase prend forme est le lieu privilégié de l'actualisation du virtuel et de la transition du puissanciel vers l'actuel, c'est le lieu de la dynamique langagière, dénommé *interface langagière.*

1.3. La phrase et les notions voisines

Pour bien cerner les propriétés définitoires de la phrase, il serait judicieux de la distinguer de plusieurs autres notions qui semblent porter le même contenu conceptuel, mais qui relèvent en réalité d'autres domaines et présentent des nuances sémantiques assez importantes. Prenons, à titre d'exemple, les notions de *proposition* et d'*énoncé* qui sont employées dans certains travaux d'une manière interchangeable. Benveniste, par exemple, considère que l'énoncé, la proposition et la phrase se valent et que les trois se situent dans le discours.

Partant d'une distinction qui nous permet de situer l'énoncé dans la production langagière et de le définir comme toute production réalisée par un énonciateur dans une situation d'énonciation bien précise, nous reproduisons cette définition de F. Neveu (2004 : 119) qui résume ses caractéristiques dans la citation suivante : « Le produit de cet acte d'énonciation est l'énoncé, qui peut être décrit comme un fragment d'expérience linguistiquement structuré, actualisé dans une situation

[5] *Dictionnaire terminologique de systématique du langage*, p. 325.

d'énonciation, et constituant une réalisation individuelle d'un système d'expression commun à tous les locuteurs d'une même langue ».

De son côté M. Prandi (2019 : 133) soulève la question de la différence entre *phrase* et *énoncé* en affirmant que « la phrase et l'énoncé appartiennent à deux ordres différents. ». Il établit une liste de divergences entre ces deux réalités linguistiques que nous pouvons résumer comme suit :

- l'appartenance à la structure de la langue, la dimension syntaxique, le critère de complétude et d'auto-suffisance pour la phrase : « la phrase est une structure syntaxique complète qui met en œuvre un signifié auto-suffisant : un procès saturé » ;
- la fonction communicative : « l'énoncé est la plus petite unité communicative capable d'exercer la fonction élective de véhiculer un message » ; l'incomplétude pour l'énoncé : « il est typiquement lacunaire, ou même fragmentaire ».

D'après cette description, nous rejoignons l'idée que la phrase pourrait être un énoncé ; par contre tout énoncé n'est pas nécessairement une phrase, vu que la bonne formation syntaxique n'est pas forcément respectée.

Une autre notion entre en concurrence avec celle de la phrase, celle de la proposition. Cette dernière, terme emprunté à la logique, renvoie à l'idée du vrai ou du faux ou de plus au moins vrai. Cette idée de vérité, étroitement liée à la construction du sens, est précisée par R. Martin (1992) comme suit : « […] le sens ne se définit pas en soi. Il est seulement dans les conséquences qu'il emporte avec lui. Nous appellerons cela le *principe d'objectivité sémantique*. Si l'on admet ce principe, il en découle que l'unité à partir de laquelle la sémantique s'organise est la *proposition*. Seules la *proposition* et la *phrase* qui la comporte ont une valeur de vérité ; le jugement sur la relation de sens porte sur des propositions et sur des phrases. »

Dans la même optique, en comparant la phrase à la proposition, Le Goffic (2001 : 98) établit une distinction en soulignant que « le terme de « phrase » a dû sa fortune à ce qu'il réalise un compromis entre la « proposition » de la logique et la « période » de la rhétorique : de la « proposition » des logiciens, il retient l'idée d'une articulation centrale entre un sujet et un prédicat, cimentée par un acte de l'énonciateur (tel que,

prototypiquement, une assertion) ; de la « période » de la rhétorique, le terme retient l'extension au-delà d'une proposition unique, la possibilité d'une certaine multiplicité, pour autant que celle-ci puisse se résorber dans l'unité d'une structure matrice. » Nous pouvons retenir à partir de cette citation que le mécanisme de la prédication est central dans la définition.

Par ailleurs, il y a d'autres types d'unités de substitution à la phrase comme la *clause* et la *période*. Cette dernière, étant un terme emprunté à la stylistique et à la rhétorique, se caractérise par deux critères bien résumés par Kleiber (2003 : 20) : « (i) un critère prosodique : il s'agit « d'une suite de clauses se terminant par un intonème conclusif, c'est-à-dire, en général, un abaissement de ton » (Béguelin M.-J, 2000 : 243) ; ii) un critère praxéologique : il s'agit d'un programme discursif complet, puisque « l'état final de M (= la mémoire discursive) à quoi elle aboutit est présenté comme un but atteint » (Berrendonner, 2002 b : 25). » Quant à la clause, elle est considérée par Berrendonner (1990 : 25) comme le « remplaçant opératoire ». Il la dénomme également *énonciation* et la conçoit comme l'unité minimale ayant une fonction communicative et pouvant s'intégrer dans la période.

Partant du principe que toutes ces notions couvrent des logiques différentes et que les critères définitoires sont hétérogènes, nous pouvons dire à la suite de Kleiber (2003 : 22) que « la phrase n'est pas sauvée ! Mais les unités substitutives *clause* et *période* ne sont pas non plus des catégories de découpage discursif totalement consistantes et ceci parce que leurs critères définitoires ne se révèlent pas non plus toujours coextensifs ».

2. La centralité de la phrase en tant qu'unité linguistique de l'interface langagière

2.1. La phrase : unité de langue ou unité de discours ?

La question centrale dans l'étude de la phrase semble porter sur la problématique de sa délimitation et de sa position dans le système langagier. Elle consiste à s'interroger sur sa nature : s'agit-il d'une unité de langue ou d'une unité de discours ?

La réponse à cette question a été abordée dans différentes approches théoriques et a été soulevée dans l'article[6] de P. Le Goffic (2001 : 99) quand il a évoqué les deux grands courants représentatifs de la réflexion dans le passage suivant : « Pour Saussure, on le sait, la phrase appartient à la parole (assimilable au discours) pour une raison simple : la langue est faite d'éléments minimaux et de latitudes d'associations, mais les associations elles-mêmes, syntagmes ou phrases, sont des réalisations contingentes, des faits de parole et non de langue. Pour Chomsky, en revanche, la phrase appartient à la « compétence » (version chomskyenne de la « langue ») : toutes les règles de la grammaire partent de la phrase, clé de voûte de l'édifice syntaxique ; la grammaire est l'ensemble des règles qui permettent de former une phrase. »

Comme l'a bien montré Le Goffic, les deux approches évoquées sont d'accord sur l'idée que la phrase participe et de la langue et du discours, de l'une par le préconstruit grammatical et de l'autre par le construit énonciatif « La phrase est une unité charnière, entre langue et discours, sorte de miroir-à-passer-au-travers, de passe-muraille, qui met en communication des mondes incommensurables, c'est le « format de sortie » pour l'énonciateur locuteur, le « format d'entrée » pour le co-énonciateur récepteur ».

Cette même idée de position charnière entre deux pans va être développée en rapport avec la notion d'interface.

2.2. La phrase et la notion d'*interface langagière*

Benveniste considère que le passage du signe à la phrase est le franchissement théorique entre langue et discours et dans ce sens, il (1966 : 130) affirme qu'« avec la phrase, on quitte le domaine de la langue comme système de signes et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de communication dont l'expression est le discours ». Ce franchissement entre les deux pans fait l'objet d'un apport théorique dans la théorie de Salah Mejri portant sur l'analyse prédicative et la triple articulation.

[6] P. Le Goffic « La phrase revisitée », 2001, p.97-107.

L'interface langagière, nouvelle notion théorique, jouit d'un statut particulier dans la critique de la vision dichotomique tranchée du langage entre langue/parole de Saussure et langue /discours de Benveniste. S. Mejri (2023 : 31) la définit comme suit : « Comme toute interface, cet espace est un lieu de connexions entre les deux espaces principaux : du côté de la langue, les unités de la troisième articulation, avec tout ce qu'elles renferment en elles du système linguistique, prêtes à être investies dans l'autre espace, celui de l'acte langagier ; du côté de la dynamique générale langagière, ces unités virtuelles tendent naturellement vers la réalisation effective dans des actes de communication verbale ». L'interface se présente donc comme un espace dynamique où se réalisent les interactions entre langue et production langagière. De ce fait, cette connexion s'accomplit au sein d'un cadre structurant, jouant le rôle de canevas prêt à être saturé selon les règles de bonne formation par des unités, à l'origine virtuelles, et qui deviennent effectives dans ce cadre grâce au sujet parlant et au mécanisme de l'actualisation. Ce cadre en question représente la phrase. À ce propos S. Mejri (2023 : 28) estime qu'« il serait raisonnable de faire de la phrase une unité prototypique de cette interface ».

2.3. Les piliers de la phrase

Plusieurs éléments représentent les ingrédients nécessaires, voire indispensables, pour la construction de la phrase. Nous pouvons les réduire au nombre de trois : les parties du discours, un jeu de relations syntaxiques et sémantiques et un « je » actualisateur, modalisateur, créateur de phrase.

Commençons tout d'abord par les parties du discours, représentant les formes de sens, qui sont considérées comme le matériau de base pour la genèse de la phrase. Ces parties, que la grammaire traditionnelle définit comme « les classes de mots d'une langue construites à partir de critères sémantiques et morphosyntaxiques[7] » et les classes en parties variables (nom, verbe, adjectif, pronom et déterminant) et d'autres invariables (prépositions, conjonctions et adverbes), encapsulent le préconstruit grammatical sous forme de règles de combinaison et de contraintes d'emploi de la classe grammaticale concernée. Prenons, par exemple, la

[7] F. Neveu, *Dictionnaire des Sciences du langage*, 2004.

catégorie verbale qui doit impérativement s'accorder en genre, en nombre, en personne avec son sujet ; ou la catégorie adjectivale qui doit prendre le genre et le nombre du nom support auquel elle est incidente.

Entre ces catégories s'établit un jeu de relations qui peuvent être de différents types. Nous avons par exemple des relations d'ordre syntaxique basées sur des rapports de dépendance entre la fonction épithète pour l'adjectif dans le cadre du syntagme nominal [*gentil garçon*], la fonction COD dans le cadre du syntagme verbal [*écrire un article*], etc. Il s'agit d'exemples qui montrent que la fonction syntaxique n'est que l'ensemble des relations qu'entretient chaque constituant avec les autres éléments de la combinatoire.

Un autre type de relation entre les constituants peut intervenir dans la construction de la phrase : celui de la relation prédicative. Dans cet exemple

Dét + nom + verbe + dét + nom
Le + enfant + lire + une + histoire

le verbe prédicatif « *lire* », tout en portant des informations grammaticales sur un sujet agentif et sur un COD qui subit l'action, véhicule l'information principale dans cette phrase, le contenu prédicatif. La complétude d'une phrase provient de la saturation des positions créées par la relation prédicative, qui donne *in fine* les différents constituants de la phrase.

Par ailleurs, une fois le prévu en langue est-il mis en place, intervient le créateur de l'acte langagier, à savoir le « je ». Cet acteur, devant satisfaire les critères d'un être conscient, pensant, parlant, communicant, joue un rôle crucial dans la genèse de la phrase. Certes, la phrase est une unité de l'interface langagière, lieu de jonction entre les deux autres espaces langagiers, la *langue* et la *production langagière,* mais sans le ***je***, la phrase ne peut pas exister. Le « je » est considéré comme le pilier central dans le passage du virtuel à l'actuel et grâce à lui, la phrase émerge et l'actualisation s'effectue. C'est par le biais de l'actualisation, cette opération d'ancrage référentiel, que des catégories grammaticales comme l'espace et le temps, le genre, le nombre, le mode, l'aspect, etc. et les virtualités de la langue prennent forme dans la phrase.

L'énonciateur est le siège du préconstruit grammatical ; mais il est également le lieu d'une marge de liberté lui permettant d'effectuer les choix d'actualisation permis par la fixité langagière. La catégorie de la personne, le *je*, et par ricochet la fonction syntaxique de sujet dans les phrases verbales, véhiculent le passage du potentiel à l'actuel dans l'interface langagière.

3. Vers une redéfinition de la phrase

Présenter une définition opératoire de la notion de *phrase* consiste à déterminer les éléments constitutifs de sa structure, les mécanismes qui la sous-tendent et les principes qui la régissent.

3.1. La phrase, unité de l'actualisation[8]

Dans le cadre de cette interface, plusieurs opérations s'effectuent et donnent lieu à un processus dynamique qui est l'actualisation. Cette dernière, définie comme opération du passage du virtuel vers l'actuel, intervient au niveau d'une structure hybride : elle est prévue en langue et elle se réalise au niveau de la production langagière. Nous allons essayer de retracer le parcours de l'actualisation à travers un exemple. Prenons à titre d'exemple le vouloir-dire « cuisiner quelque chose », qui intervient en amont de l'expression langagière. Trois moments sont à distinguer :

1. La langue : le préconstruit lexical et grammatical :

- L'espace des trois articulations du langage : phonèmes, morphèmes, unités lexicales ;
- Le stock des règles de la syntaxe catégorielle, positionnelle et transformationnelle propres à la langue française ;
- L'ensemble des propriétés combinatoires virtuelles propres à chaque partie du discours, les fonctions syntaxiques et les rôles sémantiques.

[8] D. Lajmi (à paraître), « L'actualisation, au centre du système langagier » in Actes du colloque *Langues et productions langagières : unités combinatoires et énoncés* en hommage au professeur S. Mejri, Sousse, avril 2024.

2. La production langagière : l'espace de l'acte langagier, lieu de :

- la combinaison des parties du discours ;
- la créativité et de la liberté du locuteur ;
- l'adaptation de la langue aux visées de la communication.

3. L'interface langagière : l'espace de connexion et de la mise en contact entre les deux premiers espaces :

- Le lieu de la mise en œuvre du préconstruit grammatical et lexical (propre à la langue) et de la réalisation langagière (propre à la production) en tant que processus conduisant au produit langagier effectif.

Cette dynamique de connexion, l'actualisation, est assurée essentiellement par un *je* conscient, pensant. La *phrase* sert au sujet-locuteur de cadre morphosyntaxique dans lequel il verse les matériaux linguistiques virtuels ; on aura ainsi :

- le vouloir-dire sur le plan cognitif ;
- le schéma universel M (P_A) des trois fonctions primaires (prédicat, argument et modalisateur) ;
- le choix d'un prédicat bien déterminé ;
- le choix du matériau lexical (unités de la 3^{e} articulation) ;
- l'identification des propriétés combinatoires virtuelles du verbe prédicatif : transitif direct, verbe à trois arguments, nature des arguments ; position des arguments, fonctions syntaxiques (sujet / COD), rôles sémantiques impliqués (agent/résultat) ;
- le choix de la configuration structurelle (l'ordre des arguments) ;
- l'actualisation du matériau lexical passe par d'autres étapes :
    - la référenciation des entités (le recours au déterminant pour les noms) ;
    - la localisation temporelle ;
    - la localisation spatiale ;
    - l'expression modale ;
    - etc.

L'actualisation mobilise toutes les ressources grammaticales et lexicales de la troisième articulation pour saturer des positions du schéma prédicatif et faire émerger la phrase, cette unité hybride qui puise ses sources dans la langue et qui s'inscrit dans la référence au moyen des catégories déictiques.

3.2. La phrase, foyer d'une double prédication

Située dans l'interface langagière, la phrase, en tant que construction linguistique objet de l'actualisation, se présente comme une structure, fruit de la hiérarchisation de relations combinatoires. Ces relations relèvent de la notion de *prédication*, notion clé dans la conception de la phrase comme l'a bien souligné Benveniste (1966 : 129) : « Le prédicat est une propriété fondamentale de la phrase, ce n'est pas une unité de phrase. Il n'y a pas plusieurs variétés de prédication. […] La phrase n'est pas une classe formelle qui aurait pour unités des « phrasèmes » délimités et opposables entre eux. Les types de phrase qu'on pourrait distinguer se ramènent tous à un seul, la proposition prédicative et il n'y a pas de phrase hors de la prédication. »

La phrase est le foyer d'une double prédication : nous avons, d'un côté, une prédication lexicale et sémantique basée sur le rapport hiérarchique entre un prédicat sous la forme d'une unité lexicale et ses propres arguments ; de l'autre, intervient une prédication grammaticale et syntaxique très abstraite mais primordiale pour la formation de la phrase. Il s'agit d'une grammaire intériorisée et préconstruite où la forme et l'ordre préconfigurent le contenu. Cette prédication est hiérarchiquement supérieure à la prédication lexicale parce qu'elle lui fournit le cadre et le moule dans lequel se verse la matière lexicale. Dans ce sens, la forme de l'expression correspond à l'ensemble des relations qu'entretient une catégorie grammaticale avec les autres catégories. Elle représente l'ensemble des réalisations de la syntaxe catégorielle (parties du discours), de la syntaxe positionnelle (en rapport avec les rôles sémantiques d'agent, de patient, d'expérienceur, etc.), de la syntaxe transformationnelle relative à tout type de manipulation de l'ordre des mots et de la combinatoire.

Pour ce qui est de la prédication lexicale, elle suit le schéma prédicatif de la grammaire universelle M (P_A) où les trois fonctions primaires de prédicat, d'argument et de modalisateur établissent entre elles deux relations prédicatives hiérarchisées : d'un côté, une relation entre un

prédicat et ses propres arguments et de l'autre une relation prédicative cadrative où le modalisateur, le « *je* », prend en charge le contenu asserté.

3.3. Les principes de formation de la phrase : congruence et émergence

Toute construction de phrase, respectant le principe de la double prédication est régie essentiellement par deux principes, à savoir celui de la congruence et de sa résultante, celle de l'émergence.

La congruence, en tant que concept mathématique, renvoie au rapport qui existe entre deux nombres congrus[9], autrement dit à la conformité de la concaténation des symboles mathématiques selon les règles de cette combinatoire. Le transfert conceptuel de cette notion au domaine de la linguistique n'a pas dérogé au principe de la conformité de la concaténation tel qu'il a été élaboré par S. Mejri (2017 : 136) dans ces termes : « les règles de congruence dans les énoncés sont l'expression d'une organisation sémiotique entre prédicats logico-sémantiques et syntaxiques. En rapport avec la notion de congruence, il faut préciser que l'agencement des unités lexicales dans le cadre des énoncés obéit à des appariements à la fois syntaxiques et sémantiques sans lesquels on tombe dans l'incongruence, qui bloque tout le fonctionnement sémiotique des signes linguistiques ». Il en résulte que le principe de congruence est étroitement lié aussi bien à la combinatoire grammaticale qu'à la combinatoire prédicative.

En effet, la concaténation des unités lexicales, une fois assurée dans le cadre de la phrase, doit respecter deux types deux congruences : une congruence formelle d'ordre grammatical et syntaxique et une congruence prédicative.

> Congruence formelle : dét + nom/ nom + verbe/ adv + adj/verbe + adv
> Congruence lexicale : la mère + raconter + une histoire

Pour chaque type de congruence, il existe un test de vérification nous permettant de démontrer si le principe est satisfait ou non. De ce fait, il suffit de perturber l'ordre des unités lexicales pour montrer que la forme prédicative de la phrase ne respecte pas la syntaxe française : au lieu de dire *Il respecte les lois*, nous lui substituons **Lois les respecte il*.

[9] *TLFi,* 1998.

Cet enchaînement montre que la congruence formelle n'a pas été respectée.

En outre, la congruence formelle ne suffit pas pour donner une phrase congruente et cohérente dans la mesure où il faut respecter la congruence du contenu prédicatif. Prenons, par exemple, la phrase suivante :

Les murs de cette maison nous racontent des histoires tristes.

Notons que le contenu prédicatif dans cet exemple n'est pas congruent et que l'incongruence provient de l'incompatibilité entre les contenus prédicatifs encapsulés dans les unités lexicales « murs » et le verbe « raconter » même si la forme prédicative est congruente. Comme l'interprétant cherche dans toute réalisation discursive une cohérence minimale, il peut voir dans cette phrase un mécanisme métonymique attribuant aux murs le pouvoir de nous renseigner sur d'éventuelles histoires tristes ayant eu lieu dans cet espace.

Par ailleurs, une fois la vérification des deux congruences effectuée, nous passons à leur croisement qui produit une nouvelle entité ayant de nouvelles caractéristiques ; à ce moment-là, intervient le mécanisme de l'émergence. S. Mejri avance, dans le cadre de ses séminaires de recherche[10], la notion d'*émergence* en soulignant que *«* la phrase est une structure émergente ». Nous allons essayer d'expliciter cette notion en l'opposant à une autre notion et en l'illustrant par des exemples.

Partant d'une définition donnée par *Le Grand Robert* de la notion d'*émergence* comme suit :

> **Fig. (Biol., philos.).** | *Théorie de l'émergence (de G.-H. Lewes, 1874) :* théorie « selon laquelle la combinaison d'unités d'un certain ordre réalise une entité d'ordre supérieur dont les propriétés sont entièrement nouvelles » (P. Ostoya, *in* Foulquié, *Dict. de la langue philosophique*). | *Relation de l'émergence et de l'évolution de l'espèce, de la pensée,*

nous retenons l'idée essentielle de la naissance d'une nouvelle unité d'ordre supérieur à partir de la combinaison d'unités d'ordre inférieur. Appliqué à notre objet d'étude, cela aboutit au schéma suivant *:*

Phrase ➔ *unité lexicale*$_1$ *+ unité lexicale* $_2$ *+ unité lexicale* $_3$ *+ unité lexicale*$_n$

[10] 25/03/ 2024 ; 02/05/2024 ; 06/05/2024 ;13/05/2024 ; 15/05/2024.

Toutefois, cette simplification ne rend pas compte de la complexité du phénomène dans la mesure où l'émergence contribue à l'apparition de nouvelles propriétés de l'unité résultante.

La notion d'émergence pourrait être rattachée à une autre notion assez pertinente et qui mériterait peut-être plus de développement théorique, à savoir celle de « latence » dans la mesure où chaque unité lexicale renferme en elle-même les propriétés grammaticales et combinatoires de sa forme et des prédicats sémantiques virtuels encapsulés. Essayons d'illustrer cette idée par le verbe voir, verbe qui, sur le plan syntaxique, peut être transitif, transitif indirect, intransitif et pronominal, et sémantiquement polysémique. L'emploi ou plutôt l'activation d'une syntaxe catégorielle, positionnelle et transformationnelle de l'unité employée donne lieu à un sens bien précis. Il n'y a qu'une partie de tous les éléments syntaxiques et sémantiques latents, qui soit versée dans un cadre structurel supérieur bien régi par les exigences de la combinatoire. Les structures latentes telles qu'elles sont présentées dans *Le Grand Robert*[11] montrent que le verbe voir renferme la forme prédicative avec toutes ses données grammaticales (transitivité, schéma d'arguments, position des arguments, leur nature, les fonctions syntaxiques assignées à certains arguments comme sujet, attribut, complément circonstanciel, etc.) et les contenus prédicatifs sémantiques virtuels :

I. (1080, *vedeir*).

[A] Absolt (ou intrans.).
- Percevoir les images des objets par le sens de la vue. | *L'enfant commence à voir entre le dixième et le quinzième jour qui suit sa naissance.*
- Par anal. (avec le sens tactile). | *La main* (cit. 15) *sent, agit ; on dirait presque qu'elle voit*
- Fig. (Sujet n. de chose). | *« Cette maison voit sur un jardin, sur une rue »* (Académie). Donner (sur) ; exposer ;

[B] V. tr. dir.

1.

[a] Percevoir par les yeux. | *Voir qqn, qqch. Voir qqn, qqch. de ses yeux, de ses propres yeux*

[b] (Sujet n. de chose). Vieilli, littér. *| « Cette hauteur voit la place, voit le rempart de la place »* (Académie),

[c] (Sujet n. de chose). Loc. *Voir le jour* :* sortir de l'imprimerie, être publié, en parlant d'un ouvrage. | *Ce livre, cet ouvrage n'a pas encore vu le jour.*

[d] (Dans le langage religieux). | *Aucun doute* (cit. 28) *qu'après la mort nous verrons Dieu.*
(Le sujet est Dieu). | *« Dieu voit le fond des cœurs, voit toutes choses »* (Académie).

[e] Faire surgir, évoquer une image (en pensée, en imagination, par les « yeux de l'esprit »). Vision ; imaginer, représenter (se), revoir. Vx. | *Voir un songe.* → Veiller ;

[11] *Le Grand Robert électronique* (2005).

[f] Par anal., vx. Percevoir par l'ouïe. Entendre. | *A-t-on jamais rien* (cit. 13) *vu de plus impertinent ?*

[g] *Voir* (qqn, qqch.), et compl. (Avec un infinitif). | *Voir qqn faire qqch., en train de faire qqch.*

— **(**Avec un inf. ayant un sens passif). | *Ils furent outrés de me voir refuser* (cit. 1) *la porte.*

¨ (Suivi d'un attribut, d'un compl. circonstanciel). Trouver. | *Ceux qu'on voit défaillants de faiblesse* (→ Agonie, cit. 3). | *« J'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés »*

[h] (Sujet n. de chose). — Poét. Être le témoin de… | *Cette plaine a vu un combat fameux, une bataille.* Théâtre (être le). — (Le compl. est un inf.). | *Loin du champ qui l'a vu naître.* → Arroser, cit. 11 ; et aussi pain,

2.

[a] Être spectateur, témoin (de qqch.). Assister (à). | *Avez-vous jamais vu les courses d'Angleterre ?*

[b] Être, se trouver en présence de qqn. Rencontrer. | *Voir qqn en tête à tête.*

[c] Spécialt, vx. | *Voir une femme :* avoir avec elle des relations charnelles (cf. Duclos, *in* Littré).

[d] Par ext. Trouver, rencontrer (qqch.). | *Une petite lampe* (cit. 10) *comme on en voit dans les cuisines de campagne.*

[e] Regarder attentivement, avec intérêt. Apercevoir, considérer, examiner, observer, regarder**, remarquer.** | *Voir le courrier*

3. (Abstrait)

[a] Souvent à l'impératif. Se faire une opinion sur (qqch.). | *Voyons un peu notre affaire* Étudier, examiner

[b] Se représenter par la pensée. Apercevoir, apprécier, comprendre, concevoir, connaître, considérer, constater, découvrir, discerner, distinguer, envisager, figurer (se), imaginer, juger, observer, regarder, représenter (se), trouver. | *Nous ne voyons jamais qu'un seul côté* (cit. 15) *des choses*

4. AVOIR À VOIR DANS, AVEC… : avoir affaire, avoir à faire dans, avec… | *Qu'avez-vous à voir dans ma maison ?*

II. V. tr. ind. | VOIR À (et l'inf.) : songer à (faire telle chose), viser à (tel résultat), s'efforcer de (parvenir à), avoir soin de. Veiller (à). | *« Voyez à nous faire souper, à nous loger »* (Académie).

Nous n'avons focalisé dans cette définition, prise du dictionnaire avec une certaine modulation méthodologique, que sur la forme et le contenu prédicatif que nous avons illustrés à chaque fois par un exemple pour montrer que la phrase porte en elle non seulement l'actualisation prédicative, mais surtout elle fait émerger une structure et un sens bien particuliers. Commentons seulement deux exemples :

Cette plaine a vu un combat fameux.
Nous ne voyons jamais qu'un seul côté des choses.

L'emploi du verbe *voir* dans ces deux phrases est conditionné par les contraintes combinatoires imposant ainsi une construction syntaxique, un type particulier d'arguments avec leur nature et leur position. Et c'est grâce à cette interaction entre le matériau lexical et le préconstruit grammatical que *voir* dans le premier exemple est synonyme de « être le témoin de » et dans le second exemple, il est le correspondant synonymique de « concevoir, discerner, juger, etc. ». Ces constructions du verbe *voir* prouvent que ces structures sont préfigurées en langue et que l'émergence

se réalise dans l'interface grâce à l'actualisation et à sa forme d'expression qui est la phrase.

Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons retenir que la phrase en tant qu'unité de l'interface langagière mérite une attention particulière dans la description de la langue dans la mesure où :

- elle représente la dynamique langagière dans tous ses aspects ;
- elle est le siège du passage du virtuel à l'actuel, du préconstruit au construit ;
- elle est une structure émergente au niveau de la forme et du sens ;
- elle est la trace de l'intervention du « je » qui la crée, la manipule, l'inscrit dans l'ici-maintenant et la modalise selon son vouloir-dire et ses visées de communication. Comme l'a souligné Benveniste (1974 : 227) « en passant dans les mots, l'idée doit subir la contrainte des lois de leur assemblage, il y a, ici, nécessairement, un mélange subtil de liberté dans l'énoncé de l'idée, de contrainte de la forme de cet énoncé, qui est la condition de toute actualisation du langage » ;
- elle est comme dit Meillet « un être singulier qui n'est pas censé devoir se répéter ».

Pour toutes ces considérations, la phrase avec toutes ses configurations structurelles, ses combinatoires canoniques et non canoniques, ses contenus prédicatifs, représente un moule et un cadre où un micro-récit pourrait prendre place. La phrase n'est pas l'unique forme d'expression d'un événement au niveau de l'interface langagière ; le syntagme et la non-phrase[12] jouent le même rôle et méritent une attention particulière.

Bibliographie

Abeillé, A, Godard, D. 2021. *La Grande Grammaire du français*. Actes Sud.

[12] La non-phrase est toute structure non phrastique donnant lieu à un énoncé.

Authier-Revuz J., Lala M.-C. (éd.) 2002, *Figures d'ajout : phrase, texte, écriture*. Paris : Presses de La Sorbonne nouvelle.

Bally, Ch. 1944. *Linguistique générale et linguistique française,* seconde édition entièrement refondue, Berne : A. Francke S.A.

Béguelin, M.-J., *alii,* 2000. *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, De Boeck : Duculot.

Benveniste, É. 1966-1974. *Problèmes de linguistique générale*, tomes 1et 2. Paris : Gallimard.

Berrendonner, A. 2002. « Les deux syntaxes », *Verbum,* XXIV. Nancy : Presses universitaires de Nancy.

Blanche-Benveniste, C. 2000. *Approches de la langue parlée en français*. Paris : Ophrys.
Charolles, M., Combettes, B. 1999. « Contribution pour une histoire récente de l'analyse du discours ». *Langue française,* n° 121.

Charolles, M., Le Goffic P., Morel M.-A. (dir.), 2002. « Y a-t-il une syntaxe au-delà de la phrase ? ». *Verbum,* tome XXIV, n° 1-2.

Delesalle, S. 1974. « L'étude de la phrase ». *Langue Française,* n° 22, p. 45-67.

Fenoglio, I. 2019 « Proposition, phrase, énoncé chez Émile Benveniste ». *Proposition, phrase, énoncé. Linguistique et philosophie,* 6, p.183-203,

Kleiber, G. 2003. « Faut-il dire adieu à la phrase ? ». *L'Information Grammaticale*, nº 98, p. 17-22.

Lajmi, D. 2023. « La double prédication syntaxique et sémantique dans les constructions à verbe support », *Synergies Tunisie,* n° 6, p. 69- 84. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/lajmi.pdf [consulté le 01 septembre 2024].

Lajmi, D. (à paraître), L'actualisation, au centre du système langagier. In : *Actes du colloque Langues et productions langagières : unités combinatoires et énoncés,* en hommage au professeur S. Mejri, Sousse, avril 2024.

Le Goffic, P. 1993. *Grammaire de la phrase française*. Hachette.

Le Goffic, P. 2001. « La phrase 'revisitée' ». *Le Français aujourd'hui,* nº 135, p. 97-107.

Le Goffic, P. 2011. « Phrase et intégration textuelle ». *Langue française,* nº 170, p.11-28.

Léon, J. 2003. « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : Parcours historique ». *L'Information Grammaticale*, nº 98, p. 5-16.

Martin, R. 1992. *Pour une logique du sens*, (2e édition), Paris : PUF,

Mejri, S. 2014. Congruence linguistique. In : Alain Rey, Pierre Brunel, Philippe Desan, Jean Pruvost, *De l'ordre et de l'aventure. Langue, littérature, francophonie*. Paris : Hermann, p. 355-361.

Mejri, S. 2017a. Les trois fonctions primaires. Une approche systématique : De la congruence et de la fixité dans le langage. In : *De la langue à l'expression : le parcours*

de l'expérience discursive : hommage à Marina Aragón Cobo, coordonné par Cristina Carvalho, Montserrat Planelles Iváñez, Elena Sandakova, p. 123-14.

Mejri, S. 2017b. L'expression du contenu grammatical, entre morphosyntaxe et lexique. In : C. Badiou-Montferrand, S. Bajric, & Ph. Monneret (Eds.), *Penser la langue. Sens, texte, histoire*, Paris : Honoré Champion, p. 293-307.

Mejri, S., Gishti, E. 2022. « Énoncés et phrases : variation et fixité ». *Cahiers de l'Association internationale des études françaises,* n° 74. Situation de la langue française. Actualité de Montesquieu. Paul Valéry.

Mejri, S., Mizouri, I. 2023. « L'analyse prédicative : éléments méthodologiques », *Synergies Tunisie,* n°6, p. 17- 67. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/mejri_mizouri.pdf [consulté le 01 septembre 2024].

Milner, J.-C. 1989. *Introduction à une science du langage*. Paris : Éditions du Seuil [2e édition, abrégée, 1995].

Neveu, F. 2004. *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris : Armand Colin.

Neveu, F., Lauwers, P. 2007 « La notion de "tradition grammaticale" et son usage en linguistique française ». *Langages,* n° 167*,* (3/2007), p. 7-26.

Perrot, J. (dir.) 1994. « La phrase : énonciation et information », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série, tome II, Klincksieck.

Riegel, M., Pellat, J.-C., Rioul, R. 2009. *Grammaire méthodique du français,* (2e édition). Paris : PUF.

Seguin, J.-P. 1993. *L'Invention de la phrase au XVIIIe siècle*. Peeters.

Vassant, A. 2005. « Mot et phrase – « Dire quelque chose de quelqu'un » et la théorie de l'incidence de Gustave Guillaume ». *L'Information grammaticale*, n° 107, p.17-38.

Wilmet, M. 1997. *Grammaire critique du français*. Hachette-Duculot.

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 161-178

Pour une analyse linguistique textuelle de la « Maqāma » (Les « Séances »)

Neji Kouki
Université de Tunis, Tunisie
nejikouki3@gmail.com
https://orcid.org/0000-0002-1860-0851

Reçu le 06-10-2024 / Évalué le 10-10-2024 / Accepté le 19-11-2024

Résumé
Il s'agit de mener une analyse textuelle d'un ancien recueil arabe. Une fois l'auteur et son livre présentés, nous mettons en évidence la structure des « Séances » que comporte ce recueil. Nous analysons, ensuite, les constituants principaux de cette structure, en nous focalisant sur les rapports entretenus entre ces constituants et leurs valeurs. L'étude des composants narratifs permet de nous rendre compte de la nature fictionnelle des récits dans le recueil, et de dévoiler la vision du monde de l'auteur.

Mots-clés : « al-matn », « a-ssanad », espace, intitulation, locuteur, séance, texte, temps

For a textual linguistic analysis of the « Maqāma » (The « Sessions »)

Abstract
Our textual analysis focuses on Arabic book, it's based on some linguistic notions. Once the author and his book are presented, we highlight the structure of the « Stories » that this book includes. We then analyze the main constituents of this structure, focusing on the relationships between these constituents and their values. The study of the narrative components allows us to realize the imaginary nature of the « Stories » in the book and to reveal the author's vision of the world.

Keywords: « al-matn », « a-ssanad », speaker, space, stories, structure, text, title, time

Introduction

Les études des textes se développent largement dans les différentes disciplines des sciences humaines et sociales. Ces études se différencient l'une de l'autre au niveau des assises théoriques, des approches et des méthodes d'analyse. Le texte littéraire ne fait pas exception. Il peut être abordé selon une multitude d'approches : approches historiques, culturelles, idéologiques, critiques ou formelles ; elles peuvent également

être thématiques. Les approches linguistiques favorisent l'un ou l'autre de ces aspects. Nous essayerons dans ce qui suit de mener une réflexion sur un recueil littéraire en nous servant de notions linguistiques visant à explorer la structure-matrice de chacun des constituants textuels, une structure discursive traditionnelle transformée en une forme narrative bien normée. Cette forme assure non seulement la cohésion de la totalité du texte par le biais des liens qui s'établissent formellement et sémantiquement entre les différents constituants, qu'ils soient explicites ou implicites ; elle nous fournit également à travers des éléments narratifs cadratifs des pistes d'interprétation. Après une brève présentation de l'auteur et de son ouvrage, nous passons ensuite à la mise en évidence de la structuration prédicative cadrative dans cet ouvrage ; enfin nous analysons quelques composants de la structuration des « textes ».

1. L'auteur et l'ouvrage

À la différence des autres travaux que nous avons consacrés à l'expérimentation d'une approche prédicative dans l'analyse des textes, nous nous contentons ici d'un ouvrage arabe ancien. Il s'agit des « Séances » de Badiʕ A-Zamān Al-Hamadhāni, « المقامات » : « Al-MAQAMAT ».

1.1. L'auteur

Badiʕ A-Zamān Al-Hamadhāni est un écrivain et épistolier arabo-persan, né à Hamadan (actuel Iran) en 969 et mort en 1007 à Hérat (actuel Afghanistan). Il est considéré comme l'un des plus grands écrivains de la littérature arabe classique et est surtout connu pour avoir inventé le genre littéraire de la **maqâma**. " Badiʕ A-Zamān" « بديع الزمان », est un surnom qui signifie en arabe "Le Prodige du Siècle". Ce titre lui a été attribué en raison de son talent exceptionnel pour la langue arabe et son innovation littéraire. Il représente dans la civilisation arabo-musulmane un auteur qui a su établir des passerelles entre deux cultures : grâce à ses origines arabo-persanes, Al-Hamadhani a pu puiser dans ses deux cultures pour édifier son œuvre. Il a eu une influence considérable dans la littérature arabe, une influence qui revient à son style élégant et raffiné, ainsi qu'à son humour subtil.

Des écrivains arabes postérieurs se sont inspirés de cet ouvrage et l'ont imité[1].

1.2. L'ouvrage

L'intitulé de l'ouvrage est « Maqamat abi-lfadil Badiʕ A-Zamān Al-Hamadhāni », « مقامات أبي الفضل بديع الزمان الهمذاني », « les séances de Abi-lfadil Badiʕ A-Zamān Al-Hamadhāni ». Bien qu'il ait composé quatre cents séances, il n'en reste que 52. Il est à remarquer que le mot au singulier indéfini « Maqama », « Séance », signifie selon la lecture de Tarchouna « la réunion de gens, les discours édifiants, les récits oraux et la mendicité » (Tarchouna, 1982). Toutefois, le terme a connu un glissement sémantique pour désigner « un "genre littéraire" distinct des autres formes connues dans la littérature arabe en prose et en vers » (*Ibid.* : 41). Ce genre littéraire particulier constitue une sorte de nouvelle en prose courte et rimée, souvent humoristique ou satirique. Les maqāmāt d'Al-Hamadhāni mettent en scène un personnage récurrent, un escroc nommé Abu-l-Fatħ Al-Iskandari, qui se retrouve dans diverses situations cocasses. L'originalité des maqāmāt revient à la création d'un « antihéros aux valeurs contestataires, un personnage qui a vite dépassé le rôle de sermonneur désintéressé pour un professionnel du verbe et un fourbe essayant par tous les moyens de tromper la foule des naïfs et de lui soutirer de quoi vivre » *(Ibid*. : 42).

Dans les récits des « Séances », Abū-l-Fatħ Al-Iskandari se distingue par sa grande culture, son intelligence et son éloquence. Il est en déplacement continu cherchant une victime, une cible à ses fourberies. Il « se présente à la foule sous différents déguisements et il est tour à tour faux prédicateurs, faux mendiant, faux ascète, poète, bateleur, etc. » (*Ibid.* : 43). Son seul souci est de gagner sa vie ; rien ne l'empêche de le faire, aucun n'est à l'abri, « aucun n'échappe à ses acerbes critiques : ni les bourgeois, ni les parvenus, ni les médiocres, ni les naïfs » (*Ibid*.).

Parallèlement, un autre personnage est en scène dans toutes les « Séances » ; il s'agit d'Issa Ibn Hichām, qui joue un double rôle : le narrateur qui rapporte les aventures d'Abū-l-Fatħ al-Iskandari et l'acteur qui assiste à toutes les aventures de celui-ci, sans qu'il le sache à l'avance.

[1] Des inventions narratives ont imité le style des maqāmāt « Séances » de Badiʕ A-Zamān Al-Hamadhāni.

Leurs rencontres, dans la majorité des cas, sont fortuites. Il est l'acteur principal qui apparait comme « un négociant aisé, dilettante et amateur de belles lettres. Il s'attendrit sur les misères du bohème et se laisse duper par ses ruses » (*Ibid*.).

On constate donc l'existence de traits communs entre les deux personnages principaux dans les « Séances » ; c'est pourquoi, on considère Issa Ibn Hichām, non pas comme un simple narrateur, mais comme l'antithèse d'Abū-l-Fatħ al-Iskandarī, c'est-à-dire un bourgeois aisé qui ne s'adonne au négoce que pour se distraire, un fervent amateur de parole d'or, féru de poésie, généreux et de bon cœur donc « une dupe toute offerte aux mille ruses de la truanderie[2] ». Bref, Abū-l-Fatħ al-Iskandarī n'est que Issa Ibn Hichām lui-même[3].

Ainsi le recueil, depuis la première « Séance » jusqu'à la dernière, tourne-t-il, autour du thème de « la truanderie et la fourberie d'un homme masqué » (*Ibid.* : 45). D'autres thèmes sont également abordés : « la critique littéraire, le panégyrique, la prédication, les thèmes bachiques (*Ibid*.), etc. ».

2. La structuration prédicative cadrative

Les notions de prédicat et d'enchaînement prédicatif nous serviront d'outils méthodologiques pour explorer la construction des textes, leur texture et leur caractère unitaire. Nous adoptons une approche empirique qui s'appuie sur les travaux de Salah Mejri sur la prédication, et plus particulièrement son dernier article de référence publié conjointement avec Imen Mizouri, intitulé : « Analyse prédicative : éléments méthodologiques » (Mejri, Mizouri, 2023). La démarche interprétative constitue selon cette approche un mécanisme primordial dans l'analyse de la hiérarchie prédicative.

Il convient de noter que les « Séances », maqamāt, sont fragmentées ; « chaque séance est un récit clos qui se suffit à lui-même » (Tarchouna, 1982 : 277), formellement et sémantiquement. C'est pourquoi, nous

[2] Blachère et Mansour. Choix de maqamat. p.31. Également : Tarchouna M. *Les marginaux dans les récits picaresques arabes et espagnols*, publications de l'Université de Tunis, 1982, p. 235.
[3] Pour plus de détails, cf. Tarchouna M. *op. cit.*, p.235-237.

considérons qu'une « Séance » peut être représentative de toutes les autres « Séances ». En effet, « la structure est presque identique pour toutes les unités puisque chacune d'elles comprend tout au plus cinq fonctions cardinales : l'assemblée, l'arrivée incognito du picaro, la fourbe, la reconnaissance et la justification » *(Ibid.* : 288). Sur le plan formel, il y a des points communs. Nous nous contentons de citer les suivants :

- l'intitulation ; chaque « Séance » porte un titre ;
- la structure traditionnelle de narration qui se subdivise en deux parties ; la première constitue ce que l'on appelle dans la littérature arabe « A-ssanad », «السَّنَدُ », « chaîne des garants d'une tradition[4] », la seconde constitue ce qu'on appelle « Al-matn », « المَتْنُ », « le texte[5] ». Chaque « Séance » obéit à cette structure binaire.

Nous commençons notre analyse par les valeurs cadratives de l'intitulation et la structure traditionnelle de la narration.

2.1. L'intitulé de chaque Maqama

L'auteur donne un titre à chacune des 52 « Séances ». Les intitulés figurent sous une forme syntagmatique (N + Adj) ; les deux constituants sont définis : le premier est qualifié, le second est son épithète, construit sur une base nominale qui peut désigner un lieu, une personne, un animal, une nourriture, un artefact, etc. Voici quelques exemples :

- La Séance n° 3 : « المقامة البلخيّة », « al-Maqāma al-Balχijja », « la séance de Balkh » (lieu) ;
- la Séance n° 5 : « المقامة الكوفيّة », « al-Maqāma al-Kūfija », « la séance Koufite » (lieu : Kūfa) ;
- la Séance n° 15 : « المقامة الجاحظية », « al-Maqāma al-3āħiðija », « la séance Jahidite » (Al-Jahidh, auteur classique très connu du VIII^{e}-IX^{e} siècle) ;
- la Séance n° 20 : « المقامة القرديّة », « al-Maqāma al-Qirdija », « la séance du singe » ;

[4] Traduction de Daniel Reig, Larousse, Entrée 2692.
[5] *Ibid.* Entr._4991.

- la Séance n° 22 : « المقامة المضيريّة », « al-Maqāma al-Maḍīrija », « la séance de la soupe à base de lait aigre[6] » (une nourriture) ;
- la Séance n° 23 : « المقامة الحرزيّة », « al-Maqāma al-ħirzija », « la séance du porte-bonheur » (un totem) ;
- la Séance n° 25 : « المقامة المجاعية », « al-Maqāma al-Majāʕija », « la séance de famine » (un événement) ;
- la Séance n° 25 : « المقامة النّيسابورية », « al-Maqāma an-Naiṣaburija », « la séance de Nichapur » (un lieu).

Remarquons que les intitulés ont la même structure, composée d'un élément nominal fixe « المقامة », « al-Maqāma », « la séance » qui se répète dans les 52 « Séances », alors que le second élément change de l'une à l'autre. Comme nous venons de le voir, celui-ci renvoie dans la majorité des « Séances » à des lieux, des villes ou des espaces ouverts. Le reste renvoie à des thèmes ou à des animaux ou encore à des phénomènes sociaux, etc. Quant au lexème « المقامة», « al-Maqāma », « la séance », il constitue, morphologiquement, un « nom de lieu » dérivé de la racine consonantique arabe (ق.و.م), (k.w.m.). Sémantiquement, il a une valeur prédicative. Il signifie « la réunion des gens, les discours édifiants, les récits oraux et la mendicité » (Tarchouna, 1982 : 42). C'est par extension que le mot devient la marque d'un genre littéraire arabe particulier. Du point de vue prédicatif, le nom est déterminé avec l'article « ال », « Al- » (« la ») au singulier et synthétise tout le texte narratif composé de ses deux constituants, « A-ssanad », «السَّنَدُ », « chaîne des garants d'une tradition » et « Al-matn », « المَتْنُ », « le texte ».

Le second élément, quant à lui, occupe la fonction d'adjectif épithète du premier nom. Morphologiquement, il revêt la forme d'un adjectif de relation, « اسم نسبة », constitué d'un nom + un suffixe « ي », « j », « y ». Comme nous l'avons noté *supra*, c'est cet élément qui varie d'une « Séance » à une autre, selon le contenu sémantique de chacune. Cette variation de la détermination adjectivale a pour fonction d'annoncer le contenu de la « séance ». Ainsi, ce syntagme qui constitue l'intitulé de chaque « Séance », outre sa valeur « générique » en tant que genre

[6] Traduction de Daniel Reig, Larousse, Entrée 5105.

littéraire particulier, joue un rôle récapitulatif (valeur résomptive) de tout le récit cité dans le texte qui suit l'intitulé. C'est une cataphore structurante. Ce mot variable figure souvent dans le texte-récit et y occupe une place centrale :

- Exemple 1, dans la Séance n° 5 : « المقامة الكوفيّة », « al-Maqāma al-Kūfija », « la séance Koufite » :

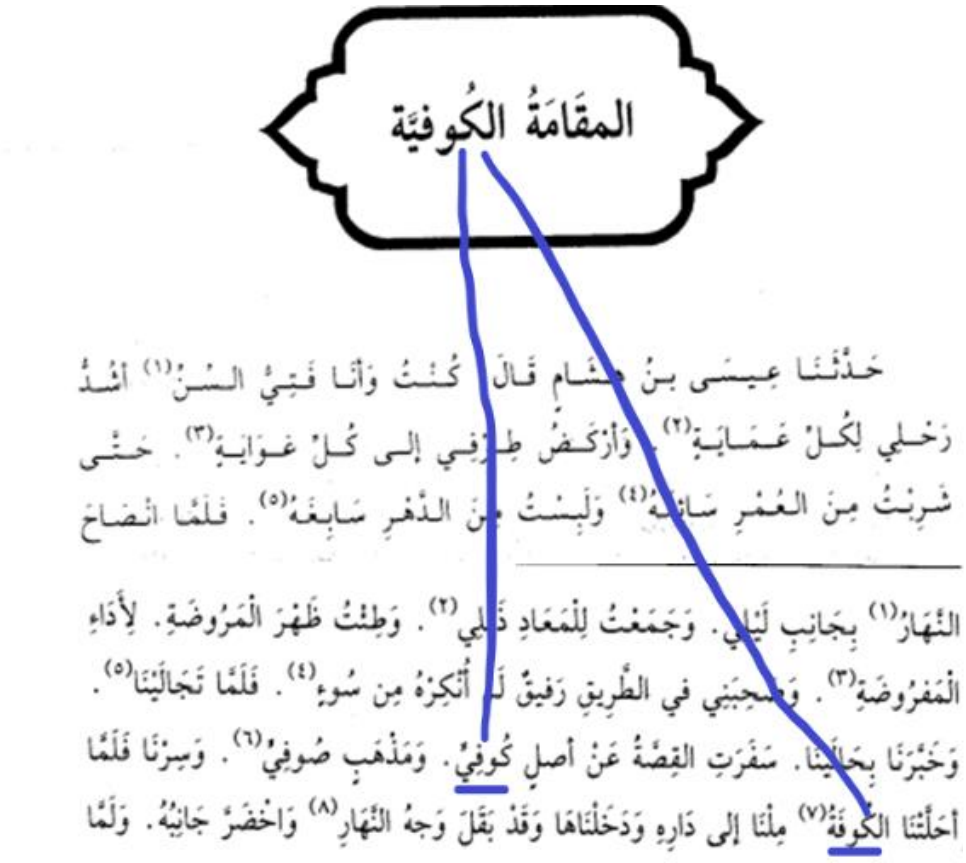

Exemple 1. « الكوفيّة المقامة », «al-Maqāma al-Kūfija », « la séance Koufite »

L'élément de la détermination dans l'intitulé est repris partiellement dans la ligne 6 sous deux formes :

- le premier mot ne diffère de celui cité dans l'intitulé que par le genre, passant du féminin au masculin en accord avec le nom sur lequel il porte ;

- le second nom dans le texte, « الكوفة », « la Koufa », représente la base de la dérivation de l'adjectif. Il s'agit d'une ville en Irak.

- Exemple 2, la Séance n° 22 : « المقامة المضيريّة », « al-Maqāma al-Maḏīrija », « la séance de la soupe à base de lait aigre[7] » qui est l'une des « Séances » les plus longues du recueil. Vu qu'elle s'étale sur 14 pages, nous nous contentons de présenter les passages où figure le mot « مضيرة », « Maḏīra ».

Sans tenir compte de l'adjectif de relation « المضيرية », « al- Maḏīrija » dans l'intitulé, le nom qui est à la base de sa dérivation, figure 8 fois dans le texte-récit.

À la différence de celui qui est employé dans la « Séance » n° 5, le second mot de l'intitulé dans le numéro 22 est au centre du récit. La majorité du discours rapporté par le narrateur constitue une parole adressée par un parvenu qui « s'émerveille de tout ce qu'il possède même la porte de la maison, l'anneau de cette porte, les nattes, l'esclave, le bassin, l'aiguière, la serviette, la table et les lieux d'aisance ».

Auparavant, il avait vanté la beauté, la fidélité et l'habileté de sa femme » (Tarchouna, 1982 : 241). Le parvenu invite le héros Abū-l-Fatḥ al-Iskandarī chez lui, pour manger une « Maḏīra » (un plat de viande cuite au lait). Au lieu de lui offrir ce plat, il lui offre des paroles sans fin. C'est pourquoi, l'invité « prend congé de son hôte avant même de manger pour échapper à de nouveaux supplices parce qu'il reste d'autres choses à vanter comme le pain, le vinaigre, les légumes, la viande, etc. Mais il subit d'autres supplices qui lui montrent qu'il n'est pas le seul picaro de Baġdād » (*Ibid.* : 241-242).

[7] Traduction de Daniel Reig, Larousse, Entrée 5105.

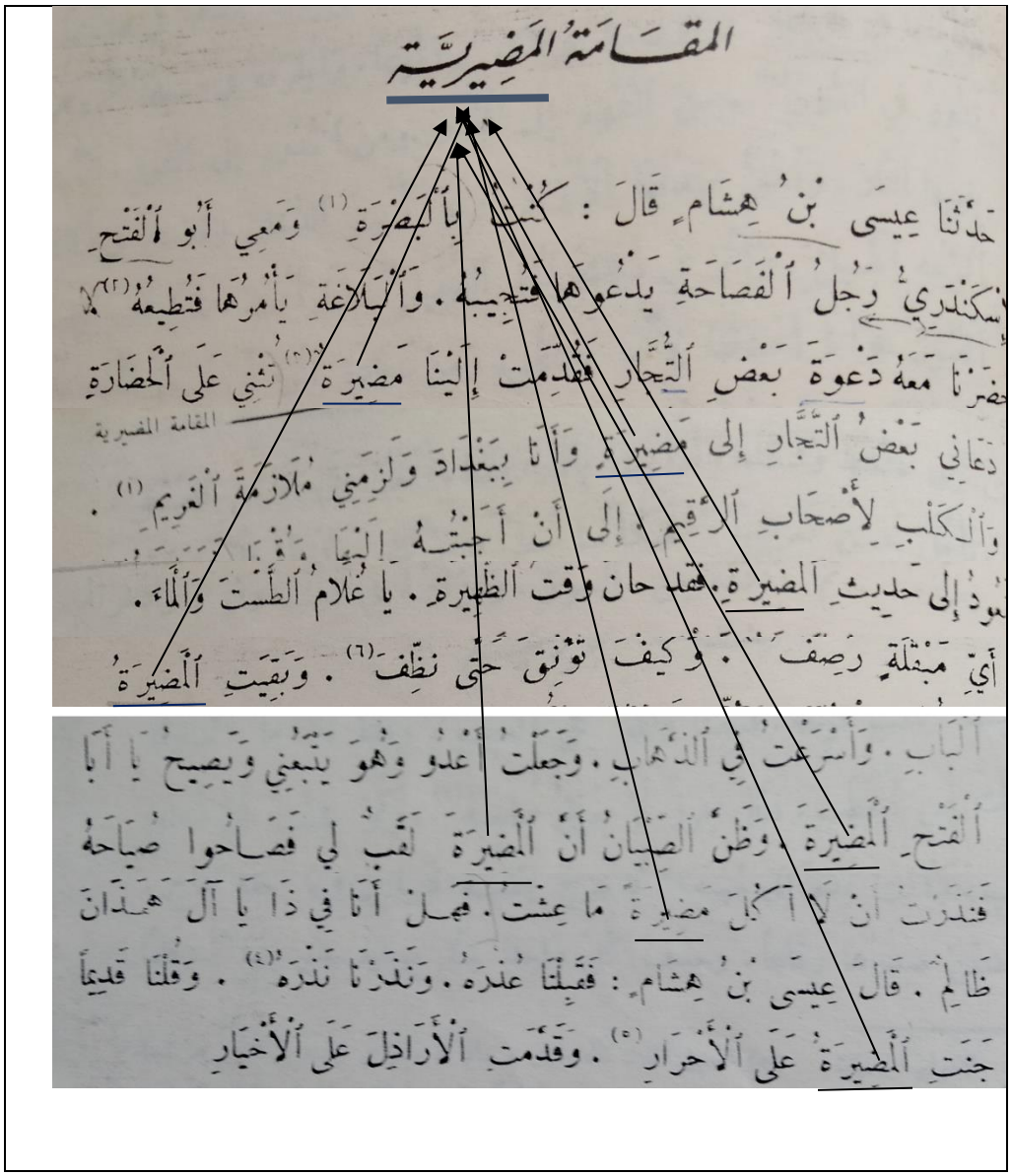

Exemple 2. « المضيريّة المقامة », « al-Maqāma al-Madīrija »

Le nom variable dans l'intitulé de la Séance 22 ne renvoie pas au thème du texte, mais il constitue un prétexte pour aborder un phénomène socio-économique auquel Mahmoud Tarchouna consacre un paragraphe intitulé « la galerie des gueux et le picarisme généralisé » *(Ibid.).* L'exemple type de ce phénomène dans le recueil est le parvenu, un négociant bagdadien qui saisit l'occasion de la faillite d'un jeune héritier qui a dilapidé « son héritage au jeu, et par flair de profiteur [ce parvenu] s'est attendu à ce que ce joueur fût un jour amené à céder sa maison ». Tout un plan (*Ibid.*, 1982 : 241) est suivi par ce nouveau riche afin d'atteindre son objectif, l'étape principale étant l'emprunt de l'argent.

Ainsi remarquons-nous que le thème de la séance 22 est autre que ce que le second mot de l'intitulé, l'adjectif de relation « المضيرية », « al-Madīrija », « la soupe à base de lait aigre » porte à croire. Toutefois, le fait d'être un sous prétexte à aborder le thème que nous avons évoqué ne réduit en rien son rôle discursif. Au contraire, la répétition du mot base de sa dérivation renforce la nature dynamique de la formation textuelle. Dès que ce mot apparaît dans le texte, il engage tout un empan textuel. Ce qui trahit une dynamique que le narrateur encadre au moyen de certains types de prédicats. Parmi ces prédicats, nous retenons la classe d'objet du <dire>, qui forme « A-ssanad », «السَّنَدُ », la « chaîne des garants d'une tradition ».

2.2. Le rôle cadratif d'« A-ssanad », «السَّنَدُ », « chaîne des garants d'une tradition »

La narration est marquée systématiquement à l'initiale de chaque « Séance » qui prend la forme de la séquence suivante : « حدّثنا عيسى بن هشام قال », « Issa Ibn Hichām nous a raconté, dit-il », séquence servant à introduire le texte et à l'inscrire dans toute une culture du dire dans laquelle on transmet des paroles, des récits réels ou fictifs. Cela vient répondre au besoin d'écoute du public arabe de la période anté- et post-Islam. Nous ne nous attardons pas sur les origines, les causes et les effets de cette tradition culturelle. Nous nous contentons tout simplement d'interroger les prédicats qui constituent les fondements de cette structure discursive particulière, la « Séance », comme produit textuel.

Remarquons que l'énoncé d'« A-ssanad », «السَّنَدُ », « chaîne des garants d'une tradition » comprend presque tous les composants d'un fait langagier, c'est-à-dire tout ce qu'implique l'acte de parole, comme le locuteur, l'interlocuteur, le temps, etc. Il satisfait donc les conditions pragmatiques de production langagière. Nous analysons ici le statut du locuteur, celui de l'interlocuteur et le cadre temporel de l'énonciation ; nous nous arrêtons sur les prédicats de < dire >. Nous partons de l'idée que tout

> *acte langagier donnant lieu à un message a besoin d'être situé, c'est-à-dire ancré dans une situation comportant les repères fondamentaux qui président à sa réalisation : il s'effectue par un agent (le locuteur) dans le cadre d'un échange (l'interlocuteur) dans un cadre spatio-temporel pour transmettre un contenu informatif (un message)* (Mejri, Mizouri, 2023 : 31).

Les « Séances » en général, et « A-ssanad », «السَّنَدُ » en particulier, représentent un acte langagier partagé entre deux protagonistes : un premier locuteur qui produit l'énoncé, le modalisateur qui est le « je » ; c'est lui qui « représente cette entité ontologique qui est à la base du discours » (*Ibid.* : 33). Bien que ce « je » ne soit pas marqué dans l'énoncé introducteur des textes des « Séances », il est là, et ne peut être que l'auteur lui-même, Badiʕ al-Zaman al-Hamadhāni. En effet, « le langage n'est possible que parce que chaque locuteur se pose comme *sujet,* en renvoyant à lui-même comme *je* dans son discours[8] ». Ce « je » présuppose un prédicat d'existence (« exister ») avec tout ce qu'il implique comme espace et temps. C'est par ici que commence le cadrage textuel. Le locuteur qui est présent dans les « Séances » et encadre son discours-récit ne s'annonce pas à la première personne du singulier, « je », mais explicite sa présence à travers d'autres témoins qui assistent au récit. Par conséquent, la première personne figure au pluriel, « نحن », « naħnu », « nous », sous la forme du pronom personnel suffixé « نا », « nā », « nous » adjoint au verbe « raconter », ainsi : « حدّثنا », « tr. lit. a raconté nous » = « nous a raconté ». De par sa fonction grammaticale de COD, nous constatons que l'auteur figure parmi d'autres auditeurs à l'écoute du texte raconté par Issa Ibn Hichām. Cette remarque est d'une grande importance. Ces co-auditeurs du narrateur sont inconnus, ce qui prive l'énoncé d'« A-ssanad », «السَّنَدُ », « chaîne des garants d'une tradition » de toute valeur de véridiction, dans la mesure où la chaîne de transmission dans la tradition permet de vérifier l'objectivité de ce qui est dit. Ainsi, nous déduisons que l'adoption de la structure textuelle traditionnelle n'est qu'une forme de production langagière, une sorte de moule textuel typique.

Le locuteur modalisateur qui se dissimule derrière le « nous » crée une distanciation à l'égard de ce qui est dit, ainsi il dégage toute responsabilité sur ce qu'il rapporte, laquelle responsabilité est attribuée à Issa Ibn Hichām, le personnage principal. Dans les « Séances », ce dernier « est le narrateur au premier degré car l'auteur est censé rapporter ses propos. […]. Il est donc à la fois un témoin oculaire de l'action du protagoniste et un contemporain de l'auteur » (Tarchouna, 1982 : 272).

[8] Benveniste, Émile (1966) : *Problèmes de linguistique générale I*, Gallimard, p. 260.

Ce premier narrateur, Issa Ibn Hichām, n'a pas d'existence historique réelle vérifiable, comme l'exigent les conditions de vérification des rapporteurs des dits dans la tradition religieuse. Il n'a de présence que dans les « récits », c'est un personnage fictif, une simple création de l'auteur lui-même.

Les locuteurs de premier degré, Issa Ibn Hichām, et de second degré, l'auteur-locuteur, rapportent des « récits » dans chaque « Séance ». L'acte de rapporter est véhiculé linguistiquement par deux prédicats consécutifs, « حدّث », « raconter » et « قال », « dire ». Ces prédicats constituent les éléments fondamentaux de l'énoncé introductif de chaque texte dans les « Séances » : leur actualisation les inscrit forcément dans l'espace et le temps.

Dans l'énoncé introductif, il n'y a aucune mention du lieu où se déroule la scène de la narration assurée par Issa Ibn Hichām. De même, aucun indice ne s'y rapporte. Ainsi, l'espace parait absolu, non précis. Les textes des « Séances » sont racontés par Issa Ibn Hichām quelque part dans le lieu où il se trouve avec l'auteur. Ce qui nous permet d'avancer les interprétations suivantes :

- le choix de l'espace vague inscrit les « Séances » dans la tradition de l'invention fictive, non seulement dans le monde arabo-musulman, mais aussi dans le monde oriental ;
- ce choix convient à la nature fictive du personnage narrateur du premier degré ;
- la nature de l'espace inscrit les « Séances », non pas dans l'écriture de caractère historique ou biographique dans laquelle la précision de l'espace est nécessaire, mais dans la création littéraire et artistique.

L'analyse de la dimension temporelle dans l'énoncé introductif, « A-ssanad », «السَّنَدُ », vient renforcer cette interprétation. Rappelons que cet énoncé constitue le seul « dit » du locuteur-auteur dans chaque « Séance ». D'après ce « dit », le locuteur, comme nous l'avons mentionné, prend de la distance par rapport à ce qu'il rapporte, assurant ainsi sa neutralité à l'égard de l'histoire racontée par le locuteur de premier degré ʕisa Ibn Hiʃam. Toutefois, l'élément temps ne figure pas linguistiquement

dans cet énoncé. Aucun indice ne permet de repérer le temps de l'énonciation aussi bien de ce locuteur de premier degré que de celui du locuteur-auteur. Ainsi à l'absence de mention spatiale s'ajoute celle de la temporalité. Toutefois, cette absence ne prive pas les « Séances » de leur ancrage spatio-temporel, un ancrage qui peut être non seulement inféré mais surtout interprété grâce à une stratégie narrative adoptée par l'auteur voulant partager sa vision du monde autour de plusieurs questions de son époque. Nous illustrerons certaines de ses implications ci-dessous.

Par ailleurs, nous constatons que l'énoncé introductif, « A-ssanad », «السَّنَدُ » comporte presque tous les constituants du texte qui le suit, le récit. Les prédicats constitutifs de cet énoncé sont cadratifs, aussi bien au niveau formel que sémantique, des textes des « Séances », qui sont de courts récits. Ce rôle cadratif, inféré dans la majorité des cas, est assuré également par les constituants des intitulés de ces « Séances ». Nous essayerons maintenant de montrer l'impact de ces éléments cadratifs sur la construction des « textes[9] ».

3. La structuration des « textes »

Remarquons d'abord que tous les « textes » des « Séances » sont des productions verbales du même narrateur qui est ʕisa Ibn Hiʃam. C'est lui le locuteur du premier degré qui raconte ses aventures dans des récits

> *rapportés par le même narrateur, ce qui implique sa participation active à toutes les aventures car ʕisa est plus qu'un simple narrateur ; il est l'un des deux principaux agents de l'action puisque c'est lui qui organise les assemblées, suscite l'intérêt et la générosité de l'auditoire et dévoile le secret de l'homme travesti mais sans jamais le dénoncer. Dans les récits où Abū-l-Fatħ n'apparait pas, c'est lui qui devient le pivot de l'action*[10] (*Op. cit. :* 272-273).

Toutes les « Séances » remplissent les conditions requises dans un récit : des actants, des événements, une progression, etc. ; le tout conçu dans un cadre spatio-temporel.

[9] Rappelons que le terme « texte » dans notre article correspond à la traduction du terme arabe « متن », « Matnun », traduit par Reig D. dans *Dictionnaire Arabe-Français, Français-Arabe*, LAROUSSE, Paris, [1983] 2008, Entrée 4991.

[10] Ceci s'observe dans les « Séances » n° 7, 11, 12, 13, 32, 34, 37, 38, 41, 44, 46, 48, 50, 51.

3.1. Le locuteur

Dans la plupart des « textes » des « Séances », le locuteur est ʕisa Ibn Hiʃam. Outre son rôle de locuteur de premier degré dans l'énoncé introductif, « A-ssanad », «السَّنَدُ », il figure dans les textes sous la forme de la première personne du singulier « je », comme l'illustrent ces quelques passages :

- Dans la « Séance » n° 2, le « texte » commence par l'énoncé qui exprime la localisation du locuteur : « كنت بِبغذاذ », « Kontu bi-bayδāδā », « J'étais à Bagdad » ;

﴿ الْمَقَامَةُ الْاَزَاذِيَّةُ ﴾
حَدَّثَنَا عِيسَى بْنُ هِشَامٍ قَالَ : كُنْتُ بِبَغْدَاذَ [1]

- Dans la « Séance » n° 10, le « texte » commence par la même structure que celle du n°2 : « كنت بأصفهان », « Kontu biʔasfahāna », « J'étais à Ispahan » ;

الْمَقامَةُ الْأَصفَهانِيَّةُ
حَدَّثَنا عِيسَى بْنُ هِشامٍ قالَ : كُنْتُ باصفَهانَ [3] أَعْتَزِمُ الْمَسِيرَ

Nous avons recensé 30 « Séances » parmi les 51 de Badiʕ A-Zamān Al-Hamadhāni, dans lesquelles le locuteur annonce sa présence à travers le pronom « je » : 2 ; 5 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 16 ; 18 ; 20 ; 22 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 ; 28 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35 ; 37 ; 39 ; 40 ; 44 ; 45 ; 46 ; 48 et 50. Certaines de ces « séances », commencent par des prédicats qui appartiennent à la classe d'objet < action >, comme dans la « Séance » n°13, où le locuteur annonce son entrée à « Bassora », il dit : « دَخَلْتُ البصرة », « daχaltu al-basrata », « je suis arrivé à Bassora » :

المَقَامَةُ البَصْرِيَّةُ
حَدَّثَنَا عِيسَى بْنُ هِشَامٍ قَالَ : دَخَلْتُ الْبَصْرَةَ وَأَنَا مِنْ بِسِّيٍّ فِي فَتَاءٍ .

Alors que dans ces 30 « Séances » le locuteur occupe la position de sujet dans la première phrase de chaque « texte », dans les « textes » des « Séances » n° 3, 8, 15, 17, 19, 23, 49, il peut figurer sous la forme d'un

pronom possessif en position de deuxième argument. Il assure sa présence, par ailleurs, à travers la première personne du pluriel, « nous », « نحن », « naħnu », comme, par exemple, dans le « texte » de la « Séance » n° 29, « المقامة الحمدانية », « al-Maqāma al-ħamdānija », la « Séance Hamdanienne » :

المَقامَةُ الحَمْدانِيَّةُ

حَدَّثَنا عِيسَى بْنُ هِشامٍ قالَ : حَضَرْنا مَجْلِسَ سَيْفِ الدَّوْلَةِ بْنِ حَمْدانَ يَوْماً (٢)

Il en est de même dans le texte de la « Séance » n° 36, « المقامة الأرمينية », « al-Maqāma al-armīnija », la « Séance Arménienne » :

المَقامَةُ الأَرْمَنِيَّةُ

حدَّثَنا عِيسَى بْنُ هِشامٍ قالَ : لَمَّا قَفَلْنا مِنْ تِجارَةِ إِرْمِينِيَةَ أَهْدَتْنا

Ce locuteur est lui-même, dans la plupart des « textes » des « Séances », le locuteur de premier degré dans l'énoncé introductif. Passant du rôle de narrateur à celui d'un protagoniste des événements, il montre bien qu'il est l'un des agents principaux de l'action. Ce qui porte à croire qu'on est en présence d'une autobiographie.

3.2. La dimension spatiale dans les aventures

Comme indiqué *supra*, aucune mention du lieu où se déroule l'action de narration. Dans le corps des « textes », l'espace demeure vague, tributaire du protagoniste, « Abū-l-Fatħ » : il se caractérise par son éparpillement ; il est « discontinu, composé d'apparitions soudaines dans différents points éparpillés dans une aire géographique très vaste, mais qui ne sortent pas du domaine de l'Islam » (*Ibid.* : 303). Le protagoniste surgit soudainement ici et là, dans une ville ou dans une autre sans logique expliquant ces changements. En effet, « le protagoniste ne s'installe définitivement nulle part » *(Ibid.* : 310). Ses pérégrinations

> *se poursuivent sans relâche à travers le monde musulman ; Abū-l-Fatħ traverse des déserts sans les nommer (N°27- N°34- N°35)*[11] *; à la limite il se contente de citer le nom de la tribu qui le fréquente (« le pays de Fazāra », dit-il dans la 14e). Le narrateur se contente également d'indications très*

[11] Les numéros renvoient aux « Séances » objet de notre analyse.

> *vagues telles que « quelque part dans mon exil » (N°40) ou « une province de Syrie » (N° 48)* (Tarchouna, 1982 : 310).

Ce vague s'expliquerait par la stratégie discursive adoptée par le narrateur ; l'objectif étant d'exposer les préoccupations de ses contemporains dans le grand espace de l'empire arabo-musulman.

3.3. La dimension temporelle dans les aventures

Comme c'est le cas pour le statut de l'espace, dans l'énoncé introductif, le facteur temps chronologique est inexistant, totalement absent. Dans les récits que véhiculent les « textes », le temps « est plutôt composé d'instants juxtaposés l'un à l'autre sans former de durée » (*Ibid.* : 320). Ce temps apparait comme l'émergence soudaine du protagoniste dans des espaces discontinus. La présence de ces laps de temps est tributaire des acteurs, en général, et du protagoniste, en particulier.

Cette discontinuité temporelle s'explique par la nature fragmentée des récits narrés dans les « Séances ». Ce qui y importe, ce sont les personnages, leurs actions, leurs paroles, et enfin les leçons qu'on en tire. Ces personnages portent leurs intérêts, à « un autre Temps, plus vaste et plus important que le temps chronologique ; il s'agit de l'époque dans laquelle ils vivent et dont ils dénoncent la corruption et l'injustice » *(Ibid.).*

Pour conclure

Nous avons tenté de mener une analyse linguistique textuelle des « Séances » de Badiʕ A-Zamān Al-Hamadhāni. Bien que cette analyse ne couvre pas tous les constituants de ces « Séances », nous avons abordé quelques aspects qui caractérisent ce genre discursif prosodique particulier dans la littérature arabe ancienne. Nous avons opté pour l'analyse prédicative qui nous a permis de nous rendre compte d'une structuration textuelle à la fois hiérarchique et unifiée. Nous avons mis en évidence le poids du titre dans la structuration de la totalité de chaque « Séance » aussi bien formellement que sémantiquement. La structuration binaire du récit répond à la tradition narrative arabe, d'une part, mais l'énoncé introductif du « texte » porte en lui-même une part importante des éléments

constitutifs de ce texte. Cet énoncé dépourvu de tout ce qui renvoie à un espace et à un temps précis s'inscrit dans une dimension universelle. Ce choix s'expliquerait par la stratégie discursive adoptée par l'auteur qui cherche à se décharger de toute responsabilité de ce qui est narré.

En résumé, « al-Maqāma » représente en fin de compte un type textuel bien normé, doublement structuré : un titre qui en annonce le type de discours, celui d'un récit narré par un personnage central ; des prédicats cadratifs modo-spatio-temporels inégalement explicités. Le tout est mis au service d'un choix énonciatif précis.

Bibliographie en Français

Adam, J-M. 1987. « Approche linguistique de la séquence descriptive ». *Pratiques* n° 55. Metz-France : CRESEF.

Adam, J-M., Revaz F. 1989. « Aspects de la structuration du texte descriptif : les marqueurs d'énumération et de reformulation ». *Langue française,* n° 81. Paris : Larousse.

Benveniste, E. 1974. *Problèmes de linguistique générale II*. Paris : Gallimard.

Martin, R. 2021. *Linguistique de l'universel*. Paris. : Académie des inscriptions et Belles-Lettres.

Mejri, S., Mizouri, I. 2023. « Analyse prédicative : éléments méthodologiques ». *Synergies Tunisie* n°6, p. 17- 67. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie /Tunisie6/mejri_mizouri.pdf [consulté le 02 octobre 2024].

Mejri, S. 2017. Les trois fonctions primaires. Une approche systématique. De la congruence et de la fixité dans le langage. *De la langue à l'expression : le parcours de l'expérience discursive*. Hommage à Marina Aragón Cobo / coord. Cristina Carvalho. Montserrat Planelles Iváñez. Elena Sandakova, p. 123-144.

Tarchouna, M. 1982. *Les marginaux dans les récits picaresques arabes et espagnols*. Publications de l'Université de Tunis.

Bibliographie en Arabe

- الهمذاني. ب.ز.1957. *مقامات أبي الفضل بديع الزمان الهمذاني*. ت. محمّد عبده. ط.4. المطبعة الكاثوليكية. بيروت. لبنان. 1957.
- الماجري، ص. والورهاني، ب. 2022. "التحليل الإسنادي : من تقديرية اللّسان إلى التحيين في الخطاب". ضمن أعمال ندوة "الاتّساع في الخطاب". القيروان. ص. ص. 93-113.

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 179-199

La bande dessinée : quel énoncé unitaire ?

Thouraya Ben Amor
Université de Manouba, Tunisie
bamorthouraya@gmail.com
https://orcid.org/0000-0002-0035-4920

Reçu le 31-08-2024/ Évalué le 27-09-2024 / Accepté le 20-11-2024

Résumé
Une bande dessinée est un récit qui se caractérise par un support hybride à la fois iconique et linguistique. Dans le cadre de ce double codage, nous focaliserons notre attention sur le texte inscrit dans les bulles et censé exprimer les paroles ou les pensées des personnages, notamment les bulles ne comprenant qu'un seul énoncé qu'il prenne la forme d'un phonème, d'un morphème, d'une unité monolexicale ou polylexicale, d'un syntagme ou d'une phrase. Nous chercherons à cerner l'« énoncé unitaire » dans les textes du neuvième art d'autant plus que la succession de planches dans tout album de bande dessinée est gérée d'une part, par des relations entre image et texte au sein de chaque vignette et d'autre part, par un enchaînement entre les différentes cases où le récit par le texte (qu'il soit de taille réduite ou développée) et le récit par l'image concourent à une congruence globale. L'étude des contenus prédicatifs invariants sous-tendus par l'économie de ces doubles enchaînements, nous permettrait de mieux dégager cet énoncé unitaire spécifique à la bande dessinée.

Mots-clés : bande dessinée, analyse prédicative, enchaînement prédicatif, énoncé unitaire

The comic strip: what is the unitary expression?

Abstract
A comic is a narrative that is characterized by a hybrid support both linguistic and iconic. In this double coding, we will focus our attention on the text written in the hubbles and supposed to express the words or thoughts of the characters, especially the bubbles with only one statement that takes the form of a phoneme, of a morpheme, of a monolexical or polylexical unit, of a syntagma or of a sentence. We will try to identify the « unitary statement » in the texts of the ninth art, especially since the succession of plates in any comic book is managed on the one hand by relations between image and text within each vignette and on the other hand, by a chain between the different boxes where the narrative by the text (whether it is of reduced size or developed) and the narrative contribute to a global congruence. The study of the invariant predicative contents underlying the economy of these double sequences, would allow us to better identify this unitary statement specific to comics.

Keywords: comic, predicative analysis, predicative sequence, unitary statement

Introduction

La bande dessinée est *a priori* dotée d'un ensemble conventionnellement codé d'unités formelles et narratives de base allant de la *case*, à la *bande* ou *strip* (bande horizontale d'images dessinées) en passant par la *bulle/* le *ballon* ou le *phylactère* (forme qui contient les dialogues), la *planche* (page de bande dessinée formée de plusieurs cases), la gouttière (espace blanc entre les cases), etc. Elle se définit principalement par un double codage : iconique et linguistique. Bien que ces deux codes partagent la même sémiotique visuelle, on pourrait supposer que l'énoncé unitaire de la bande dessinée correspond soit à une unité scripturale comme la *bulle /* le *ballon /* le *phylactère*, l'*encadré narratif* / le *récitatif* / le *cartouche* (forme qui contient des éléments descriptifs et narratifs essentiels à la compréhension du scénario) ou à une unité iconique telle que la *case* / la *vignette*, la *bande /* le *bandeau* / le *strip* et la *planche*. Cependant, la réalité est plus complexe pour au moins trois raisons :

- la relation entre les unités de l'image et celles du texte, dans la bande dessinée, est loin d'être biunivoque avec d'une part les unités des énoncés iconiques, et d'autre part, les unités scripturales. En effet, tout en étant des médiums complémentaires, au sens général, ils ne sont pas toujours et nécessairement en distribution complémentaire, au sens strict, dans la mesure où la même idée peut être exprimée à la fois iconiquement et linguistiquement. Cette redondance est de nature à rendre plus difficile la détermination des énoncés unitaires de ce qu'on appelle le neuvième art ;

- les unités entretenant des relations hiérarchisées en ordre intégratif croissant telles que la *case*, la *bande* et la *planche* pourraient constituer, de manière plausible, des énoncés unitaires fondamentaux de la bande dessinée. Toutefois, si nous mettons à l'écart la bande dessinée dite « muette », autrement dit sans texte, donc sans dialogue et sans bruitage, nous pouvons affirmer que ces trois types d'espaces sont occupés le plus souvent à la fois par des images et des textes. Par conséquent, ils ne renvoient pas à un type exclusif de codage iconique ou linguistique ;

- d'autres unités incontournables comme le *plan*, la *scène*, la *séquence*, l'*épisode* caractérisent également la narration de l'histoire racontée en images et en mots qu'est la bande dessinée.

Il se dégage de ces remarques liminaires que nous sommes pratiquement face à trois typologies d'unités aussi indispensables les unes que les autres, mais dont l'économie générale demeure non évidente. Nous rejoignons ici notre question de départ : « La bande dessinée : quel énoncé unitaire ? » Est-ce la *case* qui constitue l'élément minimal manifeste associant dessin et texte au service du récit ? Est-ce la *bande,* auquel cas cela expliquerait que la dénomination « bande dessinée » ait sélectionné et retenu cette terminologie ? Ou une autre unité qui transcende la forme d'expression et le médium ?

Nous commencerons par rappeler les acquis et les limites de l'apport sémiotique à la bande dessinée tout en montrant l'intérêt des principes fondamentaux de la linguistique générale avant d'emprunter le cadre de l'analyse prédicative pour formuler l'hypothèse- illustrée par des exemples- de l'existence d'une unité de contenu, en l'occurrence le prédicat. Ce dernier s'actualise potentiellement en différents types d'énoncés unitaires déclinés selon la grandeur et la nature afin de former un récit congruent.

1. La bande dessinée entre sémiotique et linguistique générale

S'interroger aujourd'hui sur l'énoncé unitaire de la bande dessinée n'infère ni que ce domaine manque de références spécialisées ni qu'il pâtit d'une carence de théorisation. Plusieurs théoriciens dont, pour ne citer qu'un exemple, Thierry Groensteen (1999, 2011, 2022, etc.) et notamment des sémioticiens comme Jean-Marie Klinkenberg (2000 ; 2020, etc.), à titre d'exemple, planchent (sans jeu de mots), depuis quelques décennies, sur certaines particularités de ce médium qui est au carrefour de plusieurs domaines. En effet, la sémiotique visuelle est commune au 9^{e} art et au 7^{e} art dans la mesure où l'on retrouve dans la bande dessinée tout un pan des pratiques, donc du lexique du cinéma comme les *échelles de plan* (le *plan général*, la *plongée*, la *contre-plongée*, le *cadrage*, le *raccord*, etc.) au point

qu'on pourrait s'interroger légitimement sur le statut du « plan[1] » comme « énoncé unitaire » de la bande dessinée.

Nous rappelons que l'unité sémiotique est une « classe de grandeurs, située sur l'axe syntagmatique du langage, construite à l'aide des procédures de segmentation et caractéristique de chaque plan, niveau ou degré de dérivation de ce langage » (Greimas, Courtés, 1993 : *unité*). Même si nous savons que la bande dessinée ne se réduit pas au modèle articulatoire parce qu'elle ne s'arrête pas au code verbal, elle partage néanmoins, à travers sa composante textuelle, au moins deux principes avec les langues naturelles : la double articulation et les combinatoires syntagmatique et paradigmatique.

Toutefois, mis à part ce point commun, tout sépare les codes linguistiques et iconiques de la bande dessinée. L'une des questions qui se posent ici est celle de savoir si les unités discrètes de la langue ont un correspondant dans le code iconique. Comme le précise Bonhomme M. « ces deux codes sont de nature différente : dominante « analogique » de l'image vs dominante « digitale » du langage ; flou syntaxique et sémantique de l'image (privée notamment de connecteurs ou de morphèmes grammaticaux et réfractaire à l'abstraction) contre la relative précision syntaxique-sémantique du langage ; double articulation (au sens de Martinet, 1967) douteuse pour l'image, alors que celle-ci est inhérente au langage… » (2003 : 26). Autrement dit, étant donné qu'« en sémiotique visuelle, l'image est considérée comme une unité de manifestation autosuffisante, comme un tout de signification, susceptible d'être soumis à l'analyse. » (Greimas, Courtés 1993 : *image*), au code continu de l'image correspond le code discontinu de la langue, d'où son articulation en unités discrètes.

Comment dégager un énoncé unitaire lorsque nous savons que la bande dessinée repose fondamentalement sur un code mixte ? Ainsi, pour Beguin-Verbrugge A. (2006), la bande dessinée est un « discours pluricodique ». Pour Groensteen Th. (1999), c'est un récit dont la particularité est qu'il relève d'un langage « pluricode ». Dans cette perspective de l'hybridité définitoire de la bande dessinée, que nous ne mettons pas en doute, l'énoncé unitaire serait de nature scripto-iconique car comme le rappelle

[1] Cf. *infra* (2.4 Attracteurs prédicatifs / séquences).

Klinkenberg J.-M., nous savons que la bande dessinée se construit « habituellement par unités rangées de gauche à droite - les vignettes-, s'intégrant à des unités d'un niveau supérieur -les bandes-, unités qui se succèdent, elles, de haut en bas. » (2000 : 421).

Cependant, ces unités formelles intégratives présentées dans un ordre croissant ne sont pas indépendantes d'un autre ensemble d'unités dites narratives : le *plan*, la *scène*, la *séquence*, *l'épisode*. En effet, le scénario de la bande dessinée joue un rôle déterminant dans le découpage de ces matières formelles et narratives. Nous sommes finalement confrontée à trois types d'unités appartenant à des champs différents mais non totalement distincts que nous résumons dans ce tableau :

Unités iconiques	Unités linguistiques	Unités narratives
case / vignette *bande/ strip* *planche*	*Bulle / ballon / phylactère* *récitatif*	*plan* *scène* *séquence* *épisode* *album*

Tableau 1. Unités formelles et narratives de base de la bande dessinée

L'approche sémiotique a désormais converti ces trois ensembles d'unités en deux types d'unités étant donné que la case comme la bande et comme la planche, à titre d'exemples, sont toutes pluricodes. Pour mieux visualiser ces nouveaux paradigmes, nous résumons cette conversion, où les unités scripto-iconiques sont en interaction avec des unités narratives, dans le tableau suivant :

Unités scripto-iconiques	Unités narratives
case /vignette *bande/strip* *planche* *bulle / ballon / phylactère* *récitatif*	*plan* *scène* *séquence* *épisode* *album*

Tableau 2. Les unités scripto-iconiques et narratives de la bande dessinée

Ainsi, les unités investies dans la bande dessinée sont particulières non seulement parce qu'elles sont mixtes : iconiques et scripturales, mais parce que cette dualité est libre, voire aléatoire, non exclusivement systématique ; c'est ce qui explique les nombreuses études consacrées à la complexité des relations entre texte et image (Beguin-Verbrugge, 2006 ; Roque,

2016 ; Klinkenberg, 2020 ; etc.). En réalité, ce statut mixte, malgré son importance, est surtout tributaire d'une autre variable narrative. D'ailleurs, ce qui préside à la cohérence de tous les paramètres est souvent désigné de manière assez floue par la notion d'« équilibre » intégrant le structurel et le fonctionnel, sans oublier la dimension esthétique.

Le fait que les énoncés dans une bande dessinée soient de nature protéiforme au point de ne pas pouvoir discriminer facilement l'énoncé unitaire pourrait aussi s'expliquer par le rôle joué par d'autres unités encore plus intégratives que nous empruntons à l'analyse prédicative et que nous appliquons de manière empirique à des exemples de bande dessinée.

2. Analyse prédicative et énoncé unitaire de la bande dessinée

Partir du médium, en l'occurrence du code conventionnellement scripto-iconique, afin de déterminer l'unité n'est peut-être pas l'unique choix méthodologique, voire la démarche la plus idoine ; nous nous proposons d'avoir pour point de départ la recherche d'invariants qui pourraient permettre à la fois de dégager des régularités et de dépasser l'aporie de la pluricodie d'autant plus qu'affirmer que la bande dessinée relève d'une sémiotique visuelle n'exclut pas la composante sonore. Bien au contraire puisque les onomatopées, à titre d'exemple, très fréquentes dans les bulles, jouent le rôle d'une « bande-son ». Les signes sonores sont ainsi en quelque sorte traduits dans un langage visuel. Ils sont certes convertis en représentation visuelle, sans être complètement coupés de leur rendu initial dans une sorte de perception mixte.

En nous appuyant sur un corpus que nous détaillons ci-dessous (2.1), nous nous inscrivons dans le cadre de l'analyse prédicative (Mejri, Mizouri, 2023) en tant qu'approche qui repose sur l'intérêt accordé à des invariants universaux (Martin, 2021 [2016]) pour leur puissant pouvoir explicatif.

2.1. Le corpus

La contrainte de travailler sur des bandes dessinées libres de droits nous met face à une seule alternative d'ordre méthodologique : revenir à des bandes dessinées qui remontent à plus de 75 ans et qui sont, par

conséquent, passées dans le domaine public ou chercher des bandes dessinées préférentiellement gratuites et conçues initialement pour être justement libres de droits[2]. Par ailleurs, au niveau de la nature du support, cette fois, un second choix s'offre à nous : sélectionner une version papier ou numérique ? Pour des raisons essentiellement pratiques, dont celle de la facilité à illustrer notre étude par des exemples, nous optons pour une bande dessinée numérique. Notre choix s'est porté sur la bande dessinée « Pepper & Carrot » que l'auteur présente ainsi :

> *Pepper & Carrot est une comédie humoristique pour tout public. Vous n'y trouverez ni sexe ni violence. Étant gratuit, libre et open-source, Pepper & Carrot est un bel exemple pour démontrer que la culture libre peut être cool*[3] (David Revoy).

Il s'agit d'une série de 38 épisodes[4] publiés entre 2014 et 2023 qui raconte les aventures d'une jeune sorcière et de son chat. Au niveau de la représentativité, cette matière correspondrait pratiquement à un ensemble d'albums. Par ailleurs, ce qui définit, entre autres, la ligne éditoriale de cette bande dessinée est le fait qu'elle est le résultat de l'application de logiciels libres, qu'elle est en open-source, donc disponible pour tous, qu'elle a pour mode de financement le mécénat, ce qui explique son caractère indépendant. Elle est non seulement en libre accès, mais aussi en gouvernance collaborative.

2.2. Unités de contenu *vs* unités de forme

L'analyse prédicative est une méthode d'analyse textuelle dont la pierre angulaire est la prédication, c'est-à-dire la relation élémentaire, ce qui sous-tend tout sens. « Le prédicat est une émanation du système bio-neurologique de l'être humain, indépendamment du moule langagier dans lequel il prend forme (la parole orale, l'écrit, les gestes, etc. » (Mejri, Mizouri, 2023 : 20).

[2] Parmi les sites correspondant à cette option, nous pouvons citer le suivant : https://cursus.edu/fr/13452/des-bandes-dessinees-gratuites-et-libres-de-droits

[3] https://www.peppercarrot.com/fr/

[4] Au jour où nous réalisons cette étude : le 07/08/2024.

Dans le cas de la bande dessinée, l'invariant réside dans le fait que l'image, qu'elle soit ou non accompagnée de texte, constitue *in fine* la représentation d'un contenu prédicatif, autrement dit un sens à communiquer et à interpréter. Souvent, les supports des médiums agissent comme des « écrans » qui font prendre l'unité d'expression pour une unité de contenu. La bande dessinée est aussi un langage, un moule langagier parmi d'autres dans lequel sont versés des contenus prédicatifs. Si la plupart de ces contenus passent par l'iconisation (*i.e* emprunter l'image pour faire émerger le sens) et la verbalisation (*i.e*, choisir le code linguistique pour faire sens), d'autres ne connaissent que la première forme d'expression. Les canaux d'expression de la bande dessinée ne devant pas se confondre avec les contenus prédicatifs.

Si nous admettons que la bande dessinée est un type de texte présentant certaines particularités, nous postulons que comme tout texte, elle repose sur trois unités de contenu qui sont respectivement le « prédicat », en tant qu'unité de signification, l'« attracteur prédicatif » et le « récit global » auxquels correspondent trois unités d'expression qui constituent les énoncés unitaires de la bande dessinée respectivement : la « case » ou la « vignette », la « séquence » et l'« album » ou la « série d'épisodes ». Nous résumons cette typologie d'unités en trois paliers dans le tableau suivant que nous expliciterons progressivement :

Unités de contenus	**Unités d'expression**	
Prédicat	***case/ vignette***	
	code iconique	code linguistique
Attracteur prédicatif	***séquence***	
	code iconique	code linguistique
Récit global	***album*** ou ***série d'épisodes***	
	code iconique	code linguistique

Tableau 3 : Les 3 types d'énoncés unitaires de la bande dessinée selon l'analyse prédicative

2.3. Prédicats / cases

Au niveau cognitif et dans leur élaboration d'un récit, les bédéistes ne dérogent pas aux règles universelles de toute production langagière quel(s) que soi(en)t le ou les codes investis. À l'origine de tout scénario de bande dessinée figurent nécessairement deux opérations relevant des universaux cognitifs : la *conceptualisation* et la *prédication* (Martin, 2021 [2016] : 11).

« La première opération de pensée est de conceptualiser, c'est-à-dire de créer des représentations, des données qui sont abstraites du monde » (Martin, 2021 [2016] : 11). Cette représentation invoque des signes propres au genre, en l'occurrence la bande dessinée, comme l'image, la couleur, la forme, les mots, etc. « Toute pensée consiste ensuite à mettre ces représentations en relation- par une opération *prédicative*. Pas de pensée sans lien s'établissant entre les objets de pensée. La condition de pensée, sous-jacente à toute pensée en acte, est alors la faculté de créer un lien entre les représentations. L'acte de langage, tout acte de langage, consiste à dire quelque chose de quelque chose. C'est l'opération universelle de la *prédication* » (Martin, 2021 [2016] : 12).

Pour prendre un exemple concret, dans le premier épisode intitulé « Potion d'envol » de notre corpus[5] parmi les opérations qui fondent en amont la réalisation de la case 1 figure le fait de choisir un mode de représentation tel que la polychromie aux dépens du noir et blanc pratiqué le plus souvent dans les mangas classiques. De ce mode de représentation vont découler des relations ; le foyer sur lequel est préparée la potion magique est d'une couleur chaude alors que l'antre sombre de la jeune sorcière (Pepper) est de couleur froide, etc.

Le langage de la bande dessinée obéit à une mise en relation d'un ensemble de signes. Afin d'illustrer cette affirmation, revenons à la première case de l'épisode 1 (cf. note 5) où il est dit de *Pepper* (l'entité) qu'elle est *sur le point de réaliser sa potion magique* (la relation, *i.e* la prédication). « Tout prédicat suppose une entité (disons, comme en logique : « un argument ») à quoi s'appliquer (et plusieurs entités si le prédicat est une relation : *qqn voit qqc*. ; *qqn donne qqc. à qqn*…) » (Martin, 2002 : 85).

Nous avons décrit de manière succincte ces universaux cognitifs que sont la *conceptualisation* et la *prédication* afin de mieux comprendre l'importance du *prédicat* en tant qu'unité de contenu de base. À ce même premier niveau du langage de la bande dessinée correspond la *case* ou *vignette* qui en est l'unité d'expression. Chaque case constitue un micro-récit, un énoncé unitaire de base qui vérifie la trilogie des trois fonctions

[5] Épisode 1 « Potion d'envol » de la bande dessinée numérique Pepper et Carrot disponible sur https://www.peppercarrot.com/fr/

primaires que sont respectivement le prédicat, l'argument et le modalisateur. Nous désignons par « prédicat » :

> *[…] une fonction qui détermine la valeur des variables auxquelles elle s'applique : f(x). Si f est le prédicat, x représente les arguments régis par ce prédicat. Il s'ensuit que cette fonction, traduite en termes de prédicat et d'argument pour être appliquée au langage, donne lieu à la formule suivante : Prédicat (arguments), ou P ($_A$). Nous considérons que toute production langagière est réductible à cette relation prédicative de base. La taille des énoncés est le résultat de l'application récursive de ce schéma, moyennant les spécificités des règles de chaque langue.* (Mejri, Mizouri, 2023 : 18-19).

Si nous appliquons cette définition du « prédicat » et de l'« argument » à la bulle *« Satisfait ? »* de la dernière case de l'épisode 1 de *Pepper & Carrot*[6], nous constatons que ce prédicat adjectival a pour argument « Carrot », c'est-à-dire le chat. Cette relation entre le prédicat et l'argument, que nous pourrions représenter ainsi : *Satisfait (Carrot)*, est codée dans un langage hybride qui fait toute la spécificité de la bande dessinée ; le prédicat relève du langage verbal et l'argument du langage iconique. Cette hybridité se vérifie déjà au sein de l'unité de contenu qu'est le prédicat et qui se concrétise au niveau de l'unité d'expression *i.e* la case.

De même, en nous référant à la première case du premier épisode[7], nous constatons que la bulle « *… et la dernière touche* » exprime, par codage linguistique, le prédicat renforcé par l'onomatopée réduplicuée « SHH SHH » et que ce même prédicat est dédoublé par le code iconique où le geste joint la parole. Par conséquent, le prédicat est ici assuré par le mode scriptural et par le mode visuel, alors que l'argument (*Pepper*) ne reçoit que le codage iconique. À ce propos, Klinkenberg J.-M**.** affirme dans *Précis de sémiotique générale* que « si le discours pluricode peut élever le niveau de redondance d'un énoncé, il peut donc aussi et surtout créer des interactions originales entre les informations obtenues » (2000 : 235).

Avec cet exemple de la gestion des codes dans les cases en général, nous touchons ici à la question de l'ancrage, c'est-à-dire « la mise en relation de

[6] **Figure 1**. Prédication hybride : Prédicat linguistique (Argument iconique), *cf.* dernière case de l'épisode 1 de *Pepper & Carrot* : https://www.peppercarrot.com/fr/webcomic/ep01_Potion-of-Flight.html

[7] Cf. Épisode 1 de « Potion d'envol », bande dessinée numérique *Pepper et Carrot* disponible sur https://www.peppercarrot.com/fr/

grandeurs sémiotiques relevant soit de deux sémiotiques différentes (image publicitaire et légende ; tableau et son intitulé), soit de deux instances discursives distinctes (texte et titre) : l'ancrage a pour effet de transformer une des grandeurs en référence contextuelle, permettant ainsi de désambiguïser l'autre. » (Greimas, Courtés, 1993 : *ancrage*). En effet, la pluricodie de la bande dessinée accorde une grande liberté au niveau combinatoire : elle permet aussi bien l'ancrage de l'icône par le texte que l'ancrage du texte par l'icône. Cette dernière option va à l'encontre du glossocentrisme. Il s'agit d'une « attitude consistant à croire que seules les catégories de la langue sont à même de rendre compte du sens des images. C'est ce que Barthes affirmait bien imprudemment dans la réédition de ses *Eléments de sémiologie* » (Roque, 2016 : 2). Ce point de vue, qui accorde une hégémonie à la langue aux dépens de l'image, est non seulement remis en cause, mais il n'est plus de mise dans les études récentes dans la mesure où l'ancrage du code verbal peut se réaliser à travers le langage iconique (cf. Roque, 2016 : 2 ; Klinkenberg, 2020 : 37). Nous pouvons faire l'expérience de rassembler les dialogues de tous les phylactères de l'épisode 1 de *Pepper et Carrot* (cf. *infra*) et constater que le code verbal est largement dépendant de l'iconique. Sans lui, le texte, privé de l'image, serait bien incongru comme nous pouvons le constater à sa lecture :

« Pepper
...et la dernière touche.
Son
SHH SHH
Pepper
...mmm probablement pas assez.
Son
PLOP PLOP
Pepper
Ah... parfait !
NON ! N'y pense même pas !
Son
SPLASH
Pepper
Satisfait ? »

Les contenus prédicatifs sont traduits dans des énoncés unitaires sous forme de cases où les concepteurs[8] de la bande dessinée ont tout le loisir

[8] L'auteur d'une bande dessinée renvoie souvent à celui qui crée les textes et les illustrations donc le scénariste et le dessinateur. Mais la réalisation d'une bande dessinée fait également appel à d'autres spécialités comme celle de lettreur, coloriste, encreur, etc.

de verser la structure de base : *prédicat et argument* dans des codes iconiques et linguistiques ou uniquement dans le code iconique. Certaines vignettes se passent de dialogues et d'onomatopées dérogeant au code scripto-iconique. Quand cette pratique est systématique dans certaines bandes dessinées sans texte, dites « muettes », ce sont les illustrations qui se chargent d'exprimer toutes les prédications, qui font la narration en mode visuel, exclusivement iconique[9]. Il s'agit le plus souvent d'œuvres expérimentales, mais elles prouvent que la grammaire de la bande dessinée repose sur des règles dont certaines peuvent être transgressées.

Pour revenir à la troisième fonction primaire, celle de la modalisation, il s'agit également d'une relation qui s'établit, cette fois,

> *entre le locuteur qui élabore le contenu prédicatif, c'est-à-dire son point de vue, et la relation P(A). C'est pourquoi nous considérons que toute relation prédicative est nécessairement modalisée, c'est-à-dire inscrite dans la subjectivité de son énonciateur, qui prend en charge sa valeur de vérité, en lui attribuant une valeur positive (vrai), négative (faux) ou à la fois positive et négative (plus ou moins vrai ou faux). Cela signifie que ce second prédicat sert en réalité de cadre pour la prédication de base : M (P_A). Dit autrement, tout énoncé comporte un ensemble de relations prédicatives inscrites dans l'univers de croyance de son énonciateur* (Martin, 1987, 1992 et 2021) (Mejri, Mizouri 2023 : 19).

Afin d'illustrer cette fonction modalisatrice dans le langage de la bande dessinée, nous pouvons prendre deux exemples. Le premier est relatif au code iconique et notamment au choix du modèle de la trame par le bédéiste. En effet, l'agencement des éléments visuels et narratifs dépend de certains critères techniques et esthétiques qui ont un impact sur le rendu des énoncés verbo-iconiques. La trame est, « en imprimerie et en dessin technique, une surface composée de points régulièrement espacés ou de lignes, d'épaisseur et d'espacements prédéfinis, qui ont pour effet de donner visuellement différentes valeurs de gris[10] ». La trame ne renvoie pas seulement à la couleur et à sa gradation, mais aussi à l'enrichissement sémantique des cases par des motifs.

[9] C'est le cas, par exemple, de *Splendeurs et misères du verbe* de Erik Satie et Nicolas Ancion et d'autres albums des mêmes auteurs.

[10] **Figure 2**. Modalisation par choix d'une trame parmi des motifs différents : https://www.mangakoaching.com/tutoriels/techniques-trames-traditionnelles/

La modalisation envisagée dans un environnement iconique est une prédication incidente à toutes les autres prédications. Dans le choix de la trame, elle est exprimée, entre autres, à travers les contrastes ombre vs lumière. C'est un effet graphique qui crée une ambiance exprimant le choix du bédéiste dans l'expression des émotions impactant chaque case, chaque énoncé unitaire.

Le second exemple est aussi au service de la fonction modalisatrice, c'est celui de la pratique du « lettrage suggestif ». Cette technique, relevant du code linguistique, est relative à la proportion de la taille de l'écriture, dans les bulles, selon le volume de la voix qui fait en sorte que quand un personnage chuchote, la taille est réduite et lorsqu'il crie, l'écriture est plus grande et le style de la police change, il devient plus marqué ; les caractères sont par exemple en majuscule et en gras[11].

La modalisation peut aussi être véhiculée par le recours aux idéogrammes. C'est le cas de la dernière case qui clôt la figure 3 où une constellation d'étoiles et de lunes forment une aura autour de la jeune Pepper qui se remet de ses émotions. Ces idéogrammes résument l'attitude d'étourdissement émerveillé. Cette dernière est incidente aux paroles de Pepper « *Eh non, en fait, dans toutes les situations…les livres, c'est génial !* ». Cette modalisation souligne la satisfaction d'une fin heureuse. Les figures 2 et 3 illustrent finalement la subjectivité de l'énonciateur présente dans chaque détail de la case.

2.4. Attracteurs prédicatifs / séquences

Dans le foisonnement de contenus prédicatifs d'une bande dessinée, et dans ce flux décuplé non seulement par la pluricodie, mais aussi par l'hybridité codique de la relation prédicative, émerge nécessairement le besoin d'une orientation. Ce rôle est assuré par les « attracteurs prédicatifs » qui relèvent du second palier des unités de contenu. Ces « attracteurs » jalonnent la production langagière ; ils « jouent le double rôle de condensateur et de diffracteur (au sens optique des deux termes) des contenus prédicatifs : par la condensation, ils ramènent la pluralité à

[11] **Figure 3** : Modalisation prédicative des cases par « lettrage suggestif », dernière planche de l'épisode 26 de *Pepper & Carrot* : https://www.peppercarrot.com/0_sources/ep26_Books-Are-Great/low-res/fr_Pepper-and-Carrot_by-David-Revoy_E26P06.jpg

l'unicité et par la diffraction s'opère l'ouverture sur les possibles discursifs et interprétatifs » (Mejri, Mizouri, 2023 : 44). Au niveau cognitif, ces attracteurs prédicatifs sont des points où le sens converge, prend forme et finit par émerger.

Afin de mieux illustrer le fonctionnement des « attracteurs » dans la bande dessinée, en tant que contenus prédicatifs, et pour des raisons pratiques, nous conservons le premier épisode de *Pepper et Carrot* comme exemple. La concaténation des prédicats fait progresser le récit en l'orientant pour former des attracteurs. Dans l'épisode 1, nous en dénombrons quatre :

- Attracteur 1 : Pepper met au point une potion magique
- Attracteur 2 : Pepper interdit absolument à Carrot d'y toucher
- Attracteur 3 : Carrot brave l'interdit
- Attracteur 4 : Carrot arrive en vainqueur à la course d'envol des sorcières

Nous constatons, dans l'attracteur 4, que si Carrot remporte la course d'envol des sorcières, cela présuppose logiquement qu'il y a participé. Mais, aucune case n'illustre cette action. Par conséquent, la participation est inférée. Il faut dire que « tous les attracteurs ne sont pas nécessairement explicités, c'est-à-dire concrétisés dans des segments lexicaux. Tout peut se jouer au niveau des inférences qui conduisent à une formulation synthétique qui ne figure pas dans le texte. » (Mejri, Mizouri, 2023 : 67, note 28). Du point de vue strictement narratif, on désigne souvent ce phénomène par le terme « ellipse ». Mais, selon l'analyse prédicative, cela montre surtout que la dimension inférentielle se vérifie dans les deux codes : scriptural et iconique.

Au niveau de l'unité de l'expression correspondant à l'attracteur, la juxtaposition des cases qui se succèdent reçoit dans le jargon des bédéistes l'étiquette « séquence ». Le terme renvoie au « déroulé de vignettes[12] créant une structure narrative *malgré d'éventuels changements de scènes*[13] » sachant que la scène désigne la « succession de cases

[12] https://dessin-humoristique.fr/vocabulaire-bd

[13] C'est nous qui soulignons pour montrer l'importance définitoire du caractère invariant.

représentant un même décor ou action[14] ». Dans la perspective de l'analyse prédicative, nous l'employons pour signifier un énoncé unitaire constitué d'une ou de plusieurs cases explicites ou inférées regroupant un ensemble de prédicats conditionnés par une configuration bien précise répondant à un enchaînement prédicatif. Toute suite de prédicats ne forme un enchaînement prédicatif que si elle contribue à la congruence de la séquence.

Dans la bande dessinée, les mécanismes d'enchaînement prédicatif sont nombreux et variés. Nous pouvons citer le rôle joué par l*e « récitatif »* ou ce qu'on appelle également l'« *encadré narratif »* ou encore *le « cartouche ».* Il renferme une information qui n'est disponible ni dans le dialogue, ni dans le dessin. Le « *cartouche* » n'est pas seulement la voix du narrateur dans la bande dessinée, il délimite le cadre souvent spatio-temporel dans lequel les événements consécutifs doivent être ancrés. Ils assurent donc une portée cadrative par rapport à tous les prédicats compris dans l'épisode comme dans ces exemples tirés de la même bande dessinée numérique *Pepper & Carrot* :

« *Qualicity dans l'après-midi* » (épisode 27) ;
« *Les trois lunes d'Hereva étaient alignées cette nuit -là…* » (épisode 28) ;
« *Ténébrume, colline sacrée de Chaosah* » (épisode 31).

Ces récitatifs sont à la bande dessinée ce que les didascalies sont au théâtre. Ce sont du point de vue de l'analyse prédicative des « prédicats cadratifs » dans la mesure où ils effectuent un cadrage logico-temporel pour tous les prédicats suivants. Ils assurent de même un enchaînement prédicatif étant donné qu'ils se situent stratégiquement, le plus souvent, dès la première vignette d'un épisode de bande dessinée. Ils garantissent, par ce fait, un enchaînement prédicatif entre deux épisodes consécutifs de la bande dessinée comme dans ces exemples empruntés à *Pepper & Carrot* :

« *Le lendemain de la fête…* » (épisode 9, case 1) ;
« *Marché de Komona, une semaine plus tard* » (épisode 23, case 1) ;
« *Au même moment, dans une autre dimension…* » (épisode 29, case 1) ;
« *La même nuit…* » (épisode 34, case1).

[14] *Idem.*

Relevant du code scriptural, ces récitatifs sont des prédicats cadratifs qui facilitent la transition explicite et contribuent dans une large part à la congruence du récit global.

Avec le niveau des « attracteurs prédicatifs » en tant qu'unités de contenu et des « séquences » comme unités de forme, il ne s'agit plus d'envisager d'une part, le « montage » des images comme une simple succession de vignettes dans la planche et d'autre part, celui des phylactères comme une suite de dialogues engagés par les personnages. L'enchaînement prédicatif entre cases et entre séquences finit par composer un album.

2.5. Récit global / épisode, série d'épisodes ou album

Le principe de congruence auquel obéit le récit global ne se nourrit pas seulement d'enchaînements prédicatifs, il est également le fruit de deux niveaux de prédication renforçant ainsi la densité prédicative et la cohésion de l'ensemble du récit. Analogiquement au code linguistique, le langage de la bande dessinée vérifie deux niveaux de prédication :

- une prédication lexico-iconique ou scripto-iconique, autrement dit ce qui est prédiqué de manière explicite ou inférée par les mots (les dialogues dans les phylactères, bulles, les cartouches, etc.) et par les images ;

- et une prédication grammaticale : elle concerne la fonction des éléments constitutifs et conventionnellement codés de la bande dessinée comme :

  - l'orientation de la disposition des cases est significative : par exemple, le sens de la lecture de droite à gauche caractérise les mangas. Dans le cas de la bande dessinée tunisienne d'expression arabe, comme par exemple les bandes dessinées de Chedly Belkhamsa, l'orientation du sens de la lecture est aussi de droite à gauche coïncidant, dans ce cas, avec celle de l'écriture arabe. Dans la bande dessinée numérique qui forme notre corpus, le sens de la lecture est du haut vers le bas ;

- la forme prédicative des bulles qui est significative :
    - le phylactère est rond ou rectangle quand le personnage parle ;
    - le ballon est en forme de nuage quand le personnage pense ;
    - la bulle est en forme d'éclair quand le personnage crie ou hurle.

La portée cadrative de certains prédicats se concrétise aussi dans la forme des bulles. Cette dernière est toujours porteuse de contenus prédicatifs qui sont de nature cadrative, autrement dit, ce type de codage détermine sémantiquement l'énoncé scriptural inscrit dans le ballon ;

- le code iconique de la bande dessinée impose une tabulation, c'est-à-dire un alignement du texte sous forme de colonnes qui détermine la mise en forme de la page pour prendre l'aspect d'une planche. Cette organisation de l'espace est en soi significative, elle relève de la prédication ;

- les règles de concaténation que doit suivre, en principe, le scénariste ou l'illustrateur sont à la base de l'actualisation des cases. À chaque type de combinatoire de cases est assignée une fonction. Les règles combinatoires prévoient de passer d'une case à une autre en suivant l'une de ces combinaisons :

a. « Champ contre champ : Désigne un enchaînement de vignettes, du point de vue d'un protagoniste puis d'un autre.
b. Moment à moment : Suite de cases successives qui représente une série de moments décomposant une action.
c. Sujet à sujet : Enchaînement de cases représentant des plans de différents protagonistes, sujets et évènements d'une même scène.
d. Action à action : Suite d'actions représentée dans différentes vignettes à la suite.
e. Scène à scène : Succession de cases présentant différentes scènes.
f. Aspect à aspect : Déroulé de vignettes successives présentant de nombreux points de vue d'une même scène.

g. Sans queue ni tête : Suite de cases représentant des images / scènes n'ayant aucun lien les unes avec les autres[15]».

La continuité qui tisse le récit global est donc tributaire de ces règles combinatoires qui configurent la syntaxe du « raccord », quelle que soit sa forme : raccords visuel, textuel, spatio-temporel ou logique.

Par ailleurs, le récit global se concrétise à travers une unité de forme qui est l'« *album* », sinon une suite d' « épisodes » comme c'est le cas pour la bande dessinée *Pepper et Carrot* que nous prenons comme exemple. Nous pouvons d'ailleurs résumer les énoncés unitaires de l'épisode 1 de *Pepper et Carrot* comme suit :

Énoncés unitaires	**L'enchaînement des énoncés unitaires**			
Case	Cases 1 -> 4	Case 5	Case 6	Case 7
Séquence	Séquence 1	Séquence 2	Séquence 3	Séquence 4
Album	L'épisode 1 « Potion d'envol » de *Pepper et Carrot*			

Tableau 4 : Énoncés unitaires de l'épisode 1 de *Pepper et Carrot*

Ces énoncés unitaires sont le lieu d'expression de deux types de prédication, l'une est analytique et l'autre est synthétique et plus spécifique au langage de la bande dessinée. La prédication analytique fournit expressément tous les constituants de la prédication aux lecteurs qui retrouvent linéairement tous les composants des schémas argumentaux. Quant à la prédication synthétique, elle concerne les prédicats qui se suffisent à eux-mêmes linguistiquement parce qu'ils jouissent d'une « complétude et [d'] une autonomie syntaxique : ils s'insèrent directement dans le discours. » (Mejri, Mizouri, 2023 : 35). Prenons les exemples de prédicats synthétiques suivants :

(i) *Plop* (3e case de la 1re planche de *Pepper et Carrot*)
(ii) *Splash* (3e case de la 2e planche de *Pepper et Carrot*)

Les cases dans lesquelles ces énoncés sont intégrés ne comprennent que ces interjections « *Plop »* (i) et « *Splash »* (ii). Ce sont des onomatopées d'origine anglaise apparentées sémantiquement à l'interjection « *Plouf* ». Elles ne traduisent pas seulement les bruits en imitant les sons et produisant

[15] https://dessin-humoristique.fr/vocabulaire-bd

des effets sonores, en tant que prédicats synthétiques, elles correspondraient respectivement aux prédicats analytiques suivants :

(i)' *Pepper verse le contenu de la boite qui chute dans le liquide en faisant du bruit.*
(ii)' *Carrot tombe dans le chaudron plein de potion magique.*

La bande dessinée est l'espace de prédilection de ce type de prédicats synthétiques dans la mesure où les arguments sont assurés par l'image qui constitue la composante extralinguistique.

Finalement, du point de vue formel, l'épisode « potion d'envol » présente les énoncés unitaires suivants : 7 cases établissant 3 bandes verticales formant 3 planches. Du point de vue de l'analyse prédicative, l'enchaînement prédicatif repose sur une configuration donnée par 4 séquences. La première est constituée de 4 cases et chacune des autres séquences se réduit à une seule case.

Conclusion

Cette étude n'a pas la prétention de traiter tous les aspects des unités de base de la bande dessinée. D'autres composantes techniques pourraient être interrogées comme le rôle de « l'intercase » / la « gouttière » dans la formation de ces unités. De même, les choix de mise en page, donc d'exploitation de l'espace, ne peuvent pas échapper à la dimension esthétique des unités du langage du neuvième art.

Nous cherchons surtout à poser un regard nouveau sur une production langagière enfermée jusque-là dans une sémiotique dominée par la problématique pluricodique. L'apport de l'analyse prédicative que nous investissons sur la question de l'énoncé unitaire de la bande dessinée est celui d'envisager les relations image/texte autrement, non dans la dualité, mais plutôt dans l'unité car s'il y a autant de difficultés à maîtriser cette relation complexe, cela pourrait s'expliquer par le fait que l'image et le texte sont envisagés l'un par rapport à l'autre alors qu'ils ne sont en réalité, tous les deux, que la concrétisation d'un contenu prédicatif, qu'il soit convergent ou divergent. L'analyse prédicative présente l'avantage de bien séparer les

médiums des contenus prédicatifs. Dans cette perspective, la case, la séquence et l'album ou l'épisode seraient les énoncés unitaires du langage de la bande dessinée.

Bibliographie

Beguin-Verbrugge, A. 2006. *Images en texte, Images du texte*, Presses universitaires du Septentrion, p.19-36. [En ligne] : https://doi.org/10.4000/books.septentrion.112860 [consulté le 10 août 2024].

Eco, U. 1980. *Le signe. Histoire et analyse d'un concept*. Arnoldo Mandadori Editori, Milan, adapté de l'italien par Jean-Marie Klinkenberg, éditions Labor [1988] pour la traduction française.

Edouard, F. 1974. *L'âge d'or de la bande dessinée*. Éditions Sery.

Filippini, H. 2006. *Dictionnaire de la bande dessinée*. Bordas.

Fresnault-Deruelle, P. 2009. *La bande dessinée*. Armand Colin.

Gaumier, P., Cl. Moliterni 1997. *Dictionnaire mondial de la bande dessinée*. Larousse.

Greimas, A. J. Courtés, J. 1993. *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. Hachette Université.

Groensteen, Th. 1999. *Système de la bande dessinée*. Presses Universitaires de France, volume 1.

Groensteen, Th. 2011. *Bande dessinée et narration*, Presses Universitaires de France volume 2.

Groensteen, Th. *2022. La bande dessinée et le temps*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, coll. « Iconotextes ».

Hosni, L. 2022. *L'anaphore prédicative*. Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.

Klinkenberg, J.-M**.** 2000. *Précis de sémiotique générale*. Seuil.

Klinkenberg, J.-M**.** 2020. **«** Pour une grammaire générale de la relation texte-image ». *Pratiques* [Online], p. 185- 186. [En ligne] : https://doi.org/10.4000/pratiques.8436, consulté le 05/08/2024 [consulté le 10 août 2024].

Martin, R. 2002. *Comprendre la linguistique*. PUF. [2004 ; 2008].

Martin, R. 2021. *Linguistique de l'universel, Réflexions sur les universaux du langage, les concepts universels, la notion de langue universelle*. 2e édition, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, (édition consultée 2016).

Masson, P. 1985. *Lire la bande dessinée*. Presses Universitaires de Lyon.

Mejri, S., Mizouri, I. 2024. « L'analyse prédicative : éléments méthodologiques », *Synergies Tunisie,* nº 6, p. 17- 67. [En ligne]: https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/mejri_mizouri.pdf [consulté le 10 août 2024].

Mizouri, I. 2021. *L'enchaînement polylexical. Du prédicat à la polylexicalité, Thèse de doctorat*, Sorbonne Paris Nord.

Petit, G. (édis), 1999, « Le statut d'unité lexicale ». *Linx,* nº 40, Revue des linguistes de l'Université Paris X-Nanterre.

Renard, J.-B. 1985. *Clef pour la bande dessinée*. Seghers.

Revoy. D. 2014. *Pepper & Carrot*. Èpisode 1 « Potion d'envol ». [En ligne] : https://www.peppercarrot.com/fr/webcomic/ep01_Potion-of-Flight.html [consulté le 15 août 2024].

Roque, G. 2016. « Esquisse d'une rhétorique des interactions verbo-iconiques ». *Images Re-vues,* Hors-série 5. [En ligne] : https://doi.org/10.4000/imagesrevues.3434 [consulté le 15 août 2024].

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

Varia

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 203-221

La présupposition factive dans les textes du XVII^{e} siècle : entre la modalité épistémique et la modalité affective

Achraf Ben Arbia
Université de Kairouan, Tunisie
achrafbenarbia30@yahoo.com
https://orcid.org/0000-0003-1902-6297

Reçu le 29-08-2024 / Évalué le 25-09-2024 / Accepté le 17-11-2024

Résumé
L'objectif majeur de cette contribution consiste à mettre l'accent sur la notion de l'implicite à travers une étude de la présupposition factive dans les textes du français classique. Il s'agira en particulier de déceler le rapport entre la présupposition factive et les modalités épistémique et affective. Ces deux dernières serviront, comme nous allons le démontrer, à l'exprimer puisque les verbes déclencheurs de la présupposition s'avèreront porteurs d'une trace subjective. Autrement dit, des verbes comme *savoir*, *comprendre*, *regretter*, *être content*, *se réjouir*… ne sont autres que des verbes servant à exprimer un degré de subjectivité et présupposent généralement des contenus véridiques. Compte tenu de ce que nous avons énoncé précédemment, nous essaierons d'étudier, sur la base d'un corpus de phrases tirées de différentes œuvres du XVII^{e} siècle, la présupposition factive dans son rapport avec la notion de subjectivité.

Mots-clés : Implicite, présupposition, verbes factifs, déclencheurs de présupposition, modalité épistémique, modalité affective

Factive presupposition in 17th century texts: between epistemic modality and affective modality

Abstract
The main objective of this contribution is to emphasize the notion of the implicit through a study of factive presupposition in classical French texts. In particular, it will be a question of detecting the relationship between factive presupposition and the epistemic and affective modalities. The latter two will serve, as we will demonstrate, to express it since the verbs triggering the presupposition will prove to carry a subjective trace. In other words, verbs such *knowing*, *understanding*, *regretting*, *being happy*, *rejoicing*… are none other than verbs used to express a degree of subjectivity and generally presuppose truthful contents. Given what we have stated previously, we will try to study, on the basis of a corpus of sentences taken from different works of the 17th century, factive presupposition in its relationship with the notion of subjectivity.

Keywords: Implicit, presupposition, factive verbs, presupposition triggers, epistemic modality, affective modality

Introduction

Étudier le rapport entre la présupposition factive et les modalités épistémique et affective au sein des textes du XVII^{e} siècle n'est pas sans importance étant donné que la détection du contenu implicite permet de mettre l'accent sur une idée ou une pensée non exprimée formellement. La notion de l'implicite constitue actuellement un domaine de recherche en vogue et occupe une place de plus en plus importante dans les ouvrages de linguistique. Toutefois, les travaux de recherche portant sur l'étude de l'implicite au sein des textes du XVII^{e} siècle sont extrêmement rares. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui justifie le choix d'une telle problématique. Cette étude se fera par le biais de l'un des concepts de l'implicite, à savoir le présupposé. Cette inclination a également pour fondement le rapport qui existe entre la présupposition et les modalités d'énoncé. Plus précisément, cette contribution essaiera de répondre à la question suivante :

Comment les déclencheurs de la présupposition factive permettent l'expression des modalités épistémique et affective ?

Une fois ces deux notions définies, nous tenterons de répondre à cette question en explicitant le rapport entre la présupposition factive et les deux modalités d'énoncé en question sur la base d'un corpus phrastique extrait de différentes œuvres du XVII^{e} siècle. En d'autres termes, nous tâcherons de prouver que les différents supports qui déclenchent la présupposition factive sont en réalité des moyens linguistiques permettant l'expression des modalités épistémique et affective.

1. L'implicite : définitions

Comme nous l'avons signalé plus haut, la notion d'implicite a fait l'objet de nombreuses études. Néanmoins, pour des raisons méthodologiques, elle sera définie sans tenir compte de sa dimension pragmatique. Ce choix permettra de distinguer entre les notions d'implicite et d'implicature. Par opposition à l'implicature conversationnelle de Grice (1975) considérée comme toute information qui n'est pas inférée par la structure de l'énoncé, mais qui est « impliquée par l'assertion d'une phrase dans un contexte

donné bien que cette proposition ne fasse pas partie de ce qui a été effectivement dit, ni n'en soit une conséquence logique » (Gazdar, 1979 : 38), le contenu implicite, objet de cette étude, « est inscrit dans la structure linguistique » (Maingueneau, 1996 : 68). Autrement dit, l'implicite sera pris dans l'acception de toute information supplémentaire fournie par le contexte linguistique et qui s'ajoute à la première signification explicite. Plusieurs sont donc les définitions de l'implicite. Il convient, avant de passer en revue certaines de ces définitions, de signaler que ce sont précisément les travaux de Ducrot et de Kerbrat-Orecchioni qui ont contribué à donner plus d'ampleur à la notion de l'implicite. En effet, dans le dictionnaire de la langue française *Le Nouveau Petit Robert*, l'implicite est défini comme ce « qui est virtuellement contenu dans une proposition, un fait sans être formellement exprimé, et peut en être tiré par déduction, induction[1] ». En parlant de la notion de l'implicite, Maingueneau (1996 : 47) affirme qu'« on peut tirer d'un énoncé des contenus qui ne constituent pas en principe l'objet véritable de l'énonciation mais qui apparaissent à travers les contenus explicites. C'est le domaine de l'implicite ». Selon Ducrot, l'implicite est une manière qui permet au locuteur de « susciter certaines opinions chez le destinataire sans prendre le risque de les formuler lui-même[2] ». Cette stratégie discursive n'est autre qu'un moyen permettant au locuteur d'exprimer son point de vue sans pour autant assumer la responsabilité d'avoir dit. Toutefois, pour décoder le message implicite le locuteur et l'interlocuteur doivent partager le même contexte situationnel[3]. Dans la plupart des travaux dont la thématique porte sur l'implicite, cette notion est souvent étudiée en opposition avec la notion de l'explicite, conçue comme ce qui est véhiculé littéralement par l'énoncé. C'est à Paul Grice (1957 : 5) que remonte cette opposition. Pour lui, explicite correspond à « *to tell something* » (dire quelque chose), alors qu'implicite signifierait « *to get someone to think* » (induire quelqu'un à penser quelque chose ».

[1] Josette R-D. et Alain R., *Le nouveau petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Le Robert, 2006, p. 1287.

[2] Ducrot, Oswald. *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*. Paris : Hermann, coll. « Savoir », 1972, p.15.

[3] L'*Encyclopédie Universalis* appelle « contexte situationnel » l'ensemble des circonstances dans lesquelles se produit un acte d'énonciation : situation culturelle et psychologique, expériences et connaissances du monde ; représentations mutuelles que chacun se fait de son ou de ses interlocuteurs, etc.

Catherine Kerbrat-Orecchioni dans son travail sur l'implicite (1986 : 7) reprend la même idée en postulant que « les contenus implicites ont en commun de ne pas constituer en principe le véritable objet du dire, tandis que les contenus explicites correspondent en principe toujours, à l'objet essentiel du message à transmettre ». Toutes ces définitions de l'implicite et bien d'autres développent la même idée : les contenus explicites sont exprimés directement, toutefois les contenus implicites, exprimés indirectement, recouvrent tout ce qui n'est pas dit ou écrit et nécessitent un effort d'interprétation de la part de l'interlocuteur pour être extirpés. L'exemple suivant, emprunté à Ducrot (1984 : 217), illustre bien cette opposition :

(1) Pierre a cessé de fumer

Contenu explicite véhiculé directement par l'énoncé : Pierre ne fume pas actuellement.

Contenu implicite véhiculé indirectement par l'énoncé : Pierre fumait auparavant.

Déchiffrer un message implicite passe impérativement par une opération de décodage. En effet, l'interlocuteur se trouve souvent obligé d'interpréter le message du locuteur afin d'en extraire tout ce qui est non-dit explicitement. Cette interprétation n'est pas univoque et pourrait amener à expliciter divers contenus implicites. En outre, ce qui facilite le décodage du contenu implicite c'est que le locuteur et l'interlocuteur ont les mêmes visions du monde et partagent le même contexte situationnel. Ducrot distingue deux types d'implicite, à savoir le présupposé et le sous-entendu. Le premier type se fonde sur la langue, les mots formulés dans l'énoncé, pour être explicité, alors que le second tient compte de l'énonciation et plus précisément de la situation d'énonciation. Il convient de préciser dans ce sens que seule la présupposition sera abordée dans ce qui va suivre. Ce choix se justifie par le rapport qui existe entre la présupposition et les modalités d'énoncé. Plus précisément, nous verrons que la présupposition servira à l'expression de certaines modalités d'énoncé.

a. La présupposition

Dans toute interaction verbale, il y a, outre les informations effectivement échangées, des informations cachées qui constituent le non-dit ou l'implicite. Ce contenu implicite peut être présupposé ou sous-entendu. Dans ce sens, Catherine Kerbrat-Orecchioni (1986 : 25) définit les présupposés comme « toutes les informations qui sans être ouvertement posées, (c'est-à-dire : sans constituer en principe le véritable objet du message à transmettre) sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif ». De ce fait, le contenu présupposé est induit par les formes ou tours linguistiques qui apparaissent dans l'énoncé indépendamment du contexte, contrairement au contenu sous-entendu qui dépend du contexte et de la situation d'énonciation pour être déchiffré par le destinataire. Orecchioni (1986 : 39) oppose présupposés et sous-entendus en définissant ces derniers comme « toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif (ainsi une phrase telle que *« Il est huit heures* pourra-t-elle sous-entendre, selon les circonstances de son énonciation, *Dépêche-toi*, aussi bien que *Prends ton temps*) ». Présupposés et sous-entendus, en tant que moyens d'informativité, ne s'interprètent pas de la même façon. Pour un même énoncé, le présupposé est un, alors qu'il pourrait y avoir plus d'un contenu sous-entendu. Reprenons l'exemple (1) « *Pierre a cessé de fumer* », emprunté à Ducrot (1984 : 217), pour illustrer cette idée. Cet énoncé présuppose que *Pierre fumait auparavant*. Ce contenu présupposé est impliqué par la structure linguistique de l'énoncé, plus précisément par le semi-auxiliaire aspectuel *cesser de*. Ce même énoncé peut inférer différents contenus sous-entendus selon l'analyse d'Orecchioni (1986 : 6-7) faite sur le même exemple :

- Tu feras bien d'en faire autant.
- Prends-en de la graine.
- Tu vois bien qu'on peut y arriver.
- Tu manques vraiment de volonté.

Comme nous l'avons mentionné plus haut lorsque nous avons opposé présupposition et sous-entendu, le présupposé est inscrit dans la composition sémantique ou syntaxique de l'énoncé. Autrement dit, c'est à travers le sens des lexèmes ou la composition syntaxique de l'énoncé que se déclenche la présupposition. Dans ce même sens, Umberto Eco (1992 : 313) souligne que « les présuppositions font partie de l'information donnée par le texte ; elles sont sujettes à un accord réciproque de la part du locuteur et de l'auditeur ». Plusieurs sont alors les déclencheurs de la présupposition. Ces derniers apparaissent nécessairement dans l'énoncé et permettent à l'interlocuteur de dégager le contenu implicite présupposé. Parmi ces déclencheurs, certains font partie du lexique composant l'énoncé, d'autres entrent dans sa composition syntaxique. Le tableau ci-dessous présente les différents supports lexicaux et syntaxiques déclencheurs de la présupposition :

Supports lexicaux déclencheurs de la présupposition	**Supports syntaxiques déclencheurs de la présupposition**
- Les verbes factifs (*savoir*, *comprendre*, *regretter*, *être content*, *être triste*…) - Les verbes implicatifs (*réussir*, *parvenir*, *se rappeler*…) - Les semi-auxiliaires d'aspect (*cesser de*, *commencer à*…) - Certains adverbes (*de nouveau*, *encore*, *déjà*…)	- Le conditionnel contrefactuel - Les propositions subordonnées relatives appositives - Les phrases interrogatives - La structure emphatique (*c'est… qui*)

Les énoncés suivants présentent, à titre d'exemples, différents déclencheurs de présupposition :

(2) Je *sais* qu'il est Numide. (Corneille, *Sophonisbe*, 1682, AV, S II. p. 538)

(3) Qui a parlé ? (Molière, *Le Malade imaginaire*, 1673, AIII, SVI. p. 412)

(4) Aronce *est parvenu* à s'enfuir de sa prison de l'île des Saules. (M^{elle} de Scudéry, *Histoire romaine* 1654, Livre III, 4^{e} partie, p. 263)

(5) Il *a commencé* à exécuter le projet. (M^{me} de Sévigné, *Correspondance*, 1675, T1, p. 69)

(6) Porsenna a *de nouveau* fait emprisonner son fils. (M^{elle} de Scudéry, *Histoire romaine* 1654, Livre III, 4^{e} partie, p. 263)

Dans ces énoncés, le verbe factif *savoir*, la proposition interrogative introduite par *qui*, le verbe implicatif *parvenir*, le semi-auxiliaire aspectuel *commencer à* et l'adverbe *de nouveau* sont déclencheurs de présupposition. Dans l'énoncé (2), le verbe factif *sait* présuppose qu'*il est Numide*. Dans l'énoncé (3), la question présuppose que *quelqu'un a parlé*. Dans l'énoncé (4), le présupposé *il a essayé de s'enfuir de sa prison de l'île des Saules* est induit par le verbe implicatif *parvenir*. Dans l'énoncé (5), l'emploi du semi-auxiliaire aspectuel *commencer à* présuppose qu'*il n'a pas encore commencé à exécuter le projet*. Dans l'énoncé (6), la présupposition est déclenchée à travers l'adverbe *de nouveau* qui présuppose que *Porsenna a déjà fait emprisonner son fils*. Parmi tous ces déclencheurs et beaucoup d'autres, seuls les verbes factifs seront étudiés. Ce choix, comme nous l'avons dit à maintes reprises, s'explique par le rapport qui existe entre la présupposition factive et certaines modalités d'énoncé comme la modalité épistémique et la modalité affective. Dans un autre sens, nous allons voir que certains verbes factifs, déclencheurs de présupposition, permettent aussi l'expression des modalités épistémique et affective.

b. La présupposition factive

Le terme *factivité* est issu du nom anglais « *factivity* ». Ce dernier contient le nom « *fact* » qui signifie *fait certain/affirmé*. La factivité caractérise généralement les verbes dont « les compléments sont présupposés être vrais » (Norrick, 1978 : 20). En effet, certains verbes comme *savoir*, *regretter*, *se réjouir*, *être content*, *être triste*… sont appelés verbes factifs, puisqu'ils présupposent la vérité de leurs compléments phrastiques. Un énoncé comme *Je sais que P* présuppose que *P* est vrai. Dans ce sens, Egré (2005 : 1) postule que « *savoir*, contrairement à *croire*, est un verbe factif : *Pierre sait qu'il pleut*, contrairement à *Pierre croit qu'il pleut*, implique qu'*il pleut effectivement* ». Il découle de ce qui précède que certains verbes sont factifs alors que d'autres ne le sont pas et n'induisent aucune présupposition. C'est le cas de certains verbes comme *penser*, *croire*, *supposer*… Les verbes factifs, eux, se caractérisent par la valeur de vérité du contenu implicite qu'ils présupposent :

(7) Il *sait* que Madame est à la fête du parti contraire. (Molière, *La Critique de l'École des Femmes*, 1663, SVI, p. 342)

(8) Mezzetin *regrette* d'avoir perdu son ami Arlequin. (Regnard, *Le Divorce*, 1694, AI, SI, p. 33)

L'énoncé (7) présuppose que *Madame est à la fête du parti contraire*. Le présupposé induit par l'énoncé (8) est *Mezzetin a perdu son ami Arlequin*. Les deux verbes factifs *sait* et *regrette* présupposent la vérité de leurs compléments phrastiques sous forme d'une proposition complétive dans (7) et d'un complément à l'infinitif dans (8).

Ce qui distingue les verbes factifs aussi c'est que le présupposé qu'ils induisent demeure inchangé même s'ils sont à la forme négative :

(7a) -Il *ne sait pas* que Madame est à la fête du parti contraire.

(8a) -Mezzetin *ne regrette pas* d'avoir perdu son ami Arlequin.

Dans ces deux énoncés, les deux verbes factifs *savoir* et *regretter*, employés à la forme négative, induisent des contenus présupposés similaires aux présupposés véhiculés par les mêmes formes verbales employées positivement dans les énoncés (7) et (8). Autrement dit, dans (7a) le présupposé est le même que dans (7) : *Madame est à la fête du parti contraire*. Les deux énoncés (8) et (8a) véhiculent le même contenu présupposé : *Mezzetin a perdu son ami Arlequin*.

Dans ce qui va suivre, notre attention se focalisera sur l'étude des modalités d'énoncé et sur le rapport qui les lie à la présupposition factive. En d'autres termes, nous allons essayer de démontrer que certains verbes factifs déclencheurs de présupposition servent à exprimer certaines modalités d'énoncé, comme la modalité épistémique et affective.

2. Les modalités d'énoncé

L'étude des modalités d'énoncé dans ce travail n'est pas sans importance. Nous verrons, comme nous venons de le dire, qu'il y a un rapport entre la présupposition factive et les modalités d'énoncé. Avant d'expliciter ce rapport, il convient de procéder à une présentation des modalités d'énoncé. Par opposition aux modalités d'énonciation qui portent sur le dire, les modalités d'énoncé portent sur le dit. Elles « renvoient au

contenu de l'énoncé, marqué par l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce » (Büyükgüzel, 2011 : 137). Autrement dit, ces modalités renseignent sur la manière dont l'énonciateur positionne la proposition de base par rapport à des notions telles que la vérité, la nécessité, l'obligation, la possibilité ou par rapport à des jugements d'ordre appréciatif et affectif. Dans le *Dictionnaire d'analyse du discours* (2002 : 385), Maingueneau et Charaudeau définissent les modalités d'énoncé en postulant qu'elles « ne portent pas sur l'énonciation, mais sur l'énoncé : modalités logiques (possible, nécessaire, certain, invraisemblable, obligatoire, …) modalités appréciatives, ou évaluatives (triste, regrettable, souhaitable, …). Les travaux d'André Meunier (1974) et d'Ivan Darrault (1976) ont contribué à la classification suivante des modalités d'énonciation et d'énoncé :

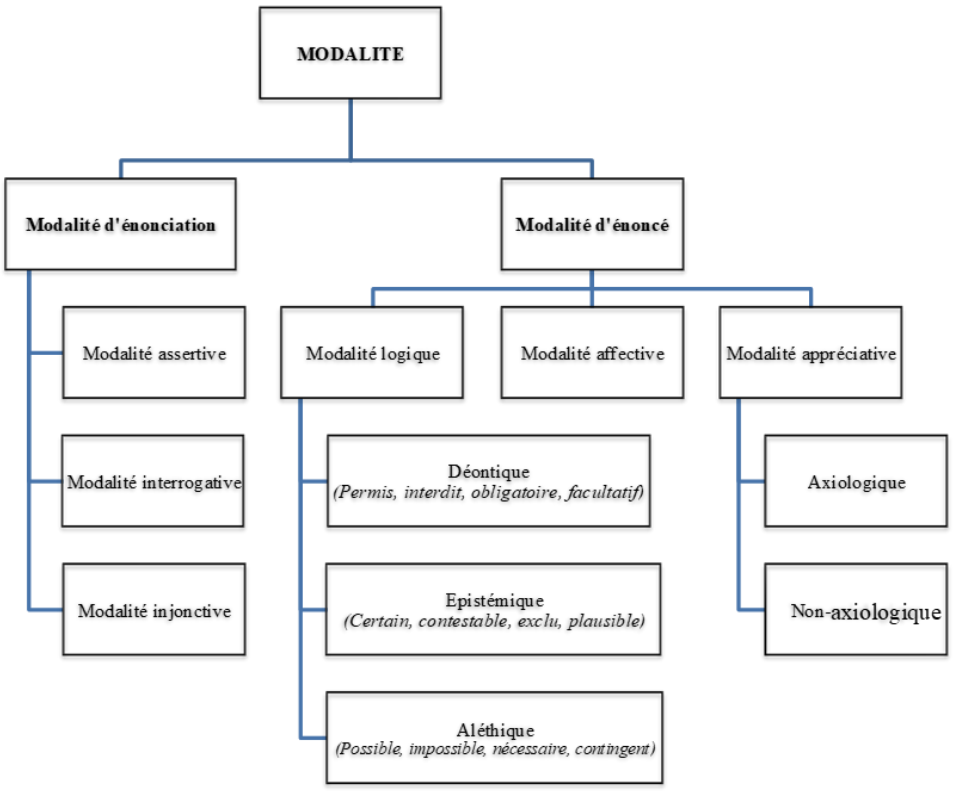

Schéma 1 : La classification de la modalité selon Meunier (1974) et Darrault (1976)

Les modalités d'énoncé sont ainsi classées en trois catégories fondamentales : les modalités *logiques*, les modalités *affectives* et les modalités *appréciatives*. Ces différentes modalités se manifestent dans l'énoncé à travers des marques linguistiques telles que les verbes, les adjectifs et les adverbes… Elles constituent une trace de la présence du locuteur dans son propre énoncé et traduisent son attitude par rapport à ce

qu'il énonce. En rapport avec l'étude de la présupposition factive dans ce travail, seulement les modalités épistémique et affective seront examinées, puisque les outils servant à exprimer ces deux modalités sont aussi considérés comme déclencheurs de la présupposition factive.

a. La modalité épistémique

Différentes modalités d'énoncé sont issues du carré logique aristotélicien. Parmi ces modalités logiques, nous citons la modalité aléthique, épistémique et déontique. La catégorisation de ces trois modalités est inspirée de l'approche des modalités de Parret (1976). Büyükgüzel (2011 : 137) l'a représentée dans le tableau suivant comme suit :

Les modalités logiques		
Aléthique	Nécessaire	Impossible
	Possible	Contingent
Déontique	Obligatoire	Interdit
	Permis	Facultatif
Epistémique	Certain	Exclu
	Plausible	Contestable

Tableau 1 : La représentation des modalités logiques selon Büyükgüzel (2011)

Ces différentes valeurs modales peuvent se chevaucher, car elles sont interconnectables et peuvent influencer mutuellement le sens d'un énoncé. Il convient de noter dans ce sens qu'il y a d'autres typologies des modalités. Nicole le Querler (1996), par exemple, classe les modalités en modalités épistémiques, appréciatives, intersubjectives et implicatives. Orecchioni (1999) ajoute deux autres modalités logiques, à savoir temporelle et volitive. Issue du grec ancien *epistémê* qui signifie *savoir*, la modalité épistémique est liée à la connaissance et au savoir que le locuteur possède du monde. Elle se manifeste à travers des éléments linguistiques qui servent à exprimer une croyance ou une opinion telles que *penser*, *pouvoir*, *croire*, *trouver que*, *il est nécessaire*, *sûrement*, *sans aucun doute*, *il est certain que*,

nous savons que, *il est inévitable que*, *certainement*, *bien entendu*, *indéniablement*, etc. L'expression de la modalité épistémique couvre différents degrés de certitude allant de la certitude totale jusqu'à l'incertitude :

(9) Je suis *sûr* que vous prendrez plaisir. (Molière, *Le Malade imaginaire*, 1673, AII, SIX, p. 386)

(10) Je *doute* qu'il vous écrive encore aujourd'hui. (M^me^ de Sévigné, *Correspondance* : T1, 1675, p. 641)

(11) Je *ne crois que* vous soyez en état de faire ce que vous dites. (M^lle^ de Scudéry, *Histoire romaine*, 1654, Livre III, Première partie, p. 209).

Dans ces énoncés, l'expression de la modalité épistémique, qui renvoie à « l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé » (Le Querler, 1996 : 14), se manifeste à travers différents outils linguistiques. Ces derniers marquent divers degrés de modalité épistémique. Dans l'énoncé (9), la certitude du sujet parlant est exprimée par le biais de l'adjectif *sûr*. L'énonciateur considère l'énoncé (10) comme exclu par l'emploi du verbe *douter*. Le verbe *croire* à la forme négative permet au locuteur de présenter le contenu propositionnel de l'énoncé (11) comme contestable.

b. La modalité affective

La modalité affective sert à exprimer une réaction émotionnelle du locuteur dans une situation d'énonciation bien déterminée. Différents sont donc les marqueurs de subjectivité affective. Parmi ces modalisateurs, il y a les noms, les verbes, les adjectifs affectifs, les adverbes… Orecchioni (1999 : 140) définit la modalité affective comme suit : « cette *pénible* affaire, cette *triste* réalité, la *malheureuse* Madame B, la *pauvre* femme : autant d'expressions qui sont à considérer comme subjectives dans la mesure où elles indiquent que le sujet d'énonciation se trouve émotionnellement impliqué dans le contenu de son énoncé. Elles ont en même temps une fonction conative, car en affectivisant ainsi le récit, l'émetteur espère que la répulsion, l'enthousiasme ou l'apitoiement qu'il manifeste atteindront par ricochet le récepteur, et favoriseront son adhésion à l'interprétation qu'il propose des faits ». À travers ces unités linguistiques subjectives,

l'énonciateur manifeste son implication émotionnelle dans son propre énoncé :

(12) Je fis cinquante grandes lieues en douze heures et j'entrai fort *heureusement*, devant la nuit, au port Mahon, qui est le plus beau de la Méditerranée. (Retz, *Mémoires*, T4, 1679, partie 2, p. 558)

(13) *Hélas*, je n'en puis plus ! Tends-moi la main, Aglante. (D'Urfé, *La Sylvanire ou la Morte-vive : fable bocagère*, 1627, AIV, SVI, p. 299)

(14) Votre absence m'est *insupportable*. (Segrais, *Les nouvelles françaises ou Les divertissements de la princesse Aurélie*, 1656, p. 262)

Les énoncés ci-dessus sont subjectifs. Cette subjectivité se manifeste à travers l'emploi de certains termes modalisateurs de nature affective par lesquels le sujet énonciateur marque son implication dans le contenu de son énoncé. Autrement dit, l'adverbe *heureusement*, l'interjection *hélas* et l'adjectif *insupportable* employés dans les énoncés (12), (13) et (14) sont des termes affectifs qui permettent au locuteur d'exprimer ses sentiments par rapport à ce qu'il exprime.

3. La présupposition factive : entre modalité épistémique et modalité affective au XVII^{e} siècle

L'étude des deux modalités épistémique et affective a été faite de façon générale sans expliciter le rapport qui les unit à la présupposition factive. Nous avons présenté ces deux modalités comme marqueurs de subjectivité énonciative. En d'autres termes, ces modalités constituent un moyen dont le locuteur se sert pour divulguer ses croyances et ses sentiments. Dans ce qui va suivre, nous allons voir que certains verbes factifs, déclencheurs de présupposition factive, sont aussi considérés comme des outils linguistiques utilisés dans l'expression des deux modalités épistémique et affective.

a. La présupposition factive et la modalité épistémique

Comme nous l'avons dit précédemment, la présupposition factive s'effectue à travers des unités linguistiques, appelées verbes factifs, qui présupposent un contenu implicite considéré comme vrai. En d'autres termes, les prédicats dits factifs présupposent généralement la vérité de

leur complément sous forme d'une proposition complétive ou d'un complément à l'infinitif. Dans ce sens, Kiparsky et Kiparsky (1970 : 147) affirment que « les propositions que le locuteur suppose être vraies sont considérées comme factives ». Dans les deux énoncés suivants, les verbes *savoir* et *découvrir* sont déclencheurs de présupposition factive :

(15) Je *sais* que vous l'aimez. (M^{elle} de Scudéry, *Histoire romaine*, 1654, Livre premier, partie I, p. 63)

(16) J'*avais découvert* que ce misérable avait des conférences secrètes avec M^{me} d'Empus. (Retz, *Mémoires*, T2, 1679, p. 558)

Dans ce sens, le verbe factif *savoir* présuppose que *vous l'aimez* dans l'énoncé (15). Le verbe *découvrir* dans l'énoncé (16) présuppose, à son tour, que *ce misérable avait des conférences secrètes avec Mme d'Empus*. Ces deux contenus implicites présupposés, sous forme de propositions complétives, sont considérés comme vrais, car si par exemple *je sais que vous l'aimez* est vrai, alors *vous l'aimez* l'est aussi. Si les verbes factifs sont mis à la forme négative, le présupposé demeure le même :

(15a) - Je *ne sais pas* que vous l'aimez.

(16a) -Je *n'avais pas découvert* que ce misérable avait des conférences secrètes avec M^{me} d'Empus.

L'énoncé (15a) présuppose toujours que *vous l'aimez*. De même, l'énoncé (16a) implique que *ce misérable avait des conférences secrètes avec M^{me} d'Empus*, qui est le même présupposé véhiculé par l'énoncé (16).

Cette valeur de vérité dont jouissent les contenus présupposés rapproche les verbes factifs des outils linguistiques qui expriment la modalité épistémique, dans la mesure où cette dernière repose, elle aussi, sur le degré de certitude et de vérité du contenu énoncé par le sujet parlant. Certains verbes factifs comme *savoir*, *comprendre*, *découvrir*… présupposent, comme nous venons de le dire, des contenus implicites vrais pour le locuteur et l'interlocuteur, donc des contenus dotés d'un degré de certitude. Autrement dit, les contenus présupposés, étant vrais, ne sont autres que des présuppositions certaines qui peuvent être rapprochées de la modalité épistémique, liée à la connaissance que le locuteur possède du

monde. En disant *je sais que*…, le locuteur est sûr de ce qu'il énonce et présuppose avec l'interlocuteur un contenu implicite vrai, conçu au préalable comme certain. Notons, par ailleurs, que *savoir* est parmi les outils linguistiques servant à l'expression de la modalité épistémique et plus précisément à l'expression de la certitude de l'énonciateur vis-à-vis de ce qu'il énonce :

(17) Je *sais* que tu as son portrait. (Segrais, *Les nouvelles françaises ou Les divertissements de la princesse Aurélie*, 1656, p. 176)

(18) Je *compris* que vous aviez bien plus de mal aux jambes qu'à l'ordinaire. (M^{me} de Sévigné, *Correspondance*, T2, 1680, p. 709)

(19) Au moins *ai*-je *découvert* que tu n'es guère galant. (Scarron, *Le roman comique*, 1651, p. 123).

Savoir, *comprendre* et *découvrir* sont des verbes factifs. Les contenus implicites qu'ils présupposent sont vrais. L'énoncé (17) présuppose que *tu as son portrait*. La complétive *que vous aviez bien plus mal aux jambes qu'à l'ordinaire* constitue le présupposé de l'énoncé (18). L'énoncé (19) induit le présupposé suivant : *tu n'es guère galant*. Certes, ces verbes factifs véhiculent des contenus présupposés considérés comme vrais par le locuteur et l'interlocuteur, mais aussi ces mêmes prédicats permettent au locuteur d'exprimer un degré de certitude à l'égard de ce qu'il affirme. Dans ce sens, les verbes factifs *savoir*, *comprendre* et *découvrir* pourraient être remplacés par un adjectif marquant la certitude comme *certain* :

(17a) -Je *suis certain* que tu as son portrait.

(18a) -J'*étais certain* que vous aviez bien plus de mal aux jambes qu'à l'ordinaire.

(19a) -Au moins *suis*-je *certain* que tu n'es guère galant.

Les trois occurrences de l'adjectif *certain* employées dans les énoncés (17a), (18a) et (19a) servent plutôt à l'expression de la modalité épistémique et marquent la certitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il dit.

Le verbe *ignorer*, classé aussi parmi les verbes factifs, pourrait, à son tour, renvoyer à l'incertitude du locuteur quant au contenu propositionnel de son énoncé et marquer la modalité épistémique :

(20) Il ignore que je l'aime. (Lafayette, *Zaïde*, 1670, p. 292)

Dans l'énoncé (20), le verbe *ignorer* joue un double rôle. Tout d'abord, il présuppose que *je l'aime*. Ensuite, il a la valeur d'un modalisateur épistémique étant donné que *l'ignorance* qu'il induit est en rapport avec « le marquage de la fluctuation de la connaissance que le sujet a du monde » (Laurendeau, 2004 : 4).

b. La présupposition factive et la modalité affective

Outre le rapport entre la présupposition factive et la modalité épistémique, un deuxième rapport pourrait être décelé entre la présupposition factive et la modalité affective. Dans ce sens, des verbes tels que *regretter*, *se réjouir*, *être content*, *être triste*, *être chagriné*, *être heureux*…, classés parmi les déclencheurs de la présupposition factive donc parmi les verbes factifs, sont également considérés comme marqueurs de la subjectivité affective. En d'autres termes, à côté des présupposés qu'ils génèrent, ces prédicats affectifs traduisent une réaction émotive de l'énonciateur. Nous avons dit plus haut que ces verbes factifs présupposent leurs compléments sous forme de propositions complétives ou de compléments à l'infinitif. Ces compléments qui sont présupposés être vrais gardent cette propriété même sous l'effet de la négation. Rapprocher la présupposition factive de la modalité affective nous amène à classer les verbes factifs en verbes factifs non émotifs (*savoir*, *se douter*, *comprendre*, *découvrir*…) et verbes factifs émotifs (*regretter*, *se réjouir*, *être content*, *être triste*, *être chagriné…*). C'est cette deuxième classe des verbes factifs qui laisse transparaître les sentiments du locuteur. Voyons de plus près le rapport entre la présupposition factive et la modalité affective à travers certains prédicats factifs émotifs :

(21) Je *me réjouis* que vous soyez guéri. (M^{me} de Sévigné, *Correspondance*, T. 1, 1675, p. 130)

(22) Je *suis content* qu'il sorte de prison. (Saint-Évremond, *La Comédie des académistes pour la Réformation de la Langue française*, 1638, AIV, S1, p. 201)

(23) Je *regrette* de ne vous avoir pas assez vue. (M^{me} de Sévigné, *Correspondance*, T.1, 1675, p. 293)

(24) Je *suis triste* de n'aller point continuer mes études auprès de vous. (M^{me} de Sévigné, *Correspondance*, T.2, 1680, p. 872)

Les prédicats factifs émotifs *se réjouir*, *être content*, *regretter* et *être triste,* relevés des énoncés (21, 22, 23 et 24) sont déclencheurs de présupposition factive. Chaque verbe factif présuppose la vérité de son complément phrastique :

L'énoncé (21) présuppose qu'*il est guéri*.

L'énoncé (22) présuppose qu'*il est sorti de prison*.

L'énoncé (23) présuppose que *je ne vous ai pas assez vue*.

L'énoncé (24) présuppose que *je ne vais point continuer mes études auprès de vous*.

Ces contenus présupposés demeurent inchangés même si les factifs émotifs sont à la forme négative :

(21a) -Je *ne me réjouis pas* que vous soyez guéri.

(22a) -Je *ne suis pas content* qu'il sorte de prison.

(23a) -Je *ne regrette pas* de ne vous avoir pas assez vue.

(24a) -Je *ne suis* pas *triste* de n'aller point continuer mes études auprès de vous.

L'énoncé (21a) présuppose qu'*il est guéri*.

L'énoncé (22a) présuppose qu'*il est sorti de prison*.

L'énoncé (23a) présuppose que *je ne vous ai pas assez vue*.

L'énoncé (24a) présuppose que *je ne vais point continuer mes études auprès de vous*.

En outre, ces mêmes factifs émotifs sont marqueurs de subjectivité. En d'autres termes, ces derniers sont l'indice d'une réaction affective de la part de l'énonciateur. Cette réaction pourrait être liée à des sentiments comme *la joie* (21 et 22), *le regret* (23) ou *la tristesse* (23). Il convient de signaler finalement que les verbes factifs émotifs marquent l'attitude du locuteur à l'égard du contenu propositionnel émis.

Conclusion

Pour conclure, nous pouvons dire que cette étude de la présupposition factive et des modalités d'énoncé, épistémique et affective, a été faite en suivant une progression bien particulière. Au départ, la définition de l'implicite nous a amené à définir et à étudier la présupposition en général. Par la suite, seulement la présupposition déclenchée à travers les verbes factifs a constitué l'objet de l'étude. Après la présupposition factive, nous avons fait un bref aperçu des modalités logiques. Parmi ces modalités, la modalité épistémique et la modalité affective ont été étudiées de façon plus détaillée. Ce choix, comme nous l'avons précisé à maintes reprises, se justifie par le rapport qui existe entre la présupposition factive et les deux modalités d'énoncé épistémique et affective. Nous avons démontré que des verbes factifs tels que *savoir*, *comprendre*, *découvrir*…, déclencheurs de la présupposition factive, servent aussi à l'expression de la modalité épistémique, puisqu'ils sont en rapport avec la vision que le locuteur possède du monde. Autrement dit, ces verbes factifs révèlent l'attitude de celui qui parle par rapport à la certitude ou l'incertitude du contenu propositionnel énoncé. Après l'étude de la présupposition factive en rapport avec la modalité épistémique, nous avons mis l'accent sur le rapport entre la présupposition factive et la modalité affective. Dans ce sens, la classification des verbes factifs en verbes factifs émotifs et verbes factifs non émotifs nous a permis de prouver que les verbes factifs émotifs comme *se réjouir*, *regretter*, *être content*, *être triste*…, déclencheurs de présupposition, peuvent aussi être employés pour indiquer certaines réactions émotives du locuteur. Ils sont classés ainsi parmi les marqueurs de subjectivité affective.

Bibliographie

Alexandrescu, S. 1976. « Sur les modalités croire et savoir ». *Langages*, n° 43, p. 19-27.

Büyükgüzel, S. 2011. « Modalité et subjectivité : regard et positionnement du locuteur ». *Synergies Turquie*, 4, p. 139- 151. [En ligne] : https://gerflint.fr/Base/Turquie4/buyukguzel.pdf [consulté le 10 août 2024].

Charaudeau P., Maingueneau D. 2002. *Dictionnaire D'Analyse Du Discours*. Paris : Seuil.

Darrault, I. 1976. « Présentation ». *Langages*, n° 43, p. 3-9.

Deloor, S. 2017. « La notion de présupposition en sémantique française : pragmatique intégrée et théorie de la polyphonie ». *Cahiers de lexicologie*, 111, p. 77-96.

Ducrot, O. 1968. « La description sémantique des énoncés français et la notion de présupposition ». *L'Homme* 8 (1), p. 37-53.

Ducrot, O. 1972. *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann.

Ducrot, O. 1980. *Les mots du discours*. Paris : Éditions de Minuit.

Eco, U. 1992. *Les limites de l'interprétation*. Trad. par Myriem Bouzaher. Paris : B. Grasset.

Egré, P. 2005. « Savoir, croire et questions enchâssées ». Publications Electroniques de *Philosophia Scientiae*, 2, p. 1-20.

Faure, R. 2008. « Factifs cognitifs, factifs émotifs, liage bas et accommodation locale ». *Verbum*, 28 (4), p. 415-431.

Gazdar, G. 1979. *Pragmatics. Implicature, Presupposition, and Logical Form*. New York : Academic Press.

Grice, H.P. 1961. « The Causal Theory of Perception ». *Proceedings of the Aristotelian Society*, n° 35 (suppl.), p. 121-52.

Grice, H.P. 1975. Logic and conversation. In : P. Cole, J. L. Morgan (DIR.). *Syntax and Semantics*, vol. 3, New York : Academic Press, p. 41-58.

Gosselin, L. 2010. *Les modalités en français : la validation des représentations*. Amsterdam/New York : Rodopi.

Kerbrat-Orecchioni, C. 1986. *L'Implicite*. Paris : A. Colin.

Kerbrat-Orecchioni, C. 1999. *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.

Kiparsky, P., Kiparsky, C. 1970. Fact. In: *progress in linguistics*, (éds) Manfred Bierwisch et Karl Erich Heidolph, Paris : Mouton the Hague, p. 143-173.

Korzen, H. 2001.Factivité, semi-factivité et assertion – le cas des verbes savoir, ignorer, oublier et cacher. In : Kronning et al. (éds), *Langage et Référence*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, p. 323-333.

Kreutz, P. 1998a. « Les factifs et l'auto-conditionnalité ». *Revue Romane*, 33 (1), p. 39-65.

Kreutz, P. 1998b. « Une typologie des prédicats factifs ». *Le Français Moderne*, 66 (2), p. 141-181.

Laurendeau, P. 2004b. Modalité, opération de modalisation et mode médiatif. In : Delamotte-Legrand, R. (éd). *Les médiations langagières*, Vol. 1, *Des faits de langue aux discours*. Rouen : Publications de l'Université de Rouen, p. 83-95.

Le Querler, N. 1996. *Typologie des modalités*. Presses universitaires de Caen.

Martin, R. 1983b. *Pour une logique du sens*. Paris : Presses Universitaire de France.

Meunier, A. 1974. « Modalités et communication ». *Langue française*, n°. 21, Paris : Larousse, p. 8-25.

Moeschler, J., Reboul, A. 1994. *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Paris : Seuil.

Norrick, Neal R. 1978. *Factive adjectives and the theory of Factivity*. Tübingen: Max Niemeyer Verlag.

Oléron P., Legros S. 1977. « Présuppositions, implications linguistiques et atteinte de la signification de termes psychologiques par l'enfant ». *Journal de Psychologie Normale et Pathologique*, 74, p. 409-429.

Oléron P., Legros S. 1986. « L'interprétation de verbes psychologiques factifs et non factifs par des enfants en fonction du contenu des énoncés ». *Cahiers de Psychologie Cognitive*, 6, p. 545-562.

Vatrican, A. 2012. « Savoir que et la notion de présupposition ». *Langages*, 186, p. 69-84.

© *Synergies Tunisie*, n° 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 223-245

Les subordonnées circonstancielles entre l'intraphrastique et l'extraphrastique

Yosra Frikha
Faculté des lettres et des sciences humaines de Sfax,Tunisie
LLTA -Laboratoire Langage et Traitement Automatique
yosrabelaaj@yahoo.fr,
https://orcid.org/0009-0000-7453-8442

Nahla Ajili
Faculté des lettres et des sciences humaines de Sfax,Tunisie
LLTA -Laboratoire Langage et Traitement Automatique
ajili.nahla@yahoo.fr
https://orcid.org/0009-0008-1299-2410

Reçu le 26-08-2024 / Évalué le 24-10-2024 / Accepté le 20-11-2024

Résumé
Le présent article se propose d'étudier le statut des propositions subordonnées adverbiales et de distinguer celles qui sont des constituants intraphrastiques et celles qui sont des constituants extraphrastiques. En fait, les subordonnées circonstancielles sont à ranger en deux classes : une première classe qui intègre les circonstancielles adjointes à la proposition rectrice et une seconde classe où figurent les circonstancielles intégrées au GV. Une telle répartition sera fondée sur les critères de l'intraphrastique et de l'extraphrastique. En nous basant sur un corpus et une batterie de tests (le clivage, la portée de l'interrogation et la portée de la négation), nous montrerons la différence entre deux types d'adverbes : les adverbes de phrases sont des constituants périphériques, les adverbes incidents au verbe sont des constituants intraphrastiques.

Mots-clés : constituants intraphrastiques, constituants extraphrastiques, subordonnées adverbiales

The circumstantials subordinates between the intraphrastic and the extraphrastic

Abstract
This article aims to study the status of adverbial subordinate clauses and to distinguish those which are intrasentential constituents and those which are extrasentential constituents. In fact, the circumstantial subordinate clauses are to be classified into two classes : a first class which integrates the circumstantial clauses added to the rector clause and a second class which contains the circumstantial clauses integrated into the GV. Such a distribution will be based on the criteria of intraphrastic and extraphrastic. Based on a corpus and a battery of tests (cleavage, the scope of the interrogation and

the scope of the negation), we will show the difference between two types of adverbs: the adverbs of sentences are peripheral constituents, the adverbs incident to the verb are intrasentential constituents.

Keywords: intraphrastics constituents, extraphrastics constituents, adverbials subordinates

Introduction[1]

Toutes les grammaires reconnaissent aux propositions subordonnées circonstancielles une fonction adverbiale sans préciser pour autant le statut de cet adverbe. Une telle question mérite toutefois une attention particulière du fait que les propositions adverbiales n'ont pas toutes le même comportement. Ceci dit, nous abordons l'étude des propositions subordonnées circonstancielles à travers un certain nombre de tests syntaxiques qui permettent de distinguer, par la mise en évidence d'un comportement différent, celles qui ont le statut d'adverbes adjoints à la phrase et celles qui ont le statut d'adverbes incidents au verbe. Notre corpus est constitué de quelques exemples fabriqués qui serviront à montrer les propriétés des constituants intraphrastiques et extraphrastiques. L'étude de chaque classe de subordonnée sera fondée sur des exemples tirés du journal *Le Monde.*

L'étude que nous proposons se divisera en deux parties : la première partie aura pour fonction d'étudier les fonctions intraphrastiques et les fonctions extraphrastiques ; la deuxième traitera le statut des subordonnées circonstancielles dans la phrase : celles qui sont des constituants intraphrastiques, incidentes au verbe et celles qui sont des constituants extraphrastiques se rapportant à l'ensemble de la phrase.

Donc, pour décider du statut que l'on doit accorder aux propositions subordonnées adverbiales : faut-il recourir à des critères purement syntaxiques ou à des critères essentiellement sémantiques ? Lesquels faut-il privilégier ?

[1] La constitution et la description du corpus ont été faites par les deux auteurs de manière collective ; la première partie et les trois premières sections de la deuxième partie ont été rédigées par Nahla Ajili , les quatre dernières sections de la deuxième partie par Yosra Frikha.

1. Fonctions intraphrastiques / Fonctions extraphrastiques

Nous partirons de l'hypothèse qu'il y a deux types de fonctions syntaxiques : les fonctions intraphrastiques et les fonctions extraphrastiques[2]. Une telle répartition sera justifiée par les tests suivants : le clivage, la portée de l'interrogation et la portée de la négation.

1.1. Les fonctions intraphrastiques

Soit l'exemple suivant :

(1) *Jean a oublié la caméra*.

Test 1

C'est Jean qui a oublié la caméra. (sujet clivé)
C'est la caméra que Jean a oubliée. (c.o.d clivé)

Test 2

La question peut porter :

- sur le sujet *: Est-ce que Jean a oublié la caméra (ou Pierre)* ?
- sur ce que fait le sujet : *Est-ce que Jean a oublié la caméra (ou l'a apportée)* ?
- ou sur le c.o.d : *Est-ce que Jean a oublié la caméra (ou l'appareil photo)* ?

Test 3

Le sujet, le verbe et le complément d'objet peuvent être sous la portée de la négation :

Jean n'a pas oublié la caméra (c'est Pierre).
Jean n'a pas oublié la caméra (mais l'a apportée).
Jean n'a pas oublié la caméra (mais l'appareil photo).

Du fait qu'ils répondent positivement à ces trois tests, le sujet, le verbe et le c.o.d sont des constituants intraphrastiques.

1.2. Les fonctions extraphrastiques

Soit la phrase suivante :

(2a) *Malheureusement*, *Jean a oublié la caméra*.

[2] Nous entendons par « extraphrastiques » les subordonnées ayant une position périphérique et fonctionnant donc comme adverbes de phrases. Celles-ci jouissent d'une certaine autonomie par rapport à la proposition principale.

Test 1

**C'est malheureusement que Jean a oublié la caméra*.

Test 2

**Est-ce que malheureusement, Jean a oublié la caméra (ou heureusement)* ?

Test 3

** Malheureusement, Jean n'a pas oublié la caméra (mais heureusement)*.

Les résultats négatifs montrent que l'adverbe de phrase est un constituant extraphrastique. Qu'en est-il alors de l'adverbe lié au verbe ?

(2b) Jean *a pu s'en sortir habilement*.

- Clivage : *C'est habilement que Jean a pu s'en sortir*.
- Interrogation : *Est-ce qu'habilement que Jean a pu s'en sortir* ?
- Négation : *Jean a pu s'en sortir non pas habilement (mais difficilement)*.

Nous remarquons une différence radicale de comportement entre deux types d'adverbes. Alors que les adverbes de phrases sont des constituants périphériques, les adverbes incidents au verbe sont des constituants intraphrastiques, ainsi que le montrent les résultats fournis par l'application de ces trois tests.

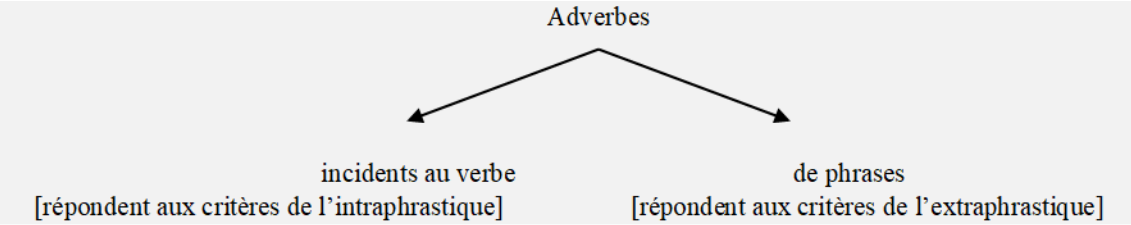

Dans cette perspective, notre objectif est d'examiner le comportement des propositions subordonnées adverbiales pour décider du statut qu'on doit leur accorder.

2. Les propositions subordonnées circonstancielles

Elles sont définies par la négative :

Toutes les propositions qui ne sont ni relatives (expansions ou plus rarement substituts du GN ou de l'adjectif), ni complétives (constituants du

GV ou plus rarement sujets ou expansions du GN ou de l'adjectif) sont réputées être des propositions circonstancielles. (Riegel, 2004 : 503).

2.1. Définition sémantique

Traditionnellement, on définit la circonstancielle comme une proposition située dans la dépendance d'une autre proposition dont elle énonce une circonstance qui rend possible ou accompagne l'action principale. On distingue sept catégories de circonstancielles : les subordonnées temporelles, les subordonnées causales, les subordonnées consécutives, les subordonnées finales, les subordonnées concessives et les subordonnées comparatives. À ces sept catégories, Wagner et Pinchon ajoutent l'addition (*outre que*) et l'exception (*sauf que*).

2.2. Classement syntaxique

Les subordonnées circonstancielles sont à ranger en deux classes : une première classe qui intègre les circonstancielles adjointes à la proposition rectrice, elles ne complètent donc pas uniquement le verbe, et une seconde classe où figurent les circonstancielles intégrées au GV. Une telle répartition sera fondée sur les critères de l'intraphrastique et de l'extraphrastique.

2.2.1. Les circonstancielles de temps

D'après notre corpus, nous constatons que les circonstancielles de temps ont le comportement d'adverbes incidents au verbe. Soit les phrases suivantes *:*

(3a) *J'ai connu, quand j'étais petit, des maréchaux-ferrants.*

(4a) *Philippe Guilhaume […] avait dû démissionner en décembre 1990 après que l'Etat lui eut refusé le moyen de combler le déficit de ses chaînes.*

(5a) *Avant que Claude Buchwald ne s'attaque aux œuvres de Valère Novarina, deux équipes se sont mises au travail autour de deux textes forts différents.*

(6a) *Il est assassiné au moment même où il est question d'arabisation totale.*

(7a) *Pendant que les femmes filaient ou tricotaient […], on racontait les antiques légendes.*

(8a) *Aussitôt qu'elle apparaît, on jurerait que la partie est gagnée*.

Toutes les propositions subordonnées amenées par *quand, lorsque, depuis que, après que, avant que, au moment où, pendant que* et *aussitôt que* peuvent être clivées par *c'est… que* :

(3b) *C'est quand j'étais petit que j'ai connu des maréchaux-ferrants.*

(4b) *C'est après que l'Etat lui eut refusé le moyen de combler le déficit de ses chaînes que Philippe Guilhaume […] avait dû démissionner en décembre 1990.*

(5b) *C'est avant que Claude Buchwald ne s'attaque aux œuvres de Valère Novarina que deux équipes se sont mises au travail autour de deux textes forts différents.*

(6b*) C'est au moment même où il est question d'arabisation totale qu'il est assassiné.*

(7b) *C'est pendant que les femmes filaient ou tricotaient […] qu'on racontait les antiques. légendes*

(8b) *C'est aussitôt qu'elle apparaît qu'on jurerait que la partie est gagnée.*

Ce comportement est celui des constituants intraphrastiques. Nous pouvons donc formuler l'hypothèse que les subordonnées circonstancielles de temps ont le comportement d'adverbes incidents au verbe. Cette hypothèse est par ailleurs appuyée par le fait qu'elles peuvent être soumises à la question par *est-ce (que)…que* :

(3c) *Est-ce quand tu étais petit que tu as connu des maréchaux-ferrants ?*

(4c) *Est-ce après que l'Etat lui eut refusé le moyen de combler le déficit de ses chaînes que Philippe Guilhaume […] avait dû démissionner en décembre 1990 ?*

(5c) *Est-ce avant que Claude Buchwald ne s'attaque aux œuvres de Valère Novarina que deux équipes se sont mises au travail autour de deux textes forts différents ?*

(6c) *Est-ce qu'au moment même où il est question d'arabisation totale qu'il est assassiné ?*

(7c) *Est-ce que pendant que les femmes filaient ou tricotaient […] qu'on racontait les antiques légendes ?*

(8c) *Est-ce qu'aussitôt qu'elle apparaît qu'on jurerait que la partie est gagnée ?*

L'hypothèse d'adverbes incidents au verbe est enfin confirmée par la négation qui peut porter sur toute la subordonnée :

(3c) *J'ai connu des maréchaux-ferrants non pas quand j'étais petit, (mais quand…).*

(4c) *Philippe Guilhaume […] avait dû démissionner en décembre 1990 non pas après que l'Etat lui eut refusé le moyen de combler le déficit de ses chaînes (mais après…).*

(5c) *Deux équipes se sont mises au travail autour de deux textes forts différents non pas avant que Claude Buchwald ne s'attaque aux œuvres de Valère Novarina (mais avant que…).*

(6c) *Il est assassiné non pas au moment où il est question d'arabisation totale (mais au moment où…).*

(7c) *On racontait les antiques légendes non pas pendant que les femmes filaient ou tricotaient (mais pendant que…).*

(8c) *On jurerait que la partie est gagnée non aussitôt qu'elle apparaît (mais aussitôt que…).*

2.2.2. Les circonstancielles de cause

Avec les circonstancielles de cause, nous pouvons distinguer des subordonnées qui peuvent répondre aux critères de l'extraphrastique et d'autres aux critères de l'intraphrastique.

Exemplier :

(9a) *Je ne prendrai pas le risque aujourd'hui, puisque je suis un peu des deux en ce moment.*

(10a) *Comme les films de sélections parallèles sont présentés ailleurs, de l'autre côté du port, les participants au marché ne risquent pas de rencontrer le public.*

(11a) *Nous ne voyons pas leur utilité étant donné qu'il existe d'autres outils*.

(12a) *Vu que nous sommes en train de se battre contre Ferrari, on ne peut pas y croire. [à la tricherie]*

(13a) *C'est lui qui a payé mon billet d'avion, du moment que les Nigérians sont contents de ce que je leur apporte.*

(14a) *On a tué Matoub parce qu'il symbolisait un projet de société totalement opposé de celui que les islamo-conservateurs veulent imposer à toute l'Algérie.*

(15a) *Les autorités locales n'avaient pas bougé, sous prétexte que la réglementation en vigueur ne prévoyait aucune mesure d'urgence pour ce type de polluant.*

(16a) *Il ne faut jamais baisser la garde, pour la simple raison que l'on recule dès que l'on n'avance pas.*

L'application des critères mentionnés ci-haut montre que les subordonnées circonstancielles de cause ont deux comportements différents. Quelques-unes répondent aux critères de l'extraphrastique alors que d'autres répondent aux critères de l'intraphrastique. Il est en effet impossible de soumettre les subordonnées introduites par *puisque, comme, étant donné que, vu que* et *du moment que* au clivage avec *c'est… que* :

> (9b) **C'est puisque je suis un peu des deux en ce moment que je ne prendrai pas le risque aujourd'hui.*
>
> (10b) **C'est comme les films de sélections parallèles sont présentés ailleurs, de l'autre côté du port que les participants au marché ne risquent pas de rencontrer le public.*
>
> (11b) **C'est étant donné qu'il existe d'autres outils que nous ne voyons pas leur utilité.*
>
> (12b) **C'est vu que nous sommes en train de se battre contre Ferrari qu'on ne peut pas y croire.*
>
> (13b) **C'est du moment que les Nigérians sont contents de ce que je leur apporte que c'est lui qui a payé mon billet d'avion*.

alors qu'avec les locutions conjonctives *parce que, sous prétexte que, pour la raison que,* la subordonnée peut être soumise au clivage :

> (14b) *C'est parce qu'il symbolisait un projet de société totalement opposé de celui que les islamo-conservateurs veulent imposer à toute l'Algérie qu'on a tué Matoub.*
>
> (15b) *C'est sous prétexte que la réglementation en vigueur ne prévoyait aucune mesure d'urgence pour ce type de polluant que les autorités locales n'avaient pas bougé*.
>
> (16b) *C'est pour la simple raison que l'on recule dès que l'on n'avance pas qu'il ne faut jamais baisser la garde.*

L'application du test de l'interrogation donne les mêmes résultats que ceux fournis à propos du clivage :

> (9c) **Est-ce puisque tu es un peu des deux en ce moment que tu ne prendras pas le risque aujourd'hui ?*
>
> (10c) **Est-ce comme les films de sélections parallèles sont présentés ailleurs, de l'autre côté du port que les participants au marché ne risquent pas de rencontrer le public ?*
>
> (11c) **Est-ce étant donné qu'il existe d'autres outils que vous ne voyez pas leur utilité ?*

(12c) **Est-ce vu que vous êtes en train de se battre contre Ferrari que vous ne pouvez pas y croire ?*

(13c) **Est-ce du moment que les Nigérians sont contents de ce que vous leur apportez que c'est lui qui a payé votre billet* d'avion ?

En revanche, la question en *est-ce que ?* peut être utilisée en présence de l'autre série de locutions pour former une interrogation qui porte sur la subordonnée :

(14c) *Est-ce que parce qu'il symbolisait un projet de société totalement opposé de celui que les islamo-conservateurs veulent imposer à toute l'Algérie qu'on a tué Matoub ?*

(15c) *Est-ce que sous prétexte que la réglementation en vigueur ne prévoyait aucune mesure d'urgence pour ce type de polluant que les autorités locales n'avaient pas bougé ?*

(16c) *Est-ce que pour la raison que l'on recule dès que l'on n'avance pas qu'il ne faut jamais baisser la garde ?*

Nous observons encore une fois un contraste entre les conjonctions introduisant un constituant extraphrastique, en présence desquelles la question en *est-ce… que… ?* est totalement exclue et les locutions conjonctives introduisant un constituant intraphrastique, en présence desquelles il est possible de poser une question sur la subordonnée.

Cette différence distributionnelle peut être complétée par une autre si l'on examine la phrase complexe dans son entier. De fait, avec les subordonnées de cause intraphrastiques, l'interrogation peut porter sur l'ensemble de la phrase ou sur la principale. Ainsi, à la phrase :

Est-ce qu'on a tué Matoub parce qu'il symbolisait un projet de société totalement opposé de celui que les islamo-conservateurs veulent imposer à toute l'Algérie ?

nous pouvons attribuer deux interprétations. Dans un premier temps, l'interrogation apparaît porter sur tout le groupe *P1 parce que P2*. Dans un second temps, il est possible d'interpréter l'interrogation comme portant uniquement sur la séquence qui précède la locution conjonctive, c'est-à-dire la principale (*Est-ce qu'on a tué Matoub*) *parce qu'il symbolisait un projet de société totalement opposé de celui que les islamo-conservateurs veulent imposer à toute l'Algérie ?*).

Le parenthésage montre que la proposition introduite par *parce que* est placée hors de la portée de l'interrogation. Celle-ci porte exclusivement sur le fait qu'on a tué Matoub, ce que doit traduire, à l'oral, l'intonation

montante portant sur la séquence entre parenthèses. En revanche, avec les subordonnées de cause extraphrastiques, nous ne pouvons avoir qu'une seule interprétation :

> *Est-ce que tu ne prendras pas le risque aujourd'hui, puisque tu es un peu des deux en ce moment ?*

La question ne peut être admise qu'avec rupture d'intonation avant la subordonnée causale qui n'entre pas dans la portée de l'interrogation, mais vient justifier l'interrogation elle-même :

> *Est-ce que tu ne prendras pas le risque aujourd'hui ? Puisque tu es un peu des deux en ce moment*.

En effet, l'interrogation ne peut pas porter sur l'ensemble de la structure « P1 puisque /comme / vu que / étant donné que /du moment que P2 ». Cette possibilité d'interprétation est exclue en présence des conjonctions causales introduisant des subordonnées ayant le statut d'adverbes de phrase.

Avec la négation, les mêmes contrastes entre deux types de subordonnées causales sont observables. Les subordonnées de cause extraphrastiques ne peuvent pas être précédées de la négation *non (pas)* qui permet de renforcer l'opposition : **non (pas) puisque / comme / vu que/ étant donné que /du moment que…, mais puisque / comme / vu que / étant donné que /du moment que*… Ainsi :

> (9d) **Je ne prendrai pas le risque aujourd'hui, non (pas) puisque je suis un peu des deux en ce moment, mais puisque….*
>
> (10d) **Les participants au marché ne risquent pas de rencontrer le public non (pas) comme les films de sélections parallèles sont présentés ailleurs, de l'autre côté du port, mais comme….*
>
> (11d) **Nous ne voyons pas leur utilité non (pas) étant donné qu'il existe d'autres outils, mais étant donné que….*
>
> (12d) **On ne peut pas y croire, non (pas) vu que nous sommes en train de se battre contre Ferrari, mais vu que…*
>
> (13d) **C'est lui qui a payé mon billet d'avion, non (pas) du moment que les Nigérians sont contents de ce que je leur apporte, mais du moment que…*

alors que :

(14d) *On a tué Matoub non pas parce qu'il symbolisait un projet de société totalement opposé de celui que les islamo-conservateurs veulent imposer à toute l'Algérie, mais parce que….*

(15d) *Les autorités locales n'avaient pas bougé, non pas sous prétexte que la réglementation en vigueur ne prévoyait aucune mesure d'urgence pour ce type de polluant, mais sous prétexte que….*

(16d) *Il ne faut jamais baisser la garde, non pas pour la raison que l'on recule dès que l'on n'avance pas, mais pour la raison que….*

Par ailleurs, s'il est parfois difficile d'identifier la portée de la négation en présence des subordonnées de cause intraphrastiques, ce n'est pas le cas en présence des subordonnées de cause extraphrastiques. En effet, un énoncé comme le suivant est ambigu :

On n'a pas tué Matoub parce qu'il symbolisait un projet de société totalement opposé de celui que les islamo-conservateurs veulent imposer à toute l'Algérie.

car il a deux interprétations possibles. Dans la première interprétation, la négation porte uniquement sur le verbe principal *tuer*, et dans ce cas il faut admettre cette lecture :

Si on n'a pas tué Matoub, c'est parce qu'il symbolisait un projet de société totalement opposé de celui que les islamo-conservateurs veulent imposer à toute l'Algérie.

Dans la seconde interprétation, la négation porte uniquement sur le rapport de cause à effet, c'est-à-dire sur l'ensemble de la phrase complexe :

Si on n'a pas tué Matoub, ce n'est pas parce qu'il symbolisait un projet de société totalement opposé de celui que les islamo-conservateurs veulent imposer à toute l'Algérie, mais pour une autre raison.

Cette seconde possibilité d'interprétation est en revanche exclue en présence des subordonnées de cause extraphrastiques. Ainsi dans la phrase :

Je ne prendrai pas le risque aujourd'hui, puisque je suis un peu des deux en ce moment.

nous n'observons qu'une seule possibilité d'interprétation : parce que le groupe *puisque P2* ne peut faire l'objet d'une négation, c'est nécessairement et uniquement le verbe principal qui est nié, ce qui est déjà rendu par la virgule qui correspond à une pause après la principale.

Au vu des résultats fournis par l'application de ces tests syntactico-sémantiques, nous pouvons déduire les conclusions suivantes : les subordonnées de cause introduites par *puisque, comme, vu que, étant donné que* et *du moment que* ont le comportement syntaxique d'adverbes de phrase, alors que celles introduites par *parce que, sous prétexte que, pour la raison que* et *au motif que* ont le comportement d'adverbes liés au verbe.

Ainsi, en présence des subordonnées intraphrastiques, l'application de ces critères donne lieu à chaque fois à deux interprétations tout à fait différentes : l'une fait apparaître la phrase comme un contenu sémantique unique, constituant, en bloc, un seul acte de parole ; l'autre fait éclater ce contenu unifié en deux composants sémantiques : d'une part la principale, et d'autre part la subordonnée, puisque les transformations appliquées à l'énoncé agissent seulement sur la première proposition.

En revanche, en présence des subordonnées extraphrastiques, nous n'avons qu'une seule interprétation possible, celle qui révèle deux composants sémantiques différents. De fait, avec ces subordonnées, la phrase ne fonctionne pas comme un bloc, mais plutôt comme étant constituée de deux actes successifs : le premier consiste à énoncer P et le second vient justifier et légitimer l'énonciation du premier. L'existence de deux actes de paroles successifs est souvent traduite par une pause dans l'intonation qui signale la transition entre ces deux actes de parole.

Les contraintes syntaxiques pesant sur les subordonnées extraphrastiques trouvent leur explication sur le plan sémantique. Comme *puisque* les locutions introduisant ce type de subordonnée véhiculent un contenu présupposé, un fait présenté comme connu de la part de l'interlocuteur.

2.2.3. Les circonstancielles de conséquence

Les circonstancielles de conséquence peuvent se répartir en deux groupes : celles qui ont le fonctionnement d'adverbes de phrase et celles qui sont en relation d'interdépendance avec la proposition principale. Soit les phrases suivantes :

> (17) *Ils se connaissent et se complètent si bien qu'ils se passent la balle les yeux fermés*.

(18) *Les deux entreprises se ressemblent à tel point qu'elles pourraient finir par n'en former plus qu'une.*

(19) *Les revolvers ne comportent aucun dispositif d'éjection des étuis percutés, […] de telle sorte qu'aucun étui n'a été retrouvé.*

(20) *Solidarité et compromis sont trop présents dans la culture européenne pour que soit crédible une solution confiant aux seuls marchés l'exercice de la discipline.*

(21) *Ce mélo est pétri de tellement de bonnes intentions et de clichés qu'au lieu d'émouvoir, il laisse indifférent.*

Le clivage, l'interrogation et la négation donnent des résultats négatifs avec toutes les subordonnées circonstancielles de conséquence, celles-ci se répartissent en deux groupes :

- celles qui sont introduites par les locutions conjonctives *si bien que, à tel point que, de telle manière que, de telle sorte que, de façon que*. Elles ont le fonctionnement d'adverbes de phrase, excepté le fait qu'elles ne jouissent pas d'une liberté positionnelle ;
- celles qui sont en relation d'interdépendance avec la proposition principale. Elles dépendent particulièrement d'un adverbe (*si* / *trop*) ou d'un déterminant (*tellement de*) intensif qui figure dans la proposition matrice et qui fonctionne en corrélation avec la conjonction *que* ou la locution conjonctive *pour que*.

2.2.4. Les circonstancielles de but

Les exemples ci-dessous montrent que les circonstancielles de but peuvent répondre aux critères de l'intraphrastique.

Exemplier :

(22a) *Elle allait saisir le gouvernement pour qu'il intervienne auprès du groupement de radio télédiffuseurs.*

(23a) *Tout le travail est coordonné […] afin que des synthèses soient facilement réalisables.*

(24a) *La direction elle-même […] se crispe sur sa ligne de conduite, par peur que toute évolution soit interprétée comme une capitulation devant Vincent Bolloré.*

Les propositions subordonnées finales peuvent être clivées par *c'est… que* :

(22b) *C'est pour qu'il intervienne auprès du groupement de radio télédiffuseurs qu'elle allait saisir le gouvernement.*

(23b) *C'est afin que des synthèses soient facilement réalisables que tout le travail est coordonné.*

(24b) *C'est par peur que toute évolution soit interprétée comme une capitulation devant Vincent Bolloré que la direction elle-même […] se crispe sur sa ligne de conduite.*

Elles peuvent également être sous la portée de l'interrogation :

(22c) *Est-ce pour qu'il intervienne auprès du groupement de radio télédiffuseurs qu'elle allait saisir le gouvernement ?*

(23c) *Est-ce afin que des synthèses soient facilement réalisables que tout le travail est coordonné ?*

(24c) *Est-ce par peur que toute évolution soit interprétée comme une capitulation devant Vincent Bolloré que la direction elle-même […] se crispe sur sa ligne de conduite ?*

ou de la négation :

(22d) *Elle allait saisir le gouvernement non pour qu'il intervienne auprès du groupement de radiotélédiffuseurs, mais pour que….*

(23d) *Tout le travail est coordonné […] non afin que des synthèses soient facilement réalisables, mais afin que….*

(24d) *La direction elle-même […] se crispe sur sa ligne de conduite, non pas par peur que toute évolution soit interprétée comme une capitulation devant Vincent Bolloré, mais par peur que….*

Les résultats positifs fournis suite à l'application des trois tests nous permettent de parler de constituants intraphrastiques à propos des subordonnées finales. Celles-ci fonctionnent comme des adverbes qui se rattachent au verbe de la principale, et non comme des adverbes de phrase.

2.2.5. Les circonstancielles de concession et d'opposition

D'après notre corpus, nous avons remarqué que les circonstancielles de concession et d'opposition ont le statut d'adverbes adjoints à la phrase. Exemplier :

(25a) *Bien que la vallée soit habitée par 41000 habitants, l'autoroute ne compte pas moins de cinq diffuseurs complets.*

(26a) *Quoique leur palmarès soit moins prestigieux, les coureuses Kenyanes ne sont pas en reste.*

(27a) *Tandis que les Paraguayens glissent sombrement vers la sortie, les Bleus ne peuvent se résoudre à quitter le terrain.*

(28a) *Tout était calme en surface à Prague pendant que les pavés volaient à Paris.*

(29a) *Certaines familles s'enlisent dans des processus de précarisation et de désaffiliation quand d'autres parviennent à faire face aux défis culturels, économiques et sociaux associés aux mutations du lien familial*.

Les subordonnées de concession et d'opposition ont le comportement d'adverbes de phrase comme le montrent les trois tests :

- Elles ne peuvent être clivées par le tour *c'est… que* qui sert à extraire un contenu posé. En effet, les conjonctions concessives introduisent des informations supposées connues tout comme les conjonctions de cause *puisque, étant donné que, vu que, attendu que, du moment que*.

(25b) **C'est bien que la vallée soit habitée par 41000 habitants que l'autoroute ne compte pas moins de cinq diffuseurs complets.*

- Elles ne peuvent être soumises à l'interrogation :

(25c) **Est-ce bien que la vallée soit habitée par 41000 habitants que l'autoroute ne compte pas moins de cinq diffuseurs complets ?*

- Elles ne peuvent être niées :

(25d) **L'autoroute ne compte pas moins de cinq diffuseurs complets non bien que la vallée soit habitée par 41000 habitants, mais bien que….*

Ce comportement syntaxique s'explique donc par le caractère présuppositionnel des contenus apportés par les concessives. Les conjonctions *quand* et *pendant que* qui introduisent des subordonnées d'opposition dans l'exemplier s'opposent aux conjonctions temporelles correspondantes qui, nous l'avons vu, possèdent toutes ces propriétés syntaxiques (le clivage, l'interrogation et la négation) et fonctionnent donc comme des adverbes compléments circonstanciels du verbe et non de la phrase.

La comparaison du comportement syntaxique des conjonctions temporelles et des conjonctions causales morphologiquement identiques va nous conduire à la conclusion que celles-ci introduisent des adverbes de

phrases et annoncent des contenus compléments circonstanciels par excellence.

Quelques échantillons serviront à révéler, par la mise en évidence d'un comportement syntaxique différent, l'opposition entre *quand / pendant que* concessifs et *quand / pendant que* temporels ; opposition à laquelle correspond respectivement une autre entre constituants extraphrastiques et constituants intraphrastiques :

(28b) **C'est pendant que les pavés volaient à Paris que tout était calme en surface à Prague.*

(7b) *C'est pendant que les femmes filaient ou tricotaient […] qu'on racontait les antiques légendes.*

(29b) **C'est quand certaines familles parviennent à faire face aux défis culturels, économiques et sociaux associés aux mutations du lien familial que d'autres s'enlisent dans des processus de précarisation et de désaffiliation.*

(3b) *C'est quand j'étais petit que j'ai connu des maréchaux-ferrants.*

(28c) **Tout était calme en surface à Prague non pas pendant que les pavés volaient à Paris, (mais pendant que…).*

(7d) *On racontait les antiques légendes non pas pendant que les femmes filaient ou tricotaient (mais pendant que…).*

(29c) **Certaines familles s'enlisent dans des processus de précarisation et de désaffiliation non pas quand d'autres parviennent à faire face aux défis culturels, économiques et sociaux associés aux mutations du lien familial, (mais quand…).*

(3c*) J'ai connu des maréchaux-ferrants non pas quand j'étais petit, (mais quand…).*

(28c) **Est-ce que pendant que les pavés volaient à Paris que tout était calme en surface à Prague ?*

(7e) *Est-ce que pendant que les femmes filaient ou tricotaient […] qu'on racontait les antiques légendes ?*

(29d) **Est-ce quand certaines familles parviennent à faire face aux défis culturels, économiques et sociaux associés aux mutations du lien familial que d'autres s'enlisent dans des processus de précarisation et de désaffiliation d'autres ?*

(3d) *Est-ce quand tu étais petit que tu as connu des maréchaux-ferrants ?*

Nous pouvons également rendre compte de la différence entre ces deux paires de conjonctions par l'adjonction d'un adverbe de phrase à la subordonnée :

(28a) **Tout était calme en surface à Prague probablement pendant que les pavés volaient à Paris.*

(7f) *Probablement pendant que les femmes filaient ou tricotaient […], on racontait les antiques légendes.*

(29d) **Certaines familles s'enlisent dans des processus de précarisation et de désaffiliation probablement quand d'autres parviennent à faire face aux défis culturels, économiques et sociaux associés aux mutations du lien familial.*

(3e) *J'ai connu, probablement quand j'étais petit, des maréchaux-ferrants.*

L'application de ce test confirme les observations antérieures. On s'aperçoit, en effet, qu'avec les conjonctions concessives, l'adjonction d'un modifieur adverbial à gauche de la subordonnée n'est pas possible. Cela s'explique encore par leur statut de contenu présupposé.

2.2.6. Les circonstancielles d'hypothèse

À partir des phrases citées ci-dessous, nous pouvons distinguer des circonstancielles ayant le statut d'adverbes incidents au verbe et d'autres qui ont le statut d'adverbes adjoints à la phrase.
Exemplier :

(30) *Si l'homme est tenu pour responsable du devenir de la planète Terre, son destin devient plus infernal qu'au temps où il représentait la nature comme un grand défi.*

(31a) *Tu ne joueras point, si tu ne communies pas.*

(32a) *Les cours y reprendraient quand le calme y serait revenu.*

(33a) *Nous nous engageons à arrêter nos ventes d'équipements au Pakistan et à l'Iran à condition que vous arrêtiez vos ventes d'armes à Taïwan.*

(34a) *Au cas où aucun but ne serait inscrit, viendraient les classiques tirs au but.*

(35) *En supposant que la Grande-Bretagne reste en dehors de l'euro et que la livre reste très forte, cela aura une influence claire sur la décision de General Motors.*

(36) *En admettant qu'il soit coupable, les raisons qui ont conduit à le déclarer coupable sont mauvaises.*

On notera d'abord que les subordonnées circonstancielles d'hypothèse ont des comportements différents vis-à-vis des tests du clivage, de l'interrogation et de la négation. La même conjonction *si* se comporte d'ailleurs de deux manières suivant la valeur qu'elle prend dans l'énoncé. Dans la première occurrence, nous avons affaire à une implication conditionnelle. Entre la protase *Si l'homme est tenu pour responsable du devenir de la planète Terre* et l'apodose *son destin devient plus infernal qu'au temps où il représentait la nature comme un grand défi*, nous avons une relation de conséquence nécessaire. L'énoncé présente un enchaînement de nature argumentative, portant sur les modalités de l'énonciation. En fait, l'enchaînement entre la protase et l'apodose fait intervenir implicitement le plan du discours, ce qui pourrait être explicité par la reformulation suivante : « Si l'on admet que l'homme est tenu pour responsable du devenir de la planète Terre, on peut dire alors que son destin devient plus infernal qu'au temps où il représentait la nature comme un grand défi ». Cet enchaînement dessine un lien causal entre un élément du monde et la situation d'énonciation. La conjonction *si* relie deux arguments qui ne se situent pas au même niveau : la protase constitue un présupposé qui justifie l'énonciation de l'apodose. C'est pourquoi cette subordonnée ne peut être dans le champ du clivage, de l'interrogation et de la négation.

Cet emploi de *si* est analogue aux emplois des locutions conjonctives *en supposant que* et *en admettant que*. Elles aussi introduisent une énonciation qui justifie le fait exprimé dans la principale et ne permettent pas de construire un contenu sémantique nouveau. C'est ce qui explique aussi leur comportement syntaxique négatif vis-à-vis des trois tests.

En revanche, dans la deuxième occurrence, la conjonction *si*, tout comme les conjonctions *quand, à condition que* et *au cas où*, met en relation deux contenus du discours et engendre une idée nouvelle, qui peut être l'objet d'une extraction, d'une interrogation ou d'une négation :

(31b*) C'est (seulement) si tu ne communies pas que tu ne joueras point.*

(31c) *Est-ce que (seulement) si tu ne communies pas que tu ne joueras point ?*

(31d) *Tu ne joueras point, non si tu ne communies pas, mais si…*

(32b) *C'est quand le calme y serait revenu que les cours y reprendraient.*

(32c) *Est-ce (seulement) quand le calme y serait revenu que les cours y reprendraient ?*

(32d) *Les cours y reprendraient non quand le calme y serait revenu, mais quand…*

(33b) *C'est à condition que vous arrêtiez vos ventes d'armes à Taïwan que nous nous engageons à arrêter nos ventes d'équipements au Pakistan et à l'Iran.*

(33c) *Est-ce à condition que nous arrêtions nos ventes d'armes à Taïwan que vous vous engagez à arrêter vos ventes d'équipements au Pakistan et à l'Iran ?*

(33d) *Nous nous engageons à arrêter nos ventes d'équipements au Pakistan et à l'Iran non à condition que vous arrêtiez vos ventes d'armes à Taïwan (mais à condition que…).*

(34b) *C'est (seulement) au cas où aucun but ne serait inscrit que viendraient les classiques tirs au but.*

(34c) *Est-ce (seulement) au cas où aucun but ne serait inscrit que viendraient les classiques tirs au but ?*

(34d) *Les classiques tirs au but viendraient non pas au cas où aucun but ne serait inscrit (mais au cas où…).*

Ceci dit, parmi les conjonctions hypothétiques introduisant des subordonnées ayant le statut d'adverbes incidents au verbe, nous citerons *quand, à condition que, au cas où* et *si* à valeur d'éventualité. Quant aux conjonctions qui permettent d'introduire des adverbes de phrase, on citera *en supposant que, en admettant que* et *si* à valeur d'implication conditionnelle.

2.2.7. Les circonstancielles de comparaison

L'analyse de notre corpus nous a permis de constater que les circonstancielles de comparaison peuvent être rangées en deux classes : celles qui ont des adverbes dépendants du verbe et celles qui fonctionnent comme des adverbes adjoints à la phrase.
Exemplier :

(37a) *Il court comme un lapin.*

(38a) *Comme il convient à une maison de maître, elle s'entoure de réminiscences palladiennes.*

(39a) *Les champions étaient tels qu'elle les aime, incapables de dissimuler leur détresse.*

(40*) Médée lui vient en aide avant de s'enfuir avec lui moins par amour que pour échapper à un Etat qui lui devient insupportable.*

(41) *Le fumet de steak californien ne monte pas aussi haut que les prix.*

(42) *Les produits sont devenus plus simples d'emploi, et leurs effets peuvent disparaître aussi facilement qu'ils sont apparus.*

(43*) Jamais je n'ai autant travaillé que durant ces années de formation.*

L'application des tests du clivage, de l'interrogation et de la négation révèle deux comportements différents. Quelques subordonnées comparatives fonctionnent comme des adverbes dépendants du verbe :

(37b*) C'est comme un lapin qu'il court.*

(37c) *Est-ce comme un lapin qu'il court ?*

(37d) *Il court non comme un lapin (mais comme…).*

D'autres se présentent comme des adverbes adjoints à la phrase :

(38b) **C'est comme il convient à une maison de maître qu'elle s'entoure de réminiscences palladiennes.*

(38c) **Est-ce comme il convient à une maison de maître qu'elle s'entoure de réminiscences palladiennes ?*

(38d) *Elle s'entoure de réminiscences palladiennes, non comme il convient à une maison de maître (mais comme…)*

(39b) **C'est tels qu'elle les aime, incapables de dissimuler leur détresse que les champions étaient.*

(39c) **Est-ce tels qu'elle les aime, incapables de dissimuler leur détresse que les champions étaient ?*

(39d) *Les champions étaient non tels qu'elle les aime, incapables de dissimuler leur détresse.*

Ne répondant qu'au seul test de la négation, les subordonnées *comme il convient à une maison de maître* et *tels qu'elle les aime*, ne peuvent être considérées comme intégrées au verbe. Elles sont plutôt des compléments de phrase, comme le prouve encore leur mobilité :

(38e) *Elle s'entoure de réminiscences palladiennes, comme il convient à une maison de maître.*

(39d) *Tels qu'elle les aime, les champions étaient incapables de dissimuler leur détresse.*

Quant aux subordonnées fondées sur des systèmes corrélatifs, elles dépendent d'un adverbe et sont donc intégrées à la structure de la principale. Cet adverbe dépend à son tour d'un nom (moins par amour (40)), d'un adjectif (aussi haut que (41)), d'un adverbe (aussi facilement que (42)) ou d'un verbe (ai autant travaillé que (43)). Ces subordonnées se traitent donc comme des adverbes de phrase et les critères recensés ci-haut ne sont pas d'application.

Conclusion

Nous avons essayé de préciser le statut des subordonnées circonstancielles dans la phrase et nous les avons regroupées en deux catégories : celles qui sont des constituants intraphrastiques, incidentes au verbe et celles qui sont des constituants extraphrastiques se rapportant à l'ensemble de la phrase.

Adverbes incidents au verbe		**Adverbes incidents à la phrase**	
Les subordonnées de temps	quand, après que, avant que, lorsque, depuis que, pendant que, aussitôt que	Les subordonnées de conséquence	si bien que, à tel point que, de manière que, de façon que, de sorte que
Les subordonnées de but	pour que, afin que, par peur que, dans l'espoir que	Les subordonnées de concession et d'opposition	bien que, quoique, encore que, tandis que, alors que, pendant que, quand
Les subordonnées de cause	parce que, sous prétexte que, pour la raison que, pour le motif que	Les subordonnées de cause	puisque, comme, étant donné que, vu que, du moment que
Les subordonnées d'hypothèse	quand, à condition que, au cas où, si (valeur d'éventualité)	Les subordonnées d'hypothèse	en supposant que, en admettant que, si (implication conditionnelle)
Les subordonnées de comparaison	Comme	Les subordonnées de comparaison	comme, autant que, tel que

Sans oublier de signaler que les subordonnées de conséquence, de comparaison, de temps et de concession fondées sur un système corrélatif sont intégrées à la structure de la principale puisqu'elles dépendent d'un adverbe subordonné lui-même à un élément de la proposition matrice.

Nous avons expliqué par ailleurs le comportement négatif des subordonnées de cause, de concession et d'hypothèse introduites par *si* en le reliant à leur comportement sémantique. En effet, « l'adverbe de phrase opère en dehors des limites étroites du syntagme verbal : il sert en

l'occurrence à garantir la vérité de l'énoncé ou bien à justifier l'attitude du sujet » (Martin, 1973 : 114). Les conjonctions de ces classes qui ne répondent pas aux critères du clivage, de l'interrogation et de la négation réalisent un acte de parole dont le rôle est de justifier l'énonciation du fait exprimé dans la principale ou l'attitude adoptée par le locuteur. En revanche, les conjonctions qui répondent positivement à ces tests ont une dépendance plus ou moins nette par rapport au syntagme verbal.

Finalement, la confrontation des conjonctions temporelles avec des items morphologiquement identiques appartenant à d'autres classes a permis de les différencier. Ainsi, nous avons face aux conjonctions temporelles *quand, pendant que, du moment que*, qui partagent toutes les propriétés les définissant comme des adverbes incidents au verbe, les conjonctions concessives *quand* et *pendant que* et la locution causale *du moment que* qui ne possèdent aucune des caractéristiques attachées à leur origine – que ce soit sur le plan sémantique (elles n'introduisent pas une information nouvelle) ou sur le plan syntaxique (elles répondent négativement aux divers tests précités).

Bibliographie

Bat-Zeev Shyldkrot, H.1995. « Subordonnées circonstancielles et dépendance sémantique. Comparaison, concession et condition : grammaticalisation et sens des connecteurs », *Faits de langue*, 5, p. 145-154.

Ducrot, O. *et al.* 1975. « Car, parce que, puisque ». *Revue romane*, 10, p. 248-280.

Garagnon, A-M., Calas, F.2002.*La phrase complexe*. Paris : Hachette.

Grevisse, M.1986. *Le Bon usage*, Paris-Gembloux : Duculot.

Martin, R.1973. « Le mot puisque : notion d'adverbes de phrase et de présupposition sémantique ». *Studia Neophilologica*, Vol. XLV. nº 1, p. 104-114.

Melis, L.1983. *Les circonstants et la phrase*. Leuven : Presses Universitaires.

Melis, L.1993. « La typologie des subordonnées circonstancielles et les comparatives ». *Travaux de linguistique*, 27, p. 97-111.

Morel, A-M.1996. *La concession en français*. Ophrys.

Muller, C.1996. *La subordination en français*. A. Colin.

Nguyen, T.1983. « Concession et présupposition ». *Modèles Linguistiques*, V, 1, p. 81-105.

Piot, M.1978. *Études transformationnelles de quelques classes de conjonctions de subordination du français*. Thèse de troisième cycle, Paris 7.

Riegel, M., Pellet, J-C., Rioul, R.1996. *Grammaire méthodique du français*. Paris : Puf.

Wagner, L., Pinchon, J.1987.*Grammaire du français classique et moderne*. Hachette.

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, n° 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 247-265

Contenus prédicatifs, paraphrase et reformulation

Béchir Ouerhani
Université de Sousse, Tunisie
bechir.ouerhani@gmail.com
https://orcid.org/0000-0001-7244-9868

Reçu le 01-11-2024 / Évalué le 14-11-2024 / Accepté le 30-11-2024

Résumé
L'objectif de cette contribution est double ; nous voudrions d'une part examiner les trois notions de *contenus prédicatifs*, de *paraphrase* et de *reformulation* en rapport avec la notion de *prédication* afin d'en préciser les contenus conceptuels ; d'autre part, nous essaierons de mettre l'accent sur le rôle central de la paraphrase en tant que manifestation sémiotique du principe d'équivalence entre les symboles de la langue. Nos domaines d'investigations seront l'explication conceptuelle, la vulgarisation scientifique et la structuration textuelle.

Mots-clés : contenus prédicatifs, paraphrase, reformulation, virtualité, productions langagières

Predicative contents, reformulation and paraphrase

Abstract
The aim of this contribution is twofold; on the one hand, we would like to examine the three notions of predicative contents, paraphrase and reformulation in relation to the notion of predication in order to clarify their conceptual contents; on the other hand, we will try to emphasize the central role of paraphrase as a semiotic manifestation of the principle of equivalence between symbols of the language. Our areas of investigation will be conceptual explanation, scientific popularization and textual structuring.

Keywords: Predicative contents, paraphrase, reformulation, virtuality, linguistic productions

Introduction

Notre propos est basé sur des développements et des travaux antérieurs adoptant une approche syntactico-sémantique et logique[1].

[1] Nous renvoyons notamment à Franckel et al. (1989) ; François (2018) ; Gross M. (1981) ; Gross G. (2012) ; Martin (1987, 1992, 2021) ; Mejri (2017, 2023, 2024) ; Mejri & Ouerhani (2022, ar) ; Muller (2004, 2013) ; Harris (1976) ; Ouerhani (2009 ar, 2024 ar).

Notre hypothèse de départ est que l'apparition de la conscience chez l'être humain est accompagnée du développement des trois opérations primaires qui relèvent de la cognition et qui sont essentielles pour la mise en place du système linguistique en tant qu'outil de communication (François, 2018 ; Martin, 2021 ; Mejri, 2017) : *la discrimination* entre les objets du monde, *la catégorisation*, nécessaire à la communication et, pilier du dispositif, *la prédication* en tant qu'expression des représentations et des pensées.

Nous faisons la distinction entre la *paraphrase* et la *reformulation* sur la base de la dichotomie *virtualité/production langagière*. La paraphrase relèverait du virtuel, alors que la seconde prendrait la forme des différentes configurations des énoncés (telles que l'explicitation conceptuelle, la vulgarisation scientifique, la structuration textuelle, etc.). La reformulation serait l'une des réalisations possibles de la paraphrase telle qu'elle est prévue en langue.

Notre contribution sera articulée autour de deux axes : nous examinerons d'abord les liens entre langage et pensée en mettant l'accent sur la centralité des contenus prédicatifs dans la virtualité de la langue, et la paraphrase en tant que mécanisme d'expression prévu par la langue. Nous nous intéresserons ensuite à la notion de reformulation et son lien avec la paraphrase. Nous illustrerons notre propos par un ensemble d'exemples puisés dans la production langagière générale et dans le discours spécialisé, du français et de l'arabe standard.

1. Les contenus prédicatifs entre cognition (pensée) et virtualité de la langue

1.1. Contenus prédicatifs et cognition

Pensée et langage sont étroitement liés, voire imbriqués. Ces liens s'articulent selon trois ordres distincts (Voir Martin, 2021 ; Mejri, 2017, 2018, 2023, 2024 ; Mejri, Ouerhani, 2022 en arabe, Ouerhani, à paraître). Le premier est l'ordre de la cognition (la pensée) : il s'agit d'un niveau antérieur à l'action du langage ; c'est à ce niveau que la pensée et les représentations commencent à prendre forme. Le deuxième est celui du

système de la langue : à l'idée correspond sa forme d'expression sémiotique (symbolique). Le dernier concerne les productions langagières au niveau desquelles les locuteurs configurent leurs énoncés selon leur vouloir-dire, et ce essentiellement par la combinaison des unités lexicales porteuses à la fois de la pensée et des règles de la langue concernée[1]. L'élément central de cette construction est pour nous la notion de prédication en tant que mise en relation des entités du monde afin d'exprimer les pensées, les représentations, qu'elles correspondent à des réalités ou non. Ce qui fait émerger des structures élémentaires dont le pivot est *le prédicat* (l'élément qui dénote la relation) qui porte sur *un argument* ou plus (l'élément qui dénote l'entité du monde concernée par la relation. Pour caractériser cela, nous adoptons le formalisme suivant : *Prédicat (argument$_1$, argument$_2$…*). Ces structures élémentaires se situent au niveau conceptuel ; elles sont donc dépourvues de tout ancrage spatio-temporel ou situationnel, opération qui interviendra lors de la saturation des positions de cette relation dans le discours, c'est-à-dire lors du passage du virtuel à l'ordre des productions langagières.

Afin de caractériser tous ces types d'informations véhiculées par les relations de prédication, nous proposons le terme de *contenus prédicatifs* que nous définissons comme étant l'ensemble du vouloir-dire du locuteur (Mejri, 2024). En tant que tels, les contenus prédicatifs se rapprochent de la notion logique de *contenus propositionnels* et se situent à un niveau bien antérieur à celui de l'opération d'énonciation. Dans son ouvrage de 2021, R. Martin montre que la prédication, en tant que mise en relation d'entités du monde, est une opération de la pensée avant d'être exprimée par le biais du langage. En effet, l'auteur propose de définir un ensemble de *propriétés* et d'*opérations universelles* se situant au niveau pré-langagier qui sont nécessaires à la langue[2]. Nous en retenons les trois opérations suivantes :

- La discrimination : opération nécessaire à la pensée afin de contrôler l'univers en tant que flux continu en le pensant comme étant un ensemble d'entités discontinues ;

[1] Il existe évidement des énoncés réduits à une unité lexicale ou à une onomatopée tels que *oui, zut !, aïe!* (de l'arabe : أح، آه، أجل…).
[2] Egalement S. Mejri 2017 et J. François 2018.

- La catégorisation : opération par laquelle cet ensemble d'entités discontinues est organisé, et ce en construisant des catégories ;

- La prédication : opération qui répond au besoin de communication de l'être humain (communiquer ses propres pensées, ses rêves, ses sentiments envers soi-même et envers le monde l'extérieur). Il s'agit de mettre en relation les entités du monde selon les besoins de communication du sujet parlant[3].

Allant de l'ordre de la cognition à l'ordre des productions langagières en passant par l'ordre du système de la langue, la pensée prend forme au sein des unités lexicales et de leur combinatoire dans le cadre de l'énoncé. En tant qu'ensemble sémantiquement cohérent, syntaxiquement bien formé et ancré dans une situation de communication déterminée, l'énoncé représente le cadre adéquat à la production langagière pour au moins ces raisons :

- Il est autonome ;
- Il met l'accent sur l'aspect communicationnel (une situation de communication) ;
- Il témoigne de la complexité des faits de langue ;
- Il dénote la centralité de l'énonciateur : le *je.*

L'énoncé peut exprimer une prédication ou plus[4] :

(1) Le ciel est nuageux.

(2) Le ciel est nuageux. N'oublie pas de prendre ton parapluie.

Si l'exemple (1) présente une prédication élémentaire dont le pivot est le prédicat adjectival *nuageux* qui prend comme argument *le ciel*, l'exemple (2) a une configuration complexe puisque nous avons deux phrases distinctes liées par une relation de cause/conséquence[5] inférée (que l'on

[3] Pour une analyse en profondeur, nous renvoyons également à S. Mejri 2017.

[4] Nous ne mentionnons pas ici les contenus prédicatifs d'ordre inférieur du type *prédicat d'existence,* les différentes déterminations et d'une manière générale les phénomènes d'infra-ordination selon l'analyse de R. Martin, (Martin, 2021 : p. 20-22.) que nous prenons bien évidemment en considération.

[5] Cela dépend de l'angle d'attaque et de l'élément mis au premier plan par l'énonciateur (X cause Y = Y est la conséquence de X). Nous renvoyons ici à l'ouvrage de référence de G. Gross *Sémantique de la cause*, Peeters- Collection linguistique de la Société Linguistique de Paris, 2010.

peut paraphraser de différentes manières : Puisque *le ciel est nuageux, n'oublie pas de prendre ton parapluie/ Le ciel est nuageux. N'oublie pas* donc *ton parapluie…*). Outre cette relation qui structure l'énoncé et la prédication élémentaire reprise de (1), nous avons dans la deuxième phrase de (2) une prédication non élémentaire puisque le prédicat verbal *oublier* a comme deuxième argument le prédicat *prendre*. Nous avons ainsi la configuration complexe que l'on pourrait schématiser comme suit :

<*Nuageux* (ciel)> [CAUSE] <Ne pas *Oublier* (*prendre* (toi, parapluie))>

Les deux phrases sont mises entre chevrons et régies par la relation de cause/conséquence. A l'intérieur de chaque phrase, nous avons exprimé les prédications par les formalismes d'usage où l'on a un prédicat qui régit des arguments mis entre parenthèses. Enfin, les prédicats sont mis en italique afin d'expliciter cette configuration complexe offerte par ce court énoncé en (2). Mais avant d'être explicités au sein des énoncés, les contenus prédicatifs naissent dans la virtualité de la langue, c'est-à-dire dans un espace pré-énonciatif que nous essaierons de décrire dans ce qui suit.

1.2. Contenus prédicatifs et virtualité de la langue

Le lexique est le lieu de la virtualité de la langue : les unités lexicales condensent en elles-mêmes de multiples réseaux représentant des prédicats virtuels, encapsulés, qui se déploient dans les énoncés selon le vouloir-dire du locuteur. Plusieurs travaux ont mis au jour cette structure réticulaire du lexique dont le dictionnaire fait échos (*cf.* entre autres Mejri, 2020 ; Mejri, Zhu, 2020 ; Ouerhani, Gishti 2020). C'est dans ce sens que nous appréhendons l'unité lexicale comme le point de rencontre de réseaux de différentes natures : sémantiques (verticales : hyperonymie ; horizontales : synonymie, antonymie ; obliques : connotations, relations métaphoriques, métonymiques, etc.), morphologiques (dérivation, flexion) et syntaxiques (les relations de dépendance et de rection). Le tout est condensé dans la définition du dictionnaire. Nous essaierons de le vérifier par l'examen des exemples (3) et (4), l'un en arabe, l'autre en français. Nous séparons les contenus par des barres obliques.

(3) *TLF$_i$* :

ÉBÉNIER, subst. masc.
BOT. Arbre/ de la famille des Ébénacées/, proche du plaqueminier dont le bois est connu pour sa dureté, son poli et sa couleur noire/. *Forêt d'ébéniers/; ébénier en fleurs/. Dans les Alpes, les ébéniers aux fleurs jaunes forment des berceaux ravissants autour des sapins conifères* (BERN. DE ST-P., *Harm. nat.,* 1814, p. 60)/. *Ici le mimosa aux feuilles grêles et dentelées, l'ébénier avec ses élégantes girandoles jaunes* (SUE, *Atar Gull,* 1831, p. 4)/.
◆ *Noir comme un ébénier/. Deux femmes pareilles, l'une blonde comme un citronnier, l'autre noire comme un ébénier* (JOUHANDEAU, *M. Godeau,* 1926, p. 22).
◆ *Faux ébénier/.* Arbrisseau d'agrément. Synon. *cytise. Je m'appuyais à un faux ébénier. Tenant à la main une branche de faux-ébénier en fleurs* (HUGO, *Misér.,* t. 2, 1862, p. 295) […].

Nous nous sommes contenté d'un extrait de la définition du mot *ébénier*. Il présente un ensemble de prédications dont chacune renvoie, par le biais du mécanisme d'inférence, à un réseau formant une matrice de contenus prédicatifs dont les éléments essentiels sont les suivants :

- « subst. » et « masc » : l'ensemble des propriétés combinatoires définies par la caractérisation grammaticale par le biais des méta-termes qui véhiculent un contenu prédicatif de type grammatical (*ébénier* est un substantif féminin, il prend les catégories propres aux substantifs, susceptible d'être qualifié par un adjectif, d'avoir un déterminant, de changer de forme selon le nombre, d'occuper les fonctions grammaticales propres au substantif, etc.) ;
- « Arbre » : infère tout le réseau lexico-sémantique de l'arbre : < Végétal ligneux, de taille variable, dont le tronc se garnit de branches à partir d'une certaine hauteur> (sous l'entrée « Arbre ») ; *pousser ; donner un fruit ; vieillir ; être abattu* ; *avoir un tronc, des branches, des feuilles ; être de X taille ; donner tel bois ; être coupé, taillé ; matière de fabrication de différents meubles, etc.* ;
- « de la famille des Ébénacées » : < Famille de plantes dicotylédones, / monopétales, / hypogynes, / arbres ou arbrisseaux/ dont l'ébène est le type, / poussant dans les régions tropicales d'Afrique ou d'Asie > (sous l'entrée « ébénacées », etc.) ;
- « proche du plaqueminier/ dont le bois est connu pour sa dureté/, son poli/ et sa couleur noire » : le bois et l'ensemble de ses qualités (dureté, poli, couleur) ; sous l'entrée *bois* : [Le bois en tant que

produit combustible = ensemble de propriétés] / [Le bois en tant que matériau de constr., de fabrication, d'art, etc.]

- Etc.

Les mêmes faits sont observables dans l'équivalent arabe de cette entrée :

(4) *moç3am-l-luγa-l-çarabijja-l-muça:ṣira* (*Dictionnaire de l'arabe contemporain*), 2008 :

آبَنُوسُ/ آبُنُوسُ/ آبِنُوسُ [جمع]: (نت) أبنوس،

شجر/ مثمر/ من الفصيلة الآبنوسيّة/، أوراقه كأوراق الصنوبر/، وثمره كالعنب/، وخشبه أسود/ صلب/، ينبت في البلدان الحارّة/ كالحبشة والهند/، ويُصنع منه بعض الأدوات والأواني والأثاث.

Les éléments de la définition structurent un réseau semblable, à quelques différences près (Il inclut dans la première couche des contenus prédicatifs relatifs au fruit et aux lieux dans lesquels il pousse), à celui déduit de l'exemple (3) :

- شجر = تنبت، ارتفاع، غرس، قطع، ظل، جذع، أوراق...

- مثمر، وثمره كالعنب = شبكة مسانيد ومتعلّقات

- من الفصيلة الآبنوسيّة = أشجار الفصيلة الأخرى...

- أوراقه كأوراق الصنوبر= اخضرار، سقوط، الصّنوبر وشبكته...

- خشبه أسود/ صلب/= القطع ومشمولاته، النقل ومشمولاته، الصنع ومشمولاته، منتوجات من الخشب ومشمولاتها...

- ينبت في البلدان الحارّة كالحبشة والهند= الحبشة والهند ومشمولاتهما...

- ويُصنع منه (الخشب) بعض الأدوات والأواني والأثاث= من مشمولات 5...

Avec ces exemples, nous voudrions illustrer le fait que les contenus prédicatifs constituent l'essentiel de la virtualité de la langue ; ils sont structurés dans un réseau multidimensionnel de prédicats qui les condensent dans le lexique et qui se déploient (s'actualisent) dans les productions langagières.

Par ailleurs, ces exemples nous révèlent une autre propriété essentielle des contenus prédicatifs : la possibilité de les exprimer de plusieurs manières. Et c'est précisément à ce niveau qu'intervient la paraphrase en tant que manifestation sémiotique du principe d'équivalence entre les symboles au sein du système de la même langue ou entre des systèmes différents (le cas de la traduction).

1.3. Contenus prédicatifs et paraphrase

La paraphrase a fait l'objet de réflexions adoptant divers points de vue :

- Logico-sémantique : R. Martin, 1977, 1992 ;
- Syntactico-sémantique : Z.-S. Harris, 1976, M. Gross, 1981 ;
- Pragmatique, critique : C. Fuchs, 1994, 2020 ;
- Sémantique : I. Mel'čuk, entre autres 1970, 1984, 1988, 2014…

L'élément principal que nous pourrions dégager de toute cette littérature est la caractérisation de la paraphrase comme relation d'équivalence entre des contenus sémantiques prévue par le système de la langue. Elle se situe de ce fait dans la virtualité de la langue (voir entre autres Fuchs, 2020 ; Mejri, 2020 ; Ouerhani, Ghisti, 2020), ce qui en fait un mécanisme central de la pensée (la cognition) dans la structuration et la gestion des réseaux lexico-sémantiques des contenus prédicatifs. Plusieurs travaux l'ont montré à partir de l'étude des définitions lexicographiques (notamment Mel'čuk 1988 ; Martin, 1976, 1992). Nous reprenons ici la définition paraphrastique selon R. Martin (1992 : 59-60) :

> Une définition Δ d'un vocable D est paraphrastique si la substitution de Δ à D dans *p*, sans autre modification, conduit à une phrase *q*, paraphrase de *p*.

L'auteur, qui remarque tout de suite que « l'immense majorité des définitions lexicographiques est de type paraphrastique », cite l'exemple d'*aguicher* :

(5) *aguicher :* « exciter par diverses agaceries et manières provocantes ».

Ainsi :

p : Marie cherche à aguicher Paul.

q : Marie cherche à exciter Paul par diverses…

Nous observons le même mécanisme dans l'équivalent arabe proposé par les traducteurs (2006 : 72) :

- أغرى: "أثار بشتّى المضايقات والطّرق الاستفزازيّة"(مارتان: 2006، 72)

(6) مريم تحاول أن **تغري** زيدا

مريم تحاول أن **تثير** زيدا بشتى المضايقات...

Ainsi, le mécanisme de la paraphrase permet de structurer le lexique par le biais de relations de synonymie ou de quasi-synonymie entre les verbes.

Par ailleurs, l'équivalence exprimée par la paraphrase au sein du lexique ne se limite pas à la catégorie du verbe. En voici un exemple nominal (l'acception courante de l'unité lexicale *meuble* dans *Le Robert en ligne)* :

(7) Meuble

[…]

Courant. Objet mobile de formes rigides servant à l'aménagement de l'habitation, des locaux. → *ameublement*, *mobilier*. *Des meubles de cuisine, de jardin. Des meubles rustiques.*

Cette acception dessine, par le biais de la paraphrase, un réseau d'équivalence qui exploite des relations sémantiques diverses (synonymie, hyponymie/hyperonymie…) :

- Meuble= objet + mobile + forme rigide + fonction.

- Meuble = de cuisine (meuble bas, meuble haut, tiroirs, placards, table, chaises…), de jardin (table, chaise, tiroirs...).

L'équivalent arabe (tiré de *moç3am-l-luya-l-çarabijja-l-muça:ṣira* (*Dictionnaire de l'arabe contemporain*, 2008), met en œuvre le même mécanisme de paraphrase et exploite les mêmes relations en donnant des exemples de meubles (*lit, bureau*…):

(8) أَثاث [جمع]: جج أُثُث، (مف أثاثة) متاع البيت والمكتب ونحوهما من فِراش وغيره (معجم اللّغة العربيّة المعاصرة 2012)

Ce qui permet d'établir les liens nécessaires à la structuration du réseau lexico-sémantique d'équivalence :

أثاث = متاع البيت والمكتب = (فراش، خزانة، طاولة، كرسي...)

Comme nous le constatons, l'équivalence est inscrite dans la virtualité de la langue. Elle est exprimée par la paraphrase en tant que relation systémique permettant de donner différentes formes d'expression aux mêmes contenus prédicatifs. Ce mécanisme linguistique prend la forme de reformulation dans le discours.

2. La reformulation : une opération au cœur de la production langagière

Avec la reformulation, nous quittons la virtualité de la langue puisqu'il s'agit là d'une relation censée être d'équivalence entre les contenus prédicatifs effectifs, c'est-à-dire entre des énoncés réalisés par des locuteurs. Mais comment s'effectue ce passage du virtuel à l'effectif ?

2.1. De la virtualité aux productions langagières : la centralité du *je*

Nous avons vu *supra* que les contenus prédicatifs naissent au niveau de l'ordre de la cognition. Cependant, l'outil de communication qu'est la langue est essentiel pour leur structuration et leur expression. Cela passe inévitablement par le *je* du locuteur qui fait usage des règles du système linguistique afin de donner une forme d'expression aux contenus prédicatifs selon son propre point de vue à un moment donné, dans une situation de communication précise. Pour préciser notre propos, nous rappelons, quoique sommairement, trois notions fondamentales qui concourent à expliciter la centralité du *je* dans toute production langagière :

- Le trio de l'énonciation défini par E. Benveniste (1974) : *je, ici, maintenant*[6]. C'est à travers cette espèce de prisme qu'est façonné tout énoncé. Un énonciateur donné exprime un/des contenu(s) prédicatif(s) (son vouloir-dire) nécessairement en tant qu'entité (*je*) faisant partie d'une situation de communication définie avant tout par un cadre spatio-temporel qui interagit avec l'énonciateur.

- La fonction modalisatrice : nous avons déjà évoqué le schéma *Prédicat(argument)* où le prédicat dénote la relation. La centralité du *je* et l'insertion dans le discours de ce schéma, c'est-à-dire son inscription dans un cadre de communication tel que le rappelle le point précédent, imposent un opérateur de modalisation qui formalise ce dispositif de prise en charge par le *je*. Ce qui donne le schéma M(PA) que R. Martin appelle « forme universelle », puisque « quelle qu'en soit la langue, l'énoncé produit est donné pour vrai » (2021 : 19) et que « toute langue possède des moyens pour moduler la vérité » (*ibid.*). Ce qui nous donne trois fonctions primaires qui naissent au niveau de l'ordre de la cognition et qui donnent lieu aux différents types d'énoncé au niveau de l'ordre des productions langagières :

[6] Voir à ce propos S. Mejri 2024.

la fonction modalisatrice, la fonction prédicative et la fonction argumentale (voir notamment S. Mejri 2017 ; en arabe S. Mejri, B. Ouerhani 2022). Ainsi, la fonction modalisatrice structure l'énoncé et régit la façon de présenter les contenus prédicatifs.

- La notion d'*univers de croyance* : comme l'énoncé émane nécessairement d'un locuteur donné dans un moment et dans un cadre communicationnel précis, et que tout énoncé est tenu pour vrai par son énonciateur, un énoncé donné appartient inévitablement à l'univers de croyance de celui qui le formule, à savoir l'ensemble des propositions qu'il est apte de juger comme vraies ou fausses (Martin, 1987, 1992, 2021).

De ces trois notions évoquées complémentaires émerge l'idée que lors de l'insertion dans le discours des contenus prédicatifs (autrement dit, lors du passage de la virtualité à la réalisation effective), tout locuteur opère nécessairement une sélection par le biais de la fonction modalisatrice : le *je*, avec son cadre spatio-temporel et son univers de croyance, sert de filtre à la structuration de l'énoncé, à sa formulation aussi bien qu'à sa reformulation. Le schéma suivant pourrait synthétiser ce que nous venons de dire :

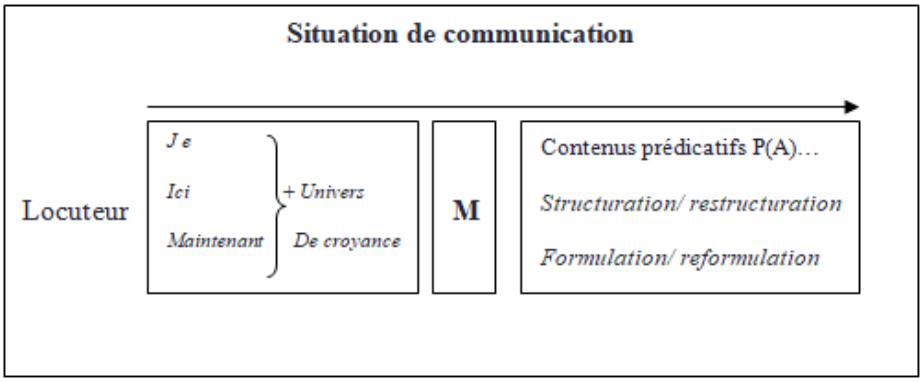

Schéma 1 : Reformulation et modalisation

Il s'ensuit que la formulation, contrairement à la paraphrase qui relève de la virtualité, est une opération de nature discursive. Comme le montre la position centrale du « M » dans le schéma 1, la fonction modalisatrice permet de donner toutes sortes de reformulations aux contenus prédicatifs selon les besoins énonciatifs du locuteur et de l'ancrer dans la situation de communication.

2.2. Différents types de reformulations

Nous venons de voir que la reformulation est une opération qui relève des productions langagières et qui peut revêtir des formes diverses et assurer des fonctions multiples dans le discours. C'est à travers des marqueurs discursifs que l'on pourrait dégager ces fonctions de reformulation :

- L'explication : *c'est-à-dire, cela veut dire, ce qui veut dire,* أي، يعني...;
- L'explication vulgarisante : *autrement dit, plus simplement, en d'autres termes,* بعبارة أخرى، بتعبير أوضح، بتعبير آخر، بتعبير أبسط... ;
- L'interprétation (et l'inférence) : *cela signifie que, on pourrait en déduire que, ce qui implique que* نفهم من ذلك، معنى هذا الكلام أنّ، يقتضي ذلك أنّ... ; يستلزم ذلك أنّ
- La déduction : *la conclusion que l'on pourrait tirer, il en résulte que, par conséquent, le résultat de cela est, conséquemment, donc,* إذن، على هذا الأساس، وعليه فإنّ، تبعا لذلك، نستنتج من ذلك أنّ، نتيجة لذلك، يستتبع ذلك أنّ... ; والخلاصة من ذلك أنّ
- La prise de position controversée : *contrairement à cela, au contraire, outre cela, en outre, tandis que, d'un autre côté,* خلافا لذلك، على خلاف ذلك، بالعكس من ذلك، ليس_بل...

- Etc.

Bref, la reformulation peut être paraphrastique, c'est-à-dire user de la relation d'équivalence prévue par la langue pour des raisons de vulgarisation ou d'explication à des fins pédagogiques. Mais elle peut s'en éloigner selon les besoins de communication du locuteur qui, comme nous venons de le voir, dépendent de la situation énonciative. Afin d'illustrer cette idée, nous prenons des exemples tirés du discours spécialisé, en l'occurrence, celui des sciences du langage (Le *Cours de linguistique générale, CLG*). Les exemples représentent des passages appartenant au premier chapitre de la première partie. Rappelons que les contenus prédicatifs de ce chapitre tournent autour de la « nature du signe linguistique ». Nos passages appartiennent à la deuxième section (§ 2. *Premier principe* : *L'arbitraire du signe,* Saussure, 1972 : 100-102). Dans ces passages, très connus, qui posent le principe de l'arbitraire du signe

linguistique, nous avons mis entre deux chevrons les contenus prédicatifs (CP) et marqué en gras les marqueurs de reformulation discursive. Outre leur rôle principal d'organisation textuelle, l'examen de ces derniers nous révèle plusieurs types de reformulations. Essayons de voir de près leur fonctionnement.

(9)

< Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire >, **ou encore, puisque nous entendons par** signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, **nous pouvons dire plus simplement** : *le* < *signe linguistique est arbitraire* >.
Ainsi < l'idée de « *sœur* » n'est liée par aucun rapport intérieur avec la suite de sons *s – ö – r* qui lui sert de signifiant ; il pourrait être aussi bien représenté par n'importe quel autre : à preuve les différences entre les langues et l'existence même de langues différentes : le signifié « *bœuf* » a pour signifiant *b – ö – f* d'un côté de la frontière, et *o – k – s* (*Ochs*) de l'autre >.
[…] Le mot *arbitraire* **appelle aussi une remarque**. <Il ne doit pas donner l'idée que le signifiant dépend du libre choix du sujet parlant **(**on verra plus bas qu'il n'est pas au pouvoir de l'individu de rien changer à un signe une fois établi dans un groupe linguistique**)**> ; **nous voulons dire <**qu'il est immotivé, **c'est-à-dire** arbitraire par rapport au signifié, avec lequel il n'a aucune attache naturelle dans la réalité>.

Cet exemple, qui définit d'emblée le principe de l'arbitraire du signe linguistique, nous offre au moins deux types de reformulation discursive du même CP :

- une reformulation vulgarisante (vulgarisation scientifique) quasi-paraphrastique, puisque l'auteur éprouve le besoin d'expliquer, de redire les mêmes CP (l'arbitraire du signe linguistique) avec des termes différents. Nous pourrions formaliser cette reformulation comme suit :

< CP_1/forme$_1$> *ou encore, puisque nous entendons par* < $CP_{1/}$ forme$_2$>, *nous pouvons dire plus simplement* < CP_1/ forme$_3$>

- une reformulation explicative qui s'apparente à une mise en garde ; il s'agit de préciser le CP du terme *arbitraire*, ce qui revient à produire une reformulation obligatoirement sélective puisqu'elle structure l'énoncé en orientant l'interprétation des CP par l'interlocuteur (le lecteur) : ce dernier doit exclure d'autres options d'interprétation et retenir celle qui est sélectionnée par la reformulation. Nous proposons de formaliser cette reformulation par les termes suivants :

< CP_1/forme$_1$> *appelle aussi une remarque :* < CP_1/forme$_1$ > *n'est pas* < CP_2/forme$_2$ > *nous voulons dire* < CP_3/forme$_3$>

Nous pouvons en déduire une reformulation paraphrastique (basée sur une relation d'équivalence) puisque l'auteur considère que

< CP_3/forme$_3$> = (veut dire) < CP_1/forme$_1$>

(10)
Signalons en terminant deux objections qui pourraient être faites à l'établissement de ce premier principe :
< 1° On pourrait s'appuyer sur *les onomatopées* pour dire que le choix du signifiant n'est pas toujours arbitraire. **Mais** elles ne sont jamais des éléments organiques d'un système linguistique. Leur nombre est d'ailleurs bien moins grand qu'on ne le croit. Des mots comme *fouet* ou *glas* peuvent frapper certaines oreilles par une sonorité suggestive> ; **mais** < pour voir qu'ils n'ont pas ce caractère dès l'origine, il suffit de remonter à leurs formes latines (*fouet* dérivé de *fçgus* « hêtre », *glas = classicum*) ; la qualité de leurs sons actuels, ou plutôt celle qu'on leur attribue, est un résultat fortuit de l'évolution phonétique. >.
< 2° Les *exclamations,* très voisines des onomatopées, donnent lieu à des remarques analogues et ne sont pas plus dangereuses pour notre thèse.
On est tenté d'y voir des expressions spontanées de la réalité, dictées pour ainsi dire par la nature.> **Mais** < pour la plupart d'entre elles, on peut nier qu'il y ait un lien nécessaire entre le signifié et le signifiant. Il suffit de comparer deux langues à cet égard pour voir combien ces expressions varient de l'une à l'autre (par exemple au français *aïe !* correspond l'allemand *au !*) On sait d'ailleurs que beaucoup d'exclamations ont commencé par être des mots à sens déterminé (cf. *diable ! mordieu = mort Dieu,* etc.). >

Ce passage est d'un tout autre type puisqu'il présente une dynamique de controverse. En effet, les reformulations des CP sont régies par le terme central *objections*. L'auteur en annonce deux, auxquelles il répond par la confirmation des CP de départ, puisqu'il s'agit pour la première (les onomatopées) d'un phénomène non systémique, donc non pertinent à l'égard du système symbolique de la langue. Quant à la seconde objection, *les exclamations*, l'auteur confirme l'inexistence de lien nécessaire entre signifiant et signifié en avançant l'argument de la comparaison entre les langues : chaque langue associe le même signifié à un signifiant différent. Du point de vue de la structuration textuelle, cette reformulation controversée est essentielle pour le développement du texte et permet à l'auteur de défendre le bien-fondé de l'arbitraire du signe linguistique (les CP de départ). Nous pourrions ramener la reformulation controversée au formalisme suivant :

Objection1 <-CP_1> (négation de l'arbitraire par les onomatopées) *mais* <-objection> => <CP_1> (affirmation de l'arbitraire)

Objection2 <-CP_1> (négation de l'arbitraire par les exclamations) *mais* <-objection> => <CP_1> (affirmation de l'arbitraire)

Ainsi, dans les deux cas, la tentative de la négation des CP de départ par une objection aboutit à fortifier les bases de ces CP, d'où le rôle central de ces reformulations controversées dans les productions langagières.

(11)
En résumé, < les onomatopées et les exclamations sont d'importance secondaire, et leur origine symbolique en partie contestable >.

Avec cet énoncé final qui clôt la controverse, cet exemple présente une sorte de reformulation synthétisante codée par le marqueur *en résumé* et les deux prédicats *d'importance secondaire* et *en partie contestable*.

Bien que le passage en question soit de courte taille (Saussure, 1972 : 100-102), il nous a permis de vérifier notre hypothèse de départ : la reformulation est un outil discursif avec lequel le locuteur reprend ses contenus prédicatifs ; elle est de différents types selon la forme qu'elle prend et la fonction qu'elle assure dans le discours. Ainsi, la reformulation peut être (quasi-)paraphrastique si elle se limite à une fonction strictement explicative ou vulgarisatrice. Dans ce cas, elle exploite la relation d'équivalence inscrite dans la langue et systématisée par la paraphrase au niveau de la virtualité de la langue. Mais les besoins de communication et les différentes fonctions discursives « obligent » le locuteur à s'en séparer afin d'exprimer tant d'autres types de reformulations selon les cadres déterminés par la situation de communication. Nous pourrions formaliser cela par le schéma suivant :

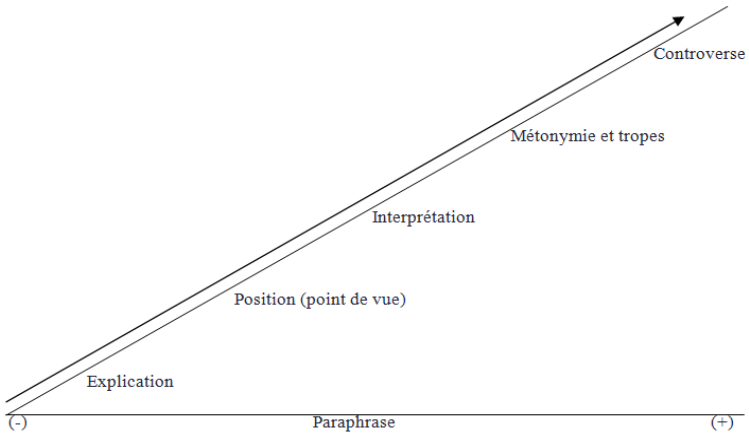

Schéma 2 : types de reformulation et contenus prédicatifs

Conclusion

Nous retenons de ce développement les points suivants :

- En tant que noyaux de l'expression des relations entre entités du monde, les contenus prédicatifs émergent au niveau de la cognition et forment des réseaux lexico-sémantiques multidimensionnels ;

- C'est au niveau de la cognition, et par conséquent le niveau pré-langagier, puis du lexique, qu'opère la paraphrase qui représente un outil systémique de la structuration des relations d'équivalence entre contenus prédicatifs prévues par la langue. Les définitions lexicographiques permettent de l'observer de façon concrète.

- Ces contenus prédicatifs passent de la virtualité à la réalisation en énoncés au niveau des productions langagières. Nous avons vu que le *je* du locuteur occupe une place centrale dans le dispositif de cette insertion dans le discours ; il use entre autres de la paraphrase lors de l'opération de reformulation des contenus prédicatifs selon ses besoins de communication.

- On en déduit au final que la reformulation se situe au niveau des productions langagières, elle est nécessairement sélective et orientée (modalisée) puisqu'elle émane du locuteur qui prend en charge les contenus prédicatifs de son énoncé. L'examen de quelques exemples du discours métalinguistique nous a permis de l'illustrer et de dégager plusieurs types de reformulations selon les fonctions discursives dictées par les cadres énonciatifs.

Bibliographie

Baccouche, T., Mejri S. 2006. Traduction arabe de *Pour une logique du sens* (**في سبيل منطق للمعنى**), Organisation arabe de traduction, Beyrouth, Liban.

Benveniste, E. 1966-1974. *Problèmes de linguistique générale*. T I & II, Ed. Gallimard.

Edelman, G. 2007. *La science du cerveau et la connaissance*. Paris : Odile Jacob.

Franckel, J-J. *et al.*, 1989. *La notion de prédicat*, Paris VII : Collection ERA 642, URA 1028.

François, J. 2017. *La genèse des langues et du langage*. Sciences Humaines Éditions.

Fuchs, C. 1982. *La Paraphrase.* P.U. F., Collection : Linguistique nouvelle.

Gross, G. 2010. *Sémantique de la cause*. Peeters, Collection linguistique de la Société Linguistique de Paris.

Gross, G. 2012. *Manuel d'analyse linguistique*. Presses Universitaires du Septentrion.

Gross, M. 1981. « Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique ». *Langages,* n° 63, p. 7-52.

Guillaume, J.-P. 1986. Sibawayhi et l'énonciation : une proposition de lecture. In : *Histoire Épistémologie Langage, tome 8, fascicule 2. Histoire des conceptions de l'énonciation*. p. 53-62.

Harris, Z. S. 1976. *Notes du cours de syntaxe.* Paris : Seuil Dordrecht, D. Reidel.

Martin, R. 1976. *Inférence, antonymie et paraphrase*. Paris : Librairie C. Klincksieck.

Martin, R. 1992. *Pour une logique du sens*. PUF.

Martin, R. 2021. *Linguistique de l'universel*. 2e édition, Académies des Inscriptions et des Belles Lettres.

Martinot, C. 2015. « La reformulation : de la construction du sens à la construction des apprentissages en langue et sur la langue ». *Corela,* HS- 18. [En ligne] : https://journals.openedition.org/corela/4034 [consulté le 15 septembre 2024].

Mejri, S. 2023. « Néologie polylexicale et contenus prédicatifs ». *Synergies Tunisie,* n° 6, p. 109-153. [En ligne] : https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/mejri1.pdf [consulté le 15 septembre 2024].

Mejri, S. 2023. Phraséologie et troisième articulation du langage. In : Antonia Pamies et Rosa Ayupova (dir.), *Structural fixedness and conceptual idiomaticity. Hommages à Elena Arsentiva,* Publications de l'Université de Grenade.

Mejri, S. 2023. « Prédicats, sens, polylexicalité et figement : un parcours heuristique », *Neophilologica*, 2023, T. 35, *Syntaxe, sémantique, lexique : Hommage à Gaston Gross* (1939-2022), p.1-40.

Mejri, S., Gishti, E. 2022. « Énoncés et phrases : variation et fixité ». *Situation de la langue française, Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, n° 74, p. 27-48.

Mejri, S., Ouerhani, B. 2022. « L'analyse prédicative de la virtualité de la langue à l'actualisation dans le discours », *Actes du colloque international de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouann « L'ampleur dans le discours », les 30-31 mars, 1er avril 2022*. pp. (en arabe : التّحليل الإسناديّ من تقديريّة اللّسان إلى التّحيين في الخِطاب). p. 93-113.

Mejri, S. 2020. Le mot « démocratie » dans le dictionnaire. Structure et représentation réticulaire. In : *Les Cahiers du dictionnaire,* n°12, *Dictionnaire et démocratie, Dictionnaire et enfer*. p. 23-45.

Mejri, S., Zhu, L. 2020. « Données dictionnairiques informatisées. Réseaux inférentiels et phraséologiques. *Le Français Moderne*- Revue de linguistique Française, 1 (78), p.102-136.

Mejri, S. 2019. « Figement et relation concessive : une prédication complexe ». *Thélème. Revista Complutense de Estudios Franceses*. p.109-124.

Mejri, S. 2018. L'unité lexicale au carrefour du sens. La troisième articulation du langage. In : *Lexicologie(s) : approches croisées en sémantique lexicale*, X. Blanco & I. Sfar (Ed.), Peter Lang, p. 19-49.

Mejri, S. 2017. Les trois fonctions primaires. Une approche systématique. De la congruence et de la fixité dans le langage. In : *De la langue à l'expression : le parcours de l'expérience discursive*. Hommage à Marina Aragón Cobo / coord. Cristina Carvalho, Montserrat Planelles Iváñez, Elena Sandakova; Marina Aragón Cobo. p. 123-144.

Mejri, S., Ouerhani, B. 2012. *Le figement linguistique en arabe*, *Annales de l'Université tunisienne,* n° 57, (en arabe), p. 127-150.

Mejri, S. 2009. « Le mot, problématique théorique ». *Le Français Moderne - Revue de linguistique Française*, CILF (conseil international de la langue française), 77 (1), p. 68-82.

Mel'čuk, I. 1988. « Paraphrase et lexique dans la théorie Sens-Texte ». *Lexique* 6, p. 13-54.

Mel'čuk, I. *et al.*, 1984. *Le dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain, Recherches lexico-sémantiques,* André Clas, Réd., Les Presses de l'Université de Montréal.

Neveu, F. (dir.), 2019. *Proposition, phrase, énoncé. Linguistique et philosophie*. Londres : Éditions ISTE.

Neveu, F. 2004. *Dictionnaire des sciences du langage*. Armand Colin.

Omar, A.- M. 2008, *moç3am-l-luɣa-l-çarabijja-l-muça:ṣira* (*Dictionnaire de l'arabe contemporain*).

Ouerhani, B. 2008. *Les verbes supports en arabe moderne. Étude syntactico-sémantique*. F.L.S.H. Sousse (en arabe).

Ouerhani, B. à paraître. Analyse prédicative et discours spécialisé : le cas de la terminologie linguistique, In : (dir. E. Bouhlel & B. Ouerhani), Actes du colloque international *Langues et productions langagières : unités, combinatoires et énoncés*, F. L. S. H. Sousse les 15 & 16 avril 2024 (en arabe).

Saussure, F. de. 1972. [1916]. *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

Présentations de thèses doctorales

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 269-273

Thèse de Soumaya Mejri. *Développement durable et entreprise. Démarches onomasiologique/ sémasiologique*

Dhouha Lajmi
FLSHS, Université de SFAX, Tunisie
dhouhalajmi@yahoo.fr
https://orcid.org/0000-0001-8428-8344

La thèse de Soumaya Mejri, intitulée *Développement durable et entreprise. Démarches onomasiologique/sémasiologique,* dirigée par Pierre-André Buvet, a été soutenue le 9 décembre 2024 à l'Université Sorbonne Paris Nord[1]. Elle comporte, en plus de l'introduction générale, de la conclusion et de la bibliographie, trois chapitres portant respectivement sur la méthodologie de la recherche, les données, l'analyse et l'interprétation des résultats.

Titulaire d'un doctorat en sciences de gestion de l'Université Basse-Normandie[2], elle s'intéresse à la linguistique pour y puiser une méthodologie permettant aux décideurs en général et aux gestionnaires en particulier d'accéder à des informations utiles pour une meilleure gestion des entreprises. C'est pourquoi sa thèse porte sur un thème stratégique pour l'ensemble des activités socio-économiques : *le développement durable*, thème transversal, d'une rare complexité. En témoigne l'actualité qui annonce des bouleversements considérables dans la manière dont le développement économique devrait être mené dans le futur.

La question à laquelle cette thèse cherche à apporter des réponses est la suivante : *Comment procéder pour accéder à la bonne information en matière de développement durable à partir de la masse considérable de données discursives disponibles en libre accès ?*

Comme on le constate déjà dans le titre, cette thèse est d'orientation clairement méthodologique : elle consiste à élaborer une méthodologie linguistique permettant d'avoir la bonne information à mettre à la

[1] https://theses.fr/2024PA131055

[2] Intitulée *Les analystes financiers face aux informations stratégiques : proposition de l'approche discursive* (2012) : https://theses.fr/2012CAEN0699

disposition des entreprises. Pour ce faire, trois types de compétences sont sollicités : connaissances en matière de gestion portant notamment sur les systèmes d'organisation et les différentes parties prenantes en entreprise, une expertise en linguistique et un savoir-faire en traitement automatique des langues[3].

En matière de gestion, il s'agit de circonscrire de la manière la plus précise possible le contenu du concept de *développement durable* afin de pouvoir extraire les informations qui s'y rattachent dans les bases de données textuelles ; ce qui nécessite une démarche onomasiologique qui va du concept vers son expression et vice versa (démarche sémasiologique). Une fois ce choix établi, les différentes étapes d'investigation sont faciles à imaginer : décrire le concept de développement durable, élaborer une méthode pour en chercher les traces dans les données textuelles moyennant un outil informatique, effectuer des requêtes, exposer et analyser les résultats, les interpréter et en évaluer la pertinence méthodologique.

Pour décrire le concept de développement durable, il a fallu avoir recours à la littérature sur le concept en sciences de gestion, notamment les dictionnaires spécialisés. Cela a donné lieu à une configuration réticulaire faite de nœuds et de bifurcations retraçant les différents liens qu'entretiennent les différentes facettes de ce concept.

Une fois le concept décrit, il reste de voir comment on doit procéder pour extraire des informations sur les facettes considérées du développement durable. C'est là qu'interviennent les trois hypothèses de travail que l'auteur cherche à mettre à l'épreuve de l'expérimentation : la notion de *facette*, celle de *convertisseur* et celle de *pontage prédicatif* :

- *La notion de trace* : comme le concept de développement durable a la configuration d'un réseau de relations fait de nœuds à partir desquels partent des bifurcations conduisant à d'autres nœuds, force est de constater qu'il ne peut être abordé dans sa globalité. L'unique façon de l'appréhender consiste à partir de l'un de ses constituants pour voir comment il peut conduire à l'ensemble des informations que

[3] Soumaya Mejri est aussi titulaire d'un Master TILDE (Traitement Informatique et Linguistique des Documents Écrits) de l'Université Sorbonne Paris Nord.

renferme le corpus à interroger. C'est pourquoi il faut choisir une seule facette du concept, qui n'en est en réalité qu'une *trace conceptuelle*. Si l'on veut faire le trajet inverse, c'est-à-dire partir de textes parlant du développement durable, on doit procéder de la même façon : choisir une *trace linguistique* pour remonter vers l'information. L'auteur a établi donc deux listes de traces conceptuelles et linguistiques pour procéder à ses investigations.

- Le passage du conceptuel vers le linguistique et vice versa nécessite une opération de *conversion* de l'un vers l'autre, parce que les deux univers en question ne sont pas de la même nature : le conceptuel relève du domaine des idées, le linguistique est de nature sémiotique (symbolique). Pour le même concept, on peut avoir toutes sortes d'équivalents linguistiques, selon la langue qu'on choisit. Il s'agit donc d'une opération de traduction qui ne pose aucun problème quand la langue de la description des concepts est différente de celle des corpus (par exemple : anglais/arabe). On est obligé de recourir à un artefact scriptural quand on utilise la même langue pour les deux (le français par exemple). Cela permet d'opposer par exemple le concept et son expression linguistique (exemple : BIODIVERSITE/biodiversité) : le concept en majuscule et son équivalent français en minuscule.

- Reste le *pontage prédicatif* : quand on procède à des requêtes informatiques et qu'on obtienne des concordanciers dans lesquels figurent les traces objets de chaque requête, il s'agit le plus souvent de portions de textes hachées qui n'ont pas nécessairement une configuration phrastique permettant de saisir la signification précise des items lexicaux constitutifs (ce qui correspond à l'emploi de chaque item). Les coupes dans le texte sont faites au hasard du nombre choisi des caractères pour les contextes droit et gauche. Pour éviter le risque de traiter des items lexicaux indépendamment de leurs significations contextuelles, -comme on le fait couramment en statistique textuelle- , l'auteur a recours à la théorie des trois fonctions primaires qui met au cœur du langage la relation prédicative, c'est-à-dire le contenu conceptuel. Cette approche considère que tout item lexical

comporte en lui-même un ensemble de prédicats virtuels qui, au gré des contextes, phrastiques ou non, peuvent entrer en résonance avec les prédicats virtuels des autres items lexicaux avoisinants. C'est là que s'établit un *pontage prédicatif* entre l'item de la requête et les items de son contexte.

Ces trois hypothèses élaborées et les traces conceptuelles et linguistiques établies, il reste de choisir l'outil informatique et le corpus adéquat. Soumaya Mejri a opté pour la plateforme libre de droit, *Sketch Engine* dont l'exploitation est relativement aisée pour les gestionnaires. Les requêtes faites à partir des deux listes de traces ont donné suffisamment de résultats qu'il faut filtrer. C'est pourquoi elle a élaboré une vingtaine de scripts informatiques pour améliorer le rendement de la plateforme et avoir des résultats traduits en tableaux statistiques et graphes. Concordanciers, tableaux et graphiques figurent en annexes.

La dernière étape consiste à interpréter les résultats et à vérifier la pertinence de la méthode adoptée. Un seul exemple peut illustrer l'évaluation de la démarche adoptée, celui de l'usage d'un nom propre qui est censé ne pas avoir de contenu sémantique préconstruit. Si la méthode est bonne, le nom propre doit attirer dans son voisinage des items comportant des contenus significatifs. L'auteur a fait figurer parmi ses listes le nom de l'entreprise *Monsanto*. Les résultats obtenus avec cet item fournissent des informations insoupçonnées figurant dans les contextes droit et gauche, comme *entreprise américaine, pesticide, cancer, espèces menacées, procès, condamnation de cette entreprise*, etc.

La démarche étant concluante, l'auteur compte l'appliquer à un objet de gestion précis pour concevoir un outil permettant aux décideurs d'accéder à l'information de qualité qu'ils cherchent.

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 275-278

GERFLINT

Thèse de Rabeb Ben Ammar. *Structuration sémantique des proverbes : traduction et approche contrastive (français-arabe)*

Imen Ifaoui
Université de Sousse, Tunisie
imen_ifaa@live.fr
https://orcid.org/0000-0003-3095-0878

La thèse *Structuration sémantique des proverbes : traduction et approche contrastive (français-arabe)* a été rédigée par Rabeb Ben Ammar sous la direction du professeur Ammar Azouzi. Elle a été soutenue le 24 juin 2024 à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sousse. Ce travail de 342 pages s'intéresse à l'analyse des proverbes à travers une approche contrastive, en étudiant leurs spécificités dans deux univers linguistiques et culturels distincts : le français et l'arabe.

L'objectif principal de la thèse est de réussir la traduction des proverbes tout en préservant leur authenticité, leur signification et leur dimension culturelle. Afin d'atteindre cet objectif, la doctorante s'est concentrée sur les défis posés par les différences entre ces deux langues. La thèse propose une analyse d'un corpus parémique dans le but de créer un dictionnaire électronique qui garantirait une traduction fluide, minimisant la perte des caractéristiques spécifiques des proverbes traduits.

Dès l'introduction, l'auteur met en lumière la complexité du phénomène étudié. Elle considère le proverbe comme un objet d'étude multidimensionnel, dont l'analyse implique une approche interdisciplinaire et une connaissance préalable des contextes socioculturels des deux langues. Ainsi, la réussite de la traduction passe par la prise en compte de multiples facteurs pour élaborer un dictionnaire électronique bilingue qui respecte les spécificités des proverbes dans chaque langue.

Partant du principe que le proverbe est un phénomène à la fois linguistique et culturel, la doctorante vise à concilier ces deux dimensions avec l'utilisation d'outils informatiques dans la conception de son dictionnaire. Elle a étudié les caractéristiques du sens proverbial et les difficultés liées à la traduction entre le français et l'arabe. L'un des axes de

son travail repose sur l'élaboration d'une méthode conceptuelle pour résoudre ces problèmes. Cette méthode consiste à rechercher l'équivalent conceptuel de chaque proverbe dans les deux langues (français et arabe), qu'il soit standard ou dialectal. Cette démarche a permis une étude contrastive qui met en évidence les convergences et divergences entre les deux systèmes linguistiques.

La première partie de la thèse (p. 8-110) est consacrée à une réflexion théorique sur les caractéristiques du sens proverbial et leur impact sur la traduction. Rabeb Ben Ammar aborde le problème que pose la définition des proverbes, en les distinguant de leurs parasynonymes à l'aide de tests et de critères précis. Elle analyse également les particularités sémantiques des proverbes, telles que leur structure binaire, les relations logico-sémantiques, et les mécanismes nécessaires pour déchiffrer leur sens, comme la généricité, l'implication, l'inférence et le rééquilibrage sémantique.

Dans la deuxième partie (p. 112-211), l'auteur s'engage dans un travail empirique en soumettant des échantillons de son corpus à trois logiciels de traduction automatique (*Google Traduction*, *Reverso* et *Babelfish*), afin d'évaluer leur fiabilité. Les résultats montrent une prise en charge insuffisante et une perte significative du sens des proverbes, souvent liée à des problèmes de cohésion interne et au fonds culturel véhiculé par les proverbes. Cela conduit la doctorante à privilégier la méthode conceptuelle comme solution, en élaborant un corpus parallèle des équivalents conceptuels en arabe et en dialecte tunisien, fondé sur un découpage conceptuel des proverbes. Cette grille conceptuelle, subdivisée en huit champs conceptuels, permet de rassembler les proverbes ayant des similitudes de famille, sous forme de concepts cohyponymes.

La troisième partie (p. 217-287) est dédiée à l'analyse comparée des corpora parallèles. Cette étude met en évidence l'universalité du phénomène proverbial, avec des proverbes partagés entre les deux langues par la concordance de leurs contenus conceptuels, images parémiologiques et structures. Toutefois, elle révèle également des divergences culturelles, les équivalents pouvant différer dans leur image ou leur structure tout en véhiculant le même contenu conceptuel.

Trois bases de données ont été élaborées pour accompagner ce projet de dictionnaire : la première concerne les ambiguïtés culturelles, visant à clarifier les éléments culturels spécifiques comme les symboles religieux, les pratiques gastronomiques, les toponymes et anthroponymes. La seconde base repose sur les résultats du concordancier AntConc, servant à préparer les contextes d'emploi des proverbes. Enfin, la troisième ressource est une classification scalaire des équivalents conceptuels, qui hiérarchise les correspondances selon le degré de similarité : équivalence totale, partielle, pseudo-équivalence, et absence de concordance.

Le dernier chapitre de la thèse présente la création du dictionnaire électronique bilingue, fondé sur une codification structurale interne selon l'approche conceptuelle onomasiologique. Ce dictionnaire organise les proverbes en fonction de leurs équivalents conceptuels, et pour chaque entrée, des informations complémentaires sont fournies, telles qu'une interprétation du sens, une explication des paradigmes culturels, et un contexte d'emploi tiré des résultats du concordancier AntConc.

La thèse se conclut par un retour sur les objectifs et les résultats obtenus, soulignant la complexité du phénomène proverbial et la nécessité de croiser plusieurs disciplines pour appréhender ses diverses dimensions. La question de la fidélité dans la traduction est également réexaminée, mettant en évidence les défis liés à la langue et à la culture. Enfin, l'auteur suggère des pistes pour de futures recherches, telles que des enquêtes empiriques pour valider l'équivalence des proverbes et l'introduction de nouveaux champs conceptuels dans le travail parémique. Elle propose également une transcription des proverbes arabes en français selon l'alphabet phonétique international, contribuant ainsi à la promotion du plurilinguisme.

Ce travail est complété par une bibliographie détaillant les références utilisées pour appuyer les recherches et les conclusions de la thèse.

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 279-283

GERFLINT

Thèse de doctorat en linguistique arabe. *Le discours métalinguistique arabe moderne : les fondements intellectuels et théoriques*

Jaouedi Ali
Université de Sousse, Tunisie
jaouediali@hotmail.fr
https://orcid.org/0009-0004-8306-7944

Notre thèse porte sur l'étude du discours métalinguistique arabe moderne, intitulé en arabe « الخطاب الورلسانيّ العربيّ الحديث : الخلفيّات الفكريّة والنّظريّة ʔalʁiṯa : bu-lwaralisa : niju ʔalʁalfija : tu-lfekrijati wa-nna*nnaðarijjati* ». Elle est soutenue le 31 mai 2023 à l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Tunis, sous la direction du professeur Tawfik Grira. Elle comporte 373 pages et elle est structurée en trois parties.

Le travail consiste en une étude de la terminologie linguistique arabe moderne à partir d'un large corpus qui contient des textes d'origine arabe et des textes traduits du français et de l'anglais vers l'arabe :

- *Les expressions figées en français : noms composés et locutions,* de Gaston Gross traduit en arabe par Salah Mejri et Béchir Ouerhani ;
- *Pour une logique de sens*, de Robert Martin traduit en arabe par Taieb Baccouche et Salah Mejri ;
- *Métaphors we live by* de Mark Johnson et George Lakoff, traduit en arabe par Abd Elhamid Jahfa ;
- *dala : latu-lʔalfa :ði* de Ibrahim Anis ;
- *madʁalun fi-nnaħwi-lʕirfa : nijji* de Abd Eljabbar Ben Gharbiya ;
- *binjatu-lʒumlati-lʕarabijjati bajna-ttaħli : li wa-nnaðarijjati* de Moncef Achour.

Notre travail repose sur les hypothèses suivantes :

- L'ouverture des cultures les unes aux autres contribue à enrichir la recherche scientifique dans divers domaines, y compris le domaine linguistique.

- L'érosion des frontières entre les domaines scientifiques dans ce qu'on appelle « l'interdisciplinarité » contribue à la migration de la terminologie et des concepts d'une discipline à l'autre.
- Le discours métalinguistique arabe moderne se trouve au croisement de différentes disciplines, qu'elles soient arabes ou étrangères, classiques ou contemporaines.

Pour examiner ces hypothèses, nous avons structuré notre travail en trois parties. Chaque partie renferme deux chapitres.

La première partie est consacrée à l'aspect théorique. Le premier chapitre porte sur la notion de discours métalinguistique, qui part du discours général vers le discours métalinguistique selon le schéma suivant :

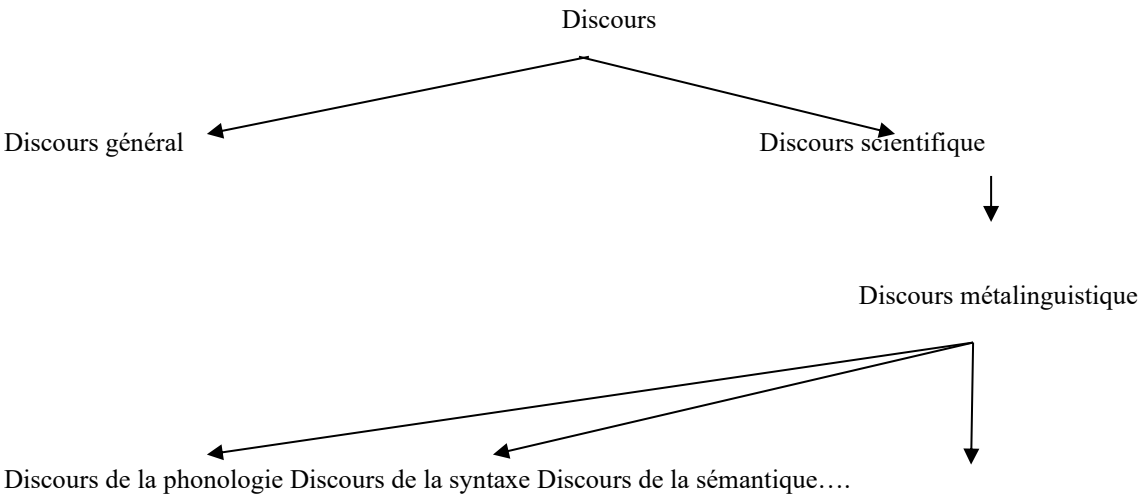

Nous avons commencé par rappeler certaines théories et définitions du discours, à travers quelques approches linguistiques comme celle de Zelling. S. Harris, Emile Benveniste et Jean-Michel Adam pour aboutir à la définition du discours que nous avons adoptée dans notre travail : « le discours est la transformation du système linguistique en une production effective. Sa caractéristique principale est son intentionnalité. »

Par la suite, nous nous sommes penché sur le discours scientifique, qui se différencie principalement du discours général par l'utilisation des unités terminologiques. C'est pour cette raison que les communications scientifiques, techniques ou professionnelles ne peuvent être produites que par ceux qui possèdent des connaissances spécialisées, acquises par l'apprentissage.

Cette définition s'applique au discours métalinguistique, avec la précision qu'il est autoréférentiel, réflexif, autonymique. En d'autres termes, dans ce type de discours, la langue ne fait pas référence au monde extralinguistique, mais à elle-même.

Il s'ensuit que l'analyse du discours métalinguistique doit porter sur sa dimension terminologique. À ce propos, nous avons essayé de montrer que la terminologie linguistique arabe connaît plusieurs problèmes, comme l'emploi de termes inappropriés pour décrire les phénomènes linguistiques et le recours à des termes polysémiques de la langue générale (*cf.* le terme « حال ħa : lun » qui désigne une fonction syntaxique et réfère en même temps au monde extralinguistique.)

Dans le deuxième chapitre, nous avons abordé des questions épistémologiques liées à la terminologie linguistique arabe, comme les interactions entre les disciplines et leur impact sur les termes et les notions qu'ils véhiculent. Par ailleurs, il a fallu tenir compte de l'analyse des termes dans leur contexte textuel ; ce qui permet de rendre compte des emplois effectifs des termes. Interactions entre les disciplines et emploi des termes en contexte éclairent la dimension néologique comme moyen d'enrichissement du lexique spécialisé et comme révélateur des multiples influences intellectuelles et théoriques. Plusieurs modes de création de termes sont analysés, particulièrement la dérivation, la particularisation, l'emprunt interne, la traduction, la composition, etc.

La deuxième partie est divisée en deux chapitres : le premier analyse l'impact de l'héritage intellectuel et théorique arabe classique sur le discours métalinguistique arabe moderne. Le chapitre suivant aborde les conséquences des influences occidentales sur le même discours. Nous avons d'abord essayé de montrer que la métalangue employée dans les ouvrages linguistiques arabes récents subit l'influence de la tradition grammaticale arabe, dont la terminologie, avec ses acceptions d'origine, persiste toujours. Il en va de même pour toutes les disciplines arabes classiques comme la rhétorique, la logique, etc.

Le second chapitre traite de l'impact des disciplines occidentales sur le discours métalinguistique arabe actuel. Ce qui permet de retenir les deux points suivants :

- la linguistique arabe moderne n'est pas une création *ex nihilo* ; elle est le résultat d'une ouverture sur la linguistique générale, notamment dans ses réalisations en français et en anglais. Il s'ensuit que l'appareil terminologique arabe moderne en linguistique s'en inspire en grande partie ;
- la sociologie est une science étroitement liée aux phénomènes langagiers, car « la communication linguistique est relation sociale avant d'être transfert d'information[1] ». C'est pourquoi la linguistique arabe a recours aux théories de la sociologie pour analyser des faits linguistiques comme la théorie du conflit qui permet de traiter les diversités dialectales.

La troisième partie de ce travail est dédiée à la description du corpus dont l'analyse a abouti à plusieurs résultats. Le premier chapitre en retient les éléments suivants :

- Le discours métalinguistique arabe moderne s'appuie sur différentes ressources, dont l'héritage scientifique classique arabe ;
- S'y croisent patrimoine arabe et occidental, ancien et moderne, reflétant ainsi une réalité linguistique renouvelée grâce à la refonte des nouvelles perspectives modernes ;
- Certains, travaillant sur des questions anciennes, reprennent la terminologie de la tradition avec tout ce qu'elle comporte comme particularités ;
- Le discours combine toutes sortes de références.

Le deuxième chapitre, consacré aux livres en arabe, donne lieu aux constats suivants :

- La linguistique arabe est marquée par l'apport occidental dans toutes les branches de la discipline ;
- Le transfert en arabe du discours métalinguistique étranger ne se limite pas à la traduction des termes et des concepts, mais implique également le transfert de ses soubassements intellectuels et de ses

[1] Marcellesi Christiane. 1983. « Où en est la sociolinguistique ». *Repères pour la rénovation de l'enseignement du français*, n° 60.

cadres théoriques ; ce qui pose une série de problèmes, liés principalement à l'appareil terminologique de la tradition ;

- L'enrichissement terminologique se fait par le biais du vocabulaire de la grammaire arabe disponible, et de la production néologique (dérivation, emprunt, composition, etc.).

Il reste à explorer plusieurs pistes dont une comparaison systématique des pratiques discursives en linguistique, la constitution d'une base de données plurilingue et l'étude de la dimension phraséologique dans ce type de corpus.

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, n° 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 285-288

GERFLINT

Thèse de Imen Ifaoui. Le lexique médical de la covid-19 dans le discours médiatique

Rabeb Ben Ammar
École pluridisciplinaire internationale de Sousse,
Université de Sousse, Tunisie
rabeb_benammar@yahoo.com
https://orcid.org/0009-0001-9622-4070

La thèse intitulée *Le lexique médical de la covid-19 dans le discours médiatique* (283 pages) est élaborée par la doctorante Imen IFAOUI sous la direction du professeur Ezzedine BOUHLEL et soutenue le 26 juin 2024 à la Faculté des lettres et des sciences humaines de Sousse.

Ce travail présente un double ancrage disciplinaire puisqu'il relève de la lexicologie et de l'analyse du discours. Son objectif est d'analyser les implications linguistiques de la crise de la covid-19 notamment aux niveaux lexical et discursif. Il examine des extraits de discours médiatiques diffusés dès les débuts de la flambée épidémique de la covid-19 et du premier confinement.

Le corpus couvre une période caractérisée par l'abondance de la diffusion médiatique et va du déclenchement de la covid-19 jusqu'au 13 mai 2021, date du déconfinement. C'est un corpus varié, constitué de 58 allocutions de responsables de l'OMS émises en 2020, de 2 allocutions prononcées par Emmanuel Macron le 16 mars et le 13 avril, de quelques articles publiés dans le journal numérique *Le Monde* et de certains reportages télévisés de *France 24* diffusés durant le premier confinement en France.

Au niveau méthodologique, l'étude se veut quantitative et qualitative. Elle s'appuie sur un repérage automatique grâce au logiciel *Tropes* mais aussi manuel à travers la consultation des hashtags sur *Twitter* et *Google Trends.*

La thèse présente trois parties formées chacune de trois chapitres. Elle comporte aussi trois annexes. La première comprend deux glossaires ; le premier est linguistique, le second est médical. Il facilite la

compréhension du jargon médical aux non-initiés. La deuxième annexe se rapporte au corpus. Elle comporte les différents reportages étudiés et des liens hypertextes du corpus assez volumineux de l'OMS. La dernière annexe est un petit guide expliquant l'emploi de la plateforme en comportant des ressources pour *Tropes*.

La première partie de ce volume (p. 19-115) est intitulée *Le lexique médical de la covid-19 employé dans les médias : éléments théoriques et conceptuels*. Elle décrit la productivité lexicale et l'enrichissement linguistique engendrés par l'épidémie en montrant les différents modes d'adaptation d'un discours médical spécialisé à un public non spécialiste. Le discours médiatique emploie une langue ordinaire où les termes spécialisés (*agueusie, anosmie, céphalée, dyspnée, myalgie, dysfonctionnement pulmonaire, pneumonie, PCR*) abondent et il met en place, en même temps, une visée explicative (*agueusie = perte de goût*, etc.) pour faciliter la compréhension par l'auditoire non-initié au jargon médical.

Le dynamisme conceptuel se traduit par l'emploi d'une kyrielle de mots nouveaux et d'expressions qui font leur apparition dans les conversations quotidiennes, sur les portails médicaux et même dans les dictionnaires. De nombreux débats se tiennent autour

- de la dénomination de la covid-19 : « *2019-nCov »* ou la « *pneumonie de Wuhan* », « *coronavirus de Wuhan », «* coronavirus », « Sars-Cov-2 »*)*.
- du genre (*le* ou *la covid-19*).
- de la transcription (*COVID-19, Covid-19, COVID 19)*
- de la catégorisation (*endémie, épidémie, pandémie*, *etc*.).

Outre la créativité terminologique se rapportant aux mesures de protection (*confinement, quarantaine, quatorzaine, distanciation sociale, déconfinement*), la thèse montre la prépondérance des néologismes de forme non seulement à partir de la base *confinement (grand confinement, anticonfinement, reconfinement*, *déconfinement, etc.*) mais aussi d'autres bases et d'autres formants (*covidés, aérosolisation, saturomètre, oxymètre, immunité de groupe, cas contact, patient zéro*, etc.). Par ailleurs, hormis le recours à l'emprunt (*grappe, cluster, etc*.), la productivité morphologique est mise en exergue à travers :

- la dérivation (*covid, covidien, covidisme, covidé*) ;
- la troncation par la création de plusieurs mots valises (*infodémie, covidiot, mélancovid*) ;
- et la siglaison (*COVAX, SARS-CoV, PCR*).

La deuxième partie (p.116-200) intitulée « *Le lexique médical de la covid-19 : médiatisation en urgence d'un discours médiatique devenant scientifique »* traite le passage de statut de maladie à celui d'un événement médiatique inaccoutumé et plus précisément « *un événement de suractualité* » selon les termes de Charaudeau. La normalité consiste à parler de la covid-19 et de tout ce qui s'y rapporte. De même, la communication médiatique acquiert les caractéristiques formelles d'un discours scientifique par le choix d'un vocabulaire médical scientifique, l'invitation d'experts, la « modalité numérique » (les chiffres du jour entre malades, victimes, etc.), les mesures de protection (masque, gel, gestes barrières, etc.).

En outre, les experts médico-scientifiques occupent une nouvelle place dans les médias. Ils emploient une rhétorique pédagogique d'explication et tiennent un discours de vulgarisation. En effet, « *le triangle habituel […] le public, le politique et les médias »* devient *« un carré avec la présence des experts* ». Pour plus de crédibilité, la dimension participative du public, notamment celle des victimes, est particulièrement sollicitée à travers des reportages concrets.

Finalement, les méthodes de diffusion de l'information connaissent un véritable ébranlement imposant un nouveau mode de traitement de l'information ; le contrat traditionnel de la communication fondé sur « *l'autorité informationnelle* » est rompu, brisant les frontières entre les informateurs et les informés et de nouvelles stratégies discursives sont adoptées.

La troisième partie intitulée « *Discours médiatique covidien : d'une séduction performative à une désinformation manipulatoire* » (p. 201-282) dévoile ces stratégies discursives employées pour traiter la nouvelle maladie. L'information a cédé la place à la désinformation ; si la parole est donnée aux experts pour son pouvoir explicatif, censé rassurer l'auditoire, elle rend surtout légitime le discours médiatique et pallie le manque de

confiance du public à l'égard du discours journalistique. Par ailleurs, la *médiatisation en urgence*, parmi les mécanismes de diffusion médiatique, expose à la non-vérification des informations. Un glissement des stratégies discursives finit par s'opérer ; ainsi, le fait de vouloir capter l'attention de l'auditoire, d'informer, d'alerter, d'avertir, de convaincre, etc. n'empêche pas une diffusion et une large propagation de fausses informations. Tout en appliquant la règlementation imposée et en se soumettant aux instances d'autorité, le discours médiatique participe paradoxalement à l'« infodémie ». Certaines techniques de manipulation, qui se font au détriment de l'éthique, sont illustrées dans la thèse par plusieurs exemples du corpus.

En définitive, cette thèse tente de montrer dans quelle mesure la pandémie de la covid-19 a contribué à faire émerger un discours médiatique qui fait une large place au lexique médical et qui impacte fortement les stratégies discursives d'un discours destiné à un public large de non-spécialistes.

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

Comptes rendus de lecture

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 291-299

Les Cahiers du dictionnaire, Numéro 15-2023, dirigé par Giovanni Dotoli, Salah Mejri, Béchir Ouerhani, Jia Zhao et Lichao Zhu.

Sounayhawand Moalla
Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba
Université de la Manouba, Tunisie
moallasounayhawand@gmail.com
https://orcid.org/0009-0004-2117-7013

Numéro 15-2023 de la revue *Les Cahiers du dictionnaire*, *Dictionnaire et patrimoine Les discours du dictionnaire et les dictionnaires du discours* sous la direction de Giovanni Dotoli, Salah Mejri, Béchir Ouerhani, Jia Zhao et Lichao Zhu. Paris : Classiques Garnier, 404 p.

Le numéro 15-2023 de la revue *Les Cahiers du dictionnaire* offre une analyse approfondie de certaines questions lexicographiques. Il se présente en deux parties. La première, intitulée « Dictionnaire et patrimoine », comporte onze articles et aborde les fondements historiques et théoriques de la lexicographie. La seconde, a pour titre « Les discours du dictionnaire et les dictionnaires du discours », renferme neuf articles et explore les interactions entre dictionnaires et discours.

La section « Dictionnaire et patrimoine » focalise l'attention sur l'évolution de la lexicographie. Elle met en lumière les contributions majeures et les innovations méthodologiques qui ont marqué cette discipline. Les articles examinent des thèmes variés allant de l'histoire ancienne des dictionnaires à leurs applications contemporaines tout en soulignant leur rôle dans la préservation et la transmission des langues.

L'article inaugural « Classer la langue. De l'invention classificatoire au dictionnaire » de Giovanni Dotoli, retrace l'histoire de la classification linguistique depuis ses origines en Mésopotamie jusqu'à son développement au Moyen-Âge. Dotoli met en relief la dimension épistémologique et anthropologique du dictionnaire, le présentant comme un outil essentiel pour conserver la langue et comme un reflet des

dynamiques culturelles. Il rejoint la pensée d'Alain Rey qui lie intrinsèquement l'histoire du dictionnaire au code social. L'écrivain conclut sur la nécessité de préserver le patrimoine et d'adapter les dictionnaires aux évolutions sociolinguistiques.

Béchir Ouerhani approfondit cette perspective en analysant la lexicographie arabe depuis ses débuts au II^{e} s. H. (VII^{e} - VIII^{e} JC.) jusqu'à l'époque contemporaine. Il souligne la tension entre tradition et modernité, illustrée par l'influence des orientalistes au XIII^{e} s. JC. Ouerhani analyse la typologie des dictionnaires arabes, il distingue les dictionnaires de langue générale, encyclopédiques et thématiques, tout en soulignant leur structure « à deux étages ». L'auteur met en lumière l'importante contribution des orientalistes à partir de la moitié du XIII^{e} s. JC, notamment A. De Bieberstein Kazimirski et Reinhart Dozy, qui ont su allier tradition et modernité. L'article évoque ensuite l'apport majeur d'Al-Busta:ni et l'évolution vers des dictionnaires contemporains plus ouverts aux savoirs modernes. L'intervenant conclut en critiquant l'attention normative excessive portée à la langue pure, coranique, qui a freiné l'évolution de la discipline, et plaide pour une approche plus historique de la langue arabe.

Dans son article, Néji Kouki analyse le dictionnaire *At-taʕri : fa : tu*, rédigé par Al-ʒurʒa : ni : (1339-1413), ouvrage qu'il présente comme innovation majeure dans la tradition lexicographique arabe. La particularité principale de ce dictionnaire réside dans sa méthodologie. Alors que la tradition lexicographique arabe, suivant le modèle du Kita : bu al-ʕajni d'Al-farahi : di, s'appuie sur la racine consonantique, *At-taʕri : fa : tu*, (« livre des définitions », adopte un système de classement alphabétique. Plus précisément, les entrées sont organisées selon la combinaison de la première et de la deuxième consonne, une approche que Kouki attribue à des motivations pédagogiques. L'ouvrage se démarque également par l'étendue des domaines qu'il couvre, offrant ainsi un précieux témoignage de la culture arabo-musulmane de l'époque. Cette richesse thématique associée à sa méthodologie novatrice en fait une ressource d'une grande valeur patrimoniale.

Dans son intervention intitulée « Dictionnaire érotique arabe », Fraj Lahouar expose son projet d'élaboration d'un dictionnaire érotique développé en deux versions unilingue (arabe-arabe) et bilingue (arabe-

français), un travail qu'il entreprend en collaboration avec Béchir Ouerhani. L'auteur retrace l'histoire de la lexicographie érotique arabe en remontant à l'époque classique, où le terme « *kiteb* » désignait un glossaire spécialisé. Il met en lumière deux ouvrages majeurs « *Wishah Fi Fawa'id Al-Nikah* » de Soyouti et « Jawami'a Al-Ladha » d'Ali Ibn Nasr (10^{e} S.). Ces textes fondateurs illustrent l'existence d'une véritable science de la sexualité appelée « *Bah* » dans la tradition arabe. Cette riche tradition classique a influencé la lexicographie érotique contemporaine notamment « *Le Dictionnaire érotique chez les Arabes »* (2002).

Thouraya Ben Amor et Monia Bouali analysent les particularités lexicographiques du *Dictionnaire bilingue arabe-français, français-arabe* de Daniel Reig (= *DBDR*). Le dictionnaire se distingue par une asymétrie volontaire, privilégiant la partie *arabe-français* au détriment de la symétrie traditionnelle. Le *DBDR* intègre l'arabe moderne, il inclut des mots absents des autres dictionnaires bilingues centrés sur l'arabe littéral *fusha.* Par ailleurs, les intervenantes notent que ce dictionnaire se démarque d'*Al-Manhal français-arabe* et *Al-Kamous français-arabe* par son système de commentaires spécifique des entrées. En effet, *As-Sabil* utilise un système d'index alphabétique avec des références numérotées en chiffres arabes et romains renvoyant à la partie *arabe-français.* Cette approche bien qu'innovante, cible principalement un public francophone, une orientation qui n'est pas précisée dans sa préface. En outre, les marqueurs métalexicographiques incluent 122 marqueurs de domaines, toutefois, ils sont exclusivement en français. La richesse sémantique du dictionnaire s'accompagne d'une certaine complexité dans la consultation notamment dans les renvois croisés. Néanmoins, ce dictionnaire constitue un outil précieux pour la traduction de l'arabe vers le français.

S'appuyant sur la citation de Robert Martin sur l'indissociabilité des cultures et de leurs langues, Béchir Ouerhani et Dhouha Lajmi étudient la dimension patrimoniale du dictionnaire bilingue de Kazimirski. L'ouvrage se caractérise par une macrostructure dichotomique, annoncée dès son titre *Dictionnaire arabe-français, Toutes les racines de la langue arabe, leurs dérivés, tant dans l'idiome vulgaire que dans l'idiome littéral, ainsi que les dialectes d'Alger et de Maroc*. En effet, il intègre racines arabes et dérivés dans les registres littéral et vernaculaire. La nomenclature inclut également

les variétés diatopiques d'Algérie et du Maroc, ce qui confirme l'adoption d'une approche polylectale. Le lexicographe maintient l'organisation formelle de la tradition arabe tout en innovant par une métalangue systématiquement française. Les auteurs remarquent que cette approche métalinguistique implique un lectorat bilingue qui maîtrise les deux codes linguistiques. Les auteurs, se référant à A. Rey (1986), mettent l'accent sur la présence de « condensés culturels » dans le dictionnaire de Kazimirski.

À partir d'un corpus lexicographique bilingue français-arabe, Abdellatif Chékir examine le traitement lexicographique du calque comme phénomène résultant des contacts des langues. L'auteur distingue les différentes typologies de calques (lexicaux, sémantiques et phraséologiques) et analyse leur processus de lexicalisation qui conduit à leur intégration dans les dictionnaires. Son étude révèle une résistance notable des dictionnaires arabes et français quant à l'intégration des unités calquées et celle des emprunts se manifestant par une carence en marques diastratiques et diachroniques. Le traitement lexicographique de ces phénomènes présente une hétérogénéité significative entre les différents ouvrages. Chékir plaide pour une harmonisation du traitement lexicographique des calques et des emprunts, préconisant l'inclusion systématique des données étymologiques et des processus de formation. Il souligne particulièrement l'importance d'intégrer ces unités calquées dans la nomenclature des dictionnaires arabes afin de faciliter la compréhension et l'usage des expressions issues du calque. En conclusion, l'auteur appelle à mettre fin à la marginalisation lexicographique des calques défendant leur légitimité dans l'enrichissement du lexique.

Anissa Zrigue et Pawel Golda proposent une étude analytico-descriptive de l'incidence des supports lexicographiques bilingues sur la didactique des langues. Leur analyse s'articule initialement autour de la composante culturelle dans l'acquisition d'une langue cible. Les auteurs soutiennent que la maîtrise phraséologique, vecteur de compétence interculturelle, s'avère indispensable dans l'acquisition d'une langue seconde par un locuteur allochtone. Cette perspective place la dimension culturelle au cœur de la méthodologie didactique des langues étrangères. Ils signalent que dans les dictionnaires bilingues, le traitement lexicographique des culturèmes révèle des phénomènes de convergence entre cultures proximales et de

divergence entre cultures distales. Les chercheurs examinent la perception négative de l'usage des dictionnaires bilingues dans le contexte du français langue étrangère. Ils recommandent une double approche : d'une part, l'optimisation des contenus lexicographiques bilingues, et d'autre part, l'élaboration d'une méthodologie didactique encadrant l'utilisation de ses outils. Cette démarche vise à transformer le dictionnaire bilingue en un instrument d'acquisition linguistique efficace qui dépasse son statut traditionnel d'outil de consultation ponctuelle.

Danguolé Melnikiené nous propose une étude diachronique de l'évolution sémantique et lexicographique du lexème *patrimoine* à travers les dictionnaires français du XVI^{e} au XXI^{e} siècle. L'analyse met en évidence que la polysémie du terme s'est développée progressivement, avec une acception prototypique initialement dominante relevant du champ sémantique de l'héritage familial. Le *Littré* marque une innovation métalexicographique en introduisant une microstructure qui intègre des données diachroniques et étymologiques. Dans la lexicographie contemporaine, on observe une réduction de la microstructure, avec des divergences notables dans l'articulation sémantique et le système de marquage entre les principaux ouvrages de référence (*Le Robert, Le Larousse, ADF*). Le sème initial de la transmission patrilinéaire, attesté dès Estienne, persiste mais s'efface au profit d'une acception collective, lexicalisée par Féraud au XVIII^{e} siècle. L'auteur déplore notamment l'affaiblissement du dispositif de marquage sémantique et domanial dans les dictionnaires modernes.

Le dixième article signé par Imen Mizouri et Angelo Sampaio, examine le traitement lexicographique des emprunts autochtones dans une perspective polylectale. Les auteurs, s'appuyant sur les travaux de Salah Mejri, conceptualisent l'emprunt comme un phénomène dynamique inhérent au contact linguistique. Ils rejettent l'approche normative et privilégient plutôt une analyse fondée sur la variation diatopique et la polylectalité. L'étude se focalise sur deux contextes sociolinguistiques distincts : la situation diglossique tunisienne caractérisée par une prépondérance des unités polylexicales dans les emprunts à l'arabe, et le cas du portugais brésilien, où l'influence du tupi, bien que constitutive, reste limitée aux aspects lexicaux sans impact phonologico-morphologique.

Les chercheurs constatent une marginalisation de la variante brésilienne dans la lexicographie monolingue et bilingue, tandis que l'analyse des seuils d'acceptabilité lexicographiques révèle des disparités dans le traitement des emprunts selon les ouvrages de référence.

Le dernier article de la première partie, rédigé par Mariadomenica Lo Nostro, aborde la complexité de l'entreprise lexicographique dans une perspective épistémologique et culturelle. Elle se joint à Collinot-Mazière qui affirment que la dualité intrinsèque des dictionnaires réside dans leur fonction métalinguistique conjuguée à leur rôle de description du monde. L'auteur examine la dichotomie entre dictionnaires monolingues, dépositaires d'un savoir culturel, et bilingues, conçus comme outils traductologiques selon Rey, mais porteurs d'une dimension culturelle d'après Dubois. Lo Nostro souligne en s'appuyant sur Gaudin, l'empreinte idéologique inévitable dans le travail lexicographique, malgré une visée d'objectivité. Elle conclut sur la valeur patrimoniale des éditions imprimées comme étant des témoins diachroniques et exprime des inquiétudes quant à la préservation de cette mémoire lexicographique face à la transition numérique.

Toutes ces contributions montrent que le dictionnaire est bien plus qu'un simple inventaire lexical ; c'est un objet anthropologique complexe qui cristallise les tensions entre tradition et modernité. La dimension patrimoniale est intrinsèquement liée à l'exigence de préserver la mémoire collective tout en permettant son évolution face aux réalités contemporaines.

La deuxième section intitulée « Les discours du dictionnaire et les dictionnaires du discours », est consacrée à l'exploration approfondie des relations entre dictionnaire et discours. Cette section rassemble neuf contributions qui examinent cette thématique selon diverses perspectives notamment théorique, pratique, culturelle et numérique.

L'article de Jia Zhao présente une analyse novatrice du *Dictionnaire du Pont aux chevaux* de Han Shaogong comme exemple du genre roman-dictionnaire. L'étude se focalise sur deux aspects majeurs notamment l'imitation critique du format dictionnairique traditionnel et la spatialisation textuelle qui en découle. Zhao démontre comment Shaogong remet en question l'autorité conventionnelle du dictionnaire et son pouvoir de

nomination normative, préférant une approche plus pragmatique et évolutive du langage. Cette structure particulière permet une narration non-linéaire qui crée un espace littéraire intertextuel riche, capable d'intégrer divers genres et figures stylistiques.

Pour Giovanni Dotoli, le dictionnaire constitue essentiellement un discours sur la langue. Se référant aux travaux de Benveniste, Meschonnic et Rey, il développe l'idée que la description linguistique est intrinsèquement discursive, les mots ne peuvent exister isolément mais uniquement dans un contexte. Sa contribution souligne la nécessité de transcender la forme traditionnelle du dictionnaire comme liste fermée pour l'envisager comme un espace interdiscursif et transdiscursif, où la dimension collective doit prévaloir malgré le travail individuel du lexicographe.

Mengyang Yu aborde la problématique cruciale de la préservation des langues menacées à travers l'étude spécifique de l'oroqen, langue classée sérieusement en danger » par l'UNESCO. Son analyse détaillée de deux ouvrages lexicographiques, le *Dictionnaire Oroqen-chinois* et le *Dictionnaire de prononciation des expressions courantes en Oroqen,* met en lumière l'importance d'une approche dictionnairique rigoureuse dans la revitalisation linguistique. S'inspirant des travaux d'André Martinet, elle recommande l'élaboration d'un dictionnaire descriptif axé sur les aspects phonétiques et phonologiques.

Feifei Shen explore minutieusement la relation entre le *Dictionnaire complet illustré (1889)* et le dictionnaire-prototype du *Dictionnaire Français = Chinois* révélant une filiation complexe. Son analyse démontre une importante similarité au niveau de la nomenclature, tout en soulignant les adaptations significatives apportées dans le passage du français au chinois. Ces modifications comprennent des ajustements linguistiques nécessaires, l'intégration d'éléments culturels chinois dans les exemples et la recherche d'équivalences pour les termes culturels français. Ainsi, le *Dictionnaire complet illustré* dépasse la simple traduction.

Fanz Zhang s'intéresse au phénomène émergent des E-dictionnaires dans l'apprentissage du français en Chine. Sa contribution établit une typologie tripartite : dictionnaires basés sur le matériel (en déclin), dictionnaires logiciels et dictionnaires en ligne qui sont largement adoptés.

Une enquête approfondie révèle notamment que le logiciel *French Helper* est utilisé par plus de 99 % des apprenants chinois de français. L'auteur analyse les fonctions principales de ces outils numériques et souligne l'importance du rôle des enseignants dans leur utilisation optimale.

Mario Selvaggio propose une analyse approfondie des discours encyclopédique et dictionnairique, en s'appuyant sur les théories de Rey, Dotoli et Eco. Son étude des entrées « encyclopédie » et « dictionnaire » dans l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert met en relief leur modernité surprenante. Il examine particulièrement l'innovation de « l'arbre de la connaissance », qu'il compare à un système informatique moderne, et démontre que le discours dictionnairique constitue un texte culturel indissociable de l'encyclopédie.

Dhouha Lajmi et Thouraya Ben Amor présentent une analyse détaillée du discours sentencieux dans les dictionnaires. S'appuyant sur les travaux d'Anscombre et la définition de S.Mejri, elles démontrent que ce discours fonctionne comme un micro-récit structuré par une concaténation de prédicats. L'étude de ces énoncés met en lumière les défis particuliers de leur traduction qui nécessite de maintenir simultanément la structure lexicale, le sens profond et les spécificités culturelles.

France Lafargue analyse minutieusement l'ouvrage de Giovanni Dotoli « *Le dictionnaire est un discours* ». Elle examine les fondements théoriques de la relation entre dictionnaire et discours. En se basant sur Saussure, elle développe l'idée que la langue n'existe que pour le discours et explore comment la pratique discursive imprègne le dictionnaire, principalement à travers le rôle central des citations et l'importance du contexte.

Jean-Nicolas De Surmont conclut cette section avec une analyse critique de l'histoire de la lexicographie québécoise, se concentrant sur les critiques de Claude Poirier envers les dictionnaires *Robert.* Son étude examine la gestion du *Trésor de la langue française du Québec* sous la direction de Poirier, soulevant les défis administratifs et l'importance de ce projet dans l'affirmation identitaire linguistique des Québécois.

Cette deuxième partie offre un panorama riche et diversifié des recherches contemporaines sur le discours lexicographique. Les contributions démontrent la complexité et la vivacité de ce champ d'étude. Les articles soulignent l'évolution constante du format

dictionnairique face aux défis contemporains comme la préservation des langues menacées, l'adaptation culturelle, la transformation numérique et la transmission du savoir linguistique.

Ce numéro des *Cahiers du dictionnaire* donne une perspective sur l'évolution de la lexicographie à travers ses contributions historiques et contemporaines. La première partie met en évidence l'importance culturelle et historique des dictionnaires, tandis que la seconde illustre leur rôle dynamique dans le discours moderne. L'ensemble de ces articles témoigne d'une discipline qui s'adapte aux défis sociolinguistiques actuels tout en préservant son héritage précieux. Les réflexions présentées ici ouvrent également la voie à une réévaluation continue du rôle que jouent les dictionnaires dans notre compréhension du langage et de ses usages au fil du temps.

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 301-310

Les Cahiers du dictionnaire, Numéro 14-2022, dirigé par Giovanni Dotoli, Salah Mejri, Lassâad Oueslati et Éric Turcat.

Leila Hosni
Université de Tunis, Tunisie
hosni_leila@yahoo.fr
https://orcid.org/0000-0001-7164-010X

Numéro 14-2022 de la revue *Les Cahiers du dictionnaire, Dictionnaire et grammaire Dictionnaire et liberté*, Dirigé par Giovanni Dotoli, Salah Mejri, Lassâad Oueslati et Éric Turcat. Paris : Classiques Garnier, 2023, 558 p.

Intitulé « Dictionnaire et grammaire, Dictionnaire et liberté », *Les cahiers du dictionnaire* N° 14, 2022, est publié en février 2023, dans les éditions Classiques Garnier. Le numéro est codirigé par Giovanni Dotoli, Salah Mejri, Lassâad Oueslati et Éric Turcat. Comme son titre l'indique, il est constitué de deux parties. La première est consacrée à des travaux relatifs à la relation Dictionnaire / Grammaire ; et la seconde, à la relation Dictionnaire / Liberté. Le volume se termine par deux essais et sept comptes rendus.

Issue de la XVII^{e} journée des dictionnaires, journée italo-franco-tunisienne, organisée le 26 novembre, à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, la première partie de ce numéro s'intéresse au traitement de l'information grammaticale dans le discours lexicographique. Les contributions portent sur plusieurs types de dictionnaires : les dictionnaires de langue, les dictionnaires spécialisés et les dictionnaires numériques.

La majorité des articles se sont focalisés sur les dictionnaires de langue : monolingues, bilingues et étymologiques. S'agissant des dictionnaires monolingues, les auteurs y ont étudié la grammaire selon plusieurs angles d'attaque. Dans leurs articles « « Macro- et micro-grammaire dans le dictionnaire » et « Le métalangage de la grammaire dans le dictionnaire », S. Mejri et G. Dotoli ont insisté sur l'importance de l'information grammaticale dans le dictionnaire. Le premier considère que le lexique et la grammaire sont complémentaires ; et le second insiste sur le rôle de cette

dernière dans l'élaboration des discours lexicographiques, dans la mesure où elle « permet au dictionnaire de quitter le monde des glossaires » (p. 34). De ce fait, Mejri a distingué « la macro-grammaire » de « la micro-grammaire », ces deux composants essentiels du dictionnaire et Dotoli s'est concentré sur l'omniprésence du métalangage de la grammaire dans le discours lexicographique, présentant ainsi « un dictionnaire dans le dictionnaire. » (p. 35)

Inscrits dans la théorie des trois fonctions primaires, les deux contributions que sont « l'ambivalence catégorielle des unités polylexicales » et « les marqueurs de l'enchaînement prédicatif dans le dictionnaire » mettent l'accent sur le fonctionnement syntaxique, sémantique et morphologique de deux phénomènes linguistiques, à savoir « la polylexicalité » et « l'enchaînement prédicatif ». L. Hosni et L. Oueslati insistent sur les limites du dictionnaire (*TLFi*) dans le traitement des unités polylexicales qui présente une « ambivalence catégorielle ». Excepté quelques-unes, ces unités de troisième articulation ne figurent pas sous la forme d'entrée de dictionnaire. Leur catégorie syntaxique est généralement interprétée à travers les exemples ou, dans le texte, à travers une analyse prédicative. Quant à I. Mizouri, A. Zrigue, T. Ben Amor, elles se sont penchées sur l'étude des marqueurs de l'enchaînement prédicatif dans le *Grand Robert* et le *TLFi*. Après avoir défini « l'enchaînement prédicatif », elles ont procédé à une typologie de ses marqueurs, qui peuvent, en effet, être grammaticaux (*aussitôt…. aussitôt*) ou lexicaux (inférés à travers les unités lexicales). Dans le dictionnaire, le rôle de ces différents marqueurs consiste à assurer une unité prédicative.

Dans un dictionnaire de langue, grammaire et lexique peuvent également être associés pour attribuer une dimension sociétale au discours lexicographique. Après avoir insisté sur l'importance des grammairiens dans l'élaboration des dictionnaires, N. Celotti met l'accent, dans son article intitulé « *Dico en ligne Le Robert*. Espace de découverte grammaticale et de dévoilement de questions sociétales », sur l'importance de l'espace grammatical dans le discours lexicographique. La grammaire peut, en effet, y révéler et « dévoiler » une dimension sociétale. La polémique politique et sociale suscitée par l'introduction du pronom *iel*, en est un exemple.

La majorité des travaux se sont donc référés aux dictionnaires monolingues. Un seul dictionnaire bilingue (*Nouveau dictionnaire général bilingue français/italien - italien/français*) a fait l'objet de deux articles, ayant, tous les deux une visée didactique, même si les approches adoptées sont différentes. M. Lo Nostro inscrit son travail « Grand-père Dico, Grand-mère Grammaire : Les atavofigures de nos langues », dans une approche purement didactique, dans la mesure où elle accorde une grande importance à l'information grammaticale dans les dictionnaires, qui, sans pour autant remplacer les manuels, peuvent également contribuer à l'apprentissage des langues. Quant à E. Gishti, elle s'inscrit plutôt dans une approche contrastive. Dans son article « La construction verbale dans le *Nouveau dictionnaire général bilingue français/italien - italien/français* », elle s'intéresse à la description grammaticale de trois parties de discours : le verbe (*grossir* et *promettre*), le nom (*poste*) et l'adjectif (*possible*), dans le cadre d'un dictionnaire bilingue. L'objectif de l'auteur consiste essentiellement à montrer qu'il existe, outre la micro-grammaire d'une langue donnée, « une micro-grammaire bilingue ».

Les dictionnaires de langue étudiés dans ce numéro sont également des dictionnaires dont l'objet d'étude est l'origine des langues, l'étymologie des mots, leur évolution, etc. Intitulant son article « « Pour une reconception inter/transculturelle du dictionnaire étymologique du français », S. Kassab-Charfi pose un ensemble de questions relatives à l'origine de certaines unités lexicales françaises, lesquelles unités sont fondées sur des racines de la langue arabe. Elle critique, de ce fait, *Le dictionnaire étymologique* de J. Picoche qui les rattache à une origine exclusivement indo-européenne. Dans une visée essentiellement didactique, elle affirme que « la visibilité du terme arabe se surimposant derrière l'étymon indo-européen ouvrait [pour l'étudiant tunisien] la voie vers une meilleure intelligibilité » (p. 183). Un dictionnaire étymologique doit donc être « un dictionnaire inclusif », dont l'objectif ne se réduit pas à la traduction. Il doit plutôt « s'inscrire dans un projet : celui de « la transversalisation des étymons et racines. » (p.188)

Les « dictionnaires de l'Ancien Régime » ont, eux, fait l'objet de l'article d'I. Turcan, « Le discours grammatical dans les dictionnaires de langue française sous l'Ancien Régime ». En confrontant certains « anciens » textes lexicographiques, en y étudiant le discours grammatical, elle rend compte

de leur « incomplétude », de leurs limites. Ni Richelet ni Furetière, par exemple, ne sont parvenus à instaurer un discours permettant à un usager d'apprendre la langue française.

Si les dictionnaires de langue rendent compte de la grammaire d'une langue générale, les dictionnaires spécialisés, dont l'objet est essentiellement le lexique (spécialisé), ont également leur propre « grammaire ». C'est ce que Sa. Mejri et So. Mejri ont tenté de démontrer dans leur article intitulé « La micro-grammaire des termes spécialisés dans le dictionnaire ». La confrontation d'un dictionnaire de langue (le *TLFi*) et de deux dictionnaires spécialisés (le *Dictionnaire de l'économie* et le *Dictionnaire de science économique*) leur a, en effet, permis, d'une part, de dégager les limites des informations grammaticales relatives au lexique spécialisé dans le premier type de dictionnaire, et d'autre part, de rendre compte de la richesse de ces informations dans les seconds. Cette richesse est révélée à travers les exemples illustrant les différentes définitions. Un discours spécialisé n'est donc pas réduit à sa terminologie. Il obéit, en effet, à une micro-grammaire qui « gère » et « organise » la production langagière des spécialistes.

L'évolution du « digital » dans tous les domaines (économique, social, etc.) a également influencé le domaine lexicographique. Les dictionnaires électroniques / numériques sont de plus en plus nombreux. On assiste, par conséquent, à l'élaboration d'un ensemble de projets relatifs à ces dictionnaires, lesquels sont fondés sur un lexique, mais aussi sur une grammaire. L'article d'A. Greco et C. Marello, intitulé « Esplorare verbi e nomi irregolari italiani con i dizionari digitali » (« Explorer les verbes et les noms irréguliers italiens avec les dictionnaires numériques. Expériences avec des apprenants francophones de l'italien LS »)[1] est inscrit dans le projet *Esplora (con) i dizionari digitali,* qui consiste à installer un apprentissage des langues étrangères via des dictionnaires numériques en ligne, et qui se base sur une expérience effectuée sur des apprenants francophones de l'italien comme langue seconde. Limitant leur étude aux verbes et noms irréguliers italiens, les auteurs insistent sur l'importance de ce type de dictionnaires dans la « formation des futurs enseignants » (p. 65), et ce malgré certaines difficultés relatives à son utilisation dans le cadre du test d'Italien LS/ L2.

[1] Cet article est rédigé en italien.

Toujours dans un cadre « didactique », l'article de M. Léo, « la mise en valeur de la conjugaison des verbes dans les dictionnaires collaboratifs en ligne », met l'accent, d'une part, sur l'importance du dictionnaire numérique dans l'enseignement des langues étrangères, et d'autre part sur les limites de ce type dictionnaire, qui demeure « incomplet », puisqu'il n'est pas toujours en mesure de résoudre les problèmes des usagers, notamment au niveau de la traduction. En traitant le phénomène de l'homonymie, via la confrontation de deux dictionnaires numériques (le dictionnaire monolingue *Larousse* et les dictionnaires bilingues *Larousse* et *Reverso*), elle met l'accent sur les limites de ces deux discours lexicographiques, qui ne distinguent pas de façon très claire des homonymes tels que *dame* (verbe) et *dame* (nom), ce qui complique la tâche de l'apprenant, notamment au niveau de la traduction.

S'intéressant au dictionnaire électronique comme un espace où se rencontrent grammaire et lexique, P-A. Buvet intitule son article « « l'articulation grammaire-dictionnaire dans le cadre de la génération automatique de textes ». Il y étudie l'articulation « lexique-grammaire dans le processus de formulation d'un énoncé à partir de l'exploitation des informations et des méta-informations enregistrées dans le dictionnaire » (p. 109). L'ensemble de ces énoncés est destiné à un Robot. Et l'outil de travail est « la génération automatique de textes », qui se base sur deux dictionnaires électroniques. Après avoir expliqué le fonctionnement du système d'interaction entre la machine et l'être humain, l'auteur se penche sur la description de ces dictionnaires.

De par son titre (*Dictionnaire et Grammaire*), la première partie de ce numéro met en évidence, non seulement la relation étroite Lexique / Grammaire, mais aussi la diversité des supports lexicographiques, même si la majorité des travaux est consacrée aux dictionnaires de langue, qui fait également l'objet de plusieurs articles qui constituent la deuxième partie du volume, consacrée à la relation Dictionnaire / Liberté. La question de la Liberté » y est traitée selon trois points de vue. Certains auteurs la rattachent à l'espace lexicographique, d'autres au fonctionnement syntactico-sémantique des unités lexicales, et certains autres à des entités comme l'« entrée du dictionnaire ».

Partant de l'idée suivante : « le travail du lexicographe bascule sans arrêt entre libertés et contraintes » (p. 456), M. Lo Norstro « localise » et « énumère » dans son article « les libertés des artisans des dictionnaires », l'ensemble de ces contraintes et de ces libertés. Les premières sont à la fois « techniques » (consignes du protocole, consignes de l'éditeur, etc.) et « éthiques » (respect du lecteur, avoir un esprit ouvert, etc.) ; et les secondes consistent dans la liberté de choix du lexicographe par rapport à l'orthographe, à la féminisation, au choix du lexique, etc. L'auteur illustre cette liberté en recourant à deux dictionnaires bilingues, le *Nouveau dictionnaire général bilingue français/italien - italien/français* et BOCH (septième édition). Le premier fait, également, l'objet de l'article de C. Boccuzzi, « la traduction des exemples dans les dictionnaires bilingues franco-italiens. Une liberté souvent limitée », qui met l'accent sur la traduction des exemples, révélant une liberté limitée du lexicographe. Bien que l'italien et le français soient des langues « sœurs » / « cousines », le lexique de l'une ne donne pas toujours lieu à une traduction littérale dans l'autre.

L'élaboration des dictionnaires électroniques (CD-ROM, dictionnaires en ligne) garantit, quant à elle, la liberté des usagers qui, sans contraintes (graphiques, morphologiques, etc.), peuvent consulter toutes les entrées du dictionnaire. Pour offrir une telle liberté, un ensemble de procédures et techniques sont adoptées par le lexicographe. Ces procédures donnent matière à l'article de S. Mejri et M. Bouali : « comment le dictionnaire préserve-t-il la liberté du locuteur ? ». Après avoir défini le dictionnaire comme un espace de « normes », les auteurs montrent qu'il est également un espace de « variations (syntaxiques, morphologiques, graphiques, etc.). C'est dans ce sens qu'il est considéré comme un espace de « liberté », liberté confirmée par la présence d'un autre espace, permettant au locuteur-lecteur de « manipuler » librement le lexique. Cet espace est occupé par « les moules », les citations donnant lieu à des déviations, « des renvois », favorisant une navigation hypertextuelle, à laquelle L. Zhu consacre son article, « les dictionnaires numériques. La navigation hypertextuelle et l'organisation réticulaire ». À l'instar de S. Mejri et M. Bouali, il considère les deux éléments retenus comme un espace de liberté dans le dictionnaire électronique, dans la mesure où ils permettent de

« s'affranchir de la contrainte matérielle du dictionnaire papier. » (p. 349) Ces renvois font partie d'un « système d'interconnexion nodal » permettant d'accéder à la définition, et aux autres éléments constitutifs du sens, tels que « le domaine », « les catégories syntaxiques », tout en actualisant des « prédicats encapsulés », lesquels constituent des enchaînements prédicatifs.

La liberté dans le dictionnaire n'est pas limitée à l'espace lexicographique. Elle concerne également le lexique. En effet, certaines unités lexicales sont étudiées comme des « unités semi-libres », et d'autres comme témoignant d'une « liberté créatrice ». Les unités semi-libres sont les « collocations », qui intéressent particulièrement L. Meneses-Lerín et D. Lajmi, dans leur article « les collocations dans le dictionnaire : une semi-liberté combinatoire ». Ayant un statut intermédiaire entre la combinatoire libre et la combinatoire figée, ces items présentent un traitement lexicographique particulier. Elles sont traitées comme des « séquences libres où la fréquence, la polysémie et la variation sont les caractéristiques majeures de cette réalisation linguistique » (p. 336), mais aussi comme les séquences figées, vu leur polylexicalité, l'opacité sémantique de certaines d'entre elles, etc. La liberté créatrice se manifeste, quant à elle, à travers « les relations obliques », traitées par l'article intitulé « les relations obliques comme espace de liberté de création. » (B. Ouerhani et T. Ben Amor). Il s'agit, par exemple, des emplois métaphoriques, métonymiques, figurés, etc. Dans le cadre d'une étude contrastive, les auteurs rendent compte des différents marqueurs de ce type de relations, dans des dictionnaires arabes et français. Ils dégagent les points communs (les mêmes marqueurs de relations obliques) et les points de divergence : « Dans les dictionnaires arabes, [il faut] coder les informations brutes et très riches, la difficulté majeure résidant, entre autres, dans l'absence de dictionnaire historique » (p. 425). Malgré cette différence, elles présentent, dans les deux langues, « un espace de liberté de création ».

Dans toutes ces contributions, le dictionnaire est défini comme étant un espace manipulé « librement », aussi bien par les lexicographes que par les « locuteurs » / « lecteurs » (Mejri et Bouali). Il s'agit, par conséquent, d'« un texte démocratique ». Cette idée est confirmée par G. Dotoli, dans son article « "liberté" en dictionnaires ». À partir d'une étude diachronique de

cette notion, il montre que les dictionnaires, s'accordent sur un ensemble de définitions, qui mettent en évidence sa dimension « universelle », voire « humaine ». De ce fait, il définit cet espace lexicographique comme un espace où s'expriment les valeurs humaines. Cette richesse n'empêche pas pour autant I. Turcan d'en énumérer les limites ; et ce en étudiant les dictionnaires de l'Ancien Régime, dans son article intitulé « la notion de *liberté* au prisme des lexicographes de l'Ancien Régime. Transgression des règles ou art de vivre ? ». Après avoir présenté différentes définitions, elle en arrive à l'idée que les lexicographes, tout en insistant sur « la liberté politique » et « la liberté religieuse », négligent « la liberté individuelle ». Elle considère, par conséquent, que ces dictionnaires étaient sélectifs, s'adressant essentiellement aux « riches » et aux « puissants ».

S'ajoutent à cela deux contributions portant sur cette notion dans deux dictionnaires du 18e siècle : « *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert » et le « *Dictionnaire philosophique* de Voltaire ». La première est celle de M. Selvaggio, « l'entrée "Liberté", dans l'*Encyclopédie* », où l'auteur, expose la définition de ce terme, pour ensuite en fournir une sorte de typologie (liberté et penser, liberté et politique, etc.), qui témoigne de la richesse de cette définition, permettant de transmettre les valeurs du siècle des lumières. Quant à la seconde, elle est celle d'É. Turcat, « dialogue socratique ou dispute démiurgique ? "De la liberté" dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire ». La notion de « liberté » y est étudiée dans un cadre particulier, le dialogue philosophique, assimilé à un dialogue socratique, et considéré par certains critiques comme « une dispute ». Ce cadre lexicographique suscite plusieurs interrogations, la principale étant la perception voltairienne de la liberté : « […] se pourrait-il que la « Liberté » voltairienne restât ici une entrée sans issue après s'être laissée capter trop tôt dans les mailles d'un « Destin » fataliste ? » (p. 321).

La diversité des études traitant la relation Liberté/ Dictionnaire rend compte de la complexité de ce type de relation, qui dépasse le cadre lexicographique, pour atteindre un cadre extra-linguistique. C'est dans ce sens que nous considérons que ce volume présente une autre vision / perception du dictionnaire. Il rend compte du linguistique (lexique et grammaire), tout en reflétant l'extra-linguistique (le social, le politique, etc.)

Ces articles sont suivis de deux essais, qui mettent l'accent sur le caractère « évolutif » des dictionnaires. Sa dynamique se manifeste surtout à travers la diversité des éditions, incluant chacune un nouveau lexique, de nouvelles définitions, etc. Le *Dictionnaire de l'Académie* et le *Dictionnaire Québécois d'Aujourd'hui* en sont une parfaite illustration. Le premier fait l'objet de l'article d'A. Kaliska et K. Gostkowska, « la présence des termes de couleurs et l'évolution de leurs définitions dans les neuf éditions du *Dictionnaire de l'Académie* ». Les auteurs, tout en adoptant une approche diachronique, tentent de préciser le rôle d'un dictionnaire de langue générale dans la transmission du « savoir » à tout usager du dictionnaire (spécialiste ou non spécialiste). Ils retiennent le changement de la politique éditoriale du *Dictionnaire de l'Académie Française* (DAF) à travers les neuf éditions. Ce n'est qu'à partir de la 4^{e} édition (18^{e} siècle, le siècle des lumières) qu'on a commencé à inclure les termes spécialisés, dont les termes relatifs aux couleurs qui ont connu une évolution spectaculaire. Cette évolution n'a, toutefois, pas d'impact sur ce dictionnaire, qui demeure un dictionnaire de langue générale, qui s'adresse à des usagers français, pour qui « la couleur [est un] phénomène socio-culturel et historique […]. » (p. 488)

Le deuxième essai « conversation autour de la langue française et du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* entre le roi des mots et le prince déchu » (J-N. De surmont) consiste, quant à lui, en le Verbatim d'un entretien réalisé avec les deux lexicographes Alain Rey et Jean-Claude Boulanger, publié « à l'occasion du trentième anniversaire de la sortie du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui.* » (p. 493) Plusieurs informations relatives à ce dictionnaire sont fournies par Alain Rey (sa forme, son contenu, la méthodologie adoptée pour l'élaborer, quelques exemples de mots, les perspectives, etc.).

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 311-317

La phraséologie française. La phraséologie française en questions, sous la direction de Salah Mejri, Luis Meneses-Lerin et Brigitte Buffard-Moret.

Safa Krifi
Université de Gafsa, Tunisie
safa.topsystem@gmail.com
https://orcid.org/0009-0004-6636-6264

La phraséologie française. La phraséologie française en questions, sous la direction de Salah Mejri, Luis Meneses-Lerin et Brigitte Buffard-Moret (éds) Hermann, *Vertige de la langue,* Paris, 2020, 458 p.

Cet ouvrage de 458 pages comporte vingt-six contributions dont une partie est présentée lors de la deuxième rencontre internationale sur la phraséologie française organisée par l'université d'Artois les 20 et 21 septembre 2017. Il comprend une introduction (p. 7-10), trois parties (p. 13-418) et trois comptes rendus (p. 419-440). Cet ouvrage, comme le souligne Salah Mejri dans la présentation, traite la problématique de la phraséologie française et les extensions liées à ce domaine. Les contributions peuvent être ramenées à trois points : la théorie et la description, les usages pragmatiques et appliqués, et la didactique et l'enseignement des langues.

La première partie, intitulée *Aspects théoriques et descriptifs*, comporte huit articles. À partir de la description d'un type particulier de phraséologisme, chaque auteur aborde le domaine suivant une démarche théorique déterminée. S. Berbinski envisage le figement dans un sens élargi comprenant des unités du discours complexes de dimensions variables. En s'appuyant sur une analyse à la fois diachronique et synchronique, elle examine les items discursifs figés comme la locution *à peu près* d'un point de vue sémantique et discursif pour montrer que ces items discursifs figés connaissent des degrés variables de figement. Dans une perspective contrastive, K. Bogacki s'intéresse à la problématique des cliques en établissant un isomorphisme des phraséologismes ou/et des mots simples appartenant à deux langues : le français et le polonais. Il signale les difficultés de mise en place d'isomorphisme de deux systèmes linguistiques

en se contentant de *formes canoniques* sans prendre en considération tous les mécanismes linguistiques et discursifs.

Pour proposer une classification des unités phraséologiques lexicales, C. Díaz Rodríguez prend en considération trois critères : le critère strictement phraséologique des UP notamment des locutions ayant un sens global (*vendre la mèche, table ronde*…), le comportement collocationnel dont le sens « *n'est pas unitaire mais additif* » (p. 52) (*rire jaune, chocolat blanc*) et le critère fonctionnel, déterminé selon la fonction visée de l'unité, qu'elle soit classifiante ou qualifiante. Le dernier critère est structurel donnant lieu à des UP syntagmatiques et des UP supra-syntagmatiques. La contribution de H. Ammar a pour objet les modalisateurs dans les collocations complexes. Ces dernières sont un type particulier d'expressions phraséologiques analysées sous l'angle de la modalité. L'auteur examine les collocations complexes comportant des modalisateurs externes (verbe modal, adverbe, les tournures impersonnelles) et des modalisateurs internes (soit le collocatif, soit le collocatif et la base qui sont porteurs de modalité). À travers les exemples analysés, Ammar montre que la modalisation, en tant que fonction primaire, est un prédicat cadratif hiérarchiquement supérieur qui marque la subjectivité de l'énonciateur. Dans sa contribution, D. Lajmi tente de répondre à la question suivante : « *l'enchaînement polylexical est-il une nouvelle création phraséologique* ? ». Elle définit l'enchaînement polylexical comme « *la concaténation et la combinaison d'unités polylexicales* » (p.75). Les unités de l'enchaînement sont analysées d'un point de vue formel où le patron syntaxique sert de moule lexical et de moule phraséologique (Notre pays [est en proie à] [une cascade de] scandales), sémantique (la globalisation et les tropes sont des caractères saillants) et syntaxique. Cette étude montre que l'enchaînement polylexical génère de nouvelles créations lexicales. Pour I. Mizouri, l'enchaînement polylexical est analysé « sur la base de la dichotomie continuité/discontinuité ». (p.118). Cette étude présente certaines configurations de la discontinuité polylexicale notamment les relations endophoriques. L'enchaînement se présente ainsi comme un créateur d'espace textuel permettant « *de créer de nouvelles possibilités d'organisation du discours oral ou écrit* » (p.132). Les deux contributions de Lajmi et Mizouri élargissent le champ de la phraséologie et tendent vers une

nouvelle perspective qui s'intéresse aux séquences concaténées et aux structures complexes dépassant le cadre phrastique.

S'inspirant des travaux d'Anscombre, S. Palma s'intéresse aux stéréotypes lexicaux en analysant des locutions à polarité négative (être la mer à boire, faire du mal à une mouche) et celles à polarité positive (dormir sur ses deux oreilles, donner du fil à retordre). L'étude comparative des locutions et des proverbes où figure le mot bouche en français ou boca en espagnol permet à l'auteur d'en dresser la typologie suivante : « *soit la locution signale une vérification exceptionnelle du stéréotype, soit elle indique que le cas considéré ne rentre pas dans le cadre habituel* ». (p. 98). De son côté, A. Rădulescu signale les difficultés dans l'apprentissage d'une langue étrangère en prenant l'exemple du verbe romain *a trage* (*tirer* en français) dans des locutions verbales, des collocations et des parémies.

La deuxième partie, Usages pragmatiques et appliqués, comporte dix textes ayant pour axe commun la phraséologie en contexte. Le premier texte est celui d'A. Zrigue où elle traite de la problématique des proverbes. Elle démontre que « *le proverbe peut avoir un emploi pragmatémique à la manière des pragmatèmes* » (p.144) en prenant les paramètres syntaxiques, sémantiques et pragmatiques en considération. Après avoir examiné les similitudes entre les pragmatèmes et les proverbes, Zrigue opte pour une classification qui résout le problème de la compositionnalité : proverbes-pragmatèmes-clichés (*la parole est d'argent et le silence est d'or*) et proverbes-pragmatèmes-locutionnels (*A chacun son métier, les vaches seront bien gardées*). X. Blanco, s'inscrivant dans une approche diachronique, compare l'expression de quantification non numérique dans le roman en prose du VIII *Val des amants infidèles* et ses traductions en français contemporain. Il met en évidence la dynamique linguistique de l'utilisation de ces expressions et souligne les variations qui se produisent dans les deux textes. G. Dotoli montre l'importance d'exemples de phrases littéraires dans le dictionnaire. Il considère « *les citations, forgées ou d'auteur, dans le dictionnaire monolingue de langue (..) comme des phrases à plein titre* » (p. 179), et ce en mettant en valeur leur influence historique sur la langue, leur aspect rhétorique, sémiotique, et sociolinguistique. J. Goes étudie les différents emplois de l'adjectif *petit* dans la phraséologie française afin de voir s'il relève du figement ou de simples collocations.

Goes en distingue deux catégories : l'emploi minimisant, doté d'une fonction linguistique où l'adjectif *petit* est préférentiel (*petit café, petit dessert*) et l'emploi hypocoristique préférentiel, parfois remplaçable (*ma petite femme = ma femme chérie*) et culturellement lié. Cette analyse montre que le sens des deux emplois est compositionnel et l'adjectif *petit* relève des collocations et non pas du figement.

Dans la contribution de Gonon, Goossens et Novakova, il est question d'étudier des constructions lexico-syntaxiques propres à des motifs spécifiques afin d'identifier et de définir les deux sous-genres littéraires, à savoir le roman policier et le roman sentimental. S'appuyant sur une approche inductive, les auteurs analysent les trois motifs récurrents d'un point de vue linguistique soulignant leur variété structurelle et d'un point de vue textuel démontrant qu'ils sont « *des marqueurs discursifs structurants* » ayant une large « *couverture phraséologique textuelle* ». L. Hosni étudie le rôle de la séquence figée dans la cohérence textuelle. Il en découle les relations suivantes : la relation anaphorique qui peut être nominale ou pronominale, la répétition, l'équivalence sémantique et la relation morphologique. Mettant en œuvre les deux principes de « congruence » et de « fixité » Hosni montre la pertinence des SF dans la cohérence textuelle en analysant la coréférence entre la SF et le deuxième composant de la relation et la relation SF/expression défigée ainsi que la relation SF/un élément de la SF.

M. Kauffer s'intéresse à un type particulier des phraséologismes pragmatiques : les actes de langage stéréotypés (désormais ALS) qui se distinguent par trois critères définitoires : le statut d'énoncé (*La belle affaire, ça va pas la tête*), l'idiomaticité sémantique (*du balai* exprimant le rejet) et la fonction pragmatique (*attends voir !* : acte de langage de menace). Selon Kauffer, les ALS sont des actes de langage dont le contexte joue un rôle important dans leur réalisation. Ainsi, *La belle affaire* « peut être un ALS exprimant la minimisation, ou alors avoir un sens littéral et ne plus être un ALS » (p. 251) ; ce qui justifie la pragmaticalisation / grammaticalisation des ALS.

Les trois derniers articles de Thouraya ben Amor, Yauheniya Yakubovich et Lichao Zhu se penchent sur le phénomène du défigement. Th. Ben Amor explique que le défigement, se caractérisant par deux composantes : l'une

linguistique et l'autre cognitive-mentale, est une application sémiotique. Elle montre que « *le parcours interprétatif de l'ED est tributaire de la gestion du sens de la séquence figée et de l'ED du point de vue de son caractère plausible ou non plausible* » (p. 261) ce qui fait que le défigement est « *un puissant complexificateur de la signification* » (p. 270). Optant pour une perspective contrastive, Yauheniya Yakubovich analyse l'emploi normatif et le défigement des collocations dans la poésie française et biélorussienne contemporaine. Elle étudie les indices de ce « dépassement de la combinatoire collocationelle » et l'effet stylistique de ces deux usages. Quant à L. Zhu, il exploite la notion de « moule locutionnel » dans le défigement. Deux types de défigement sont repérés : l'un modulaire préservant le moule locutionnel et exploitant la forme et l'autre non-modulaire faisant disparaitre le moule locutionnel et exploitant le sens.

La dernière partie, dédiée aux aspects applicatifs, comporte sept contributions. A. Arroyo-Ortega parle de l'idée de Constructions Fondamentales en FLE comme « notion-outil » pour l'enseignement-apprentissage des langues. Après avoir exposé le constat principal de son concept qui est l'importance de la phraséologie comme phénomène inhérent au fonctionnement des langues, l'auteur définit les constructions fondamentales comme des énoncés ou des morceaux d'énoncés ayant des propriétés bien spécifiques qui tiennent compte des aspects prosodique, phonologique, syntaxique, sémantique, pragmatique et phraséologique. L'utilité de cette notion-outil est mise en exergue moyennant des exemples radiophoniques. Dans la même perspective, Y. Muñoz définit les Constructions Fondamentales comme « *des unités figées ou semi-figées, car elles ont un certain degré de figement d'un point de vue pragmatique, étant donné qu'elles sont étroitement liées à la situation d'énonciation dans laquelle elles sont employées. Elles présentent un pseudo-figement sémantique car elles sont décodées comme un tout* » (p.374). Découlent de cette définition les caractéristiques suivantes : le degré de fréquence, le figement pragmatique, prosodique et le figement pseudo- sémantique. Elle décèle, via des exemples oralisés, la place que ces constructions occupent dans la phraséologie et leur contribution dans l'acquisition et l'apprentissage « par morceaux » de la langue française. A.H. Burrows et R. Cetro se demandent si on peut évaluer la composante phraséologique

dans un test de positionnement. Après avoir évoqué les étapes de réalisation de ce test, les auteurs identifient les compétences estimées, notamment la compréhension de l'oral et de l'écrit et ce en se basant sur diverses composantes dont la phraséologie. Il en résulte des données statistiques calculées via le Test de Moodle, avec l'illustration de plusieurs items.

Dans une approche comparative français-roumain, D. Dincă s'intéresse aux collocations verbales ayant le patron syntaxique (N [Sujet]) + V + N [Objet] + (Prép. + N2) dans le discours juridique qu'elle définit comme « *une combinaison de deux lexèmes dont la base nominale constitue une unité terminologique, alors que les unités lexicales cooccurrentes appartiennent à la catégorie du verbe* » (p. 351). Ces collocations sont classées en deux catégories : lexicale et conceptuelle. L'analyse de cette dernière catégorie met l'accent sur l'importance de l'ancrage pragmatico-discursif de ce genre de collocations.

Dans une visée didactique, N. Khodabocus et A. Masset-Martin soulignent l'importance d'enseigner et d'apprendre les collocations en classe de FLE et de FOU[1]. Le repérage de quelques problèmes de traduction liés aux collocations en langue étrangère permet aux auteurs de discuter de l'absence de ces collocations dans les manuels grammaire, bien qu'elles soient assez fréquentes dans les discours. Cela est dû aux difficultés de l'enseignement des collocations ; ce qui amène les auteurs à suggérer des activités pédagogiques permettant leur apprentissage.

Dans le même cadre, M. Krylyschin s'intéresse à l'enseignement des locutions phraséologiques en classe de langue. Elle signale les avantages de la manipulation syntaxique de ces unités et leur impact sur la lecture-écriture en général et sur les compétences *écrire et textuelle* en particulier. S'appuyant sur le processus didactique « la démarche interculturelle », A. Lectez défend, dans sa contribution, le volet interculturel des parémies franco-chinoises en en présentant des prototypes dotés essentiellement d'une équivalence conceptuelle (La montagne accouche d'une souris (proverbe) vs Hutou shewei (chengyu).

[1] FOU (Français sur Objectif Universitaire).

La rubrique des comptes rendus (p. 419-440) comporte trois textes d'Imen Mizouri sur trois ouvrages portant également sur la phraséologie :

Inès Sfar, Pierre-André Buvet (dir.), *La phraséologie entre fixité et congruence*, 2018 ;

Vladimir Beliakov & Salah Mejri, *Stéréotypie et figement : à l'origine du sens*, 2015 ;

Francis Grossmann, Salah Mejri et Inès Sfar (dir.), *La phraséologie : sémantique, syntaxe, discours*, 2017.

La richesse des contributions, qu'elles présentent des réflexions épistémologiques, des analyses contextuelles ou des dimensions applicatives, fait de cet ouvrage une référence incontournable dans les études sur les faits phraséologiques.

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 319-326

Parties du discours en arabe et en français, Ezzedine Bouhlel.

Lassâad Oueslati
Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis
Université de Tunis, Tunisie
lassaadoueslati2020@gmail.com
https://orcid.org//0000-0001-9226-5687

Parties du discours en arabe et en français Ezzedine Bouhlel, 2023. Londres : Éditions Universitaires Européennes.

Ezzedine Bouhlel offre à ses lecteurs, à travers son ouvrage, une très bonne synthèse de la polémique relative aux parties du discours. Cette synthèse est d'autant plus intéressante qu'elle porte sur deux systèmes linguistiques appartenant à deux familles de langues très éloignées l'une de l'autre : une langue indo-européenne, en l'occurrence le français, et une autre chamito-sémitique, l'arabe. La question relative aux parties du discours et au découpage en catégories est très ancienne. Linguistes et grammairiens n'ont cessé d'en débattre depuis Platon. Elle demeure néanmoins toujours d'actualité. Outre la prolifération des références traitant des parties du discours, toutes langues et approches confondues, le découpage en catégories opéré par les grammairiens est encore plus problématique dans ce sens où, même dans la même langue, il ne fait pas souvent l'objet d'un consensus. L'auteur de cet ouvrage a préféré ajouter à cette difficulté une autre qui consiste à comparer deux langues différentes. Or, « le découpage en catégories est loin d'être identique pour toutes les langues » (p.12). En effet, les grammairiens arabes retiennent trois méga-catégories alors que les grammairiens français retiennent tantôt huit catégories simples, tantôt neuf. Qui plus est, il n'y a pas une seule langue arabe. Il en existe trois : l'arabe classique, l'arabe moderne ou littéral et l'arabe dialectal. L'auteur, partant d'une conviction intime, consacre son ouvrage à l'étude de la deuxième forme de l'arabe, la forme moderne, en excluant les deux autres.

Comme son titre l'indique, cet ouvrage, précédé d'un autre portant sur les fonctions syntaxiques[1], aborde cette question des parties du discours en arabe et en français, son objectif étant de montrer les points de recoupement des deux systèmes, souvent tenus pour incomparables. De la nature de la question découle le parallélisme entre deux systèmes linguistiques. La comparaison entre les deux langues est une constante dans cet ouvrage composé de trois grands axes. La première partie se fixe pour objectif de montrer que « la partie du discours » est une « notion translinguistique » (p. 13) ; la deuxième constitue un inventaire critique des parties du discours et la troisième présente « un élargissement du débat ». Ainsi, l'ouvrage de Bouhlel repose sur trois axes principaux : la place des parties du discours dans les langues en général, la comparaison critique entre les parties du discours en arabe et celles qui y correspondent en français ; la proposition d'une nouvelle subdivision des catégories en arabe, en vue d'assurer une certaine harmonie avec celles du français.

Certains linguistes postulent que les parties du discours « ne sont pas des fatalités langagières universelles » (A. Culioli, J.-P. Desclés, 1981, 42, 43). Bouhlel réfute ce postulat en pensant que toute langue a nécessairement besoin d'être dotée de parties du discours. Pour s'en convaincre, selon l'auteur, il suffit de se référer à l'histoire de la langue. En effet, depuis l'apparition de la réflexion sur la langue en philosophie (cf. Platon suivi par son disciple Aristote), il y a eu un constat fondamental : la proposition doit être composée d'un thème et d'un prédicat. Cette idée a été exploitée au quatrième siècle. Grâce à Donat, grammairien du latin, une fragmentation en huit parties du discours a vu le jour. Par contre, la répartition établie par les grammairiens arabes a débouché sur seulement trois parties du discours majeures : le nom, le verbe et la particule. La logique de cette fragmentation repose sur la fonction du mot dans la phrase. Ainsi, on range dans la première classe les mots pouvant être soit thème soit prédicat, c'est-à-dire les noms ; la deuxième regroupe les mots qui ne peuvent être que prédicats, c'est-à-dire les verbes et la troisième est constituée des mots ne pouvant être ni thèmes ni prédicats. Il s'agit des particules.

[1] Ezzedine Bouhlel, *Fonctions syntaxiques en arabe et en français, preuve de l'unité des langues*, Paris L'Harmattan, 2016.

L'auteur souligne la divergence des explications de l'origine de la répartition tripartite arabe. Ces explications sont nombreuses. Il en vient ensuite à proposer un rappel des définitions de la notion de parties de discours en établissant des parallélismes entre les Occidentaux et les Arabes, les anciens et les contemporains notamment chez les Arabes, etc.

Dans la présentation générale, l'auteur note que la grammaire arabe, contrairement aux grammaires occidentales, se caractérise par son immobilisme. On a maintenu depuis des siècles la subdivision en trois parties du discours. Cependant, parallèlement à l'unanimité des grammairiens arabes, il y a des objections sur certaines propriétés. Par exemple, certaines parties du discours n'obéissent pas aux mêmes critères définitoires, c'est ce qui pose problème au niveau de la délimitation de la classe des verbes, à titre d'exemple, ou de celle des noms. Malgré les nombreuses tentatives, anciennes et contemporaines, d'analyser la langue arabe autrement, la répartition tripartite traditionnelle demeure dominante.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'inventaire des parties du discours en arabe telles qu'elles sont définies par les grammairiens arabes eux-mêmes. L'objectif est de les confronter par la suite aux parties du discours en français. La première catégorie étudiée est celle du nom. Bouhlel en fournit les différentes définitions données par les grammairiens. En se référant aux anciens et aux contemporains, l'auteur relève une divergence dans les définitions. Certains définissent la catégorie nominale par ses propriétés morpho-syntaxiques, d'autres par ses propriétés sémantiques, etc. En comparant les descriptions du nom en arabe à celles du nom en français, il considère le nom en arabe comme « une mégacatégorie » dans la mesure où elle intègre, en plus des substantifs, les adjectifs, les noms verbaux, les pronoms personnels, les adjectifs et pronoms démonstratifs, les pronoms relatifs, les numéraux et les circonstanciels.

Après un rappel détaillé des grammairiens arabes qui ont établi des critères définitoires de la catégorie nominale, l'auteur met en lumière les limites de ces critères et propose de définir le nom par ses propriétés morphologiques, syntaxiques, sémantiques et énonciatives. Il s'aligne sur la position de certains grammairiens selon lesquels la fonction du nom dans la

phrase lui permet d'être au nominatif, à l'accusatif ou au génitif. Comme il s'agit d'une langue flexionnelle, la forme du mot en indique la fonction dans la phrase.

La détermination renvoie, elle aussi, à une partie du discours. L'auteur rappelle les deux types de détermination en arabe : la définitude et l'indéfinitude. La première est exprimée par l'article *al* toujours collé au nom, et la seconde par un phénomène morpho-phonétique dit *Al- tanwīn*. Un autre phénomène lié à la catégorie nominale est l'expression du genre et du nombre. Les deux langues sont dotées de l'expression de trois genres : le masculin, le féminin et le mixte ou l'épicène. L'arabe a une spécificité qui consiste à distinguer le féminin par trois marques différentes : *al ʾalif- al maqsūra,* le *a horizontal* et *al ʾalif- al mamdūda*, الألف الممدودة, le *a vertical* sans oublier le *t* fermé*.* En arabe, l'expression du nombre n'est pas moins compliquée que celle du genre. On fait la différence, en effet, entre le « pluriel féminin saint » et le pluriel masculin du pluriel dit brisé, l'altération de la consonne finale étant un critère faisant la différence entre les formes régulières et les formes irrégulières.

Après l'examen des problèmes posés par le nombre et des notions telles que le nom singulier signifiant le pluriel et le pluriel du pluriel, Bouhlel évoque le diminutif et ses différentes propriétés morphologiques et combinatoires. Cette notion se distingue par son caractère général : tous les noms réguliers sont susceptibles de se transformer en diminutifs correspondant à un schème déterminé. Contrairement au français, le diminutif arabe est formé non pas « par le biais d'un suffixe, mais par la modification des signes de vocalisation de certaines consonnes à l'intérieur du substantif aboutissant à une transformation de schème » (p. 44). Toujours en rapport avec la morphologie nominale, l'auteur rappelle les cinq fameux noms *al ʾasmāʾu al ḫamsatu*, الخمسة الأسماء: *ʾabu*, أب, père, *aḫu*, أخ, frère, *ḥamu*, حم, beau-père, *ḏū*, ذو, auteur de, *fū*, فو, bouche. Ils sont, à croire les grammairiens arabes, différents de tous les autres noms quant à leur flexion.

La catégorie adjectivale est rattachée dans la grammaire arabe à la méga-catégorie du nom. En rappelant les spécificités morphologiques et sémantiques de cette classe, l'auteur propose de lui réserver une classe autonome tout comme pour le français. De même, le classement de la

catégorie verbale se fait selon le nombre de consonnes formant la base. Ainsi nous avons des verbes constitués de trois à six consonnes appelés respectivement verbes trilitères, quadrilitères, quinquilitères, sexilitères, les premiers étant les plus fréquents. Ils peuvent être augmentés d'une consonne ou plus. Ces verbes peuvent servir de base à une dérivation nominale exprimant « l'origine », l'agent, le nom de lieu, de temps, etc. Sur le plan sémantique, ils peuvent signifier une action, un état, un métier, etc. L'auteur ne se contente pas de relever ces types de noms. Mais il critique la terminologie tout en proposant de nouvelles terminologies. Par exemple, la notion de « nom de temps », n'est pas, selon lui appropriée. Il propose de la remplacer par le terme « temporel ».

Bouhlel décrit ensuite la classe des pronoms. Il rappelle les propriétés morphologiques et syntaxiques de ces pronoms tout en insistant sur le fait que malgré le parallélisme apparent entre les deux langues, il existe des divergences importantes. Par exemple, l'arabe exprime le duel féminin et masculin, phénomène inexistant en français. Puis il en vient à décrire les démonstratifs et les relatifs. Les premiers, employés seuls, peuvent se substituer à un nom. Quant aux seconds, ils font la spécificité de la grammaire arabe. Cette dernière accorde beaucoup d'importance à trois éléments, à savoir le pronom relatif, la relation du relatif et le référent que l'auteur présente en détail. Sa présentation critique de cette catégorie le conduit à substituer aux « noms particuliers » et aux « noms généraux » respectivement les termes « relatifs spécifiques » et « relatifs génériques ». Il propose de leur réserver une classe à part entière dans la mesure où ils ne se comportent pas comme les noms.

La catégorie du nombre ne pose pas moins de problèmes dans les deux langues. Considérée en français comme un déterminant, cette catégorie fait partie en arabe de la méga-catégorie nominale. On distingue généralement les numéraux des cardinaux. À l'intérieur de chacune de ces deux classes, il existe des sous-classes dont l'auteur réduit le nombre fixé par les grammairiens arabes. Sur ce plan, la langue arabe est différente du français. Sa spécificité réside dans son système flexionnel : les ordinaux, par exemple, changent de forme selon leur fonction grammaticale dans la phrase.

La classe des circonstants dite en arabe *Al- ẓarf* est aussi problématique qu'en français. Face à la pluralité des valeurs exprimées par les circonstants

en français, l'arabe n'en dispose que de deux, le temps et l'espace, les autres valeurs étant exprimées dans d'autres chapitres. Bouhlel reproche au classement arabe des circonstants le fait qu'ils ne soient pas traités ensemble par les grammairiens arabes dans une sous-classe de circonstants comme le français mais ils sont regroupés dans la classe des compléments où l'on trouve les compléments d'objet et les compléments circonstanciels.

Pour conclure cette section, l'auteur rappelle que la grammaire arabe met dans la méga-catégorie du nom des éléments hétérogènes, à savoir des substantifs, des adjectifs, des noms verbaux, des pronoms personnels, des démonstratifs, des relatifs, des numéraux et des circonstants. Pour y mettre un peu d'ordre, il applique les propriétés de la catégorie nominale en arabe afin de vérifier si ces catégories peuvent être considérées comme des noms. L'application de ces propriétés lui permet de distinguer les éléments qui vérifient ces propriétés de ceux qui ne les vérifient pas. Après quoi il arrive à la conclusion que « seuls quelques-uns les ont vérifiées » (95). Il en retient les substantifs, les noms verbaux et certains circonstants. « Les autres y sont réfractaires et s'excluent en conséquence de la mégacatégorie du nom » (p. 95). S'agissant du classement des autres, l'auteur propose de s'aligner sur le découpage des catégories en français étant donné l'affinité entre l'arabe et le français.

En décrivant la morphologie des verbes arabes, l'auteur a été conduit à étudier les différents schèmes verbaux, c'est-à-dire les modes et les temps. La comparaison des deux systèmes verbaux permet de voir la divergence entre les deux et les spécificités de chacun. Par exemple, modes et temps, selon lui, sont confondus en arabe et désignés par le terme *ṣīġa* qui signifie littéralement forme. Toujours en rapport avec la catégorie verbale, Bouhlel, tout en retenant le principe du classement des verbes en fonction du nombre de leur base initié par Dubois (1967), propose son propre classement. Il distingue en effet huit classes selon le nombre de bases des verbes.

Comme il s'agit d'une réflexion portant sur deux systèmes linguistiques, Ezzedine Bouhlel opte pour un parallélisme systématique dans son ouvrage. Il cherche à identifier non seulement les similitudes et les dissimilitudes des deux langues mais aussi les limites du travail des grammairiens. Il applique cette démarche à la description de toutes les parties du discours. À la suite

de quoi il propose de réarranger les parties du discours arabes à l'aune de celles du français et des spécificités de la langue arabe.

Partant du constat selon lequel « rien n'empêche […] que l'arabe soit à son tour ouvert aux apports de la linguistique moderne, qui a mis en question pratiquement tous les postulats de la grammaire classique » (p.179), l'auteur propose une nouvelle subdivision des parties du discours où les trois mégacatégories traditionnelles seront remplacées par huit parties du discours, à savoir *al fiʿl*, الفعل, le verbe, *al ʾism,* الا سم, le nom, *al-ḍamīr*, الضمير, le pronom, *al- ṣifa*, الصفة, l'adjectif, *al mutammim*, المتمم, le déterminant, *al- ẓarf*, الظَّرف, le circonstant, *al mufaṣṣila*, المفصلة, la conjonction, *al- rābiṭ*, الرَّابِط, la préposition. À l'issue de cette étude, l'auteur conclut que « entre le français et l'arabe, il existe de réelles disparités mais les similitudes sont indéniables » (194).

Même si l'on peut lui reprocher le fait de ne pas citer, pour la question traitée, des références incontournables telles que *Du mot* (1993) de T. Baccouche et S. Mejri ou *Les parties du discours* (1989) d'A. Lemaréchal, l'ouvrage de Bouhlel constitue un défi dans le domaine de la recherche scientifique sur les langues. Aborder une question très débattue se heurte nécessairement à la difficulté de présenter un travail original. Or, l'originalité de ce travail, réside, non seulement, dans le parallélisme entre deux systèmes linguistiques et donc deux systèmes de pensée qui conceptualisent le monde différemment, mais aussi dans le fait de proposer des solutions pour de nouvelles répartitions d'une langue jugée soumise au carcan d'une tradition grammaticale millénaire. Le rapprochement avec une langue aussi éloignée que le français permet d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche dans et sur la langue arabe. Une telle posture épistémologique est de nature à engager de nouvelles réflexions sur les spécificités des langues, leurs similitudes et leurs divergences.

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 327-332

Le calque linguistique en arabe moderne, Abdellatif Chekir.

Imen Mizouri
Université de Sfax, Tunisie
Université Sorbonne Paris Nord, France
mizourimen@yahoo.com
https://orcid.org/0000-0003-0076-4978

Le calque linguistique en arabe moderne, de Abdellatif Chekir, Centre de Publication Universitaire Tunis, 2019, Collection Sciences humaines, sociales et religieuses.

Malgré la fréquence des travaux traitant des faits linguistiques qui touchent au dynamisme des langues, le calque est un phénomène peu connu parce qu'il ne représente pas d'indices permettant sa reconnaissance et qu'il sollicite les matériaux linguistiques propres à la langue d'arrivée qui ne sont pas toujours appariés avec le moule d'origine. Abdellatif Chekir propose un ouvrage sur le calque qui, à la différence de la traduction où l'on « traduit des discours et non les langues » (S. Mejri, préface de l'ouvrage, p. 3), ce phénomène complexe consiste à transférer un élément préconstruit qu'on cherche à verser dans un autre préconstruit de la langue cible. Trois questions fondamentales auxquelles l'auteur essaie de répondre :

- Comment repérer les calques dans la langue cible ?
- Sont-ils fidèles aux moules de départ ?
- Subissent-ils certaines transformations dictées par les spécificités de la langue arabe, comme langue d'arrivée ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questionnements, Chekir constitue un corpus de plus de deux mille six cents calques, conçu à partir de dépouillement des principaux journaux tunisiens (*Le Maghreb* et *Assabah*) durant la période de 2011 à 2016. S'y ajoute l'observation des échanges verbaux en dialecte tunisien, terrain favorable à l'expression du

contact des langues de manière générale et au phénomène du calque en particulier. Le tout figure en annexes sous forme de tableaux sur 42 pages (un corpus portant sur l'arabe littéral (p. 205-236) et un autre sur l'arabe dialectal (p. 236-247)).

Dans l'objectif de vérifier la granularité de correspondance entre les expressions calquées en arabe et leurs patrons d'origine en français, l'auteur conçoit son ouvrage en quatre sections traitant respectivement :

- des conditions favorisant le calque entre le français et l'arabe et la distinction entre les deux phénomènes connexes, l'emprunt et le calque ;
- des propriétés des unités phraséologiques calquées (collocations et séquences figées) ;
- des spécificités linguistiques des calques ;
- du croisement des expressions dans les deux systèmes linguistiques pour confronter les calques aux patrons d'origine.

Considéré souvent comme une variante de l'emprunt lexical, qui consiste dans le passage d'un mot étranger d'une langue à une autre, le calque nécessite trois ingrédients essentiels, à savoir : une traduction littérale, une dimension polylexicale et le respect de la congruence syntaxique et sémantique du patron d'origine.

Le transfert se fait en trois étapes. La première quand une séquence polylexicale acquiert le statut d'entité préconstruite dans une langue étrangère (en l'occurrence le français). La seconde est le passage du préconstruit dans la langue de départ à la langue emprunteuse (l'arabe) moyennant un ensemble de transformations. Cela donne lieu à la troisième étape qui est l'intégration de l'expression concernée dans la langue cible.

Pour assurer ce transfert, le calque présuppose trois contraintes nécessaires : sélection de l'expression concernée, abandon d'au moins une partie de sa substance et de son contenu et le transfert de l'expression du préconstruit en langue cible moyennant des ajustements plus ou moins importants.

S'agissant de la première contrainte, l'auteur montre que le calque assure le transfert d'une entité complète conçue dans une langue étrangère

vers une nouvelle langue qui offre à cette entité un nouveau signifiant fait des mots de la langue qui emprunte.

La deuxième spécificité consiste dans le rejet du calque de la composante phonologique et de la charpente lexicale de la séquence d'origine, et la conservation, par conséquent, de sa matrice morpho-syntaxique et de son contenu sémantique.

Quant au troisième critère, l'auteur l'aborde sous le regard croisé qu'il porte sur les expressions intégrées dans les deux systèmes et sur leur fidélité aux patrons d'origine. L'analyse d'exemples prototypiques d'expressions calquées mène l'auteur aux résultats suivants :

- Le premier concerne la complexité du phénomène étudié. Le repérage des expressions calquées dans la langue arabe est une tâche fastidieuse, étant donné que le calque est l'influence la moins perceptible qu'une langue puisse exercer sur une autre et qu'il « se glisse subrepticement et se manifeste avec les ressources linguistiques propres à la langue réceptrice » (p. 110).
- La deuxième conclusion est de considérer les calques, quel qu'en soit le domaine (politique, militaire, des comportements humains, etc.), comme étant des assimilations dans la langue d'arrivée qui donnent des expressions qui transgressent le moule d'origine par une modification plus ou moins importante. Cela ébauche une première distinction, inspirée de la description des emprunts de J. Rey-Debove (1988), entre les *calques de luxe* et les *calques de nécessité*. Si les *calques de luxe* ne renvoient pas à une réalité nouvelle mais « dédoublent [les expressions] qui existent déjà pour dénommer la même réalité » (p. 128), comme c'est l'exemple de la séquence *un argument de poids /* حجّة دامغة /حجّة من الحجم الثّقيل), les *calques de nécessité* comblent des déficits en désignant des « réalité [s] inédite [s] » (*Ibid*). Tel est le cas de *nouvelle vague /* موجة جديدة. S'y ajoutent les *calques transnationaux* qui « transgressent les obstacles géographiques et les limites linguistiques pour acquérir une dimension nationale » (pp. 131-132) comme *data bank / banque de données /* بنك المعلومات.
- La troisième conclusion consiste à ne pas considérer que le phénomène du calque n'est pas l'apanage de l'arabe littéral. C'est un

procédé auquel a recours également l'arabe dialectal qui n'adopte pas toujours la même procédure de transfert qu'en arabe littéral. En effet, les calques ne constituent pas une traduction littérale de l'ensemble de l'expression d'origine mais « se présentent selon une texture croisée » où se mélangent les lexèmes appartenant à plusieurs systèmes linguistiques. C'est ce que Chekir appelle le *calque hybride* qui obéit aux manifestations de création lexicale comme la néologie, le défigement ou le calque doublé d'emprunt. Ce dernier constitue un type particulier de calque hybride où parallèlement au transfert du sens opaque de l'expression et de ses contraintes combinatoires, certains éléments constitutifs de l'expression de départ seront réinvestis. Tel est le cas dans l'expression *jouer carte sur table* / يلعب كارط سير طابل. La séquence calquée obéit à une congruence à la fois syntaxique et sémantique, en plus de cette interférence entre les codes linguistiques. Ce type de calque croisé s'apparente par moments au code-swiching, avec cette différence que dans le calque, l'amalgame s'installe de manière délibérée.

Les observables choisis des calques et leurs modèles de départ donnent lieu à une typologie finement détaillée qu'on peut ramener aux :

- Calques *fidèles* : conformes à leur moule d'origine, ils restituent fidèlement la structure morpho-syntaxique, les contraintes combinatoires et la charge sémantique. L'auteur les classe en deux types : ceux qui sont conformes « parfaitement » au modèle d'origine et ceux qui sont « adaptés », avec la particularité de s'écarter de leur modèle de référence avec des ajustements (phonétiques, graphiques, morphologiques, etc.) de manière à s'accommoder aux normes et aux moules de la langue arabe ;
- Calques *remaniés* : il s'agit d'expressions qui se caractérisent par une « infidélité » par rapport au parton de départ puisqu'elles subissent des remaniements qui ne sont pas imposés par les normes de la langue arabe. Tous les exemples retenus ont un point commun : les calques subissent des manipulations aussi bien au niveau de la forme de l'expression (la catégorie des mots constitutifs, le choix des mots, l'ajout ou la suppression de certains mots, la structure

combinatoire…) ou au niveau du contenu sémantique (l'extension du sens, le changement au niveau du contexte d'emploi, etc.).

Toutefois, certaines séquences n'ont pas le véritable statut d'expressions figées en français. Suite à leur transfert en arabe, elles acquièrent, de par leur sens opaque, le statut d'un fait phraséologique telle que la collocation ردة فعل, relevée comme transfert du mot *réaction*.

Tous ces cas de figure montrent que le calque est un phénomène scalaire caractérisé par différents degrés de fidélité par rapport au patron d'origine donnant lieu à :

- des calques ayant un degré assez élevé de fidélité : reproduction fidèle, conforme au modèle en français ;
- des calques accommodés, remaniés ou adaptés à la langue arabe : c'est-à-dire congruents aux normes grammaticales et combinatoires de la langue d'accueil ;
- des calques paraphrasés : où l'on a recours à la paraphrase de l'expression de départ, avec en général l'emploi de nouvelles unités lexicales et une structure syntaxique différente servant à véhiculer le sens opaque de l'expression (*jusqu'à preuve du contraire* / ما إلى أن يأتي يخالف ذلك).

Dans certains cas, des expressions sont assimilées par le système linguistique arabe si bien qu'elles ne sont plus perçues comme des expressions calquées sur une langue étrangère. Leur structure sert ainsi de moule-matrice[1]générateur d'autres expressions où le moule de départ (*blanchiment d'argent*) génère d'autres expressions qui n'existent pas en français (*blanchiment du terrorisme* / تبييض الإرهاب ; *blanchiment de l'information* / تبييض الإعلام), etc. Le moule sert d'invariant lors du passage d'une langue à une autre ; la matrice est génératrice de toutes sortes de remaniements, le tout obéissant à une congruence du patron d'origine et de la forme de l'expression produite en arabe.

[1] Pour une définition détaillée de la notion d'*émmème*, *moule-matrice*, cf. Mejri, S. 2023. « Néologie polylexicale et contenus prédicatifs ». *Synergies Tunisie* n°6, *Inférence et analyse prédicative*, Gerflint, p. 109-153. https://gerflint.fr/images/revues/Tunisie/Tunisie6/mejri1.pdf

Au total, l'ouvrage est bien documenté : il s'appuie sur un corpus représentatif d'expressions calquées et fournit des clés de reconnaissance et d'explication d'un phénomène linguistique relativement méconnu. À le lire, on réalise à quel point l'auteur a atteint les objectifs qu'il s'est initialement fixés :

- L'analyse détaillée de plusieurs exemples prototypiques d'expressions calquées ; ce qui permet à l'auteur d'affiner la description des multiples transformations connues par les calques ;
- La réalisation d'un ouvrage d'un intérêt documentaire et pédagogique certain : il vient répondre à un manque crucial en matière de documentation lexicale et apporter un corpus conséquent pour d'éventuelles exploitations de nature syntaxique ;
- Cet apport documentaire peut servir à enrichir le *Dictionnaire bilingue des calques* (2017) publié par l'auteur.

Linguistes, étudiants et grand public trouveront dans cet ouvrage un outil très utile pour une meilleure connaissance de phénomènes linguistiques courants que seul l'œil d'un observateur averti peut saisir.

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 333-337

La combinatoire lexicale : théories, langues et productions langagières. Luis Meneses-Lerin, Salah Mejri, Jan Goes (éds).

Monia Bouali
Institut Supérieur des Études Appliquées en Humanités.
Université de Gafsa, Tunisie
bouali_moni@yahoo.fr
https://orcid.org/0009-0003-8151-4133

La combinatoire lexicale : théories, langues et productions langagières. Luis Meneses-Lerin, Salah Mejri, Jan Goes (éds), l'Harmattan, Paris, 2023, 276 p.

Cet ouvrage comporte douze contributions d'auteurs venant de divers horizons linguistiques (p. 17-272), avec une présentation (p. 9-16) de S. Mejri, résumant l'intérêt de la problématique de la combinatoire lexicale et montrant que les différents travaux, malgré leur divergence, peuvent être rattachés à deux niveaux d'analyse : « le dit » explicité par la forme de l'expression et « l'inféré », ce qui est suggéré ou l'ensemble des éléments inférés par le dit.

Partant du principe emblématique que « tout est combinatoire » (p. 7), cet ouvrage met en exergue les différentes manifestations de la combinatoire lexicale selon les théories, dans les langues et dans les productions langagières. Les différentes contributions, aussi diverses que variées, donnent aux auteurs la possibilité de s'attaquer à cette problématique, chacun selon son champ d'investigation et suivant ses perspectives d'étude de la langue. « L'intérêt réside dans l'unité de l'objet et la diversité des points de vue. », comme l'a bien mentionné S. Mejri dans la présentation. Toutes les contributions peuvent être lues selon différents axes : la combinatoire lexicale de certaines unités lexicales et son résultat ; la combinatoire dans le contrastif ; la combinatoire dans le comparatif ; et la combinatoire dans des corpus variés.

Certaines contributions nous présentent des cas de combinatoire d'items lexicaux qui soulignent l'intérêt de la combinatoire lexicale dans les sources lexicographiques. La première contribution s'inscrit dans la

continuité d'autres travaux menés par O. Soutet. D'ailleurs, elle est présentée comme complément d'un travail antérieur sur le verbe *être*. L'auteur, puisant ses données lexicographiques concernant *avoir* dans le *Trésor de la langue française*, propose le spectre sémantique global de ce verbe allant du verbe « plein » dans le sens de *posséder* à celui de la forme flexionnelle en tant que désinence du futur et du conditionnel passant par celui de l'auxiliaire ; sans oublier le phénomène phraséologique qui permet de fixer dans la durée l'évolution des strates de la polysémie des mots. La deuxième contribution, celle de J. Goes, est aussi une étude de la combinatoire d'une unité lexicale, l'adjectif *bon*. L'auteur part de l'hypothèse que l'adjectif forme une seule classe et que les types envisagés constituent trois emplois du même adjectif. Il fait l'étude de l'adjectif *bon* dans sa combinatoire avec différents types de substantifs et en le comparant à l'adjectif *grand,* l'objet d'étude d'un travail antérieur. L'auteur conclut que *bon* est un adjectif syncatégorématique dans la mesure où il le présente après l'étude de plusieurs exemples lexicographiques comme un seul adjectif avec différents emplois. Dans la même perspective, Sikora mène une réflexion à partir de certaines ressources dictionnairiques. L'auteur étudie la combinatoire de deux « copolysèmes » du vocable *manquer*. Elle oppose les deux acceptions en soulignant l'apport des adverbes (intensifieurs, quantifieurs, etc.) susceptibles de les accompagner selon des exemples puisés dans *Frantext.* Considérées comme des collocations, ces associations verbe-adverbe rendent compte de cadres syntagmatiques qui fixent des sens appropriés. À l'issue de cette étude, l'auteur conclut en insistant sur l'autonomie compositionnelle des deux emplois ; mais en distinguant à chaque fois, l'apport des collocatifs intensifieurs qui ne portent pas sur la même composante sémantique.

La contribution de P. A. Buvet vient proposer une notion nouvelle pour expliciter cette question de combinatoire lexicale. Il s'agit de la puissance combinatoire qui est définie comme « la capacité langagière de formuler une grande variété d'énoncés pour exprimer un même contenu sémantique ». L'auteur, après avoir parcouru les différentes définitions lexicographiques ou linguistiques attribuées à la notion de *combinatoire*, précise le cadre de sa réflexion, les trois fonctions primaires, et montre par ailleurs la diversité lexicale de la relation prédicative entre prédicats d'un

côté et positions à saturer de l'autre ; vient ensuite l'actualisation qui donne libre cours à la fonction modalisatrice et aux choix du locuteur. Buvet traite la puissance combinatoire comme l'état où le locuteur est confronté à l'extrême richesse lexicale, syntaxique et actualisatrice. Il nous renvoie vers la fin à l'hypothèse que « le concept de moule phraséologique est opératoire pour expliquer le mode de fonctionnement de la puissance combinatoire ».

Ayant l'objectif d'étudier la combinatoire des expressions phrasélogiques, maintes contributions portent sur les collocations, les locutions ou les pragmatèmes. Tout d'abord et dans une perspective comparative, Grossmann fait l'étude de certaines combinaisons ou collocations entre deux œuvres littéraires pour qualifier à la fin le style de deux écrivains et pour montrer l'importance de la combinatoire lexicale et les choix de chacun. L'étude des collocations spécialisées et non spécialisées autour des verbes *lire* et *écrire* dévoilent des emplois spécifiques à chacun des deux écrivains (Modiano et Houellebecq). Cela permet de montrer la relation dialectique entre langue et production langagière. La combinatoire est ainsi génératrice de nouveaux emplois qui assurent continuité entre langue et discours. Il ne faut pas oublier la participation d'Y. I. Hernández Muñoz qui adopte la notion de « construction » comme point de départ, l'auteur s'interroge sur la relation de celle-ci avec le concept de combinatoire. Il s'agit de traiter des unités phraséologiques dans leurs contextes éventuels. Elle conclut en soulignant l'apport que peut avoir la combinatoire comme paramètre d'analyse dans la classification des « constructions ».

Dans une optique contrastive, les deux contributions de Eglantina Gishti d'un côté et de Angélique Masset-Martin et Yu Xiade l'autre montrent que la combinatoire lexicale associe mieux les équivalents dans l'exercice de traduction d'une langue à une autre. La première revient dans sa contribution sur la définition de la notion de *collocation* et opte pour celle de Hausmann (1979) et Mel'cuk (1995, 2003) pour aborder un corpus parallèle qui met en évidence deux langues, le français et l'italien dans un contexte spécialisé : l'art. Dans les ressources lexicographiques (*TLFi*), la collocation reçoit un seul équivalent, tandis que, dans le corpus spécialisé (LBC), les variantes traductionnelles laissent entendre des équivalents

variés pour la même unité lexicale tels que les traductions *tableau rond* équivalent du terme simple *tondo*. La traduction inverse de l'italien vers le français a montré l'existence d'autres équivalents de *tondo : tableau rond, peinture et œuvre circulaire, sculpture en rondes-bosses, bras-reliefs circulaires*. L'auteur conclut qu'il ne faut pas se suffire des équivalents lexicographiques des collocations et qu'il faut opter pour les corpus parallèles qui s'avèrent plus pertinents à ce sujet. De son côté, la deuxième pose la question de la traduction des phraséologismes (collocations, locutions et pragmatèmes) spécialisés. Ils relèvent du domaine de la gastronomie à travers les emballages des produits alimentaires communs entre Français et Chinois. Les auteurs insistent sur la visée didactique de ce travail et montrent l'importance de la phraséologie dans les langues de spécialité.

Dans une perspective comparative entre les combinatoires de certaines collocations, Giorgio Chistopulos, Cindy Charneau et Jean-Marc Mangiante prennent comme corpus des contextes littéraires. En effet, le premier s'attarde sur l'emploi de deux collocations dans l'œuvre de Céline, *Voyage au bout de la nuit* : *déchirer menu* et *soldats inconnus.* C'est un travail qui cherche la créativité dans la fixité. Utiliser une collocation n'est pas un acte banal, mais c'est peut-être exprimer les aspects d'un personnage comme le colonel tels que l'arrogance et le détournement. Dans la deuxième contribution, tout en ayant comme objectif la formation professionnelle en français langue étrangère, Cindy Charneau et Jean-Marc Mangiante analysent des collocations de spécialité en contextes professionnels. Il s'agit de la production de collocations spécialisées verbe-nom qui mettent en relief les actes performatifs professionnels. Cette étude montre que les spécificités du domaine et les tendances combinatoires sont en corrélation. En effet, figement syntaxique et degré de spécialisation des collocations s'avèrent proportionnels.

Dans un objectif didactique, Bjar Fattah Bibo cherche à mettre en place une grammaire à visée professionnelle : un projet de professionnalisation des cours de français à Erbil qui se définit par l'intégration de certaines langues de spécialité comme « le français du tourisme », « le français de l'économie et du management » et « le français de méthodologie de l'enseignement et de la traduction ». Travaillant sur le rapport enseignant-

apprenant, l'auteur cherche à mettre en place « une grammaire contextualisée ».

Dans le souci de varier les corpus, V. Vauclain prend Twitter comme champ d'étude, il présente une méthodologie pour la construction d'un corpus de marqueurs de discours des langues créoles et du français antillais. Se démarquant comme langue hybride, la langue des réseaux sociaux peut aboutir à des découvertes intéressantes en linguistique malgré les contraintes.

La richesse et la variété des contributions montrent l'intérêt porté à la notion de combinatoire. Inhérente à l'ordonnancement des unités lexicales et à l'enchaînement prédicatif, la combinatoire lexicale est présentée dans cet ouvrage comme centrale dans les sources lexicographiques, dans les corpus parallèles, dans les œuvres littéraires et dans des corpus variés. C'est la question de combinatoire interne et de combinatoire externe en rapport avec la phraséologie qui reste à creuser, d'ailleurs initiée par S. Mejri (2011) dans *Néologie et unité lexicale : renouvellement théorique, polylexicalité et emploi.*

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 339-345

Repenser la classe, sous la direction de Radhouan Briki et Anissa Zrigue.

Thouraya Ben Amor
Université de Manouba. Tunisie
bamorthouraya@gmail.com
https://orcid.org/0000-0002-0035-4920

Repenser la classe, sous la direction de Radhouan Briki et Anissa Zrigue, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kairouan, éditions Al-Amina, 2022, 351 p.

Repenser la classe est un ouvrage de 351 pages publié en 2022 avec le soutien du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et celui de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (Université de Kairouan) aux éditions Al-Amina, sous la direction de Radhouan Briki et Anissa Zrigue avec la révision générale de Lazhar Aydi.

Cette publication collective regroupe les travaux du colloque international *Repenser la classe* et d'une journée d'étude *L'enseignant dans tous ses états* qui se sont tenus à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan. Les vingt et une contributions sont autant de réflexions sur les pratiques pédagogiques effectives qui engagent tous les acteurs investis d'une manière ou d'une autre dans la classe. L'exposition des difficultés des apprenants dans le contexte tunisien est surtout focalisée sur l'enseignement supérieur, mais il est souligné que la nécessité de réformer ces pratiques doit intégrer les deux autres niveaux respectivement le secondaire et l'enseignement de base. Ce bilan est réalisé dans des contributions rédigées dans trois langues : principalement le français (16 articles), l'arabe (4 articles) et l'anglais (1 article). Le volume comprend trois parties.

La première est consacrée aux aspects historiques, théoriques et descriptifs. La contribution de Radhouan Briki ancre le lexique didactique et pédagogique dans une maïeutique des étymons et des racines ; le lecteur part à la découverte, guidé par la vérité des mots, celle d'« enseignement » de l'émission à la réception, celle de « maître » et de « disciple » et surtout

celle de « classe » dans ses liens avec le feu, le foyer et la flamme en rappelant la sentence attribuée à Montaigne : « Enseigner, ce n'est pas remplir un vase, c'est allumer un feu ».

Pour Michel Dousset, repenser la classe, c'est « commencer par questionner les pseudo-certitudes dont se parent certains savoirs », c'est sonder les raisons profondes qui poussent chacun à apprendre, c'est accepter à se « mettre en état d'incertitude ontologique » dans un environnement actuel dominé par ce qu'il appelle « la réussite d'une politique de l'échec ».

Naima Meftah Tlili a choisi d'interroger la résistance aux changements de la part du corps enseignant dans le contexte tunisien et d'essayer de cerner ses raisons qu'elles soient d'ordre subjectif ou objectif. Elle développe la part qui incombe au « rôle des politiques éducatives dans les changements de curricula ou de méthodes d'apprentissage » et revient sur les conditions du passage au système LMD. Mais l'accent est surtout mis sur le manque de « bonne volonté mais aussi de préparation subjective et objective pour enseigner autrement ».

Malak Moustapha Sabeur se donne pour objectif de décrire et d'analyser la manière dont les enseignants de langue pensent l'enseignement à distance (EAD) comme une pratique nouvelle expérimentée pendant la période du confinement. C'est une étude qualitative, réalisée dans une perspective émique. Elle se fonde sur des entretiens semi-directifs avec des enseignantes tunisiennes expérimentées à propos de leur pratique d'enseigner la langue française à distance.

Après un retour sur l'origine du choix du français comme langue de culture par l'État tunisien aux lendemains de l'indépendance, Abderrazak Sayadi s'arrête aux causes et aux conséquences de la crise de la place de la langue française dans l'école publique, pour arriver à la situation actuelle. L'historique des politiques éducatives, des réformes successives et des choix linguistiques aboutissent à la description d'une réalité caractérisée par la « dégradation » et « l'effondrement » d'un système. La réponse à la question de départ « quel avenir pour l'enseignant du français en Tunisie ? » semble intimement liée à l'avenir de l'école publique en Tunisie.

Afin d'illustrer le fait que chaque époque est marquée par des débats sur ce qu'il faut enseigner et comment l'enseigner, Lazhar Aydi choisit la

Renaissance française et notamment *Les Dialogues* de Jacques Tahureau. C'est un texte dialogué qui investit explicitement un contrat d'enseignement entre un maître, le « Démocritic » et un disciple, le « Cosmophile ».

En se penchant sur les causes, les manifestations et les solutions de la crise pédagogique dans l'enseignement supérieur dans certains pays arabes, Bécha Ben Mohamed Ayadi estime que la particularité de cet enseignement n'est pas tant l'exercice d'une profession, ni l'accomplissement d'un devoir de manière à satisfaire les autorités de tutelle, mais plutôt un engagement à former des étudiants capables, sur le plan de la personnalité et de la cognition, d'affronter la réalité, de contribuer au développement par la connaissance, d'où la gravité des « carences pédagogiques » au niveau de l'enseignement supérieur.

La seconde partie expose les pratiques envisageables. Afef Henchiri et Fathi Matoussi envisagent justement la « pensée complexe » (Edgar Morin, 2005) comme une entrée pour repenser l'enseignement de l'éveil scientifique notamment au niveau du 3^{e} degré de l'enseignement de base. Ils préconisent de mettre en valeur une approche systémique dans l'intention de faire prendre conscience aux enseignants de l'importance de souligner l'interdépendance des phénomènes scientifiques tels que la circulation sanguine, la nutrition et la respiration. La confrontation des approches analytiques et synthétiques vise à savoir éviter l'enseignement fragmentaire. L'étude est étayée par une enquête auprès des enseignants.

Nodhar Hammami se pose la question cruciale du statut de l'enseignant à l'ère de la numérisation et de l'invasion du digital entre le risque de perdre toute figure d'autorité, un savoir organisé, etc., et l'importance du soutien éducatif et de la vitalité de l'accompagnement humain fourni par une figure tutélaire formée et expérimentée pour guider les apprenants.

En comparant les concepts « enseigner » et « éduquer », Fatma Maaoui privilégie le second. Elle appelle à reconsidérer la formation continue des enseignants en vue de développer un ensemble de compétences indispensables qui contribueront à remettre l'enseignant au centre du système avec bien sûr la collaboration de tous les partenaires de l'éducation.

Entre les savoirs savants et les savoirs enseignés, Nora Laidouni pointe certaines pratiques de classe appliquées dans des manuels de langue où l'exploitation des textes littéraires fait l'objet de divers « automatismes »

censés favoriser la compréhension des textes qui sacrifient, en réalité, leur littérarité, d'où l'appel à reconfigurer la transposition didactique pour repenser la transmission de la littérature en classe de langue.

Sassi Ben Mohamed Dhifaoui revisite certains concepts fondateurs des pédagogies de l'apprentissage et de l'éducation. Il commence par souligner l'importance des approches pédagogiques et celle de la qualification des enseignants. Puis, il attire l'attention sur le suivi dans l'acquisition des connaissances de la part de l'apprenant et le suivi au niveau de la valeur de rendement. Enfin, il revient sur le concept de compétence et ses implications pédagogiques et de recherche.

La troisième et dernière partie regroupe les outils à mettre en œuvre. La contribution d'Anissa Zrigue s'inscrit dans le cadre des travaux de recherche menés au sein de la Cellule de Promotion des Pratiques Pédagogiques (C3P). L'auteur explique les enjeux de l'enseignement des phrasèmes dès les premières années de l'apprentissage. Elle montre en quoi la phraséodidactique ne peut pas suivre une démarche classique. Elle plaide pour une phraséodidactique accompagnée d'une pédagogie dynamique privilégiant la motivation de l'apprenant comme les méthodes dites « démonstrative » et « active ». Enfin, elle souligne l'apport de l'exploitation de la « double combinatoire » des unités phraséologiques en tant que caractéristique commune à tous ces phrasèmes.

En se fondant sur son expérience personnelle, Elisabeth Merlin retrace les nombreuses tentatives d'améliorer l'enseignement et la maîtrise de l'oral dans le milieu universitaire français. Elle explique les causes plus ou moins objectives de la réticence, voire de la marginalisation de cet enseignement. L'importance de cette compétence n'est pourtant plus à prouver. Croyant fermement que l'évaluation formative est particulièrement efficace dans l'apprentissage de l'oral, elle fait un inventaire des activités et des pratiques en classe qui favorisent la prise de parole dans le cadre notamment de quatre principaux actes de langage :

- se présenter, apprendre à se connaître, créer de la complicité dans un groupe ;
- apprendre à exposer, expliquer ;
- argumenter, débattre, échanger au sein d'un groupe ;
- improviser, susciter la créativité.

Par ailleurs, étant donné que l'enseignement FLE met en place, de plus en plus, des outils numériques visant l'apprentissage et la pratique de la langue à travers des applications numériques, Riham Ghaly souligne que ces dispositifs d'apprentissage mobilisent de nouvelles formes d'interactions pédagogiques grâce à la diversité des ressources. Sans ignorer certaines approches pédagogiques comme l'expérience de la classe inversée conduite par Eric Mazur dès les années 1997 et, mis à part les expériences qui ont déjà prouvé leur efficacité dont celle des MOOC (*Massive Open Online Course*) conçue par Stephen Downes et George Siemens (Canada, 2008), l'auteur énumère une panoplie de nouvelles technologies dont des applications, des plateformes, etc. globalement des outils numériques qui offrent de nouvelles perspectives plus motivantes dans les méthodes d'apprentissage, en présentiel et à distance dont :

- *Padlet* : un outil numérique, gratuit, permettant de créer des murs collaboratifs multimédias ;
- Le réseau *Framasoft* avec ses différents dérivés (*Framakey* ; *Framacalc* ; *Framapad*, *Framind map*, *Framalink*, *Framatalk, Framadate,* etc.) offrant de multiples fonctions ;
- *Piktochart* : un outil numérique en ligne pour créer des infographies.

L'article de Senda Najjar porte sur son expérience d'enseignement de la matière transversale : *Techniques de communication*. Elle préconise l'« apprentissage expérientiel » comme substitut aux cours magistral et classique où, de l'avis de tous, l'investissement de l'apprenant est de moins en moins observé. Il s'agit d'« un modèle d'apprentissage préconisant la participation à des activités se situant dans des contextes les plus rapprochés possibles des connaissances à acquérir, des habiletés à développer et des attitudes à former ou à changer. » (Legendre, 2007) dans la lignée des travaux de J. Dewey (1938) et D. Kolb (1984). Elle propose une application de ce modèle à une activité pratique, celle de l'écoute active.

Bilel Oussii se propose de traiter le dysfonctionnement de l'un des chaînons pédagogiques les plus complexes et les plus problématiques : l'évaluation, située en principe entre l'élaboration et la remédiation, qu'elle soit une évaluation diagnostique, formative ou sommative. Il se donne pour objectif d'une part, de rendre moins flou ce concept au niveau des critères

définitoires, des méthodes et des procédés et d'autre part, d'en traiter particulièrement le dysfonctionnement dans le contexte de l'enseignement supérieur tunisien.

Quant à Narjes Hédhili, elle entreprend d'expliciter l'intérêt de l'adoption d'une posture réflexive pour tout enseignant qui s'inscrit, en principe, dans une démarche d'amélioration. Dans cette perspective, elle propose de mettre en exergue un outil business-model-canevas (BMC) pour conduire de manière fructueuse un travail réflexif sur les pratiques d'enseignement. Sa contribution consiste à adapter ce BMC- qui est un outil entrepreneurial et intrapreneurial, une sorte de feuille de route en vue de communiquer et de mettre en œuvre une vision stratégique avec des parties prenantes- au contexte de l'enseignant qui réfléchit à sa proposition de valeur pour ses apprenants.

Sur un autre plan, nous savons que l'approche interculturelle est indispensable dans l'intercompréhension et l'acquisition des valeurs telles que le pluralisme, l'altérité, etc. sachant que les séances d'explication textuelle permettent de contribuer à vaincre les écueils relatifs à l'ethnocentrisme et au chauvinisme. Le développement de cette compétence interculturelle, qui est censée être un moyen facilitant l'intégration de l'apprenant, semble rencontrer en classe de français en Tunisie une réticence et une résistance dues aux représentations négatives de l'Autre. À partir d'une enquête qualitative dont l'échantillonnage est certes assez restreint, mais dont les résultats sont très éloquents, Wafa Hmissi montre l'étendue des difficultés rencontrées par le cadre enseignant en carence factuelle de moyens d'action.

Un autre domaine connaît des difficultés assez spécifiques : celui de la traduction. Le statut de l'enseignement de la traduction dans le système éducatif tunisien est, d'après Nizar Habouba, en déclin, voire en crise du point de vue juridique, structurel et pédagogique aussi bien dans l'enseignement secondaire qu'au supérieur notamment au sein des départements de langue. Il souffre, à son avis, d'une marginalisation manifeste. Les causes sont nombreuses : beaucoup d'improvisation dans le statut de la matière, surtout en tant que matière de spécialité, absence de continuité, faiblesse du coefficient, etc. L'auteur essaie de rendre compte de la réalité du terrain en analysant, entre autres, les erreurs des apprenants

dans les épreuves de traduction du français vers l'arabe. Parmi les voies qui permettraient de faire évoluer la situation, l'auteur propose une unité d'enseignement de la traduction détaillée et progressive accompagnée d'une grille d'évaluation.

Samia Dridi offre également une application, mais à un autre domaine, celui de l'argumentation. Elle commence par rappeler d'une manière synthétique les fondements théoriques de l'argumentation, les liens étroits entre argumentation et rhétorique, les règles de la persuasion, les genres discursifs, la typologie des textes, etc. Puis, elle développe la dimension applicative qu'elle consacre aux aspects afférents au choix d'un support pédagogique en vue de son exploitation dans le cadre de la didactique de l'argumentation. Pour cela, elle choisit d'analyser un texte support dans le manuel scolaire de la neuvième année de l'enseignement de base.

En définitive, toutes ces contributions sont autant de réflexions individuelles fondées le plus souvent sur des données empiriques, s'appuyant également, pour certaines, sur des cadres théoriques. Ce sont des initiatives qui émanent d'une volonté collective de communiquer un diagnostic quasi consensuel d'une réalité qui ne cesse de péricliter. La « remédiation » des pratiques pédagogiques exigerait que l'on dépasse l'étape indispensable de la cartographie.

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 347-350

Revue tunisienne des langues vivantes,
Numéro 26-2022

Anissa Zrigue
Université de Kairouan, Tunisie
anissazrigue@gmail.com
https://orcid.org/0000-0002-2869-613X

Numéro 26 de la *Revue tunisienne des langues vivantes, La ville dans les sciences du langage, dans la littérature et dans les arts*, la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de La Manouba, 2022.

Publié en 2023 et coordonné par Rym Kheriji, Bessem Aloui et Thouraya Ben Amor, le numéro 26 de la *Revue Tunisienne des Langues Vivantes*[1] est un recueil thématique qui compile les actes du colloque international intitulé « La ville dans les sciences du langage, dans la littérature et dans les arts », tenu à la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de La Manouba du 29 au 31 mars 2022 ainsi qu'une rubrique *Varia*. Ce numéro rend hommage au professeur émérite Fadhila Laouani, initiatrice de ce colloque sur la thématique de la *VILLE*. Les vingt-quatre articles présentés (par ordre alphabétique) dans la rubrique consacrée aux actes du colloque couvrent trois domaines principaux : les sciences du langage, la littérature et les arts. La présentation qui introduit ce numéro s'articule autour de ces axes, bien que les articles ne soient pas organisés strictement selon cette répartition. Pour offrir un aperçu synthétique de ce numéro, nous adopterons cette organisation dans le présent compte rendu tout en fusionnant les deux derniers axes. Un texte en hommage au professeur Fadhila Laouani suit la *Présentation*. Ce texte émouvant retrace son parcours remarquable et justifie le choix du thème du colloque qui lui est dédié en ces termes :

> *Celle qui a passé sa vie allant d'une ville à l'autre pour former diverses générations d'enseignants et de chercheurs, a vu son nom associé à un*

[1] Revue dirigée par Abdesslem Aïssaoui.

colloque sur « La ville dans les sciences du langage, dans la littérature et dans les arts.

Perspectives Littéraires et Artistiques (20 articles)

Dans les perspectives littéraires, les villes historiques et sacrées occupent une place centrale. Abderrazek Sayadi examine la présence de Carthage dans *Les Confessions* de Saint Augustin, tandis qu'Olivier Guerrier se penche sur l'image de Rome dans le *Journal de voyage* de Montaigne. Carine Roudière-Sébastien étudie le siège de Sancerre dans l'*Histoire mémorable du siège de Sancerre* de Jean de Léry, et Jihane Tbini s'intéresse aux villes d'insectes chez Jules Michelet. Mongia Abidli discute Paris dans la trilogie urbaine de Zola, Sinan Anzoumana aborde la ville moderne chez Claude Simon, et Laura Buzzegoli analyse les représentations urbaines chez Michel Houellebecq. Quant à Jalel El Gharbi, il offre une perspective comparatiste sur les récits de voyage et de pèlerinage du XIX^{e} siècle en revenant sur les expériences des pèlerins tunisiens à Naples et au Hedjaz. En partant des récits de Mohamed Snoussi (1882-1883), l'auteur souligne le rôle joué par ce genre de récits dans notre compréhension des interactions culturelles et religieuses entre différentes régions du monde.

En littérature francophone, Fadhila Laouani compare Agadir dans l'œuvre de Mohamed Khaireddine à la ville barbare, tandis qu'Ilhem Saida examine les hybridités chez Abdelwahab Meddeb. Patricia Llorens décrit la ville-théâtre de Tunis dans les œuvres de Colette Fellous, Rym Kheriji examine l'entêtement de la ville chez Rachid Boudjedra, et Héla Msellati analyse l'humour urbain de Sébastien Marx.

Les littératures africaines et caribéennes sont aussi présentes dans la mesure où elles apportent une perspective unique sur les expériences urbaines. Bessem Aloui commente les villes cruelles dans les écrits de Sony Labou Tansi, tandis que Sana Dahmani discute l'exil et la reconstruction identitaire chez Monénembo, Ollivier et Manet.

L'art et l'urbanisme se rejoignent dans l'analyse de Kaouthar Zair sur la configuration urbaine de Dougga et l'interaction des anciens habitants avec l'espace public (Kaouthar Zair). Florence à la Renaissance est revisitée par Battista Liserre, qui rappelle la quête de la ville idéale associée à l'art et à la science. Une expérience socio-artistique unique est rapportée par Farah

Ben Jemaa, qui décrit la transformation d'une décharge en jardin public lors du festival *Dream City.* Enfin, Khaoula Ben Said montre comment les arts numériques réinventent la ville, changeant le spectateur en « spect-acteur » et redéfinissant notre interaction avec l'espace urbain.

Perspectives des Sciences du Langage (4 articles)

Dans le domaine de l'histoire des langues, Heikel Ben Mustapha analyse le conflit des langues dans le *Poenulus* de Plaute, mettant en parallèle la chute de Carthage et la disparition de la langue punique. Cette analyse éclaire les dynamiques linguistiques et culturelles en jeu lors des grands bouleversements historiques. En sociolinguistique, Inès Ben Rejeb observe les graffitis révolutionnaires et les écrits déambulatoires comme formes de marquage du territoire, offrant une vision contemporaine des pratiques linguistiques dans les espaces urbains. La sémantique des toponymes est étudiée par Mokhtar Sahnoun, qui se concentre sur la fonction inférentielle des toponymes de Tunis, et Thouraya Ben Amor, qui évoque l'hybridité dénominative des toponymes tunisiens : des travaux de recherche qui mettent en lumière la complexité des noms de lieux et leur impact sur l'identité culturelle.

Rubrique *Varia* (2 articles)

Dans la rubrique *Varia*, les deux articles s'inscrivent dans la continuité des travaux présentés dans la partie thématique dans la mesure où ils ont en commun l'intérêt accordé à l'interaction entre le langage, la mémoire, et l'identité culturelle. Ces deux contributions mettent en lumière la capacité du langage à servir de vecteur pour la mémoire culturelle et l'identité.

Le premier, celui d'Ibtihel Ben Hmed, consacré à Abdelkébir Khatibi, analyse comment cet écrivain marocain utilise la langue française pour exprimer son identité arabo-musulmane, naviguant ainsi entre différentes cultures et signes tout en évitant l'acculturation. Le second article, celui de Saloua Tritar-Ben Ahmed examine les démonstratifs mémoriels en littérature, en se concentrant sur la manière dont ces expressions

linguistiques évoquent des références culturelles ou mémorielles spécifiques.

Le numéro 26 de la *Revue Tunisienne des Langues Vivantes*, dont la majeure partie est consacrée à la thématique de la *Ville,* objet de réflexion du colloque, met en lumière la diversité des approches pour aborder la *ville* dans ses multiples dimensions apportant une contribution considérable à la réflexion académique sur la ville dans la littérature, les sciences du langage et les arts. Ce numéro continuera à susciter des lectures et des interprétations, car il n'a fait qu'esquisser des problématiques et des débats que chacun est invité à apprécier, contredire ou discuter et les recherches autour de cette thématique sont loin d'être achevées…

GERFLINT

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

Annexes

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 353-356

Profils des auteurs

Coordinateurs scientifiques et auteurs

Salah Mejri, professeur émérite (Sorbonne Paris Nord-France et Université de la Manouba-Tunisie), a dirigé plusieurs structures de recherche, dont *Lexiques, Dictionnaires, Informatique* (LDI, UMR 7187) et plusieurs projets de recherche nationaux et internationaux. Il a publié plusieurs ouvrages et un grand nombre d'articles. Ses séminaires portent sur la linguistique théorique (prédicat, fonctions primaires, articulations du langage, unités linguistiques, etc.), le lexique, la syntaxe et la sémantique. Le figement et la phraséologie y jouent un rôle central.

Dhouha Lajmi est maître-assistante à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sfax (FLSHS, Université de Sfax, Tunisie). Ses travaux de recherche sont relatifs à la lexicologie, à la sémantique lexicale, à la phraséologie et à la traduction.

Auteurs des articles

Sonia Bouchareb est maître-assistante à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de SOUSSE (FLSH, Université de Sousse, Tunisie). Ses travaux de recherche sont relatifs à l'intensité, à la délocutivité lexicale, aux jurons et à la polyphonie énonciative.

Imen Mizouri est enseignante-chercheuse à l'Université Sorbonne Paris Nord. Elle enseigne la linguistique générale, la sémantique lexicale et l'analyse sémantique pour le TAL. Ses travaux de recherche portent sur l'enchaînement prédicatif, la lexicologie, la phraséologie et le traitement automatique des langues.

Ali Jaouedi est enseignant chercheur à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse (université de Sousse), il a rédigé une thèse en arabe sur la métalangue arabe contemporain ; fondements épistémologiques regard croisé entre l'arabe, français et anglais. Il s'intéresse notamment à l'analyse prédicative entre langue général et discours linguistique.

Lassâad Oueslati enseigne les sciences du langage, la sémantique, la grammaire française et la traduction. Il travaille sur des thèmes de recherches variés dont : linguistique française, adverbes, figement, phraséologie, dialectologie, terminologie, traduction, lexicologie et lexicographie. Il s'intéresse actuellement aux adverbes et à l'adverbialité. Il consacre ses recherches à la morphologie, à la syntaxe, à la sémantique et au discours. Langues étudiées : le français, l'arabe et les parlers tunisiens. Il a publié de nombreux articles et ouvrages individuels et collectifs autour de ces thèmes.

Claudine Salinas Kahloul est Maître-assistante en linguistique française à l'Institut Supérieur des Langues de Gabès. Elle a soutenu en 2016 une thèse intitulée « Les

prédicats de sentiment dans *Les Verbes français* de Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier : analyse et prolongement ». Elle est membre de l'Unité de Recherche SyPraL (De la Syntaxe à la Pragmatique des Langues) (UR22ES09) de l'Université de Gabès sous la direction du Pr Mongi Kahloul.

Monia Bouali est maître de conférences et enseigne à l'Institut Supérieur des Humanités Appliquées (ISHAG, Université de Gafsa, Tunisie). Ses travaux de recherche sont relatifs à la lexicologie, à la syntaxe de la phrase, à la sémantique lexicale, à la phraséologie et à la linguistique du discours. Elle a fait une thèse sur *L'actualisation aspectuelle des adjectivaux prédicatifs : le cas du changement d'état.* (2007).

Néji Kouki est Docteur en Sciences du Langage de l'université Sorbonne Cité Université Paris13, spécialiste en langue arabe. Il est enseignant-chercheur auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Université de Tunis, Faculté des Sciences Humaines et Sociales). Ses Centres d'intérêts sont les études linguistiques, la linguistique appliquées aux textes, la prédication, les corpus, la traduction Français-Arabe.

Thouraya Ben Amor est maître de conférences (HDR). Elle enseigne la linguistique au département de français de la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de Manouba. Elle a publié deux ouvrages : Les jeux de mots chez Raymond Queneau (2007) et Linguistique du défigement (2021). Ses travaux de recherche portent sur la sémantique, la phraséologie et la linguistique des textes.

Achraf Ben Arbia est enseignant-chercheur à La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kairouan (Tunisie). Docteur en Linguistique Française, ses principaux travaux de recherche portent sur la langue du XVII^{e} siècle. Il est également l'auteur de plusieurs travaux centrés sur les Sciences du langage.

Yosra Frikha est maître-assistante à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sfax (FLSHS, Université de Sfax, Tunisie). Ses travaux de recherche portent sur la syntaxe et le traitement automatique des langues.

Nahla Ajili est assistante à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sfax (FLSHS, Université de Sfax, Tunisie). Ses recherches portent sur l'analyse syntactico-sémantique du lexique, la traduction et le traitement automatique des langues.

Béchir Ouerhani enseigne les sciences du langage et la traduction à la Faculté des Lettres et des sciences humaines de Sousse (Université de Sousse, Tunisie). Il est membre de l'unité de recherche *Traitement informatique du lexique* UR11ES45. Ses travaux portent notamment sur la description syntactico-sémantique de la prédication non verbale et la phraséologie arabes, la métalangue du discours linguistique arabe et de la problématique de la traduction de la terminologique des sciences du langage vers l'arabe, ainsi que l'approche contrastive de ces questions. Il a également réalisé un certain nombre de traductions, linguistiques et autres, entre le français et l'arabe.

Auteurs de présentations de thèse

Imen Ifaoui est docteur en linguistique française et enseignante universitaire à la faculté des sciences économiques et de gestion de Sousse (FSEG, Université de Sousse, Tunisie). Ses travaux de recherche portent sur la linguistique française (la lexicologie, la morphologie, la sémantique, la pragmatique) et sur la didactique.

Rabeb Ben Ammar est docteur en linguistique française et enseignante contractuelle à l'École pluridisciplinaire internationale de Sousse (EPI, Université de Sousse, Tunisie). Ses travaux sont relatifs à la syntaxe, à la phraséologie, à la parémiologie et à la traduction.

Auteurs de comptes rendus

Sounayhawand Moalla est doctorante en linguistique française à la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de la Manouba (Tunisie), sous la direction du Professeur Thouraya Ben Amor. Ses recherches doctorales portent sur la collocation dans le discours grammatical. Titulaire d'un Master en langue et littératures française et francophone, elle a précédemment travaillé sur les marqueurs indirects de la lexicalisation dans le discours lexicographique. Elle exerce également comme assistante pédagogique des écoles primaires, alliant ainsi recherche théorique et pratique pédagogique.

Leila Hosni est maître-assistante à la faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, où elle enseigne la lexicologie et la sémantique. Ses recherches portent essentiellement sur « le Texte ». Elle a, de ce fait, publié un ouvrage intitulé « L'anaphore prédicative » (2022) ; et plusieurs articles qui s'intéressent à la structuration et à la cohérence textuelles.

Safa Krifi est doctorante en linguistique et assistante à l'Institut supérieur des Études Appliquées en Humanités (ISEAHTZ, Université de Gafsa, Tunisie). Mes travaux de recherche sont relatifs à la lexicologie, à la modalité et à la phraséologie.

Anissa Zrigue est docteur en linguistique française, ancienne élève de l'École Normale Supérieure de Tunis, formatrice pédagogique et *coach* accréditée en neurolinguistique. Elle est fondatrice et présidente de la *Cellule de Promotion des Pratiques Pédagogiques* (C3P) de l'Université de Kairouan (Tunisie) depuis 2019. Elle est actuellement enseignante de linguistique et de didactique au département de français à la faculté des Lettres et sciences Humaines de Kairouan et coordinatrice du groupe de recherche 'Approches croisées et pensée complexe'. Elle dirige la Centrale Pédagogique de son université et appartient au comité de pilotage de l'Association Culturelle de Kairouan.

© *Synergies Tunisie*, nº 7, Année 2024.
Revue du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :
https://gerflint.fr/
https://gerflint.fr/synergies-tunisie

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 357-362

GERFLINT

Langues / discours spécialisés : problématiques théoriques et appliquées

Coordonné par Soumaya Mejri (Université de Tunis) et
Monia Bouali (Université de Gafsa)

❖

La dichotomie de l'intitulé, relativement ancienne, ne cesse de susciter les débats : faut-il convenir de l'existence d'une langue (ou sous-langue, sous-système) *spécialisée* ou *de spécialité*, ou au contraire opter une vision qui fait de la langue un système général partagé par tout le monde, susceptible de produire toutes sortes de discours, dont les discours portant sur des domaines exigeant une expertise quelconque ? La littérature sur la question est abondante (cf. par exemple Lerat, 1995, Bouveret, 1998, Guilbert, 1965, Condamines, 1997, Gautier, 2002, Beacco et Moirand, 1995, etc.). Elle n'épuise pas pour autant la question, d'autant plus que d'autres questions subsidiaires, tout en étant tout aussi importantes, viennent complexifier la problématique : la vulgarisation scientifique (Mortureux, 1982, Authier, 1982), la banalisation lexicale (Galisson, 1978), la reformulation (Inkova, 2020), etc. Parmi les multiples problèmes que suscite cette question, nous voudrions retenir un certain nombre d'interrogations en rapport avec les points suivants :

- *Langue/discours* : Si l'on admet que tout discours (production langagière) n'est possible que grâce aux virtualités prévues en langue, ne serait-il pas logique d'admettre pour le discours spécialisé qu'il y ait un correspondant en langue qui prendrait en charge ce type de discours ? Or, comme l'on sait par ailleurs que le discours spécialisé s'élabore et se construit tout comme le discours général, conformément aux mêmes règles de la langue qui lui donne forme,

ne serait-il pas plus raisonnable d'y avoir tout simplement un discours comme les autres ayant quelques spécificités propres ?

- *Expertise/non expertise* : Indépendamment du point de vue adopté sur le premier point, force est de constater que le discours spécialisé est produit par des experts dans des situations d'énonciation bien contraintes. On s'en sert dans les échanges dans des sphères professionnelles pour communiquer des savoirs précis. Même si ces discours s'élaborent dans une langue générale, ne doit-on pas tenir compte de cette caractéristique technique du discours expert pour en faire une spécificité définitoire, notamment dans les discours de la science ésotérique (Khun, 1972) ? La preuve en est, c'est qu'un tel discours demeure dans son ensemble hermétique aux non experts.

- *Lexique/grammaire* : Vu le caractère hermétique de ce discours pour les non-initiés, il y a lieu de se demander où réside l'origine de cette opacité : est-ce dans le vocabulaire employé et son versant terminologique ou dans le recours à des règles combinatoires spécifiques au lexique en usage dans ce type de discours ? Cette question est d'autant plus pertinente que dans les sciences humaines et sociales les usages spécifiques des mots de la langue générale sont mis à contribution systématiquement dans les terminologies de ce secteur de recherche. D'où l'ambivalence des discours dans ces domaines, ambivalence à la source de confusions courantes dans leur interprétation par les non experts.

- *Terminologie/vocabulaire général* : La question de la terminologie de chaque discipline, pilier épistémologique constitutif de chaque domaine, se pose dans une double perspective : les paradigmes terminologiques tels que décrits par les terminologues et leur mise en discours ; ce qui a pour conséquence de sortir la terminologie de la catégorie nominale basée sur l'opposition item lexical/concept (notion), pour l'étendre à d'autres catégories comme le verbe, l'adjectif et même l'emploi de certaines prépositions (Lerat, 1995, Mathieu-Colas, 2001). Découlent de cette extension catégorielle des associations syntagmatiques spécifiques impliquant les termes du domaine ; ce que les dictionnaires de langue essaient

de décrire sous-forme de micro-grammaires (Mejri, 2022, Mejri et Mejri, 2022) qui s'opposent aux règles générales.

- *Monolexicalité/polylexicalité* : Étant donné que ce type de discours implique les unités terminologiques dans des associations syntagmatiques appropriées, ne serait-il pas pertinent d'intégrer cette dimension collocationnelle parmi les spécificités du discours spécialisé et d'essayer d'en rendre compte de la manière la plus précise possible ? Se pose alors la question subséquente relative à leur statut théorique (des mots ? des termes ? des syntagmes ?), à l'étendue de la surface qu'elles couvrent dans ces discours (*cf.* la notion de couverture phraséologique textuelle chez Mejri, 2018), et aux mécanismes linguistiques sous-jacents à leur fonctionnement.

- *Discours expert/discours de vulgarisation/discours général* : Si les deux pôles de cette trilogie que sont les discours expert et général ont suffisamment de traits saillants propres, qu'en est-il du discours de vulgarisation ? Avec ce qu'il comporte comme mécanismes de reformulation ou de transcodage (Peytard, 1984), relève-t-il encore du discours spécialisé même s'il est adressé fondamentalement aux non experts ? S'il comporte des altérations du discours scientifique et technique (*cf.* le n° 64 du *Langue française*), à quel niveau se situent les zones de rupture et les zones de continuité ? Comme la problématique de la vulgarisation croise celle de la traduction interlinguale, en quels termes spécifiques se pose-t-elle ?

- *Dimensions théoriques/dimensions appliquées* : Partant de l'ensemble des aspects théoriques mentionnés *supra*, il serait judicieux de s'interroger sur leurs implications en termes d'applications dans des domaines comme la lexicographie, l'enseignement, la traduction, le traitement automatique, etc. :

    - *La lexicographie* : l'on sait que le discours lexicographique (dans les dictionnaires de langue) réserve une place importante aux domaines de spécialité. Il y aurait lieu de savoir comment les dictionnaires s'y prêtent, si leur marquage domanial est pertinent, si les portions des discours spécialisés figurant dans les citations apportent suffisamment d'éléments pertinents pour son illustration, etc. Toutes ces questions se

posent autrement quand il s'agit de dictionnaires encyclopédiques (spécialisés), où c'est la part de l'encyclopédique qui prévaut.

- *L'enseignement* : C'est une dimension privilégiée dans la formation des spécialistes dans tous les domaines scientifiques et techniques où l'expertise se définit particulièrement à l'aune de la maîtrise du discours spécialisé. Dans ce cadre, les questions linguistiques spécifiques jouent un rôle central, indépendamment des considérations pragmatiques des formations : comment doit-on isoler ces spécificités ? Comment les exploiter en situation de production et d'interprétation ? La part qu'occupent ces compétences discursives dans la formation des jeunes chercheurs par exemple ? La part des normes discursives ?, etc.
- *La traduction* : Elle occupe un rôle central dans le transfert des savoirs élaborés dans les langues d'origine. Se pose alors la question de la déperdition des contenus, celle de leur déformation, celle des appareils terminologiques dans les deux langues (d'origine et d'arrivée), des normes phraséologiques, etc.
- *Le traitement automatique* : Des problèmes divers et variés se posent devant tous ceux qui cherchent à étudier ce type de discours : la constitution des corpus, la fouille des textes, l'extraction d'informations de qualité, la reconnaissance des thématiques et des domaines, etc. Autant d'objectifs assignés au traitement automatique, autant de problématiques soulevées !

Notre souhait est que ce numéro de *Synergies Tunisie* participe à ce débat général en y apportant une contribution significative. Comme dans ce domaine la pertinence des analyses nécessite au moins deux compétences, celle du linguiste et celle de l'expert du domaine, nous encourageons les propositions présentées en binôme.

Bibliographie

Albert, S. 2010. « Robert Galisson : un discours de la méthode *Recherches de lexicologie descriptive : la banalisation lexicale* », *ELA*, n° 157, p. 23-33.

Authier, J. 1982. « La mise en scène de la communication dans des discours de vulgarisation scientifique », *Langue française*, n° 53, p.34-47.

Beacco, J-Cl., Moirand, S. (Dir.) 1995. Les enjeux des discours spécialisés, *Les cahiers du Cediscor*, 3, https://doi.org/10.4000/cediscor.456

Bouveret, M. 1998. « Approche de la dénomination en langue spécialisée ». *Meta*, 43 (3), p. 393-410.

Condamines, A.1997. « Langue spécialisée ou discours spécialisé ? », L. Lapierre, I. Oore, H.R. Runte, *Mélanges de linguistique offerts à Rostislav Kocourek*, Les presses d'Alfa, p.171-184. halshs-01380935.

Cottez, H. 1980. *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant : éléments et modèles de formation*, Paris : les Usuels de Robert.

Dubois, J. 1962. *Le vocabulaire politique et social en français de 1869 à 1872*. Paris : Larousse.

Galisson, R.1978. *Recherches de lexicologie descriptive : la banalisation lexicale*. Paris : Nathan.

Gautier, L. 2002. « Terme, phraséoterme, phrasème : questions de délimitation en langue spécialisée », *Le continuum en linguistique*. Sousse : Tunisie.

Gautier, L. 2018. *Figement et discours spécialisés*. Berlin : FranK and Timme.

Guilbert, L.1965. *La formation du vocabulaire de l'aviation*. Paris : Larousse.

Inkova, O. (Dir.) 2020. *Autour de la dénomination*. Genève : Droz.

Lerat, P. 1995. *Les langues spécialisées*. Paris : PUF.

Lerat, P. 1997. « Approches linguistiques des langues spécialisées ». *La revue du GERAS*, ASP, p.15-18.

Khun, T. 1972. *La structure des révolutions scientifiques*. Paris : Flammarion.

Mathieu- Colas, M., Gross, G. 2001. « Description de la langue de la médecine ». *Meta,* vol. 46, n°1, mars 2001, Presses de lUniversité de Montréal, p. 68-81.

Mejri, S. 2018. « Les pragmatèmes et la troisième articulation du langage ». *Verbum*, XL, n°1, p.7-19.

Mejri, S. 2022. « Macro- et micro-grammaire dans le dictionnaire ». *Cahiers du dictionnaire*. Paris : Classiques Garnier, p. 15-29.

Mejri, S., Mejri, S. 2022. « La micro-grammaire des termes spécialisés dans le dictionnaire ». *Cahiers du dictionnaire*. Paris : Classiques Garnier, p.127-142.

Mortureux, M-F. (Dir.) 1982. La vulgarisation. *Langue française*, n° 53.

Peytard, J.1984. « Problématique de l'altération des discours : reformulation et transcodage ». *Langue française*, n° 64, p.17-28.

Peytard, J., Jacobi, D., Petroff, A. (Dir.) 1984. Français technique et scientifique : reformulation, enseignement, *Langue française*, n° 64.

➢ **Contact** : synergies.tunisie.redaction@gmail.com

© *Synergies Tunisie* nº 7, Année 2024.
GERFLINT, Pôle éditorial international
– Décembre 2024 –
https://gerflint.fr/synergies-tunisie
https://gerflint.fr/

EISSN 2257-8390

Synergies Tunisie nº 7 – 2024 p. 363-366

Consignes aux auteurs

1. L'auteur aura pris connaissance de la politique éditoriale générale de l'éditeur (le Gerflint) et des normes éditoriales et éthiques figurant sur le site du Gerflint et de la revue. Les propositions d'article seront envoyées pour évaluation à l'adresse de la rédaction synergies.tunisie.redaction@gmail.com avec un court CV résumant son cursus et ses axes de recherche. L'auteur recevra une notification. Les articles complets seront ensuite adressés au Comité de rédaction de la revue selon les consignes énoncées dans ce document. Tout texte ne s'y conformant pas sera retourné. Aucune participation financière ne sera demandée à l'auteur pour la soumission de son article. Il en sera de même pour toutes les expertises des textes (articles, comptes rendus, résumés) qui parviendront à la Rédaction.

2. L'article sera inédit et n'aura pas été envoyé à d'autres lieux de publication. Il n'aura pas non plus été proposé simultanément à plusieurs revues du Gerflint. L'auteur signera une « déclaration d'originalité et de cession de droits de reproduction et de représentation ». Un article ne pourra pas avoir plus de deux auteurs. Les coauteurs préciseront en note la répartition des responsabilités scientifiques et rédactionnelles de chacun.

3. Proposition et article seront en langue française. Les articles (entrant dans la thématique ou épars) sont acceptés, toujours dans la limite de l'espace éditorial disponible. Ce dernier sera réservé prioritairement aux chercheurs francophones (doctorants ou post-doctorants ayant le français comme langue d'expression scientifique) locuteurs natifs de la zone géolinguistique que couvre la revue. Les articles rédigés dans une autre langue que le français seront acceptés dans la limite de 3 articles non francophones par numéro, sous réserve d'approbation technique et graphique. Dans les titres, le corps de l'article, les notes et la bibliographie, la variété éventuelle des langues utilisées pour exemplification, citations et références est soumise aux mêmes limitations techniques.

4. Les articles présélectionnés suivront un processus de double évaluation anonyme par des pairs membres du comité scientifique, du comité de lecture et/ou par des évaluateurs extérieurs. L'auteur recevra la décision du comité. La mention *article à paraître* ne peut être délivrée que par l'éditeur Gerflint, après avis favorables des comités scientifique et de lecture, de la Rédaction, du pôle éditorial international du Gerflint et de la Direction des publications.

5. Si l'article reçoit un avis favorable de principe, son auteur sera invité à procéder, dans les plus brefs délais, aux corrections éventuelles demandées par les évaluateurs et le comité de rédaction. Les articles, à condition de respecter les correctifs demandés, seront alors soumis à une nouvelle évaluation du Comité de lecture, la décision finale

d'acceptation des contributions étant toujours sous réserve de la décision des experts du Conseil scientifique et technique du Gerflint et du Directeur des publications.

6. La taille de police unique est 10 pour tout texte proposé (présentation, article, compte rendu) depuis les titres jusqu'aux notes, citations et bibliographie comprises). Le titre de l'article, centré, en gras, n'aura pas de sigle et ne sera pas trop long. Le prénom, le nom de l'auteur (en gras, sans indication ni abréviation de titre ou grade), de son institution, de son pays, son adresse électronique (professionnelle de préférence et à la discrétion de l'auteur) et son identifiant ORCID (identifiant ouvert pour chercheur et contributeur) seront également centrés et en petits caractères. Le tout sera sans soulignement ni hyperlien. Pour un doctorant, le nom et l'institution du Directeur de recherche pourront figurer après les identifiants de l'auteur.

7. L'auteur fera précéder son article d'un résumé condensé ou synopsis de 150 mots suivi de 3 ou 5 mots-clés en petits caractères, sans majuscules initiales. Ce résumé ne doit, en aucun cas, être reproduit dans l'article. Les résumés ne contiendront pas de notes ni de retour à la ligne.

8. L'ensemble (titre, résumé, mots-clés) en français sera suivi de sa traduction en anglais. En cas d'article non francophone, l'ordre des résumés est inchangé. Les mots-clés seront séparés par des virgules et n'auront pas de point final.

9. La police de caractères est Times New Roman, taille 10, interligne 1. Le texte justifié, sur fichier Word, format doc, doit être saisi au kilomètre (retour à la ligne automatique), sans tabulation ni pagination. La revue a son propre standard de mise en forme.

10. L'article en Word doit comprendre entre 5000 mots minimum et 8000 mots maximum, bibliographie, notes, tableaux, annexes compris. Sauf commande spéciale de l'éditeur, les articles s'éloignant de ces limites ne seront pas acceptés. La longueur des comptes rendus (ouvrage, numéro de revue, événement scientifique, thèse, mémoire) sera comprise entre 600 et 3000 mots en Word. Articles *Varia*, comptes rendus de lecture et entretiens seront en langue française.

11. Tous les paragraphes (sous-titres en gras sans sigle, petits caractères) seront distincts avec un seul espace. La division de l'article en 1, 2 voire 3 niveaux de titre est suffisante.

12. Les mots ou expressions que l'auteur souhaite mettre en relief seront entre guillemets ou en *italique*s. Le soulignement, les caractères gras et les majuscules ne seront en aucun cas utilisés, même pour les noms propres dans les références bibliographiques, sauf la majuscule initiale.

13. Les notes, brèves de préférence, en nombre limité, figureront sur le manuscrit de l'auteur en fin d'article avec appel de note automatique continu (1,2,...5 et non i,ii…iv). L'auteur veillera à ce que l'espace pris par les notes soit réduit par rapport au corps du texte.

14. Dans le corps du texte, les renvois à la bibliographie se présenteront comme suit : (Dupont, 1999 : 55).

15. Les citations, toujours conformes au respect des droits d'auteur, seront en italiques, taille 10, séparées du corps du texte par une ligne et sans alinéa. Les citations courtes resteront dans le corps du texte. Les citations dans une langue autre que celle de l'article seront traduites dans le corps de l'article avec version originale en note.

16. La **bibliographie** en fin d'article précédera les notes (sans alinéa dans les références, ni majuscules pour les noms propres sauf à l'initiale). Elle s'en tiendra principalement aux ouvrages cités dans l'article et s'établira par classement chrono-alphabétique des noms propres. Les bibliographies longues, plus de 15 références, devront être justifiées par la nature de la recherche présentée. Les articles dont la bibliographie ne suivra pas exactement les consignes 14, 17, 18, 19 et 20 seront retournés à l'auteur. Le tout sans soulignement ni lien hypertexte.

17. Pour un ouvrage
Baume, E. 1985. *La lecture – préalables à sa Pédagogie*. Paris : Association Française pour la lecture.
Fayol, M. et al. 1992. *Psychologie cognitive de la lecture*. Paris: PUF.
Gaonac'h, D., Golder, C. 1995. *Manuel de psychologie pour l'enseignement*. Paris : Hachette.

18. **Pour un ouvrage collectif**
Morais, J. 1996. La lecture et l'apprentissage de la lecture : questions pour la science. In : *Regards sur la lecture et ses apprentissages*. Paris : Observatoire National de la lecture, p. 49-60.

19. Pour un article de périodique
Kern, R.G. 1994. "The Role of Mental Translation in Second Language Reading". *Studies in Second Language Acquisition,* nº 16, p. 41-61.

20. Pour les références électroniques (jamais placées dans le corps du texte mais toujours dans la bibliographie), les auteurs veilleront à adopter les normes indiquées par les éditeurs pour citer ouvrages et articles en ligne. Ils supprimeront hyperlien et soulignement automatique et indiqueront la date de consultation la plus récente [consulté le …], après vérification de leur fiabilité et du respect du Copyright.

21. Les textes seront conformes à la typographie et à l'orthographe françaises.

22. Graphiques, schémas, figures, tableaux éventuels seront envoyés aux formats Word et PDF ou JPEG avec obligation de références selon le *copyright*. Les articles contenant un nombre élevé de figures et de tableaux et/ou de mauvaise qualité scientifique et technique ne seront pas acceptés. L'éditeur se réserve le droit de refuser les tableaux en redondance avec les données écrites qui suffisent bien souvent à la claire compréhension du sujet traité.

23. Les captures d'écrans sur l'internet, de plateformes, d'applications, d'extraits de films ou d'images publicitaires seront refusées. Toute partie de texte soumise à la propriété intellectuelle doit être réécrite en Word avec indication des références, de la source du

texte et d'une éventuelle autorisation. Le Gerflint, éditeur de la revue, ne fait pas de reproductions d'éléments visuels (toiles, photographies, images, dessins, illustrations, couvertures, vignettes, cartes, etc.). Outre les références bibliographiques, l'auteur pourra proposer en note une URL permanente permettant au lecteur d'accéder en ligne aux œuvres analysées dans son article.

24. Seuls les articles conformes à la politique éditoriale et aux consignes rédactionnelles seront édités, publiés, mis en ligne sur le site web de l'éditeur et diffusés en libre accès par lui dans leur intégralité. La date de parution dépendra de la coordination générale de l'ouvrage par le rédacteur en chef. L'éditeur d'une revue scientifique respectant les standards des agences internationales procède à l'évaluation de la qualité des projets à plusieurs niveaux. L'éditeur, ses experts ou ses relecteurs (évaluation par les pairs) se réservent le droit d'apprécier si l'œuvre convient, d'une part, à la finalité et aux objectifs de publication, et d'autre part, à la qualité formelle de cette dernière. L'éditeur dispose d'un droit de préférence.

25. Les prépublications de l'article et de ses métadonnées ne sont pas autorisées. Une fois éditée sur gerflint.fr, seule la version « PDF-éditeur » de l'article peut être déposée pour archivage dans un répertoire institutionnel, avec mention exacte des références et métadonnées de l'article. Tout signalement ou référencement doit respecter les normes internationales et le mode de citation de l'article, tels que dûment spécifiés dans la politique de la revue. L'archivage des numéros complets de la revue est réservé à l'éditeur.

© *Synergies Tunisie* nº 7, Année 2024.
GERFLINT, Pôle éditorial international
– Décembre 2024 –
https://gerflint.fr/synergies-tunisie
https://gerflint.fr/

Synergies Tunisie, nº 7 / 2024
Revue du GERFLINT
Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale

Président d'Honneur : Edgar Morin
Fondateur et Président : Jacques Cortès

Publications du GERFLINT
https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb14524060t
http://viaf.org/viaf/141015430
ISNI 0000 0001 1956 5800
https://ror.org/02fek2d03
IdRef : 077342070

Le *Réseau des Revues Synergies du GERFLINT* :

Synergies Afrique centrale et de l'Ouest
Synergies Afrique des Grands Lacs
Synergies Algérie
Synergies Argentine
Synergies Amérique du Nord
Synergies Brésil
Synergies Chili
Synergies Chine
Synergies Corée
Synergies Espagne
Synergies Europe
Synergies France
Synergies Inde
Synergies Iran
Synergies Italie
Synergies Mexique
Synergies Monde
Synergies Monde Arabe
Synergies Monde Méditerranéen
Synergies Pays Germanophones
Synergies Pays Riverains de la Baltique
Synergies Pays Riverains du Mékong
Synergies Pays Scandinaves
Synergies Pologne
Synergies Portugal
Synergies Roumanie
Synergies Royaume-Uni et Irlande
Synergies Russie
Synergies Sud-Est européen
Synergies Tunisie
Synergies Turquie
Synergies Venezuela

***Essais francophones* : Collection scientifique du GERFLINT**
Essais francophones. Série CREDIF

Direction du Pôle Éditorial International :
Sophie Aubin (Universitat de València, Espagne ; GERFLINT, France)
Contact: gerflint.edition@gmail.com

Site officiel : https://www.gerflint.fr
Administration du site: Thierry Lebeaupin (France), Kévin Salamanca (Espagne)

Synergies Tunisie, nº 7 / 2024
© GERFLINT –Évreux– France – Copyright nº D47P1F8
ARK : http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w
Bibliothèque Nationale de France – Décembre 2024

Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue internationale

Programme mondial de diffusion scientifique francophone en réseau

GERFLINT

www.gerflint.fr

À l'origine de ce numéro le constat que la linguistique en tant que discipline a atteint un âge de maturité (plus d'un siècle) qui favoriserait un retour sur les fondamentaux épistémologiques, et en particulier les unités linguistiques de base, si nécessaires à toute analyse des phénomènes langagiers. De telles unités représentent la porte d'accès à l'ensemble des manifestations de la langue. Or l'on sait par ailleurs que la discipline a cumulé pendant le siècle écoulé une littérature abondante sur la question sans qu'il y ait pour autant un consensus sur une typologie des unités linguistiques qui soit à la fois distinctive et opératoire émanant des faits analysés, délestée des carcans théoriques qui en limitent la portée et qui les rendent inopérantes en dehors de la théorie considérée.

ISSN 2257-8390